



Rapport annuel 2006

La coopération luxembourgeoise au développement

Lëtzebuurger Entwécklungszesummenaarbecht



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et de l'Immigration

Direction de la coopération au développement

Rapport annuel 2006

La coopération luxembourgeoise au développement

Lëtzebuerger Entwécklungszesummenaarbecht



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et de l'Immigration

Direction de la coopération au développement

Table des matières

Préface par Monsieur le Ministre	4
Les Objectifs du Millénaire pour le Développement	6
L'aide publique au développement du Luxembourg en 2006	8
Audit organisationnel	15
La coopération avec les pays partenaires privilégiés:	16
Afrique	20
Amérique centrale	46
Asie	56
Proche-Orient	66
La coopération bilatérale dans d'autres pays	70
La coopération multilatérale	80
La coopération avec les ONG	92
L'action humanitaire	98
L'appui aux programmes	110
La sensibilisation et l'éducation au développement	114
Annexes:	118
Déclaration du Ministre Jean-Louis Schiltz sur la politique de coopération au développement	120
Extrait du rapport annuel du Ministère des Finances	128
Adresses utiles	148
Direction de la coopération - organigramme fonctionnel	150
Direction de la coopération - répertoire téléphonique	153
Liste des ONG agréées	154

Préface par Monsieur le Ministre

Mieux gouverner, c'est mieux développer.

Nous savons pertinemment que chaque euro dédié à la coopération au développement produit un effet plus positif dans les pays et régions où les indicateurs de gouvernance sont positifs que dans ceux où ce n'est pas le cas.

Le Mali et le Cap Vert ne sont que deux exemples de pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise à avoir illustré au cours des dernières années que développement positif et bonne gouvernance vont de pair.

Partant de ce constat et du fait qu'une bonne gouvernance permet d'obtenir de meilleurs résultats en matière de coopération au développement, la nécessité d'un dialogue permanent et structuré entre le Nord et le Sud est indéniable.

Cela vaut pour le Luxembourg, mais cela vaut peut-être bien plus encore pour l'Union européenne et c'est pour cela qu'il était tellement important de réussir en 2005 à faire de l'Accord de Cotonou un accord plus politique, un accord qui réserve une place centrale aux aspects politiques, qu'il s'agisse des droits de l'homme, des principes fondamentaux de la démocratie et de l'Etat de droit ou encore de la Cour pénale internationale et de la lutte contre le terrorisme.

Les mécanismes de l'accord de Cotonou dans sa version originale ont d'ailleurs fait leurs preuves dans bien des domaines depuis 2000, notamment en prévoyant pour les cas où la gouvernance peine à s'affirmer des règles permettant par le biais du dialogue politique de remettre les choses en place et de ne suspendre les aides qu'en dernier recours. Cela a été le cas pour la Guinée Conakry.

Si le dialogue politique a une vertu primordiale, c'est bien celle de permettre de surmonter les obstacles et de relancer de la sorte la coopération, dans un contexte positif ainsi que cela a récemment été le cas dans le cadre des relations entre l'Union européenne et le Togo. Voilà pourquoi j'applaudis aussi le fait que le dixième FED, c'est-à-dire le Fonds européen de développement, prévoit une "tranche incitative gouvernance" destinée aux pays qui ont fourni des efforts substantiels en la matière. Il ne s'agit pas de punir les uns et de récompenser les autres. Il ne s'agit pas non plus d'imposer de nouvelles conditionalités. Il s'agit purement et simplement de reconnaître les progrès réalisés dans un domaine essentiel, celui de la gouvernance.

Le dialogue politique entre partenaires permet à chacun de mieux comprendre les inquiétudes et les préoccupations de l'autre et partant de chercher ensemble des solutions ou des remèdes. Le dialogue politique permet également de mieux structurer la politique de coopération, puisqu'une coopération accompagnée d'un réel dialogue politique est une coopération qui se fonde sur le partenariat et qui pratique ce partenariat au quotidien, et ce même partenariat doit précisément reposer d'abord sur la compréhension mutuelle qui est la base de tout dialogue politique.

Le dialogue politique est utile, le dialogue politique est important. Il reste qu'il est peut-être tout aussi important d'étayer ce dialogue par des initiatives concrètes, soulignant par là qu'il ne s'agit pas simplement de paroles en l'air. Faire de la gouvernance une priorité est une intention certes louable, mais qui ne représente que la moitié ou les trois quarts du chemin. Autrement dit, en matière de gouvernance il importe de ne pas se limiter aux paroles, mais de les compléter par une série d'actions concrètes, sans évidemment remettre en question l'objectif premier de la coopération au développement mais au contraire pour accompagner et donc renforcer ce même objectif premier, à savoir l'éradication de la pauvreté.

C'est précisément ce que nous tentons de faire dans le cadre de l'effort de coopération luxembourgeois. Ainsi, nous apportons d'ores et déjà notre soutien au Médiateur de la République au Mali tout comme nous le ferons bientôt à celui de la République du Sénégal. Toujours au Sénégal, nous sommes en train de concevoir avec les représentants de la société civile un projet de sensibilisation des jeunes aux méfaits de la corruption. Au Nicaragua, nous accompagnons la mise en place de communes dans le sens d'une meilleure compréhension de leurs actions par les citoyens.

Si nous voulons réussir le défi de la gouvernance, il convient cependant dans tous les cas d'agir avec modestie et circonspection. Car, ceux qui croient qu'ils peuvent rapporter "un à un" nos modèles démocratiques en Afrique ou ailleurs se trompent lourdement. Mon appel est dès lors aussi un appel à la modestie.

Il ne faut tout de même pas oublier dans ce contexte que la plupart des pays africains n'ont acquis leur indépendance que dans les années 60 après s'être libérés du joug des puissances coloniales.

A ceci s'ajoute que ceux qui pensent pouvoir exporter à l'échelle identique des modèles démocratiques méconnaissent aussi dans une très large mesure les aspects spécifiques que nous rencontrons en Afrique.



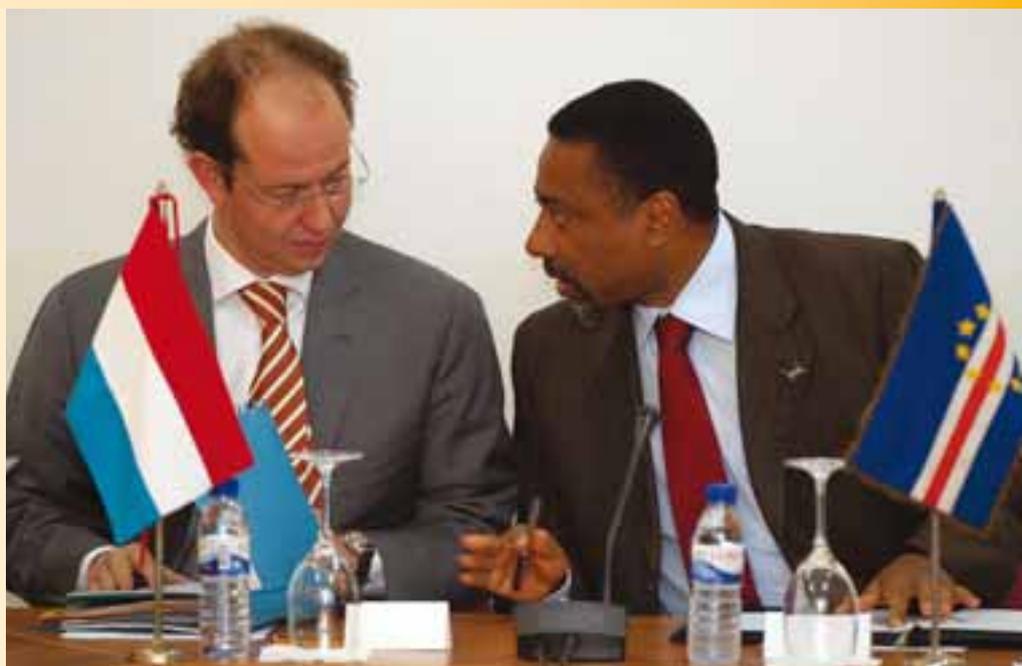
Je pense ici par exemple aux chefferies et aux marabouts, qui jouent un rôle important dans pratiquement tout modèle africain, un rôle que nous ne pourrions pas ignorer et que nous ne devrions pas sous-estimer, lorsque nous parlons de gouvernance et de démocratie.

Les traditions ne sont certes pas immuables, mais encore convient-il de ne pas jeter par-dessus bord ce que les traditions ont de bon – il y va en effet ici de la cohésion sociale qui est à la base de toute vie en commun quelque peu ordonnée.

Sans tomber dès lors dans le piège des transpositions de modèles démocratiques à l'échelle identique, il faut néanmoins reconnaître qu'il existe dans le contexte de la gouvernance en général et de la démocratie en particulier toute une série d'éléments-clés indispensables à tout modèle démocratique solide. Je parle ici de l'Etat de droit, de la séparation des pouvoirs et de la nécessité d'un système judiciaire indépendant. Je parle aussi de l'importance de partis politiques qui sont conscients de l'importance de leur rôle, aussi en-dehors des campagnes électorales. Je parle encore de la nécessité d'un électorat bien informé, de la liberté de la presse et du dynamisme de la société civile et je pourrais continuer à multiplier les exemples.

Enfin, à ceux qui prétendent que la gouvernance et la démocratie n'ont aucune chance de se concrétiser en Afrique faute de tradition démocratique et qui proclament (de quel droit d'ailleurs?) que les principes de la participation et de la compétition politiques sont incompatibles avec les cultures africaines, je réponds qu'ils ignorent tout de l'histoire africaine. Dans cette histoire – histoire riche s'il en est – nous trouvons au contraire de nombreux exemples de structures de gouvernance et d'éléments de démocratie.

Ainsi, l'on retrouve dans presque toutes les sociétés précoloniales le concept des organes délibérants, des assemblées ou des conseils, et ceci même si la règle de décision à l'unanimité prévalait dans bien des cas, même si tout le monde n'avait pas toujours accès à ces assemblées ou à ces conseils, même si en matière d'égalité entre hommes et femmes, tout restait à faire. Quoi qu'il en soit, les exemples sont là: chez les Peuls, en Afrique de l'Ouest, le conseil était composé des aînés, mais au moins un représentant des jeunes générations avait également voix au chapitre au cours de ces conseils; chez les Ibo, un des grands peuples du Nigeria, le conseil était lui aussi composé des aînés, qui devaient cependant, pour pouvoir prendre une décision, obtenir l'accord des représentants des jeunes générations.



Dans bon nombre de ces sociétés, il existait également des éléments d'autorité, autorité confiée par exemple aux aînés. C'était par exemple le cas des Dogons au Mali.

En outre, il existait dans un certain nombre de sociétés des règles selon lesquelles les autorités étaient désignées. Ainsi, le premier empereur du Mali a été désigné par tirage au sort. Comme l'a dit l'actuel président du Mali, ce n'était assurément pas un mode d'élection démocratique tel que nous le connaissons, mais néanmoins le début d'une compétition politique, et par conséquent une première tentative de démocratie, même si la chance y a joué un rôle clé. Dans d'autres cultures, chez les Ashanti au Ghana et les Mossi au Burkina Faso, le conseil des aînés pouvait destituer le roi s'il était d'avis que celui-ci n'agissait pas dans l'intérêt du peuple.

Finalement, à une époque où il y a une tendance à mettre sur un pied d'égalité l'esclavagisme tel qu'il était pratiqué par nombre de sociétés africaines précoloniales et la traite des esclaves pratiquée par les Européens, les Américains et les Arabes, il est intéressant de relever que dans certains de ces cas d'esclavagisme pré-colonial, les esclaves participaient bien au processus de prise de décision. Chez les Serer au Sénégal, le chef des esclaves jouait un rôle important dans la nomination d'un nouveau souverain, qu'il conseillait aussi durant son règne. Chez les Mossi au Burkina Faso, le chef des esclaves exerçait aussi la fonction de Ministre des finances, tandis que le Général de l'infanterie royale – qui n'avait pas le droit de monter à cheval, monture considérée comme étant trop noble pour l'esclave qu'il était – avait cependant le pouvoir de remplacer le Premier Ministre.

Qui plus est, et en dehors de ces éléments qui montrent que les concepts de participation et de gouvernance ont une histoire en Afrique, l'on retrouve aussi tôt qu'au 13^e siècle en Afrique des éléments qui démontrent qu'à l'époque déjà le concept des droits de l'homme était en train de voir le jour. A une époque où il n'y avait pas encore eu de contact entre l'Afrique et l'Europe et bien avant que l'Europe ou certains Etats ne codifient les droits de l'homme. Je parle ici de la Charte du Mandé proclamée en 1222 par le premier empereur du Mali. Ce texte faisait pendant longtemps partie des textes qui ont été transmis par tradition de génération à génération et même si l'on ne connaît pas avec une précision de 100 % la tournure du texte de 1222, force est néanmoins de constater qu'il était assez proche du texte que nous connaissons actuellement et qui a été couché par écrit en 1981. Le premier paragraphe de ce texte démontre de manière définitive que nous partageons avec les Africains une base commune à partir de laquelle nous pouvons continuer à développer la démocratie et la gouvernance. On peut y lire ce qui suit:

"Toute vie humaine est une vie. Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie, mais une vie n'est pas plus ancienne, plus respectable qu'une autre vie, de même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre vie."

Puisse cette maxime nous accompagner dans nos efforts pour éradiquer la pauvreté, car mieux gouverner, c'est mieux développer.

Jean-Louis Schiltz
Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

En septembre 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier se sont réunis à New York au siège de l'ONU afin de dresser un premier bilan depuis la Déclaration du Millénaire de 2000 et l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils se sont engagés à continuer et à augmenter leurs efforts en vue de la réalisation des objectifs fixés.

Rappelons que la Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement à l'issue du Sommet de 2000, prévoit une vaste gamme d'engagements dans de nombreux domaines tels que les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la démocratie. Cet engagement collectif a en particulier permis d'adopter un programme visant à réduire de moitié la pauvreté jusqu'en 2015. Ce programme prend la forme de huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (voir tableau).

Depuis 2000, la communauté internationale, prend les Objectifs du Millénaire pour le Développement comme base de ses actions de coopération au développement, assurant ainsi une action concertée vers des objectifs communs.

Cinq ans plus tard, avec la guerre de l'Irak comme toile de fond, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a déclaré que le Sommet de 2005, initialement convoqué pour évaluer uniquement la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, en particulier en ce qui concerne les OMD, devait désormais s'interroger sur les défis et menaces nouvelles que doit affronter l'humanité dans le contexte spécifique de ce début de siècle et rechercher un nouveau consensus, notamment en matière de sécurité collective. Il est aujourd'hui universellement reconnu que les questions de sécurité, de droits de l'homme et de développement sont interdépendantes et que seule une approche multilatérale coordonnée pourra permettre d'enregistrer des progrès décisifs dans ces domaines complexes.

Les chefs d'Etat présents au Sommet de septembre 2005 ont adopté un document commun dans lequel ils prennent des engagements fermes pour continuer et augmenter leur action en vue de l'éradication de la pauvreté.

Ce document important réaffirme tout d'abord la volonté et l'engagement de tous les pays à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il rappelle et retient ensuite l'objectif que tous les pays développés réservent au moins 0,7 % de leur RNB pour l'aide au développement d'ici 2015. Le document adopté retient encore des engagements dans plusieurs domaines du développement ou liés à celui-ci: l'éducation, la santé, l'emploi, le commerce, les migrations, le développement durable ou encore le développement rural et agricole. De plus, le Sommet a lancé un processus de réforme de l'architecture internationale de la coopération au développement, notamment des agences, fonds et programmes qui dépendent directement de l'ONU, dans le but d'avoir des outils plus efficaces pour mettre en œuvre les politiques internationales de développement.

Le Sommet et son résultat doivent être vus comme un nouvel élan dans le long processus menant de 2000 à 2015. Nous avons pu constater les avancées réalisées en 5 ans et les efforts qui sont encore nécessaires pour réaliser tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le Luxembourg a placé sa coopération au développement sous le signe des OMD. L'augmentation progressive de notre aide au développement répond à l'ampleur de la tâche qui vise à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015.

Le Luxembourg est guidé plus spécifiquement par les OMD et leur inscription dans le contexte local de ses pays partenaires privilégiés quand il s'agit de fixer les lignes directrices de sa coopération bilatérale. Les lignes directrices des Programmes indicatifs de coopération (PIC) sont arrêtées d'un commun accord entre les autorités des pays bénéficiaires et le Luxembourg. Celles-ci se basent sur les priorités nationales pour le développement qui sont fixées dans les documents stratégiques nationaux de réduction de la pauvreté qui visent également la réalisation des OMD.

En l'intégrant dans le processus de planification et d'identification des nouveaux PIC, le Luxembourg veille également à ce que sa coopération multilatérale contribue de la meilleure manière possible aux OMD et à la réalisation des priorités nationales dans le domaine de la réduction de la pauvreté.

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim

1,2 milliard de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour	Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim
---	---

2. Assurer l'éducation primaire pour tous

Cent treize millions d'enfants ne vont pas à l'école	Donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
--	---

3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes, et 80 % des réfugiés sont des femmes et des enfants	Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard
--	--

4. Réduire la mortalité infantile

Onze millions de jeunes enfants meurent chaque année	Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
--	--

5. Améliorer la santé maternelle

Dans les pays en développement, le risque de mourir en couches est de 1 sur 48	Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle
--	---

6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Des maladies meurtrières ont annulé les progrès de développement d'une génération	Stopper la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle
---	--

7. Assurer un environnement durable

Plus d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable.	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020
---	--

8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Trop de pays en développement dépensent davantage pour le service de la dette que pour les services sociaux	Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des États enclavés et des petits États insulaires en développement Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous
---	--

L'aide publique au développement (APD) du Luxembourg en 2006

1. Evolution de l'aide publique au développement

En 2006, l'aide publique au développement luxembourgeoise a continué sa progression soutenue pour atteindre un montant record de 231.510.318 euros. Il s'agit d'une augmentation de près de 25 millions d'euros par rapport au montant de l'APD en 2005.

Exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB), l'APD s'est élevée à 0,89 % en 2006, alors qu'en 2005 elle était de 0,86 %.

Cette progression traduit la volonté du gouvernement de renforcer ses actions et ses contributions dans le domaine de l'aide au développement, conformément à son objectif d'atteindre à terme une APD équivalente à 1 % du RNB.

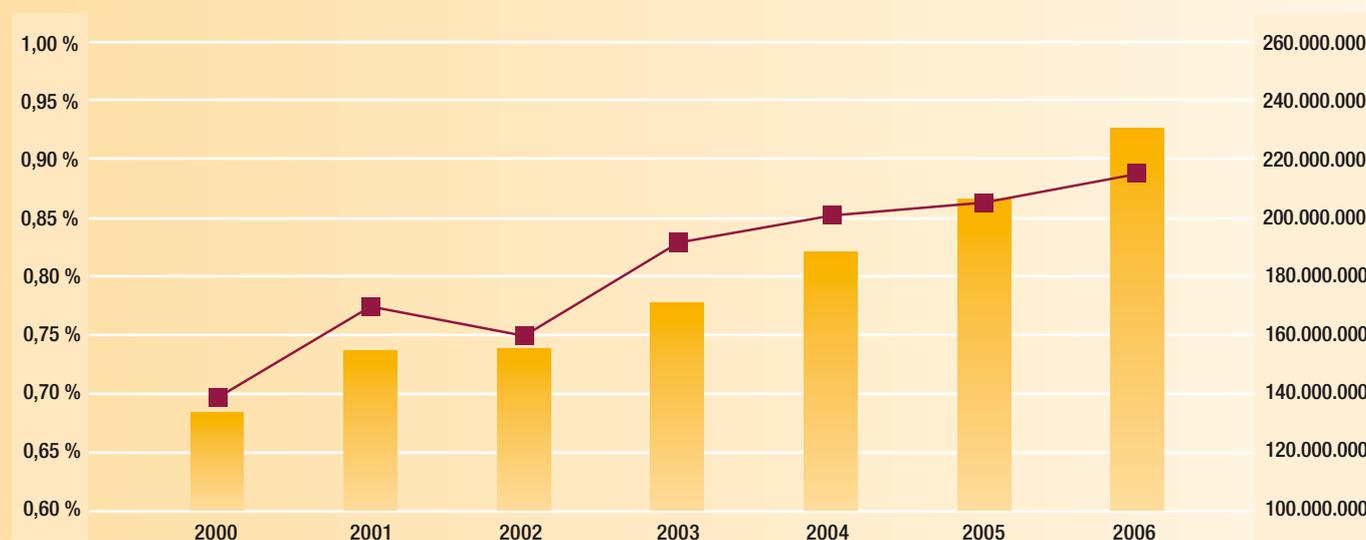
Sur le plan international, le Luxembourg améliore sa position parmi les 5 bailleurs de fonds qui respectent l'engagement pris en 1970 au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies de consacrer 0,7 % de leur RNB au développement.

Il se situe désormais, avec la Norvège, à la deuxième place, derrière la Suède et devant le Danemark et les Pays-Bas.

Le tableau et le graphique récapitulatifs ci-après reprennent l'évolution entre 2000 et 2006 de l'APD en valeur absolue ainsi qu'exprimée en pourcentage du RNB.

Tableau récapitulatif:
Evolution entre 2000 et 2006 de l'aide publique au développement par rapport au revenu national brut¹

Exercice	APD (en EUR)	RNB (en EUR)	APD en % du RNB
2000	133.433.659	19.170.400.000	0,696
2001	155.128.137	20.050.300.000	0,774
2002	155.735.183	20.785.000.000	0,749
2003	171.677.042	20.710.400.000	0,829
2004	188.981.534	22.189.900.000	0,852
2005	207.387.692	24.017.700.000	0,863
2006	231.510.318	26.100.000.000	0,887



Evolution de l'APD de 2000 à 2006

■ En % du RNB ■ En euros

¹ Les données et prévisions concernant le RNB font l'objet de révisions régulières par le STATEC. Pour les besoins du présent rapport, les derniers chiffres disponibles ont été utilisés.



2. L'APD en 2006 par Ministère

En 2006, le Ministère des Affaires étrangères a géré et mis en œuvre près de 83 % de l'aide publique au développement, soit 191,6 millions d'euros. Les 17 % restants résultent de contributions effectuées par le Ministère des Finances (11 %), plusieurs autres Ministères (1 %) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE (en dehors du Fonds Européen de Développement) qui est affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement (5 %).

Le tableau récapitulatif des pages suivantes donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par Ministère effectuées en 2005 qui peuvent être notifiées comme APD au Secrétariat du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

L'aide publique au développement (APD)

Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2006	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2006
I. Etat – Communications			
00.8.41.010	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale Contribution à l'Union internationale des télécommunications (UIT)	535.700	17.975
00.8.35.030	Contributions à des organismes internationaux Contribution à l'Union postale universelle (UPU)	86.700	12.011
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2006: I. Etat – Communications			29.986
II. Affaires étrangères			
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales (autres que l'UE) et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international a) Bureau international du travail (BIT) b) Organisation des Nations Unies (ONU)	3.767.145	159.856 34.225 125.631
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales (autres que l'UE); subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.160.000	538.344
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales	2.384.919	141.396
01.2.35.033	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	50.000	50.000
01.2.35.060	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique	540.000	130.000
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation en faveur des pays de l'Europe centrale et orientale et des nouveaux Etats Indépendants de l'Ex-Union soviétique; subventions et dépenses diverses dans le même but	3.000.000	1.083.154
01.7.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	430.000	360.563
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	450.000	327.186
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche	350.000	129.128
01.7.12.250	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement	1.050.000	901.143
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	900.000	583.595
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	10.000	6.272
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	1.500.000	1.217.452
01.7.33.010	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	400.000	339.258

Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2006	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2006
01.7.35.000	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne; dépenses diverses dans le même but	9.876.266	8.114.840
01.7.35.030	Coopération au développement: contribution à des programmes d'assistance économique et technique d'institutions internationales autres que l'Union européenne	11.000.000	10.947.066
01.7.35.031	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	12.000.000	11.996.103
01.7.35.032	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	510.000	366.172
01.7.35.060	Subsides au titre de l'aide d'urgence et d'actions de réhabilitation, aides à des populations victimes de catastrophes de la nature dont Tsunami ² dont Tchétchénie ³	25.000.000	24.588.185 1.500.000 500.000
01.7.93.000	Alimentation du fonds de la coopération au développement	129.672.093	131.519.610
31.7.74.250	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions	180.000	127.868
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2006: II. Affaires étrangères			193.627.191
III. Culture, Enseignement supérieur et Recherche			
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O. (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)	200.000	50.675
03.0.35.060	Cotisations à des organismes internationaux Contribution à l'Agence de la Francophonie	170.000	166.418
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2006: III. Culture, Enseignement supérieur et Recherche			217.093
IV. Fonction publique et Réforme administrative			
08.0.11.000	Traitements des fonctionnaires Frais de personnel du Ministère des Affaires étrangères (traitements & salaires)	55.251.860	1.758.373
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2006: IV. Fonction publique et Réforme administrative			1.758.373
V. Santé			
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux Contribution à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	268.000	191.761
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2006: V. Santé			191.761
VI. Economie			
20.0.35.060	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales Contribution à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	400.000	869
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2006: VI. Economie			869

² Les dépenses au titre du tsunami ne sont pas comptabilisées dans l'APD.

³ Les dépenses en faveur de la Tchétchénie ne sont pas comptabilisées dans l'APD.

Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2006	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2006
VII. Finances (dépenses en capital)			
34.0.54.030	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	2.600.000	2.600.000
34.0.54.031	Participation aux programmes de la BERD et autres interventions en faveur des pays en transition	1.100.000	500.000
34.0.54.032	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	800.000	307.168
34.0.54.033	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international	1.400.000	1.243.824
34.0.84.105	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces	1.500.000	1.499.997
34.0.84.122	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole)	600.000	600.000
34.0.84.237	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	13.500.000	18.401.667
	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants (FLCTS)	hors budget	963.103
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2006: VII. Finances			26.115.759
IX. Union européenne			
	Contribution au budget de l'UE (Cf. article 5 du budget des dépenses pour ordre)	1.728.888.900	11.569.286
Total APD			231.510.318



3. Ventilation de l'APD par type de coopération

Le tableau suivant renseigne sur la ventilation par type de coopération des dépenses d'APD effectuées par la Direction de la Coopération au Développement du Ministère des Affaires étrangères.

Il ressort que la coopération bilatérale et la coopération multilatérale représentent à elles seules deux tiers de ces dépenses.

	En milliers d'euros	En %
Coopération bilatérale	91.421	48,23
Coopération multilatérale	34.622	18,27
Coopération avec les ONG	26.933	14,21
Action humanitaire	30.388	16,03
Assistance technique	3.521	1,86
Divers	2.649	1,40
Total	189.534	100,00

4. L'APD gérée à travers le Fonds de la Coopération au Développement (FCD) en 2006

Créé par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, le Fonds de la Coopération au Développement (FCD) est un instrument qui permet au Ministère des Affaires étrangères de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

En 2006, un montant total de 131.519.610 euros a été déboursé à charge de ce fonds.

Près de 70 % de ce montant ont été consacrés à des projets et des programmes qui relèvent de la coopération bilatérale et 20 % à la coopération avec les ONG.

Les chapitres suivants du présent rapport reprennent le détail des dépenses imputées aux différentes rubriques précitées.

Déboursements à charge du FCD en 2006 par rubrique	En euros	En %
Coopération bilatérale gouvernementale dont:	91.421.364,79	69,51
programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	63.002.755,15	47,90
programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	20.133.232,55	15,31
autres programmes et projets bilatéraux	8.285.377,09	6,30
Coopération avec les ONG	25.375.813,06	19,29
Coopération multilatérale	3.198.133,39	2,43
Aide humanitaire	7.800.074,88	5,93
Assistance technique	3.520.947,88	2,68
Divers	203.276,34	0,15
Total	131.519.610,34	100,00

5. Ventilation sectorielle de l'APD gérée à travers le FCD en 2006

La ventilation sectorielle des dépenses du FCD présentée ci-après correspond aux différents secteurs définis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Comme par le passé, il ressort que la majeure partie des contributions est destinée à la catégorie des infrastructures et services sociaux (74 %), qui inclut les principaux secteurs prioritaires de la coopération luxembourgeoise. Plus spécifiquement, le secteur de l'éducation a représenté 26 % de la dépense, la santé 23 % et la distribution d'eau et l'assainissement 8 %.

L'aide publique au développement (APD)

Répartition sectorielle de l'aide bilatérale	Montant en euros	En %
Infrastructures et services sociaux	84.501.687,63	74,07
Education, niveau non spécifié	8.878.685,46	7,78
Education de base	7.675.802,86	6,73
Education secondaire	12.427.773,31	10,89
Education post-secondaire	360.094,25	0,32
Total Education	29.342.355,88	25,72
Santé, général	10.229.691,74	8,97
Santé de base	16.488.161,64	14,45
Total Santé	26.717.853,38	23,42
Politique en matière de population/santé et fertilité	10.089.143,30	8,84
Distribution d'eau et d'assainissement	9.160.620,97	8,03
Gouvernement et société civile	3.969.562,99	3,48
Infrastructures et services sociaux divers	5.222.151,11	4,58
Infrastructures et autres services sociaux	28.441.478,37	24,93
Infrastructures et services économiques	5.734.638,16	5,03
Transports et entreposage	2.101.577,45	1,84
Production et distribution de l'énergie	340.986,24	0,30
Banques et services financiers	1.807.658,98	1,58
Entreprises et autres services	1.484.415,49	1,30
Secteurs de production	6.944.915,09	6,09
Agriculture	3.991.296,78	3,50
Sylviculture	466.925,20	0,41
Pêche	24.700,62	0,02
Total agriculture, sylviculture, pêche	4.482.922,60	3,93
Industries manufacturières	1.363.023,20	1,19
Construction	3.688,71	0,00
Total industries manufacturières et construction	1.366.711,91	1,20
Commerce	345.061,24	0,30
Tourisme	750.219,34	0,66
Total Commerce et Tourisme	1.095.280,58	0,96
Destination plurisectorielle et transversale	16.895.330,28	14,81
Protection de l'environnement	3.446.856,51	3,02
Femmes et développement	417.765,42	0,37
Autres multi secteurs	13.030.708,35	11,42
Total	4 114.076.571,16	100,00

⁴ Ce montant est inférieur aux dépenses globales au titre du FCD en raison de différentes dépenses qui ne relèvent pas des secteurs susmentionnés (aide humanitaire, frais administratifs des ONG et autres).

Audit organisationnel

Audit organisationnel de la Direction de la Coopération au développement

En septembre 2005, la Direction de la Coopération au développement a lancé les procédures en vue de faire effectuer un audit organisationnel externe de ses propres services, notamment en vue de faire analyser, au sein de la Direction, les flux de l'information, les flux décisionnels et les flux financiers, de même que ses ressources humaines. Plusieurs offres de services de la part de sociétés de consultants renommées sont parvenues à la Direction, et suite à une appréciation comparative des coûts et des services proposés, DELOITTE SA a été retenue pour effectuer l'audit organisationnel.

Les travaux des consultants de DELOITTE SA, dont certains furent installés pour les besoins de l'exercice à la Direction de la Coopération au développement, se sont étirés sur six mois, de décembre 2005 à mai 2006.

Au cours de cette période, les consultants ont eu l'occasion de s'entretenir avec tous les collaborateurs de la Direction, avec les agents dans les bureaux régionaux, de même qu'avec les partenaires de la Direction, que ce soit au Ministère des Affaires étrangères, dans les autres ministères et administrations, chez Lux-Development ou encore auprès des ONG. Le processus, au cours duquel DELOITTE SA a eu accès à tous les documents utiles et nécessaires pour accomplir son travail, fut accompagné par un Comité de pilotage composé des consultants et de représentants de la Direction. L'audit a abouti à une série de recommandations que la Direction a pris la charge de mettre en œuvre.

DELOITTE SA a remis son rapport de l'audit organisationnel le 19 juin 2006. Le même rapport a été présenté par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et par un représentant de DELOITTE à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la défense, de la coopération et de l'immigration.

Parmi les mesures à prendre sur base des recommandations de l'audit, certaines ont été particulièrement relevées:

- fermeture du bureau de Quito,
- efforts en matière de décentralisation par le biais de l'ouverture de bureaux à Managua et à Ouagadougou,
- établissement d'un nouvel organigramme de la Direction,
- élaboration d'un descriptif de fonctions-types au sein de la Direction,
- introduction du concept de tableau de bord multicritères,
- contrôle des ONG par des experts externes.

Il fut également reconnu que la mise en œuvre de l'ensemble des mesures dans des délais acceptables ne sera pas possible en l'absence d'un renforcement du personnel de la Direction.

Travaux du Comité interministériel pour la coopération au développement

En 2006, le Comité interministériel pour la coopération au développement s'est réuni à quatre reprises et a notamment traité – au-delà des questions administratives pour lesquelles il a compétence – des questions suivantes:

- sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise aux problèmes du monde en développement,
- coopération multilatérale,
- assises de la Coopération luxembourgeoise et
- microfinance.

La coopération avec les pays partenaires privilégiés





Introduction: La coopération avec les pays partenaires privilégiés

Depuis plusieurs années, notre coopération avec les pays partenaires privilégiés est structurée par un Programme indicatif de coopération (PIC) avec chacun d'entre eux. Le PIC est un outil stratégique pluriannuel dont l'objectif est de favoriser une approche programmatique de notre coopération et d'améliorer ainsi l'efficacité de l'aide. Il est élaboré conjointement, sur base d'un dialogue renforcé avec les pays partenaires, et sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier, notamment lors des commissions de partenariat qui se tiennent chaque année.

L'année 2005 – par la signature avec le Cap Vert du premier PIC de deuxième génération – a marqué le début d'une phase de mise en place de PIC de deuxième génération. Ce processus s'est poursuivi en 2006 avec la signature de PIC II avec le Laos, le Nicaragua, le Salvador et le Vietnam. L'année 2006 a également vu la finalisation de la préparation des accords qui ont été signés début 2007 avec le Mali, le Sénégal et la Namibie. Les PIC avec le Burkina Faso et le Niger seront quant à eux renouvelés au cours de l'année 2007.

Les PIC de deuxième génération intégreront les recommandations formulées lors de l'évaluation à mi-parcours des premiers PIC et prévoient des moyens financiers accrus pour la coopération avec les pays partenaires privilégiés, plus particulièrement avec les pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique de l'Ouest. Il convient enfin de signaler que les accords signés avec le Salvador, le Vietnam et la Namibie prévoient une consolidation des activités mises en œuvre par la Coopération luxembourgeoise, en vue d'un retrait à moyen terme.

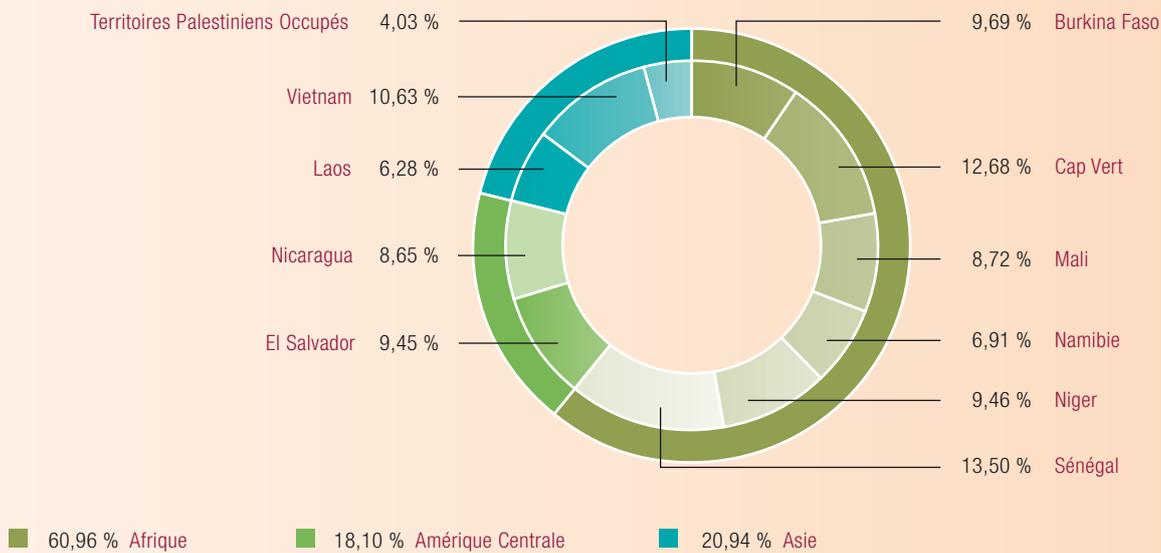
Dans ce rapport, la présentation de la coopération luxembourgeoise avec les pays partenaires privilégiés en 2006 comporte une brève description de la position du pays par rapport à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), accompagnée d'un tableau reprenant les indicateurs de mesure des OMD. Ensuite, les événements marquants de l'année 2006 ainsi que nos actions de coopération sont développées. Pour la première fois, cette section traite également, pour chaque pays partenaire privilégié, des activités mises en œuvre à travers les partenaires multilatéraux de la Coopération luxembourgeoise. Ce faisant, la Direction de la Coopération au développement entend mieux tenir compte des schémas de rapport du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Comme le montre le tableau ci-contre, le Ministère des Affaires étrangères a déboursé en 2006 la somme de 86,3 millions d'euros en faveur des dix pays partenaires privilégiés et des Territoires occupés palestiniens, un chiffre en croissance de 6,84 % par rapport à 2005. Sous réserve de l'allocation des crédits par le budget de l'Etat, la forte implication de la Coopération luxembourgeoise dans ces pays, aux moyens des PIC II, confirmera cette tendance dans les années à venir.



Pays partenaire privilégié	Coopération bilatérale	ONG	Action humanitaire et aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureaux de la Coopération	Divers	Total	Evolution en % depuis 2005
Burkina Faso	4.717.059	3.056.601	320.000	180.717	78.761	10.985	8.364.123	5,57
Cap Vert	9.593.618	896.165	0	247.250	204.928	4.533	10.946.494	-8,79
El Salvador	7.897.232	68.914	85.000	0	0	109.769	8.160.914	47,88
Laos	4.682.730	403.838	200.000	120.857	0	9.767	5.417.192	-16,88
Mali	5.754.200	1.463.841	200.000	109.845	0	0	7.527.886	-16,40
Namibie	5.500.780	102.418	250.000	103.610	0	4.370	5.961.178	44,00
Nicaragua	6.822.791	520.308	0	72.402	37.818	9.901	7.463.220	2,00
Niger	7.180.413	248.895	585.000	151.002	0	2.721	8.168.032	29,00
Sénégal	10.509.791	728.309	0	112.427	292.785	11.441	11.654.753	40,53
Vietnam	7.572.461	405.748	700.000	305.526	179.030	15.339	9.178.104	-4,26
Territoires palestiniens occupés	3.225.000	126.209	125.000	0	0	0	3.476.209	8,00
Total	73.456.075	8.021.245	2.465.000	1.403.636	793.322	178.825	86.318.104	6,84

Coopération par pays partenaire privilégié



Cap Vert



Sénégal

Mali

Niger

Burkina
Faso

Namibie

Afrique

Burkina Faso

Cap Vert

Mali

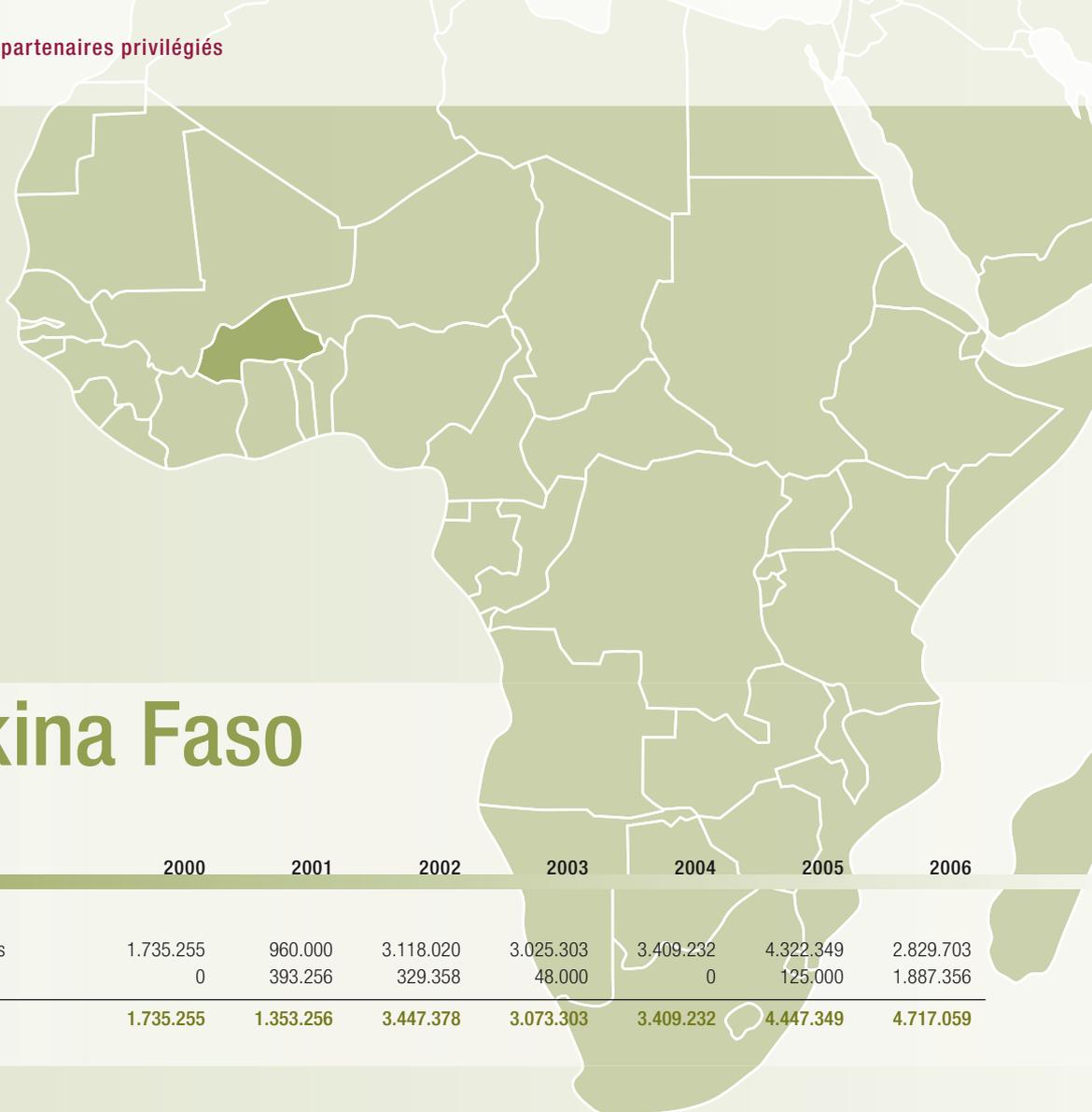
Namibie

Niger

Sénégal







Afrique Burkina Faso

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Agent d'exécution:							
Lux-Development et autres partenaires	1.735.255	960.000	3.118.020	3.025.303	3.409.232	4.322.349	2.829.703
Agences ONU/spécialisées	0	393.256	329.358	48.000	0	125.000	1.887.356
Total	1.735.255	1.353.256	3.447.378	3.073.303	3.409.232	4.447.349	4.717.059

Le Burkina Faso face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le revenu moyen par habitant a augmenté de 3,3 % par an sur 2001-2006, mais reste inférieur au taux de 5 % nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette augmentation du revenu moyen par habitant a néanmoins eu un impact sur l'incidence de la pauvreté, qui est en baisse à 40,8 % en 2006 contre 46,4 % en 2003.

Parallèlement à cette baisse, on note cependant une augmentation des inégalités entre les différents groupes de ménages entre 2005 et 2006.

La gestion des finances publiques a été marquée par la prudence et par une augmentation d'environ 1 % des allocations en faveur des secteurs prioritaires: l'éducation et la santé. Ainsi le cumul des budgets du Ministère de l'Education de Base et du Ministère de la Santé représente désormais 27,33 % du budget de l'Etat.

En conséquence, les indicateurs de ces secteurs ont progressé: dans l'éducation de base, une progression de 11,8 % du nombre d'élèves a été enregistrée en 2006. Ainsi, le taux brut de scolarisation s'est amélioré de 45,08 % en 2000 à 66,3 % pour l'année 2006/2007. Malheureusement, le taux d'achèvement du primaire reste relativement bas avec 36,8 % et un grand effort est requis pour améliorer la qualité de l'éducation.

Dans le secteur de la santé, la couverture vaccinale s'améliore et la lutte contre les maladies s'intensifie:

- Réduction du taux de létalité pour les maladies épidémiques: méningite (8,5 % contre 21 % en 2005), rougeole (0,57 % contre 2 % en 2005). La fièvre jaune n'a causé aucun décès en 2006;
- Stabilisation de la prévalence du VIH/SIDA à 2,3 % fin 2005 chez les adultes de 15 à 49 ans selon l'ONUSIDA et l'OMS;

Au niveau de l'accès à l'eau potable, les taux se sont timidement améliorés en 2006 pour atteindre 75 % en milieu urbain et 62 % en milieu rural contre 74 % et 60 %, respectivement, en 2005.

Evénements marquants de l'année

Les élections municipales du 23 avril 2006 – initialement prévues en 2005 déjà – ont été les premières à s'inscrire dans le cadre de la décentralisation et elles consacrent donc la "communalisation intégrale" du pays en 302 communes. Cinq mois après la réélection sans équivoque du Président Blaise Compaoré, ces municipales ont confirmé l'hégémonie du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) au pouvoir: plus de 72 % des nouveaux élus sont affiliés à ce parti. L'opposition, déjà très affaiblie par la présidentielle et plus que jamais divisée, a subi une défaite sans appel et ne semble pas être en mesure de se relever pour les législatives de 2007.

Côté économie, le Burkina Faso a enregistré en 2006 des résultats satisfaisants. Grâce à une bonne saison des pluies, la croissance économique a atteint 6,4 % (contre 4 % pour l'espace UEMOA), notamment grâce à une bonne progression de la production céréalière (+5,7 %) et cotonnière (+8,5 %). Ainsi le pays a pu enregistrer un excédent céréalier représentant environ 43 % de ses besoins. Le taux de croissance de l'économie burkinabé reste déterminé par le secteur de l'agriculture qui assume trois quarts de ce taux.

Burkina Faso	2000	2006
Population (millions)	11	12,8
PIB par habitant (PPA)	965	1.169
Classement selon l'indicateur du développement humain	172/174	174/177
APD nette reçue en % du PIB	15,6 %	12,2 %
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	ND	27,2 %
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	25 %	38 %
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	32,3 %	40 %
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	ND	76 %
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	87 %	77 %
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65 %	68 %
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	31 %
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	138 (2001)	192
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	109	97
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	46 %	78 %
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	ND	480
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	51 %	31 %
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	2 % (2002)
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	42 %	61 %
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	13 %

Source: Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2006

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Burkina Faso

	2005	2006	Evolution en %
Coopération bilatérale	4.447.349	4.717.059	6,06
ONG	3.842.679	3.056.601	-20,46
Action humanitaire et aide alimentaire	245.752	320.000	30,21
Appui aux programmes	321.629	180.717	-43,81
Bureau de la coopération		78.761	
Divers		10.985	
Total	8.857.409	8.364.123	-5,57

L'inflation, en diminution, a pu être maintenue à un taux acceptable de 2,4 % en 2006 contre 6,4 % en 2005.

En termes de politique économique, on note au titre de l'année 2006, les avancées suivantes:

- Elaboration d'une stratégie de renforcement des finances publiques
- Baisse de la taxation d'entreprise
- Réduction des délais de création d'entreprises à sept jours et réduction de plus de 40 % des coûts des formalités
- Mise en place du programme "Doing Business Better in Burkina Faso" pour accompagner le gouvernement dans l'amélioration du climat des investissements.

Ces efforts ont valu au Burkina Faso des gains de position de huit places et de 23 places respectivement pour les indicateurs "facilité de faire des affaires" et "création d'entreprise" dans l'index sur le climat des investissements de la Banque mondiale.

Parallèlement, l'Etat poursuit son programme de privatisation des entreprises publiques, notamment avec la cession de 51 % du capital de l'ONATEL à Maroc Telecom, transaction qui a amené un revenu de 220 millions d'euros dans le budget de l'Etat.

Dans le secteur agricole, c'est surtout la filière coton qui pose problème, avec les prix de vente en baisse sur le marché mondial et les prix des intrants en hausse. Le gouvernement du Burkina Faso a essayé d'y répondre en rationalisant la filière avec l'essai de variétés transgéniques, l'adoption d'un nouveau mécanisme de fixation du prix au producteur, adossé à un fonds de lissage et la recapitalisation de la SOFITEX (la principale société de commercialisation du coton).

Malgré ces efforts, les perspectives pour les quelque 3 millions de cultivateurs de coton burkinabé restent moroses avec une productivité bien inférieure à celle de leurs concurrents américains et chinois et dépendent largement de l'évolution des prix du coton sur le marché mondial. Des réformes importantes censées changer les systèmes de production vers d'autres cultures sont retardées suite au manque d'alternatives de production et aux conséquences sociales néfastes.

Visite du Ministre Jean-Louis Schiltz au Burkina Faso

Le Ministre Jean-Louis Schiltz a effectué du 20 au 23 mars 2006 une visite de travail au Burkina Faso. La visite a permis de faire le point sur les réalisations à ce jour de la coopération entre le Burkina et le Luxembourg. Le point fort était la 3^e réunion de la Commission de Partenariat entre le Burkina Faso et le Luxembourg. Avec le Ministre des Finances du Burkina, Jean Baptiste Pascal Compaoré, le Ministre Schiltz a tiré les conclusions de la revue à mi-parcours du Programme indicatif de coopération (PIC) Luxembourg - Burkina Faso.

Le Ministre Schiltz a ensuite rencontré les Ministres concernés par la Coopération avec le Luxembourg, le Président de l'Assemblée Nationale, et le Président de la Commission de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine). Finalement, il a été reçu en audience par Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso.

Dans la capitale du Burkina Faso, le Ministre Schiltz a inauguré le Centre National de Transfusion Sanguine dont la réalisation a été financée par la Coopération luxembourgeoise. Il a ensuite visité le Village Artisanal de Ouagadougou et le chantier de l'extension dudit village.

Les projets de la coopération bilatérale en cours au Burkina Faso

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
BKF 004 Transfusion sanguine	2001-2006	4.350.000	LD	Santé
BKF 007 Projet d'aménagement participatif des Forêts classées de Dindérosso et du Kou	2002-2006	2.600.000	LD	Environnement
BKF 009 Artisanat II - Consolidation du Village Artisanal de Ouagadougou	2002-2007	975.000	LD	Artisanat
BKF010 Alphabétisation II	2004-2008	4.000.000	LD	Education
BKF 911 Formation professionnelle	2007-2009	5.000.000	LD	Education
BKF 012 PAGREN	2006-2010	5.906.500	LD	Environnement
BKF 013 Transfusion sanguine II	2007-2009	101.500	LD	Santé
BKF/02/V01 REPAJE - Projet d'appui à la réduction de la pauvreté des jeunes défavorisés ou marginalisés dans la région des Hauts Bassins	2003-2008	2.054.251	VNU	Secteurs sociaux
Agences ONU/spécialisées				
Plate-formes multifonctionnelles au Burkina Faso	2004-2007	500.000	PNUD	Environnement
Assistance technique au Niger, Mali, Burkina Faso et Sénégal pour le "Développement et l'harmonisation du droit et des institutions de l'Environnement" (PADELIA)	2002-2006	198.883	PNUE	Environnement
Recensement	2006-2007	1.085.000	UNFPA	"Programme population"
Séminaire technique sur l'aviculture	2006	24.500	CDE	Secteur privé
Formation d'aviculteurs	2006	26.000	CDE	Secteur privé
Guide pratique de valorisation des céréales et légumineuses	2006	10.000	CDE	Secteur privé
Programme d'assistance aux producteurs de céréales et légumineuses	2006	21.308	CDE	Secteur privé
Ateliers de formation pour arbitres et médiateurs	2006	20.000	CDE	Secteur privé
School feeding	2006-2007		PAM	Aide alimentaire
Projet GERME de renforcement des micros entrepreneurs en activité et potentiels en Afrique de l'Ouest	2006-2007	116.667	BIT	Formation professionnelle
Atelier de formation pour PME sur l'amélioration du marketing de matériaux de construction	2006	12.005	CDE	Secteur privé

Lors de son séjour, le Ministre Schiltz s'est également rendu à Bobo-Dioulasso, deuxième ville et capitale économique du pays. Il y a visité différentes réalisations de la Coopération luxembourgeoise, notamment le Centre Régional de Transfusion Sanguine, les Forêts classées et les aires de loisirs de la Vallée du Kou ainsi que des centres d'alphabétisation.

Programme indicatif de coopération, projets/programmes en cours et perspectives d'avenir

Projets en cours

En automne 2006, le projet d'aménagement participatif des Forêts classées de Dindérosso et du Kou est arrivé au terme de sa mise en œuvre. En collaboration avec les populations des villages en périphérie de ces deux forêts classées, il a pu établir un modèle de gestion durable de leurs ressources ligneuses et non ligneuses. Ainsi, les revenus des populations riveraines ont sensiblement augmenté, grâce à la commercialisation des ressources telles que les fruits, les noix de cajou, l'herbe, le bois commercial et l'agroforesterie. En périphérie d'une grande ville avec une demande croissante pour des espaces verts, le projet a également pu donner un exemple de tourisme en harmonie avec la nature.

En 2006, les travaux d'extension du Village Artisanal de Ouagadougou ont permis d'aménager douze nouveaux ateliers pouvant accueillir jusqu'à une centaine d'artisans supplémentaires.

La présence de femmes artisans est particulièrement encouragée.

Suite à une requête en 2005 du gouvernement du Burkina Faso, sollicitant l'appui du Luxembourg afin d'accroître l'accès des jeunes déscolarisés à une formation professionnelle qualifiante, l'année 2006 a été consacrée à la formulation du projet. Il s'agit de la première intervention de la Coopération luxembourgeoise dans le domaine de la formation professionnelle et marque le début d'un engagement plus important du Luxembourg dans ce secteur.

En mars 2006, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeois a donné une suite favorable à la requête du gouvernement burkinabé de poursuivre son appui au Centre national de transfusion sanguine ouvrant la voie à la formulation d'un projet visant à continuer d'assurer la disponibilité continue des produits sanguins de qualité en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire. En dehors du Centre national de transfusion sanguine à Ouagadougou, l'appui du Luxembourg a permis la création de 4 centres régionaux de transfusion sanguine dans les principales villes du Burkina Faso.

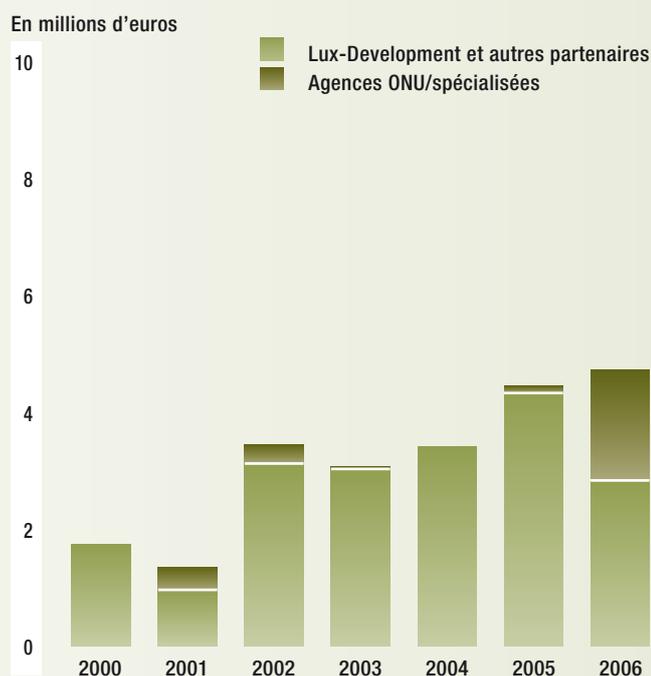
Les projets de la coopération multilatérale au Burkina Faso

En 2006, la Coopération luxembourgeoise a soutenu cinq projets multilatéraux au Burkina Faso. Ces projets s'inscrivaient dans le cadre du premier PIC qui viendra à terme fin 2007.

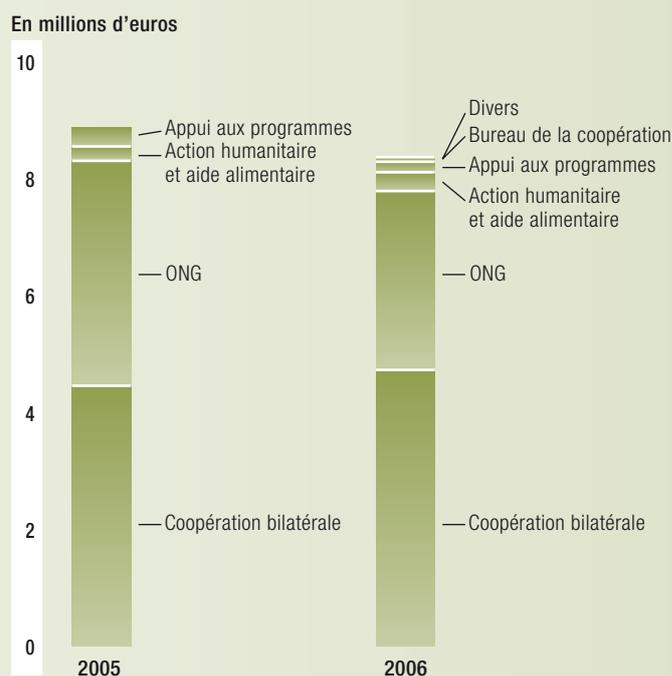
Il s'agissait (i) du projet GERME de renforcement des micro-entrepreneurs en activité et potentiels en Afrique de l'Ouest, un projet régional du Bureau international du travail (BIT) au Sénégal, au Burkina Faso et au Mali, (ii) d'un programme régional d'alimentation scolaire du Programme alimentaire mondial (PAM), (iii) d'un projet régional du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) visant la mise en place de plateformes multifonctionnelles au Sénégal et au Burkina Faso, (iv) du financement du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ainsi que (v) d'un projet régional du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) visant le développement et l'harmonisation du droit et des institutions de l'environnement qui se trouve en phase de finalisation.

Perspectives d'avenir

Avec les autorités burkinabé, le Ministère des Affaires étrangères, représenté par son nouveau Bureau de la Coopération à Ouagadougou, a entamé le dialogue sur les secteurs prioritaires de la Coopération luxembourgeo-burkinabé à couvrir par le nouveau Programme indicatif de coopération (2008-2012) pour lequel le gouvernement du Luxembourg a réservé une enveloppe de 60 millions d'euros.



Evolution de la coopération bilatérale au Burkina Faso



Evolution de la coopération au Burkina Faso



Afrique Cap Vert

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Agent d'exécution:							
Lux-Development et autres partenaires	8.637.682	4.887.012	7.156.222	7.616.735	10.307.952	10.995.645	9.085.460
Agences ONU/spécialisées	155.958	852.140	239.687	269.837	0	204.198	508.158
Total	8.793.640	5.739.152	7.395.909	7.886.572	10.307.952	11.199.843	9.593.618

Le Cap Vert face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

L'analyse des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour le Cap Vert est relativement encourageante malgré des résultats mitigés enregistrés sur le front de la lutte contre la pauvreté où les statistiques internationales relèvent un accroissement des inégalités de la redistribution des richesses en parallèle à une forte croissance du PIB. Au niveau de l'éducation, le Cap Vert a d'ores et déjà réalisé l'objectif d'assurer l'éducation primaire pour tous et s'attaque maintenant à l'amélioration de la qualité du système éducatif. Quant à la promotion de l'égalité des sexes, les progrès enregistrés sont remarquables; l'équité des genres est assurée en matière d'éducation primaire et, qui plus est, le ratio fille/garçon s'est inversé en faveur des filles dans les enseignements post-primaires. Les femmes sont également bien représentées dans les institutions étatiques et l'administration publique.

En matière de santé, la tendance est positive tant pour la réduction de la mortalité infantile que maternelle, mais la vulnérabilité du pays nécessite une vigilance permanente, notamment en maintenant la routine vaccinale, l'amélioration des conditions d'accouchement dans les hôpitaux et les efforts de suivi de la santé maternelle. La lutte contre le VIH/SIDA n'a pas encore permis d'enrayer la propagation de la pandémie au Cap Vert bien que la prévalence reste faible. Le taux d'incidence de la tuberculose et ses conséquences néfastes ont considérablement baissé et le paludisme semble sous contrôle. Dans le domaine de l'accès à l'eau, bien que la population qui y accède ait doublé durant la dernière décennie, il existe encore de nombreuses inégalités entre les différentes municipalités. Ce problème est encore plus accentué pour le volet assainissement. A l'heure où le Cap Vert est en phase de transition pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) et présente des résultats encourageants dans l'atteinte des OMD, il y a lieu de maintenir l'aide publique au développement envers ce pays compte tenu de sa vulnérabilité comme archipel aux chocs extérieurs et de sa forte dépendance alimentaire.

Evénements marquants de l'année 2006

En janvier et février 2006 se sont tenues respectivement les élections parlementaires et présidentielles. A l'instar des élections de 2001, c'est le Parti africain pour l'indépendance du Cap Vert (PAICV) qui a remporté ces doubles élections et qui dispose désormais de la majorité des sièges (41 sur 72) à l'Assemblée. S.E.M. Pedro Pires a quant à lui été reconduit à la Présidence du Cap Vert.

L'année 2006 est la première année de mise en œuvre du Programme indicatif de coopération (PIC) de deuxième génération (2006-2010) signé à Luxembourg en octobre 2005 par Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Monsieur Victor Borges, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés du Cap Vert.

Un bilan de cette première année a été tiré lors de la 8^e Commission de Partenariat entre les deux pays qui s'est tenue le 25 janvier 2007 à Praia.

Cap Vert	2000	2006
Population (millions)	0,4	0,5
PIB par habitant (PPA)	3.233	5.727
Classement selon l'indicateur du développement humain	105/174	106/177
APD nette reçue en % du PIB	28,90 %	14,70 %
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	ND	ND
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	14 %	14 %
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	99,90 %	92 %
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	ND	91 %
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100 %	99 %
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	94 %	112 %
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	109 %
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	73	36
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	54	27
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	66 %	69 %
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	55	76
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	89 %
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	65 %	80 %
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	27 %	43 %

Source: Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2006

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Cap Vert

	2005	2006	Evolution en %
Coopération bilatérale	11.199.843	9.593.618	-14,34
ONG	500.594	896.165	79,02
Action humanitaire et aide alimentaire	0	0	
Appui aux programmes	115.713	247.250	113,68
Bureau de la coopération	140.695	204.928	45,65
Divers	45.000	4.533	-89,93
Total	12.001.845	10.946.494	-8,79

Programme indicatif de coopération, projets/programmes en cours et perspectives d'avenir

Le PIC de deuxième génération, qui couvre la période 2006-2010, s'inscrit dans la continuité des actions antérieures de la Coopération luxembourgeoise au Cap Vert. L'objectif principal reste la lutte contre la pauvreté en accompagnant les autorités capverdiennes dans leurs efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement et la transition progressive du Cap Vert en vue de quitter d'ici fin 2008 la catégorie des pays les moins avancés. Les secteurs d'interventions prioritaires restent (i) l'éducation et la formation des ressources humaines, (ii) la santé, (iii) l'eau et l'assainissement ainsi que (iv) la sécurité alimentaire.

Education et formation des ressources humaines

La communauté de bailleurs de fonds présente au Cap Vert a désigné la Coopération luxembourgeoise comme chef de file du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle au Cap Vert. A ce titre, le bureau de la Coopération luxembourgeoise à Praia organise régulièrement des réunions de coordination et d'orientation regroupant les différents acteurs impliqués dans ce domaine. Cette situation s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la Déclaration de Paris visant un renforcement de l'harmonisation et de l'efficacité de l'aide ainsi que dans celui du code de conduite de l'Union européenne sur la division du travail pour l'aide au développement.

Un des objectifs du premier PIC, qui visait notamment l'augmentation de la capacité d'accueil scolaire par la construction de plusieurs établissements scolaires, s'est poursuivi durant l'année 2006. La construction du lycée de Coculi ainsi que des lycées de Calabaceira et d'Achada Grande est finalisée et ils sont désormais en mesure d'accueillir les élèves.

Au niveau de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, le projet "Enseignement technique" suit son cours en participant à l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement technique et professionnel au Cap Vert.

Au niveau de la formation professionnelle, le projet "Ecole d'hôtellerie et de tourisme du Cap Vert" a débuté en septembre 2006 et une cérémonie de pose de la première pierre de l'école a eu lieu le 25 janvier 2007 en présence du Ministre Schiltz et de Madame Sara Lopes, Ministre Déléguée à l'Emploi et à la Qualification du Cap Vert. En 2006 a également débuté la formulation du vaste projet de soutien à la formation professionnelle dont la mise en œuvre devrait commencer fin 2007.

Santé

En 2006, une deuxième phase du programme de santé scolaire a débuté visant à appuyer le développement d'un programme national de santé scolaire. Les thèmes abordés devraient mettre l'accent sur la santé reproductive, la prévention du VIH/SIDA et la toxicomanie.

Le projet d'appui à la conception et la mise en œuvre du plan de développement de la région sanitaire de Santiago nord (RSSN) suit son cours. Au cours de cette année, les aspects législatifs liés à la RSSN ont été finalisés par les autorités capverdiennes et le projet s'est essentiellement concentré sur la construction de l'hôpital régional d'Assomada et la construction/rénovation de plusieurs centres de santé accompagnée par une assistance technique pour former le personnel amené à opérer au sein de la RSSN. Le volet assistance technique est renforcé par un projet de l'Organisation mondiale de Santé (OMS) également financé par la Coopération luxembourgeoise.

Eau et assainissement

En marge de la 8^e Commission de partenariat entre le Cap Vert et le Luxembourg qui s'est tenue à Praia le 25 janvier 2007, deux nouveaux protocoles d'accord ont été signés relatifs à la mise en œuvre de projets dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, l'un au sein de la municipalité de San Domingos sur l'île de Santiago et l'autre sur les îles de Fogo et Brava. Ces deux projets revêtent une importance capitale pour le Cap Vert puisque l'analyse des Objectifs du Millénaire pour le Développement démontre clairement des inégalités flagrantes au niveau de l'accès à l'eau potable et surtout à l'assainissement de l'eau.

Autres

En raison de la vulnérabilité alimentaire du Cap Vert, le PIC 2006-2010 inclut également la sécurité alimentaire comme secteur prioritaire. A cet effet, une nouvelle convention d'aide alimentaire couvrant la période du deuxième PIC a été signée cette année, incluant les recommandations de l'évaluation de la première convention de ce type menée en 2005.

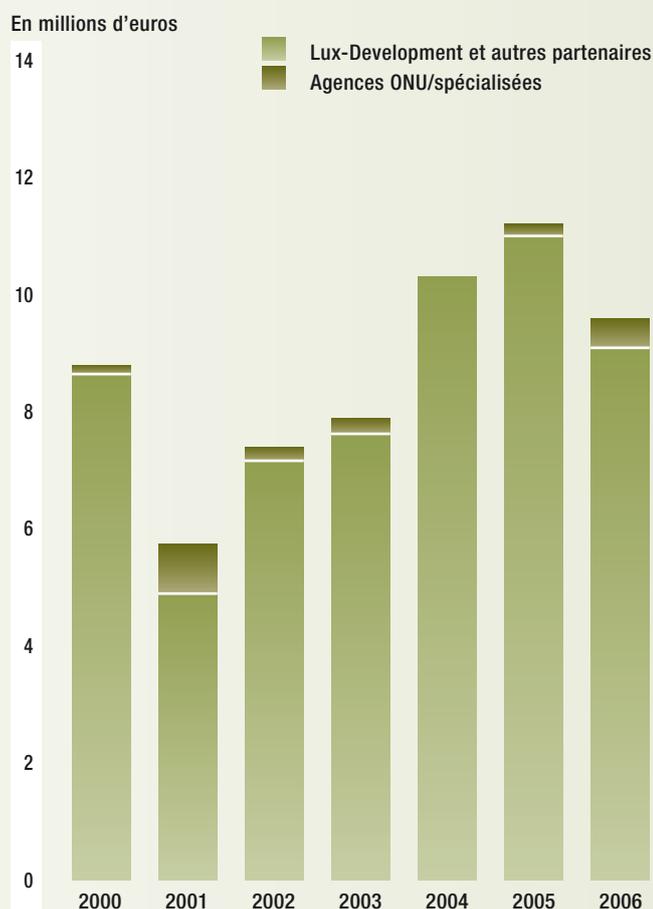
Sur financement du Fonds de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants, la Coopération luxembourgeoise met également en œuvre un projet de traitement et de réhabilitation des toxicomanes à Praia.

Finalement, le Luxembourg participe aux côtés de la Commission européenne et du gouvernement capverdien au financement de la construction d'une route sur l'île de Santo Antão et à la construction d'un marché à Tarrafal. Le projet de construction de la route fait l'objet d'une évaluation intermédiaire mandatée par la Commission européenne.

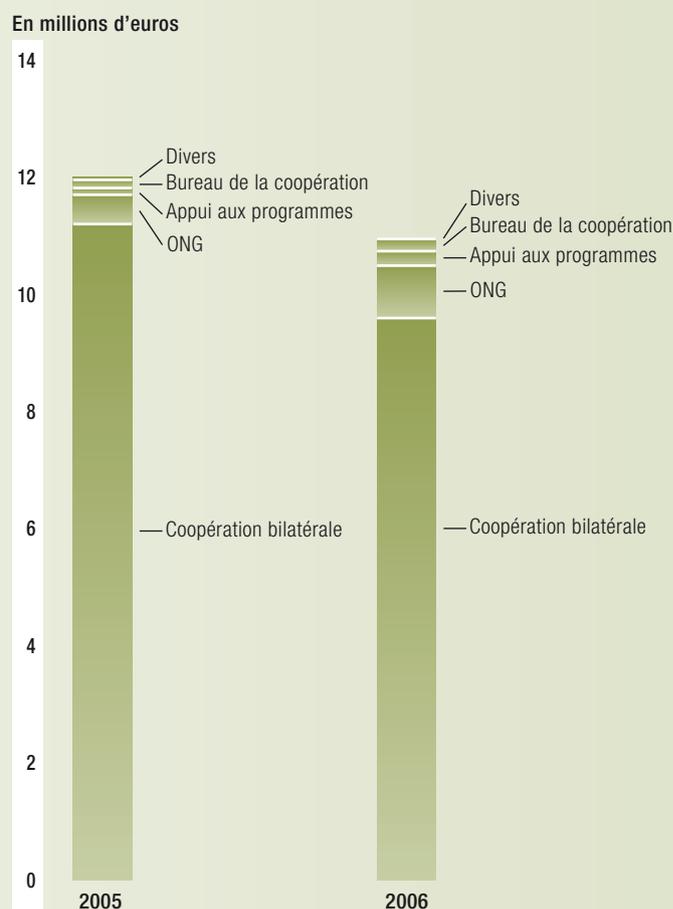


Les projets de la coopération bilatérale en cours au Cap Vert

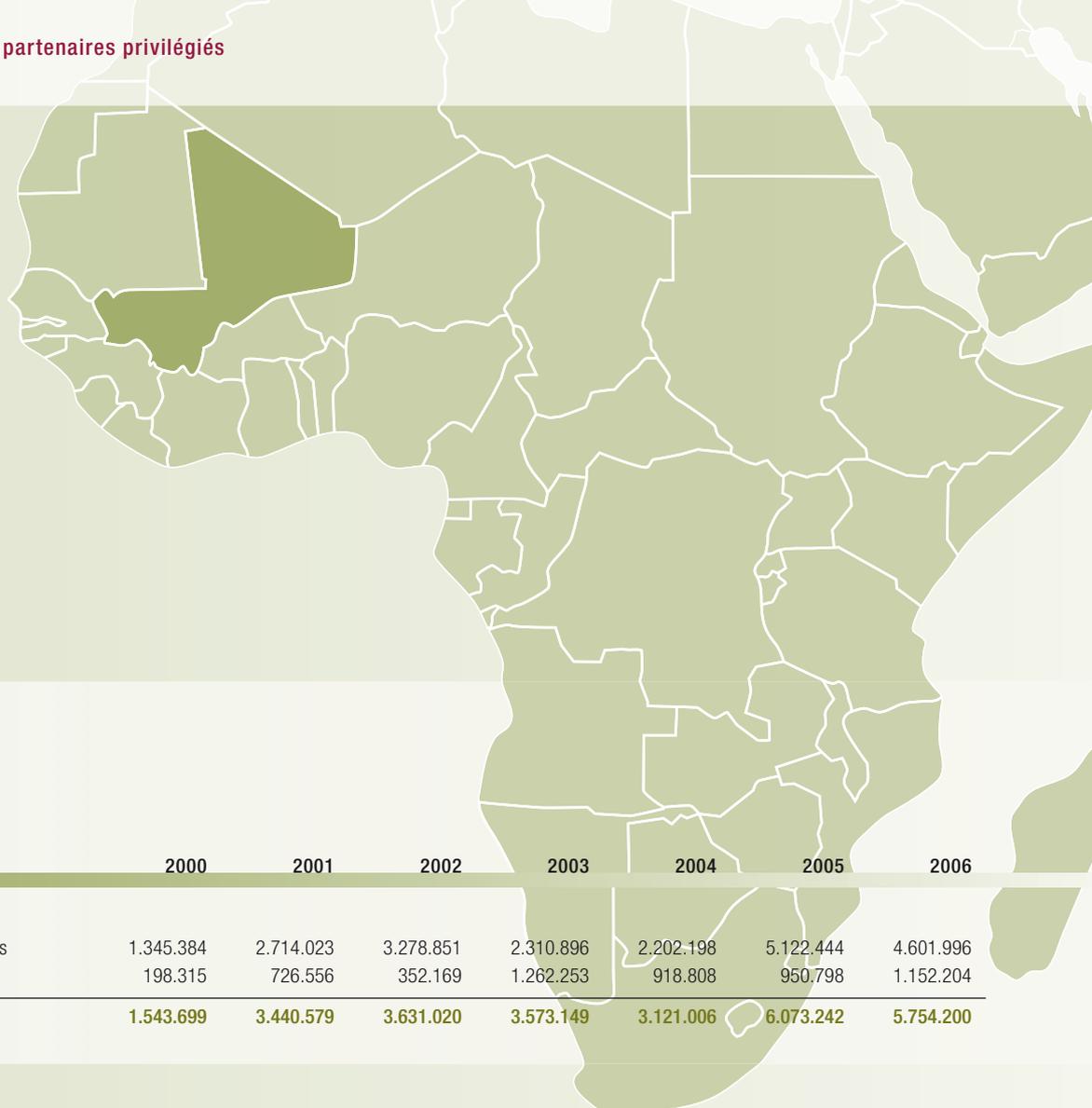
Projet	Durée	Budget total (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
CVE/023: Habitat économique Ribeira Grande	1996-2007	1.586.519	LD	Services sociaux
CVE/035: Route Janela – Porto Novo	2002-2008	8.075.000	LD	Infrastructure
CVE/036: Lycée Porto Novo	1998-2006	5.428.868	LD	Education
CVE/049: Marché de Tarrafal	2003-2007	1.488.000	LD	Secteur privé
CVE/053: Déchets Sao Nicolau	2003-2006	1.335.000	LD	Environnement
CVE/054: Eau Sao Domingos	2003-2006	2.435.300	LD	Eau/assainissement
CVE/055: Lycée Sao Miguel	2003-2006	5.204.360	LD	Education
CVE/056: Région Sanitaire Santiago Nord	2004-2009	9.868.000	LD	Santé
CVE/057: Lycée Coculi	2003-2007	4.178.000	LD	Education
CVE/059: Ecole Hôtelière	2006-2010	5.485.000	LD	Education
CVE/060: Lutte contre la toxicomanie	2003-2007	1.342.000	LD	Santé
CVE/063: Infrastructures scolaires	2003-2007	6.759.500	LD	Education
CVE/064: Enseignement technique	2003-2009	3.460.000	LD	Education
CVE/067: Convention aide alimentaire	2006-2010	5.000.000	LD	Aide alimentaire
CVE/068: Santé scolaire (phase II)	2006-2007	500.000	LD	Education/Santé
CVE/069: Eau Sao Domingos (phase II)	2007-2010	1.623.000	LD	Eau/assainissement
CVE/070: Eau à Fogo & Brava	2007-2010	5.000.000	LD	Eau/assainissement
CVE/071: Formation professionnelle	En formulation	12.000.000	LD	Education
Agences ONU/spécialisées				
Assistance technique au Ministère de la Santé	2006-2007	776.591	OMS	Santé
Vaccination contre l'hépatite B	2006-2007	66.071	UNICEF	Santé



Evolution de la coopération bilatérale au Cap Vert



Evolution de la coopération au Cap Vert



Afrique Mali

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Agent d'exécution:							
Lux-Development et autres partenaires	1.345.384	2.714.023	3.278.851	2.310.896	2.202.198	5.122.444	4.601.996
Agences ONU/spécialisées	198.315	726.556	352.169	1.262.253	918.808	950.798	1.152.204
Total	1.543.699	3.440.579	3.631.020	3.573.149	3.121.006	6.073.242	5.754.200

Le Mali face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Au Mali, la coordination et la conduite d'actions en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été dévolues au Ministère de l'Economie et des Finances dans le but d'assurer une symbiose entre les OMD et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). En décembre 2003, un atelier de lancement du processus OMD, impliquant tous les départements techniques et les organisations de la société civile, avait permis d'analyser et d'adapter la pertinence des cibles et indicateurs au contexte de développement du Mali. En novembre 2004, le gouvernement du Mali publiait son premier rapport de suivi de la mise en œuvre des OMD. Celui-ci indique que les performances du Mali sont très contrastées selon les huit objectifs et révèle de bonnes perspectives dans les domaines de l'autosuffisance alimentaire, de la scolarisation primaire universelle et de l'accès à l'eau potable.

A l'inverse, les scénarios tendanciels sont pessimistes en ce qui concerne, à l'horizon 2015, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé maternelle et infantile, l'inversion de la tendance en matière de propagation du VIH/SIDA, du paludisme et des autres maladies pour lesquelles les performances sont très faibles.

L'année 2006 a été caractérisée par l'organisation, en juillet, d'un exercice de planification dont le but était d'harmoniser le prochain CSLP (2007-2011) avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Un autre atelier s'est tenu à Ségou fin août, visant l'élaboration d'un plan décennal pour atteindre les OMD en vue d'en déduire un plan opérationnel pour le CSLP 2007-2011.

En 2006, le Mali a également rejoint le projet "Villages du Millénaire" dont l'objectif fondamental est d'aider les communautés rurales à réaliser les OMD. Ce projet intervient dans les communes rurales de Dioro et de Farakou Massa, sur une grappe de 30 villages totalisant 55 000 habitants. Les domaines d'intervention sont la santé, l'éducation, le développement rural, l'environnement, l'eau et l'assainissement, les communications et le désenclavement.

Evénements marquants de l'année 2006.

La série des différentes rébellions touarègues au Nord du pays (1963, 1990-1992, 1994) a connu un nouvel épisode lorsque, le 23 mai 2006, plusieurs douzaines de mutins ont pris le contrôle de deux camps militaires à Kidal, la capitale de la région nord-est du Mali et le principal centre politique des Touaregs. Pendant l'opération menée par le Colonel Alhassane Ag Fagaga, un ancien commandant de la rébellion du début des années 1990, les rebelles ont saisi des quantités substantielles de munitions et d'armes. Leurs principales revendications sont la mise en œuvre du Pacte National, un projet de réconciliation et de développement signé entre gouvernement et rebelles en 1992, et la pleine autonomie pour la région de Kidal. Le Président Amadou Toumani Touré a opté pour une réponse mesurée et, sous médiation algérienne, les deux parties sont arrivées à un accord le 4 juillet 2006 qui inclut les dispositions suivantes: statut spécial pour la région de Kidal, mise en place d'un Conseil régional intérimaire chargé d'attirer des investissements, création d'unités militaires spéciales recrutées au sein de la population locale, et transfert de quelques-unes des garnisons militaires existantes.

Mali	2000	2006
Population (millions)	10,7	13,1
PIB par habitant (PPA)	681	998
Classement selon l'indicateur du développement humain	165/174	175/177
APD nette reçue en % du PIB	13,20 %	11,70 %
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	72,80 %	72,30 %
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	40 %	33 %
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	38,10 %	46 %
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	84 %	79 %
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	69 %	85 %
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	56 %	ND
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	24 %	46 %
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	237	219
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	144	121
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	57 %	75 %
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	580	580
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	41 %
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	66 %	50 %
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	6 %	46 %

Source: Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2006

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Mali

	2005	2006	Evolution en %
Coopération bilatérale	6.073.242	5.754.200	-5,25
ONG	2.012.007	1.463.841	-27,24
Action humanitaire et aide alimentaire	500.000	200.000	-60,00
Appui aux programmes	148.668	109.845	-26,11
Divers	271.214	0	
Total	9.005.131	7.527.886	-16,40

Suite à l'accord d'Alger, un conseil régional consultatif provisoire a été mis en place à Kidal le 25 septembre 2006 et un forum consacré au développement des régions du nord du Mali s'est tenu à Kidal les 23 et 24 mars 2007. La Coopération luxembourgeoise, représentée par son bureau de Dakar, était présente à ce forum et a exposé les actions prévues dans le PIC 2007-2011 pour soutenir le développement de la région de Kidal.

Programme indicatif de coopération, projets/programmes en cours et perspectives d'avenir

L'année 2006 a été consacrée en grande partie à l'identification du Programme indicatif de coopération 2007-2011 qui a été signé à Yorosso le 28 janvier 2007 par Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et en présence de S.E.M. Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali.

L'identification des programmes du PIC 2007-2011 est le fruit de nombreuses consultations avec les autorités maliennes et les partenaires au développement bi- et multilatéraux. Il tient compte des recommandations issues des différentes Commissions de Partenariat, de l'évolution des politiques et stratégies de développement de la République du Mali et des leçons tirées de la mise en œuvre des projets et programmes passés et en cours.

Une mission conjointe d'identification de programmes s'est déroulée du 22 juin au 7 juillet 2006, avec pour objectif l'identification des projets et programmes du Programme indicatif de coopération 2007-2011. Cette mission était élargie aux ministères techniques et aux agences du système des Nations Unies impliquées dans les programmes retenus.

Le PIC 2007-2011 cible prioritairement:

- (i) la lutte contre le chômage des jeunes par la formation et l'insertion professionnelle
- (ii) la réduction de la mortalité et de la morbidité materno-infanto-juvénile
- (iii) l'accès à l'eau potable et à l'assainissement
- (iv) la bonne gouvernance

Les interventions de la Coopération au développement se conçoivent comme contribution du Grand-Duché de Luxembourg à la réduction de la pauvreté au Mali, conformément au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Le PIC 2007-2011 sera composé de deux programmes quinquennaux ainsi que d'une composante d'accompagnement:

- (i) Programme de santé: santé de base, sécurité alimentaire, hydraulique, assainissement, hygiène
- (ii) (Programme de formation technique et professionnelle et d'insertion professionnelle
- (iii) Composante d'accompagnement "bonne gouvernance et promotion d'une culture de paix"

La zone de concentration du PIC sera constituée de trois régions (Ségou y compris le cercle de Yorosso dans la région de Sikasso, Kidal et le district de Bamako). Ces trois régions sont reconnues pauvres et faiblement pourvues en services sociaux de base.

Le partenariat qui caractérise les relations de coopération entre les deux pays et notamment les activités d'identification, de formulation et de mise en œuvre des programmes du présent PIC ainsi que la concentration de la zone d'activité dans un nombre restreint de cercles administratifs, permet d'aborder ces activités sous l'angle du développement local intégré.

Parallèlement à l'identification du PIC 2007-2011, les projets suivants étaient mis en œuvre ou étaient en formulation au Mali au cours de l'année 2006.

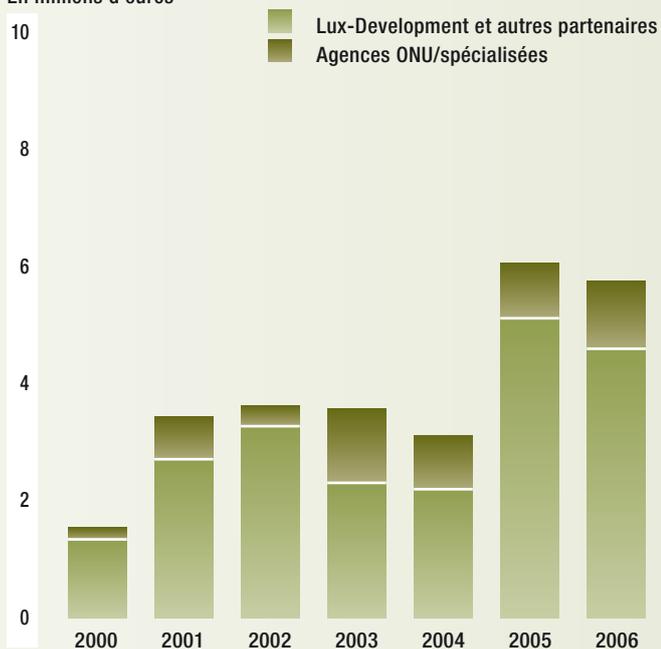
Les projets de la coopération bilatérale en cours au Mali

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
MLI/004: Plaine de San Ouest	2004-2007	6.300.000	LD	Dév. rural/urbain
MLI/005: Décentralisation et services sociaux	2004-2007	3.260.000	LD	Services sociaux
MLI/006: Alphabétisation fonctionnelle à Missabougou	2001-2006	2.400.000	LD	Education
MLI/008: Coopération triangulaire – Hydraulique à Ségou	2006-2008	1.780.000	LD	Eau/assainissement
MLI/009: Environnement urbain à Bamako	2006-2008	1.750.000	LD	Dév. rural/urbain
MLI/010: Fonds National de Solidarité	2004-2006	450.000	LD	Services sociaux
MLI/012: Statistiques de pauvreté au Mali	2006-2007	250.000	LD	Services sociaux
MLI/013: Appui au médiateur de la République	2006-2007	280.300	LD	Gouvernance
MLI/914: Eau potable à Senou (Bamako)	en formulation	2.200.000	LD	Eau/assainissement
MLI/915: Manuscrits de Tombouctou	en formulation	1.500.000	LD	Culture
Développement durable dans la Région de Kidal	2005-2009	4.400.000		Dév. rural/urbain
Agences ONU/spécialisées				
Projet GERME	2006-2007	97.222	BIT	Insertion professionnelle
Alimentation scolaire	2006-2007	717.428	PAM	Aide alimentaire
Appui au renforcement de l'équité hommes/femmes	2004-2007	420.000	PNUD	Genre
Appui à la lutte contre l'excision	2004-2007	500.000	UNFPA	Genre
Community Water Initiative	2006-2008	505.286	PNUD	Eau/assainissement

Aux projets bilatéraux s'ajoute également le soutien de la Coopération luxembourgeoise à des programmes mis en œuvre par/avec les agences multilatérales et complémentaires à nos projets bilatéraux. En 2006, deux programmes du PNUD ont été soutenus, à savoir (i) le programme d'appui au renforcement de l'équité hommes/femmes et la Community Water Initiative; le programme "alimentation scolaire" du PAM; deux programmes du BIT (i) Agence de promotion de l'emploi des jeunes et (ii) le projet GERME de renforcement des micro-entrepreneurs; et un programme de lutte contre l'excision de l'UNFPA.

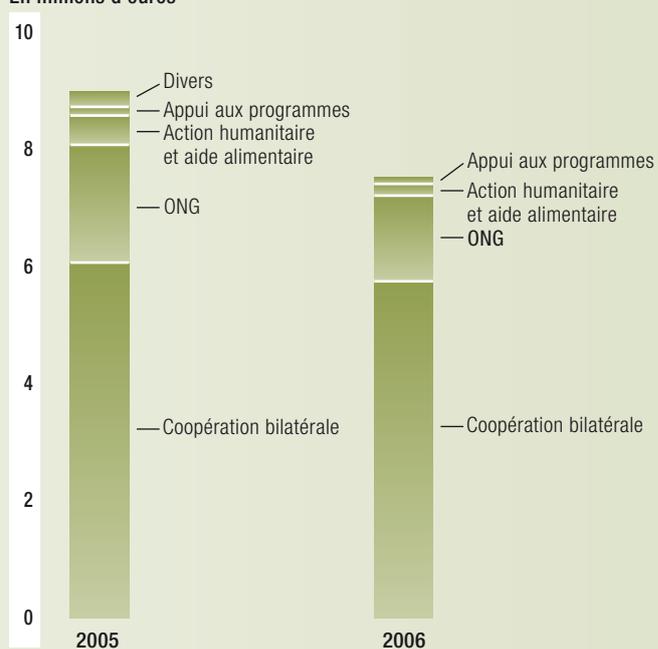


En millions d'euros

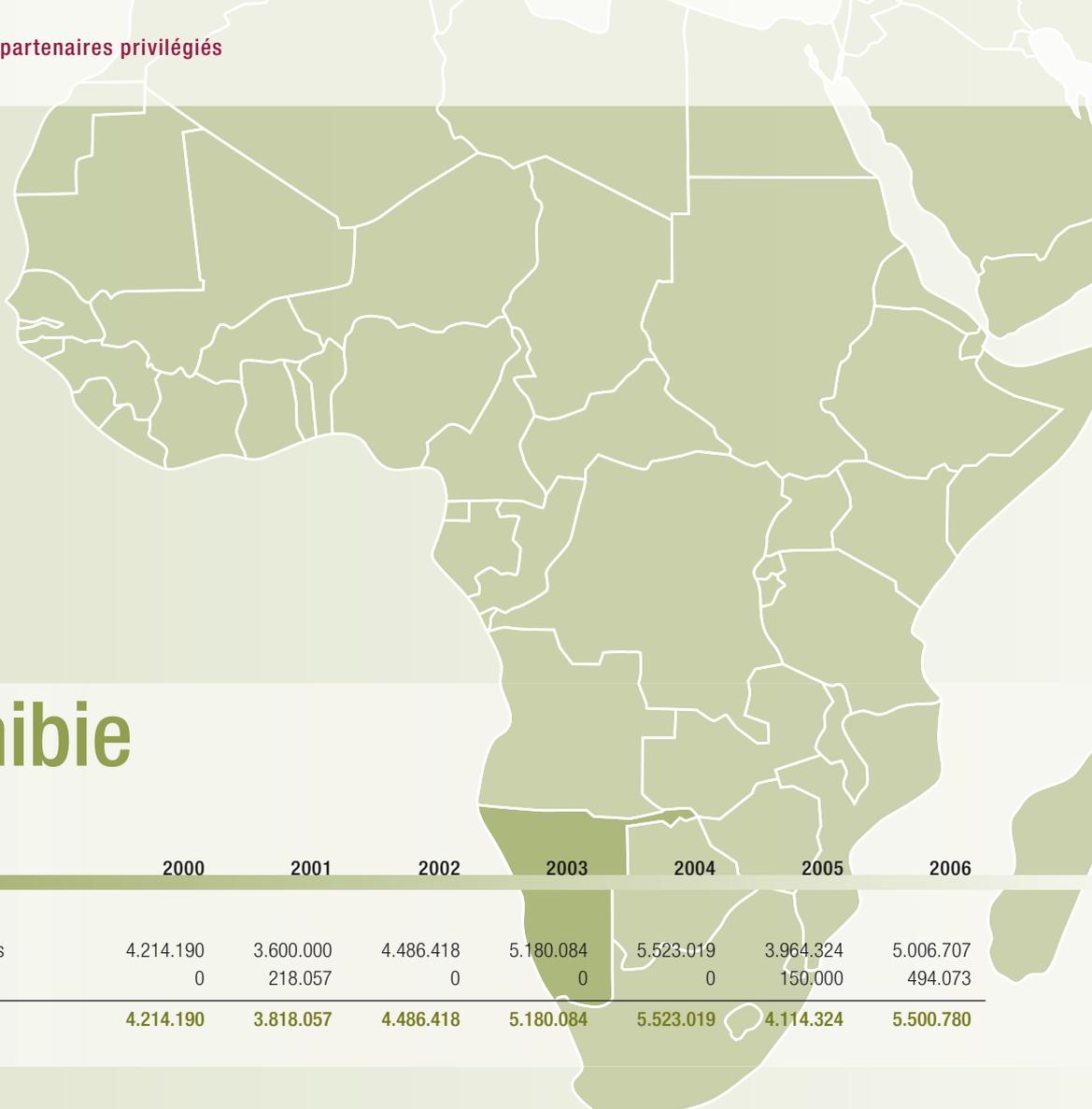


Evolution de la coopération bilatérale au Mali

En millions d'euros



Evolution de la coopération au Mali



Afrique Namibie

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Agent d'exécution:							
Lux-Development et autres partenaires	4.214.190	3.600.000	4.486.418	5.180.084	5.523.019	3.964.324	5.006.707
Agences ONU/spécialisées	0	218.057	0	0	0	150.000	494.073
Total	4.214.190	3.818.057	4.486.418	5.180.084	5.523.019	4.114.324	5.500.780

La Namibie face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le dernier rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) date de 2004. Fin 2006, le bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Namibie a publié un bref rapport qui montre que la Namibie est un des pays qui ont consenti un réel effort pour atteindre les OMD. Le constat pour les différents objectifs est le suivant:

- Eradication de l'extrême pauvreté et de la faim: de très fortes inégalités subsistent, les 700 personnes les plus riches dépensent autant d'argent que les 800.000 les plus pauvres. La croissance économique n'est toujours pas assez forte pour contribuer à diminuer les inégalités.
- Education primaire pour tous: le nombre des écoles primaires continue à augmenter, et en parallèle, le nombre des enfants qui accomplissent le cycle complet du primaire augmente aussi.
- D'un autre côté, l'impact de l'épidémie VIH/SIDA se fait de plus en plus sentir, car nombre d'enseignants sont atteints de la maladie, tandis que les jeunes filles sont souvent retenues à la maison pour s'occuper des malades au lieu d'aller à l'école.
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: A tous les niveaux du système éducatif, le nombre de femmes est supérieur au nombre d'hommes. Mais cet avantage éducatif ne mène toujours pas à de bons postes dans le monde du travail, ni à une influence croissante des femmes dans la société. La violence et la discrimination restent très élevées au niveau des foyers.
- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans: La mortalité infantile est en baisse, mais cette baisse est contrecarrée par l'épidémie du VIH/SIDA. On estime qu'en 2021 la mortalité infantile sera 60% plus élevée qu'elle ne le serait sans l'influence du VIH/SIDA.
- Améliorer la santé maternelle: La mortalité maternelle est en hausse, mais les autorités ont lancé des programmes pour remédier à la situation.
- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies: Le VIH/SIDA est la première cause de mortalité depuis 1996, et la tuberculose, maladie qui affecte souvent les malades du SIDA, est elle aussi en hausse.
- Assurer un environnement durable: La protection de l'environnement est inscrite dans la Constitution, et le développement durable est clairement une priorité du gouvernement. Le nombre de personnes ayant accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires est en constante augmentation.

Namibie	2000	2006
Population (millions)	1,7	2,2
PIB par habitant (PPA)	5.176	7.418
Classement selon l'indicateur du développement humain	115/174	125/177
APD nette reçue en % du PIB	5,7 %	3,1 %
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	34,9 %	34,9 %
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	26 %	24 %
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	91,4 %	74 %
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	86 %	88 %
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	106 %	108 %
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108 %	135 %
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	154 %	114 %
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	74	63
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	57	47
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	63 %	70 %
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	230	270
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	75 %
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	ND	87 %
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	25 %

Source: Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2006

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg en Namibie

	2005	2006	Evolution en %
Coopération bilatérale	4.114.324	5.500.780	34
ONG	0	102.418	
Action humanitaire et aide alimentaire	0	250.000	
Appui aux programmes	0	103.610	
Divers	0	4.370	
Total	4.114.324	5.961.178	44

Événements marquants de l'année dans le pays

Après l'année 2005, marquée par les élections présidentielles, l'année 2006 était une année plus calme au niveau politique. Le sujet principal du débat interne était surtout la consolidation de la transition démocratique. Le nouveau Président Hifikepunye Pohamba a continué à affirmer son style de gouvernement qui est décrit comme tolérant, conciliant et ouvert au compromis, et grâce auquel les relations entre le gouvernement d'un côté, la société civile et le monde des affaires de l'autre ont commencé à s'améliorer. La seule crise politique majeure de l'année, à l'origine de laquelle les vétérans de la guerre de libération demandaient des compensations financières et des pensions régulières, fut réglée par le dialogue; un nouveau "Ministry for Veteran Affairs" a été chargé d'élaborer des solutions acceptables pour tout le monde. Néanmoins, le fait que l'ancien Président Sam Nujoma reste président du parti SWAPO et que la plupart des ministres ont encore été nommés par le prédécesseur de l'actuel Président, empêche ce dernier d'avoir vraiment les mains libres pour poursuivre son propre programme politique.

La campagne de lutte contre la corruption, très appréciée de la population, a continué. En ce qui concerne l'expropriation de fermes, le gouvernement n'a pas changé son approche prudente qui consiste à donner la priorité au rachat de fermes.

La Namibie peut se prévaloir d'être à la deuxième place sur le continent africain, derrière le Bénin, en ce qui concerne la liberté de la presse, atteignant la 26^e place au niveau mondial à l'Index de la liberté de la presse. Si la situation des droits de l'homme en général est jugée assez bonne, la Namibie a en 2006 dû faire face à de nombreuses critiques pour la façon dont elle gère le procès contre les personnes accusées d'avoir fomenté en 1999 une révolte dans le Caprivi. Ce procès dure depuis 2004, et des rapports fiables accusent les autorités de ne traiter ni les accusés ni les témoins selon les normes d'une justice équitable.

En 2006, le budget namibien a connu pour la première fois depuis le début de l'indépendance un léger excédent dû surtout à une collecte des impôts plus efficace et à une hausse des recettes provenant de la "Southern African Customs Union" (SACU). Pour la croissance économique, les chiffres prévisionnels affichent 4,5 %, un résultat un peu supérieur à celui de l'année précédente. Le secteur minier (notamment diamants et uranium) a largement contribué à ce résultat, mais ce secteur risque de connaître dans les années à venir un recul, car il souffre du manque d'eau propre et du manque d'énergie.

Programme indicatif de coopération, projets/programmes en cours et perspectives d'avenir

Le premier Programme indicatif de coopération (PIC) signé avec la Namibie (2004-2006) prévoyait les secteurs d'intervention suivants: (i) le développement rural/urbain intégré (y compris l'eau), (ii) l'éducation et la formation professionnelle et (iii) la santé de base, ainsi qu'une assistance technique pour améliorer la planification au développement. Ces priorités avaient été définies avec les autorités namibiennes sur base du plan national de développement NDP II (2001-2006). Les projets découlant de ce PIC ont progressé normalement en 2006.

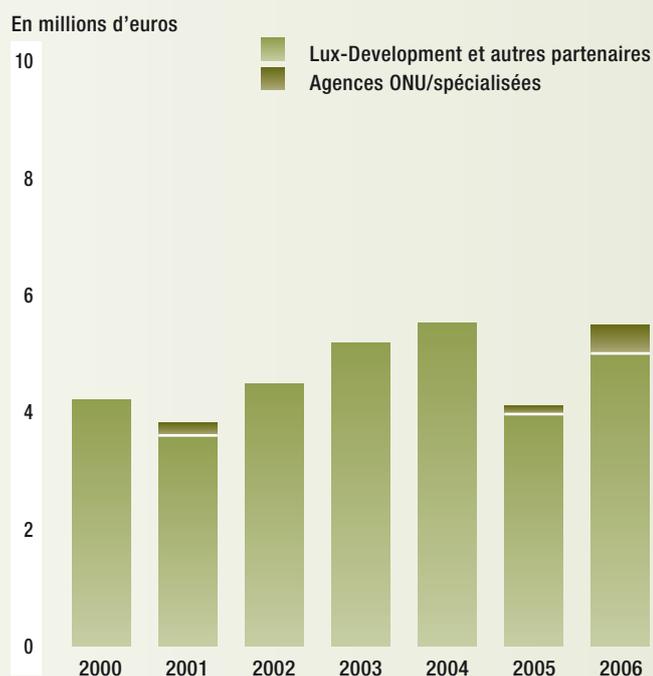
Du point de vue de la coopération bilatérale, l'année 2006 a surtout été consacrée à la négociation du nouveau PIC dont le texte a été finalisé en décembre. A l'avenir, l'action luxembourgeoise en Namibie devrait s'orienter vers un retrait progressif via la consolidation des actions menées lors des dix dernières années. A cet effet, le PIC 2007-2010 se limite aux trois secteurs suivants pour nos projets bilatéraux: (i) développement rural/urbain intégré, (ii) formation professionnelle, (iii) planification au développement. Les nouveaux projets bilatéraux vont se greffer sur des plans de développement sectoriels existants et porter une attention particulière sur l'appui institutionnel au niveau national et régional. Le secteur de la santé, plus particulièrement la lutte contre le VIH/SIDA, ne sera plus repris comme secteur d'intervention de la coopération bilatérale mais fera l'objet d'un financement du "Country Programme Action Plan" (CPAP 2006-2010) du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) pour les cinq prochaines années.

En Namibie, la coopération multilatérale se concentre essentiellement sur le soutien au programme de pays de l'UNFPA (CPAP 2006-2010) qui s'articule autour de trois composantes: (a) la santé reproductive, (b) le genre et (c) la population et le développement, pour s'attaquer aux multiples impacts du VIH/SIDA et compléter les plans de développement namibiens nationaux. Dans ce contexte, ce programme est également complémentaire à notre action bilatérale en Namibie. En outre, la coopération luxembourgeoise a également soutenu un projet du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), en phase de finalisation, centré sur l'éducation des filles.

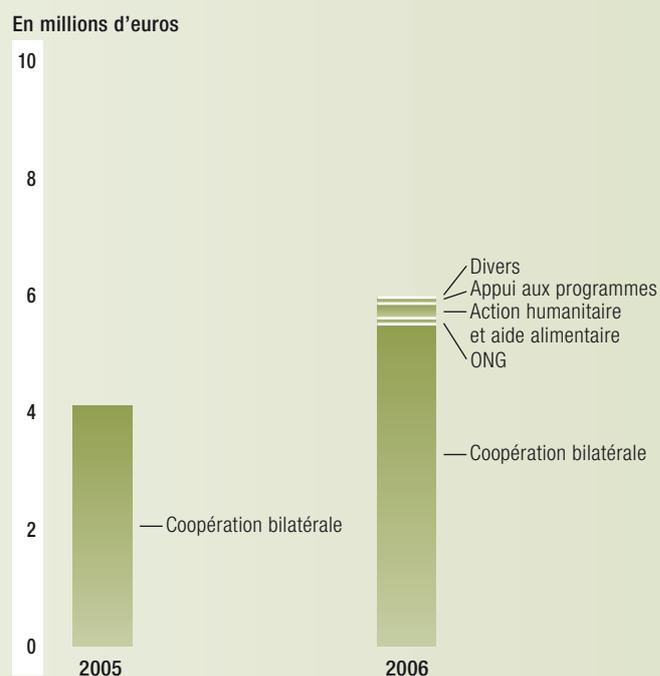


Les projets de la coopération bilatérale en cours en Namibie

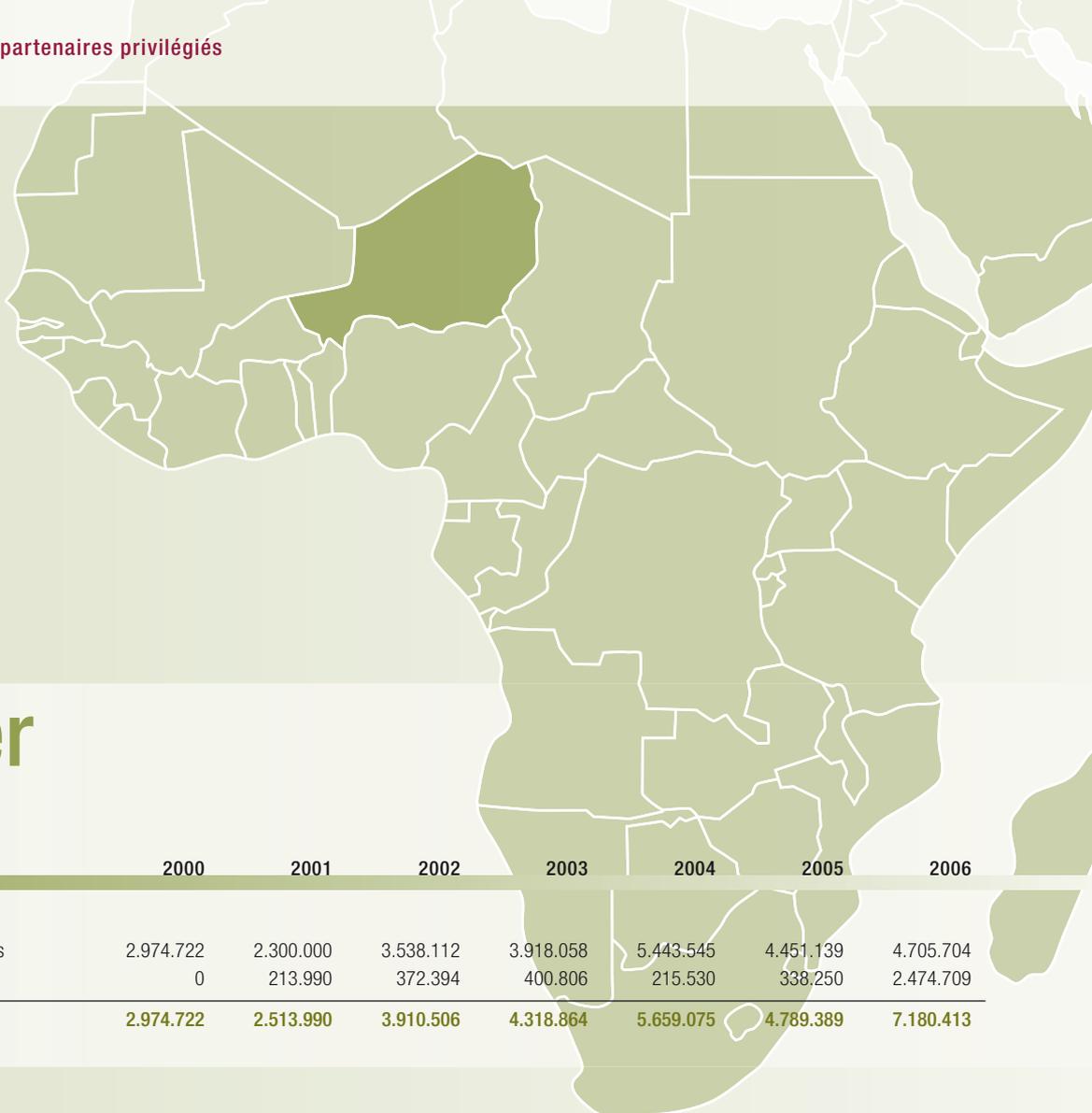
Projet	Durée	Budget total (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
Support to Basic Education III	2001-2006	4.286.440	LD	Education
Zambezi Vocational Training Center	2005-2007	3.370.200	LD	Education
Mashare Agricultural Development Institute	2000-2006	2.967.756	LD	Dév. Rural Intégré
Water in Rundu	2001-2006	4.351.600	LD	Dév. Rural / Urbain
Water in Otjozondjupa & Omaheke	2002-2007	4.500.000	LD	Eau
Open Market Katima	2003-2007	2.927.000	LD	Dév. Rural / Urbain
Urban Development Katima	2004-2007	648.000	LD	Dév. Rural / Urbain
GIS III Development Planification	2006-2008	1.182.000	LD	Support aux programmes
Agences ONU/spécialisées				
Education des filles	2005-2007	250.000	UNICEF	Education
CPAP 2006-2010	2006-2010	1.950.534	UNFPA	Santé reproductive et genre



Evolution de la coopération bilatérale en Namibie



Evolution de la coopération en Namibie



Afrique Niger

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Agent d'exécution:							
Lux-Development et autres partenaires	2.974.722	2.300.000	3.538.112	3.918.058	5.443.545	4.451.139	4.705.704
Agences ONU/spécialisées	0	213.990	372.394	400.806	215.530	338.250	2.474.709
Total	2.974.722	2.513.990	3.910.506	4.318.864	5.659.075	4.789.389	7.180.413

Le Niger face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

La révision du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) rédigé en 2002 devait permettre de mesurer les progrès réalisés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La version révisée de ce document avait été annoncée pour 2006, mais son élaboration a pris plus de temps que prévu et ne devrait aboutir qu'au cours de l'année 2007.

Les premières conclusions du travail de révision sont déjà disponibles. Elles montrent notamment qu'au cours de la période 2002-2005, le taux de croissance économique s'est situé en moyenne à 3,65 %. Ce taux est légèrement supérieur à celui de la croissance démographique (3,3 % en 2001), mais il demeure insuffisant pour réduire significativement la pauvreté et permettre d'amorcer un bond qualitatif dans la réalisation des OMD à l'horizon 2015.

Cependant, les réformes engagées depuis 2002 – en particulier l'exécution de deux programmes économiques et financiers – ont stabilisé le cadre macroéconomique.

De même, l'on note des progrès dans l'amélioration de la gestion des finances publiques. Ces performances ont permis au Niger d'être admis à l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) en 2006.

Au plan de la mise en œuvre des politiques sectorielles, l'allocation des ressources financières conséquentes aux secteurs prioritaires (51 % en 2005 contre 43 % en 2001), les interventions des différents partenaires au développement et l'exécution des différents volets du DSRP ont contribué à l'amélioration des indicateurs sociaux en dotant particulièrement les zones rurales d'infrastructures socioéconomiques de base. Parallèlement, la bonne gouvernance a fait des progrès notamment par la création de nouvelles institutions comme la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDH/LF), le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), le Conseil économique, social et culturel (CESOC), ou la Commission nationale chargée de l'élaboration des stratégies nationales de lutte contre la corruption (CNESLCC).

Par ailleurs, le processus de décentralisation a connu des avancées significatives avec l'installation des nouvelles communes et la mise en place du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT). Ces progrès ont permis l'éligibilité du Niger au Programme "Threshold" du Millenium Challenge Account (MCA).

Cependant, en dépit des progrès accomplis, certaines contraintes continuent à limiter la portée des actions de lutte contre la pauvreté. Parmi ces contraintes, l'on peut citer outre la faible croissance économique face à une forte croissance démographique, la forte dépendance de l'économie des aléas climatiques, la faiblesse des infrastructures, la faible compétitivité d'un secteur privé embryonnaire, la faible mobilisation des ressources internes, la faible capacité d'absorption de l'aide extérieure. En effet, des procédures encore trop variées des bailleurs de fonds et une harmonisation encore trop timide de ces procédures constituent toujours un lourd fardeau sur des structures administratives nigériennes faibles d'un point de vue institutionnel et du point de vue des ressources humaines.

Niger	2000	2006
Population (millions)	10,1	13,5
PIB par habitant (PPA)	739	779
Classement selon l'indicateur du développement humain	173/174	177/177
APD nette reçue en % du PIB	15 %	17,40 %
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	61,40 %	60,60 %
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	50 %	40 %
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	24,40 %	39 %
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	73 %	74 %
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	61 %	71 %
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	53 %	67 %
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	36 %
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	280	259
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	166	152
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	27 %	74 %
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	590	590
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	16 %	16 %
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	14,70 %	46 %
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	13 %

Source: Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2006

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Niger

	2005	2006	Evolution en %
Coopération bilatérale	4.789.389	7.180.413	50
ONG	399.649	248.895	-38
Action humanitaire et aide alimentaire	1.100.000	585.000	-47
Appui aux programmes	53.848	151.002	180
Divers		2.721	
Total	6.342.886	8.168.032	29

Événements marquants de l'année

Si la récolte 2005/2006 plus que satisfaisante a permis d'éviter en 2006 une répétition de la crise alimentaire de l'année précédente, l'année 2006 a surtout été marquée par des difficultés sur le plan social. A plusieurs reprises, la "Coalition contre la vie chère", un groupe d'associations issues de la société civile, a initié des opérations "villes-mortes" pour attirer l'attention sur des revendications salariales et sociales. Parallèlement, un scandale de détournement de fonds européens consacrés à l'éducation a entraîné le limogeage des deux ministres successivement chargés de ce dossier. Même si le gouvernement lui-même a pris dès les premiers soupçons toutes les mesures nécessaires pour régler le problème et n'a nullement tenté de le minimiser, une partie de la presse en a profité pour mettre en cause l'exécutif.

La situation dans la partie désertique du nord du pays continue de solliciter la vigilance des autorités. La crise qui s'est déroulée à Kidal dans le nord du Mali n'a pas entraîné de réactions similaires au sein de la population touarègue du Niger, mais cette population continue de se sentir marginalisée. Certains groupes armés posent en outre des problèmes de sécurité pour les déplacements dans la partie septentrionale du pays.

Visite du Premier Ministre luxembourgeois au Niger

Les 24 et 25 janvier 2006, le Premier Ministre M. Jean-Claude Juncker a effectué une visite officielle au Niger. Il était accompagné par Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille et de l'Intégration, et par M. Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Lors de sa visite, le Premier Ministre été reçu en audience par M. Mamadou Tandja, Président de la République du Niger et il a rencontré le Premier Ministre M. Hama Amadou ainsi que les Ministres concernés par la coopération avec le Luxembourg. La délégation luxembourgeoise a également visité dans la région de Dosso plusieurs projets qui bénéficient du soutien de la Coopération luxembourgeoise (chantier de la piste rurale qui relie Dosso à Golé et centre de santé intégré qui s'adresse en particulier aux femmes).

A l'occasion de cette visite, le Luxembourg a définitivement annoncé l'ouverture imminente d'un Bureau de la Coopération pour le Niger et le Burkina Faso avec siège à Ouagadougou. Les deux agents qui représentent la Coopération luxembourgeoise se sont installés à Ouagadougou en novembre 2006 et ont, dès la fin de l'année, effectué de premières missions au Niger.

Programme indicatif de coopération, projets/programmes en cours et perspectives d'avenir

En 2006, la mise en œuvre du Programme indicatif de coopération (PIC) I qui prendra fin en 2007 a progressé. Le PIC II, avec un budget qui prévoit d'être plus important, sera signé fin 2007 et couvrira la période de 2008 à 2012. Le Ministère a commencé, en concertation avec les autorités nigériennes, son travail d'identification des composantes du prochain PIC.

En 2006, le programme Niger était composé de trois projets exécutés par Lux-Development. Le projet "Artisanat" était en phase de clôture et une convention de transfert a été signée entre Lux-Development et la Direction de la Promotion de l'Artisanat (DPA) en novembre 2006.

L'exécution des deux autres projets en cours, "Développement rural Dosso" et "Ecoles et Santé II" a suivi son cours normal.

En 2005, le Luxembourg avait apporté une aide humanitaire conséquente au pays partenaire touché par une crise alimentaire majeure et il avait pris l'engagement d'intensifier son appui à des programmes et projets ayant comme objectif d'éviter une répétition de cette crise. Deux décisions de financement ont découlé de cet engagement. D'une part, le Luxembourg a commencé à appuyer le projet "Assistance d'urgence pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages agricoles affectés par la crise alimentaire" qui est géré par la FAO et qui vise à améliorer les techniques agricoles et à ouvrir à la culture des terres en friche. D'autre part, le Luxembourg a décidé d'adhérer au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires du Niger et à verser à partir de 2006 une contribution annuelle au Fonds Commun des Donateurs, un des instruments du Dispositif National. Il s'agit là de deux interventions structurelles qui dépassent le cadre de l'aide humanitaire ponctuelle et qui sont donc comptabilisées au titre de la coopération bilatérale.

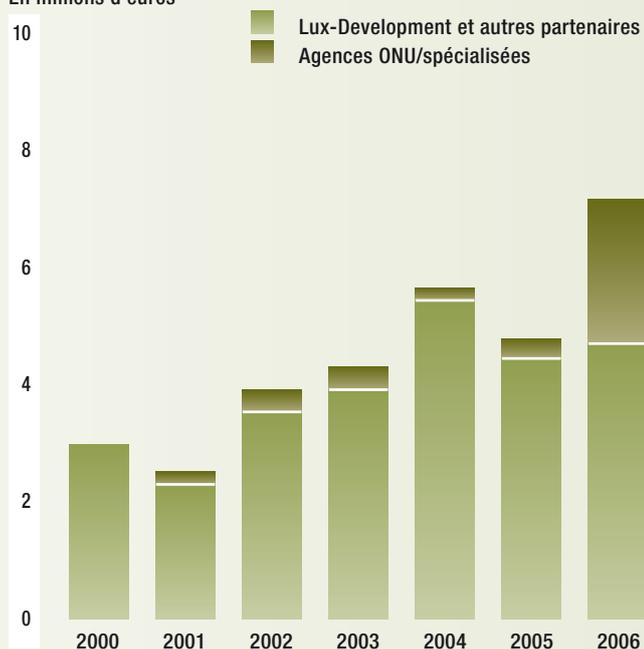
Outre les projets bilatéraux, la Coopération luxembourgeoise a également donné son appui à plusieurs projets et programmes mis en œuvre par des organisations multilatérales au Niger. Le Luxembourg a ainsi soutenu (i) un projet régional mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ) concernant le développement et l'harmonisation du droit et des institutions de l'Environnement (PADELIA), (ii) un projet du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui vise à développer la gestion des ressources en eau par les communautés locales, (iii) un projet d'alimentation scolaire du Programme alimentaire mondial (PAM), (iv) un projet d'éducation de l'UNESCO visant surtout les femmes et familles, ainsi que deux projets du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) le premier (v) visant la promotion de la maternité sans risques à Agadez et le deuxième (vi) le renforcement de la santé reproductive des adolescents et des jeunes y compris un volet prévention contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA.



Les projets de la coopération bilatérale en cours au Niger

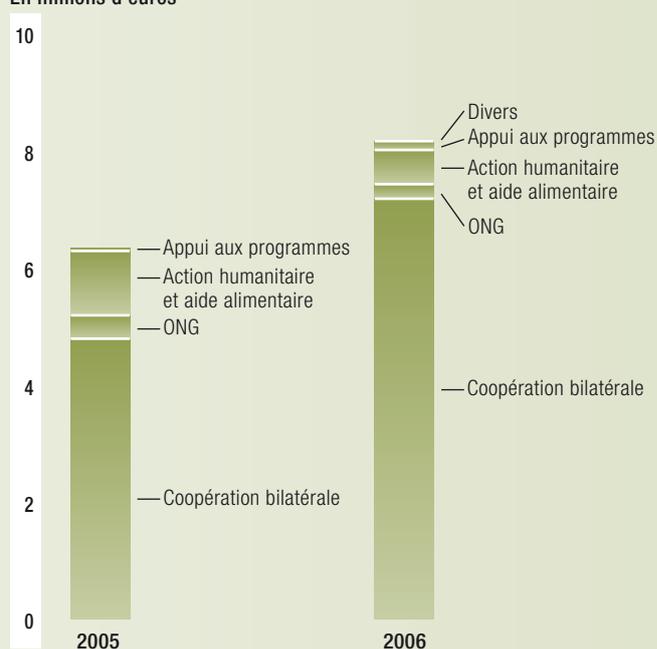
Projet	Durée	Budget total (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NIG 012 SIDA II	2002-2005	3.545.100	LD	Santé reproductive
NIG 014 Artisanat	2003-2006	2.064.000	LD	Secteur privé
NIG 015 Développement rural Dosso II	2005-2009	8.000.000	LD	Développement rural
NIG 016 Ecoles et Santé III	2005-2009	5.710.820	LD	Education
Fonds Commun des Donateurs du Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires	2006-2010	1.000.000	Cellule Crise Alimentaire au Cabinet du PM du Niger	Aide alimentaire
Agences ONU/spécialisées				
Santé de la Reproduction à Mirriah et Loga	2004-2007	440.000	UNFPA	Santé reproductive
Appui à une maternité sans risques à Agadez	2004-2007	500.720	UNFPA	Santé reproductive
Les droits humains et l'éducation pour lutter contre la pauvreté: soutien à l'autonomisation des filles et des femmes au Niger	2006	100.000	UNESCO	Genre
Développement et harmonisation du droit et des institutions de l'environnement (projet régional)	2002-2006	198.883	PNUE	Environnement
Renforcement de la santé sexuelle et reproductive des Adolescents et des Jeunes / prévention des IST/VIH-SIDA	2006-2010	3.500.000		Santé reproductive
Assistance technique Tanyo-Niger	2005	40.000	CDE	Secteur privé
Assistance technique Productions métalliques Maradi	2005	23.000	CDE	Secteur privé
Assistance technique à l'organisation des Journées économiques du Niger à Paris	2006	50.000	CDE	Secteur privé
Assistance d'urgence pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages agricoles affectés par la crise alimentaire	2006-2007	2.000.000	FAO	Développement rural
Schoolfeeding	2006-2007	1.319.802	PAM	Education
Expansion on Community Water Initiative	2006-2008	505.286	PNUD	Environnement

En millions d'euros

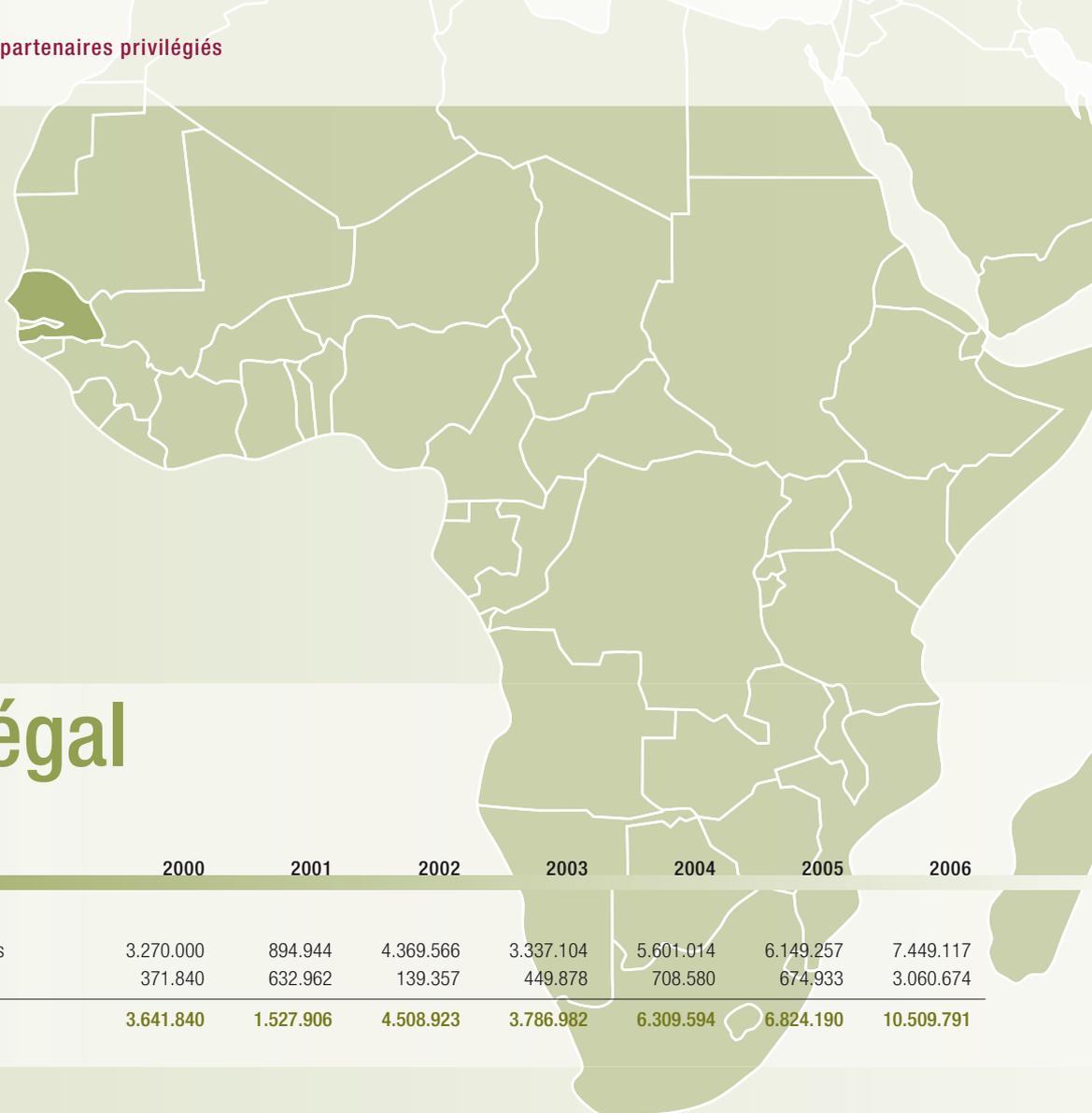


Evolution de la coopération bilatérale au Niger

En millions d'euros



Evolution de la coopération au Niger



Afrique **Sénégal**

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Agent d'exécution:							
Lux-Development et autres partenaires	3.270.000	894.944	4.369.566	3.337.104	5.601.014	6.149.257	7.449.117
Agences ONU/spécialisées	371.840	632.962	139.357	449.878	708.580	674.933	3.060.674
Total	3.641.840	1.527.906	4.508.923	3.786.982	6.309.594	6.824.190	10.509.791

Le Sénégal face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le processus national des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a véritablement démarré en 2003 lorsque le Sénégal a mis en place un comité de pilotage largement participatif sous l'égide de la Direction de la Planification du Ministère du Plan et du Développement Durable afin de renforcer l'exercice de planification stratégique et le développement de synergies entre le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), les OMD et la stratégie de croissance accélérée. Des groupes thématiques ont été créés en vue de former des diagnostics sectoriels, d'établir une méthodologie d'opérationnalisation et d'évaluer les coûts pour l'atteinte des OMD. A titre d'exemple, on peut citer le Programme national d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM) qui est le cadre programmatique national adopté par le gouvernement sénégalais pour atteindre le septième OMD. Le PEPAM a été présenté aux partenaires techniques et financiers en avril 2005 afin de solliciter leur soutien pour sa mise en œuvre à partir de 2006.

A cet effet, le volet hydraulique du PIC 2007-2011 prévoit un large soutien au PEPAM, en particulier dans la région de Louga et de Thiès, pour pérenniser et multiplier les systèmes d'approvisionnement en eau potable et développer l'assainissement rural.

Le Sénégal fait également partie des 10 pays africains participant au projet régional "Villages du Millénaire" dont l'objectif est d'aider les communautés rurales à réaliser les OMD. Au Sénégal, la région de Louga a été retenue pour contribuer au niveau décentralisé à l'atteinte des OMD.

Le Sénégal finalise actuellement le rapport national de suivi des OMD édition 2006 qui permettra de connaître l'évolution de chacun des OMD.

Evénements marquants de l'année 2006

Initialement des élections législatives étaient prévues en mai 2006 mais, suite à une décision du Président Wade entérinée par le Parlement sénégalais, elles ont été reportées d'un an en vue d'être couplées avec l'élection présidentielle du 25 février 2007. Si l'élection présidentielle a bien eu lieu à la date prévue et s'est soldée par la réélection du Président Wade dès le premier tour, les élections législatives ont une nouvelle fois été reportées à une date ultérieure suite à l'annulation par le Conseil d'Etat d'un décret présidentiel sur la répartition locale des députés. La date finalement retenue pour l'organisation des élections législatives est le 3 juin 2007.

En Casamance, malgré l'accord de paix signé fin 2004 entre le ministre sénégalais de l'Intérieur et l'abbé Diamacoune, président du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), groupe qui avait entamé en 1982 une lutte armée pour l'indépendance de la Casamance, les perspectives d'une paix durable restent éloignées.

Sénégal	2000	2006
Population (millions)	9	11,4
PIB par habitant (PPA)	1.307	1.713
Classement selon l'indicateur du développement humain	155/174	156/177
APD nette reçue en % du PIB	10,60 %	13,50 %
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	26,30 %	22,30 %
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	22 %	23 %
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	59,50 %	66 %
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	87 %	78 %
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	82 %	95 %
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65 %	72 %
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	32 %	ND
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	121	137
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	70	78
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	65 %	57 %
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	560	560
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	58 %
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	81 %	76 %
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	65 %	57 %

Source: Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2006

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Sénégal

	2005	2006	Evolution en %
Coopération bilatérale	6.824.190	10.509.791	54,01
ONG	571.162	728.309	27,51
Action humanitaire et alimentaire	0	0	
Appui aux programmes	461.015	112.427	-75,61
Bureau de la Coopération	326.253	292.785	-10,26
Divers	110.682	11.441	-89,66
Total	8.293.302	11.654.753	40,53

La crise a connu une nouvelle phase de violence entre mars et avril 2006 avec des combats entre factions armées du maquis et l'armée bissau-guinéenne à la frontière entre le Sénégal et la Guinée-Bissau. Ces violences, initialement circonscrites sur le sol bissau-guinéen, ont provoqué l'afflux de plusieurs centaines de réfugiés en Casamance. Les combats entre factions se seraient prolongés le long de la frontière gambienne en mai et en juin. Mi-août, une offensive de l'armée sénégalaise contre la branche indépendantiste du MFDC a résulté dans une reprise des combats et de nouveaux flux de réfugiés vers la Gambie, mettant en doute les acquis de l'accord de paix de décembre 2004.

Programme indicatif de coopération, projets/programmes en cours et perspectives d'avenir

L'année 2006 a été consacrée en grande partie à l'identification du Programme indicatif de coopération (PIC) 2007-2011 qui a été signé à Dakar le 26 janvier 2007 par Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et Monsieur Abdoulaye Diop, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal.

L'identification des programmes du PIC 2007-2011 est le fruit des nombreuses consultations avec les autorités sénégalaises et les partenaires au développement bi-et multilatéraux. Il tient compte des recommandations issues des différentes Commissions de Partenariat, de l'évolution des politiques et stratégies de développement de la République du Sénégal et des leçons tirées de la mise en œuvre des projets et programmes passés et en cours.

Une mission conjointe d'identification de programmes s'est déroulée du 22 février au 1^{er} mars 2006, avec pour objectif l'identification des projets et programmes du Programme indicatif de coopération 2007-2011. Cette mission était élargie aux Ministères techniques et aux agences du système des Nations Unies impliquées dans les programmes retenus.

Le PIC 2007-2011 cible prioritairement:

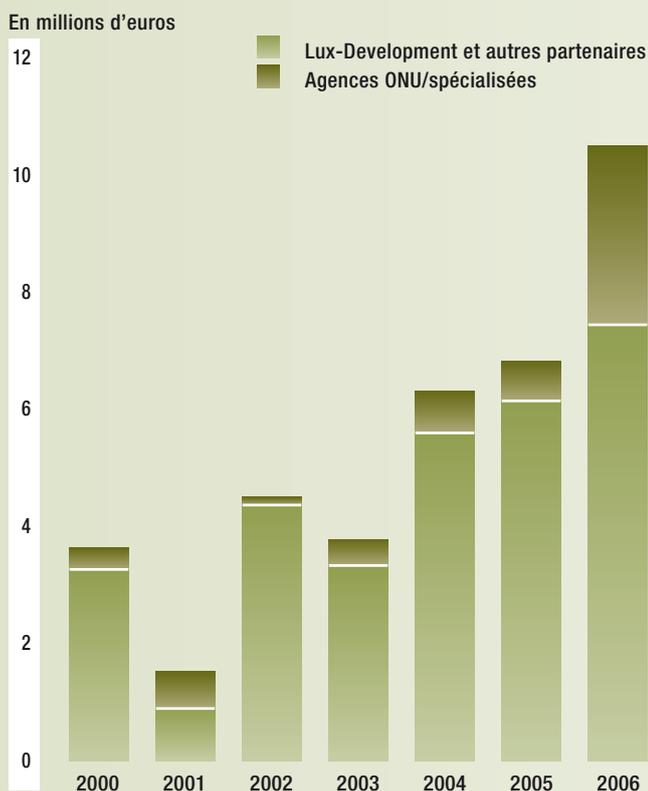
- (i) la lutte contre le chômage des jeunes par la formation et l'insertion professionnelle
- (ii) la réduction de la mortalité et de la morbidité materno-infanto-juvénile
- (iii) l'accès à l'eau potable et à l'assainissement
- (iv) la bonne gouvernance

Les interventions de la Coopération au développement sont une contribution du Luxembourg à la réduction de la pauvreté au Sénégal conformément au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

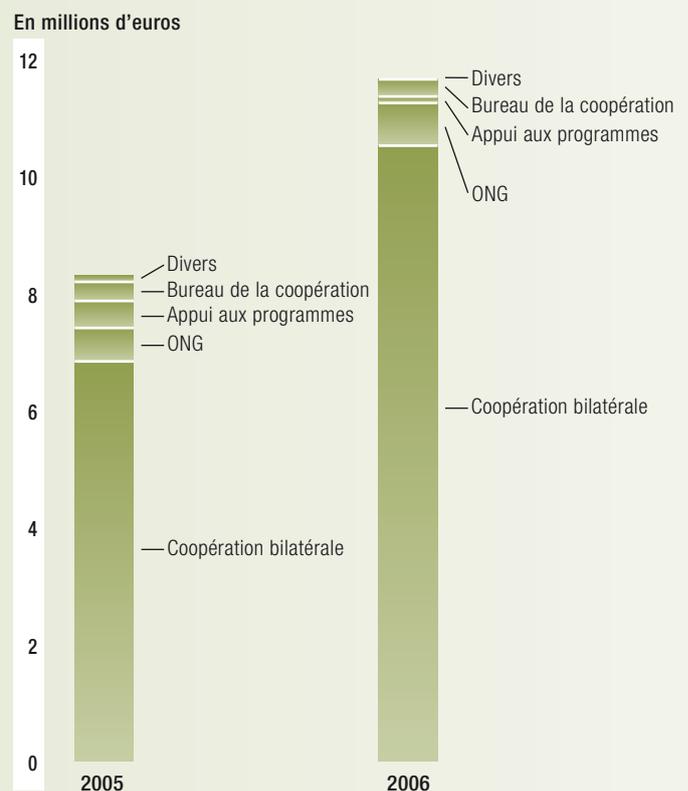
Le PIC 2007-2011 sera composé de deux programmes quinquennaux ainsi que d'une composante d'accompagnement:

- (i) Programme santé de base (avec un sous-programme accès à l'eau potable et à l'assainissement)
- (ii) Programme d'enseignement technique, de formation professionnelle et d'insertion professionnelle
- (iii) Composante d'accompagnement "bonne gouvernance locale, promotion du genre"

La zone de concentration du PIC sera constituée de quatre régions (Matam, Saint Louis, Louga, Thiès) dont trois constitueront la zone opérationnelle de concentration (Matam, Saint Louis, Louga). Les régions choisies pour constituer la concentration opérationnelle sont toutes reconnues pauvres et faiblement pourvues en services sociaux de base.



Evolution de la coopération bilatérale au Sénégal



Evolution de la coopération au Sénégal

La zone de concentration du PIC est l'une des plus défavorisées économiquement tout en étant celle qui a le plus de potentialités de s'enrichir si la main d'œuvre qualifiée est disponible.

Le partenariat qui caractérise les relations de coopération entre les deux pays et notamment les activités d'identification, de formulation et de mise en œuvre des programmes du présent PIC ainsi que la concentration de la zone d'activité dans un nombre restreint de départements administratifs, permet d'aborder ces activités sous l'angle du développement local intégré.

Parallèlement à l'identification du PIC 2007-2011, les projets suivants étaient mis en œuvre ou étaient en formulation au Sénégal au cours de l'année 2006.

Aux projets bilatéraux s'ajoute également le soutien de la Coopération luxembourgeoise à des programmes mis en œuvre par/avec les agences multilatérales et complémentaires à nos projets bilatéraux. En 2006, quatre programmes du PNUD ont été soutenus, à savoir (i) le soutien au fonds de développement local à Saint Louis, (ii) la plateforme multifonctionnelle, (iii) la Community Water Initiative et (iv) la promotion de la décentralisation et des dynamiques locales de développement économique et social sur l'axe Matam – Saint Louis – Louga; deux programmes de l'UNICEF pour le développement intégré de l'enfant et un programme de l'UNFPA pour l'appui aux structures de santé de Matam et Richard Toll. Dans le domaine de l'insertion professionnelle, deux projets du BIT ont bénéficié du soutien de la coopération luxembourgeoise: (i) le projet HIMO et (ii) le projet GERME.



Les projets de la coopération bilatérale en cours au Sénégal

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
SEN/010: Santé dans la région de Saint Louis	1998-2006	2.174.857	LD	Santé
SEN/011: Hydraulique villageoise (Tivaoune)	1997-2006	3.772.194	LD	Eau/assainissement
SEN/012: Hydraulique villageoise (Louga)	2000-2009	8.658.115	LD	Eau/assainissement
SEN/014: Centre Hospitalier Abas Ndao II	2002-2007	2.685.000	LD	Santé
SEN/016: Lycée technique de Thiès	2003-2007	12.824.093	LD	Education
SEN/017: CIFOP	2001-2006	600.000	LD	Education
SEN/018: CETF Saint Louis	2002-2007	4.020.000	LD	Education
SEN/020: Chaîne du froid	2002-2006	1.020.000	LD	Santé
SEN/923: Composante accompagnement PIC 2007-2011	en formulation	2.000.000	LD	Gouvernance
SEN/924: Formation technique et insertion professionnelle	en formulation	15.000.000	LD	Education
SEN/925: Santé de base	en formulation	12.000.000	LD	Santé
SEN/926: Eau et assainissement Louga et Thiès	en formulation	15.000.000	LD	Eau/assainissement
Enda-Tiers Monde	2005-2007	1.670.000	ENDA-TM	Société civile
Agences ONU/spécialisées				
Fonds de développement local à Saint Louis	2004-2006	472.560	PNUD	Dév. rural/urbain
Plateforme multifonctionnelle	2004-2007	500.000	PNUD	Dév. rural/urbain
Promotion de la décentralisation et des dynamiques locales	2006-2007	500.000	PNUD	Gouvernance
Community Water Initiative	2006-2008	505.286	PNUD	Eau/assainissement
Projet Germe	2006-2007	97.222	BIT	Insertion professionnelle
Projet HIMO d'appui aux programmes des pistes rurales	2001-2006	1.016.400	BIT	Dév. rural/urbain
Développement intégré de la petite enfance	2004-2006	600.000	UNICEF	Santé
Survie et développement du jeune enfant (Matam)	2006-2007	300.000	UNICEF	Santé
Appui aux structures de la santé (Matam, Richard Toll)	2006-2007	1.000.000	UNFPA	Santé

Amérique Centrale

El Salvador

Nicaragua

El Salvador

Nicaragua





Amérique Centrale **El Salvador**

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Agent d'exécution:							
Lux-Development et autres partenaires	3.994.643	5.081.950	4.951.984	4.277.851	5.438.732	4.507.969	7.094.134
Agences ONU/spécialisées	192.467	207.537	7.424	115.811	-	425.062	803.098
Total	4.187.110	5.289.487	4.959.408	4.393.662	5.438.732	4.933.031	7.897.232

Le Salvador face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Depuis les Accords de paix signés en 1992, la majeure partie des indicateurs économiques et sociaux ont progressé et ont permis au Salvador d'améliorer son indicateur de développement humain. Sur un total de 177 pays, le Salvador se situe aujourd'hui au 101^e rang.

Le premier rapport national relatif aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), publié en 2004, montre que la plupart de ceux-ci pourront être atteints. Cependant, depuis lors, le ralentissement de la croissance économique et la stagnation des dépenses sociales rendent difficile l'amélioration des indicateurs sociaux. Il est donc important de renforcer les politiques sociales du pays et d'en assurer un financement approprié.

S'il est vrai que l'objectif de réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim pourra être atteint à l'échelle nationale, il convient toutefois de signaler qu'il sera beaucoup plus difficile de le faire dans les zones rurales. En effet, le rapport concernant les indicateurs municipaux du développement humain et les OMD, publié par le PNUD-El Salvador, met en évidence des différences considérables entre les 262 communes du pays en matière de développement socio-économique. Afin de réaliser les OMD en 2015, les efforts doivent désormais porter en priorité sur les municipalités les plus pauvres ainsi que sur les municipalités ayant le plus grand nombre de pauvres.

Événements marquants de l'année 2006

Le décès de Monsieur Schafik Jorge Handal (24 janvier 2006) a bouleversé le monde politique salvadorien. Monsieur Handal, ancien membre de la guérilla et chef du Front Farabundo Martí pour la libération nationale (FMLN), avait été candidat à l'élection présidentielle de 2004, qu'il avait perdue au second tour face à Elías Antonio Saca, de l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA). Sa disparition a initié au FMLN un débat interne sur sa future orientation idéologique.

En mars, lors des élections législatives et municipales, le parti au pouvoir ARENA a confirmé ses positions. Sa coalition avec le Parti de conciliation nationale (PCN), qui lui assure une majorité simple au parlement, se poursuit. Le FMLN est néanmoins en position de bloquer tout texte exigeant une majorité de deux tiers.

Salvador	2000	2006
Population (millions)	6	6,8
PIB par habitant (PPA, en USD)	4.036	5.041
Classement selon l'indicateur du développement humain	104/174	101/177
APD nette reçue en % du PIB	1,50 %	1,30 %
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	48,30 %	19,00 %
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	11 %	10 %
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	89,10 %	92 %
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	77 %	73 %
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100 %	100 %
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	102 %	103 %
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	97 %	122 %
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	34	28
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	30	24
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	98 %	93 %
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	160	170
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	124 %
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	66 %	84 %
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	90 %	62 %

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Salvador

	2005	2006	Evolution en %
Coopération bilatérale	4.933.031	7.897.232	60,09
ONG	161.507	68.914	-57,33
Action humanitaire et aide alimentaire	270.000	85.000	-68,52
Appui aux programmes	87.480	0	/
Divers	66.608	109.769	64,80
Total	5.518.626	8.160.914	47,88

Tous les partis politiques préparent déjà les prochaines élections, prévues pour 2009. A cette date, et pour la première fois depuis 1994, la présidentielle, les législatives et les municipales auront lieu au même moment.

La réunion de la Commission de partenariat le 27 novembre 2006 au Luxembourg a été un temps fort des relations de coopération entre les deux pays. A cette occasion, Monsieur Eduardo Cáliz López, vice-ministre salvadorien des Affaires étrangères, et Monsieur Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ont signé le Programme de consolidation (PC) portant sur la période 2007-2010.

Programme de consolidation, projets/programmes en cours et perspectives d'avenir

L'année 2006 était particulièrement importante pour la coopération entre les deux pays. En premier lieu, le bilan de la mise en œuvre du Programme indicatif de coopération (PIC) a été dressé. Par ailleurs, le Programme de consolidation (PC), qui prépare le retrait à moyen terme de la Coopération luxembourgeoise, a été élaboré avec les autorités salvadoriennes en tenant compte des recommandations de la revue à mi-parcours du PIC et du travail conjoint qui a permis au partenaire de s'approprier les objectifs du programme.

Les résultats de la mise en œuvre du PIC dans la région orientale sont très positifs, avant tout dans le secteur de l'éducation de base mais également dans le secteur de la santé de base, de l'eau potable et de l'assainissement.

Le PC consistera principalement en un soutien apporté à la stratégie territoriale de développement Red Solidaria, une initiative du gouvernement salvadorien qui vise à améliorer les conditions de vie de la population résidant dans treize communes situées dans les départements de San Miguel et de Usulután (région orientale). Un budget de 24 millions d'euros a été prévu à cet effet.

Les activités amélioreront:

- l'accès aux services de base (infrastructures de distribution de l'eau potable et de l'électricité à la campagne);
- le renforcement de l'enseignement élémentaire et de la santé de base;
- l'appui aux efforts de production afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles rurales;
- le renforcement des capacités institutionnelles et sociales locales.

Par ailleurs, le PC, dont l'approche vise à renforcer les capacités nationales et à permettre au Salvador d'avancer en matière de développement, s'attachera à contribuer à la bonne gestion des affaires publiques, à la bonne gouvernance, au renforcement institutionnel et à la cohésion sociale.

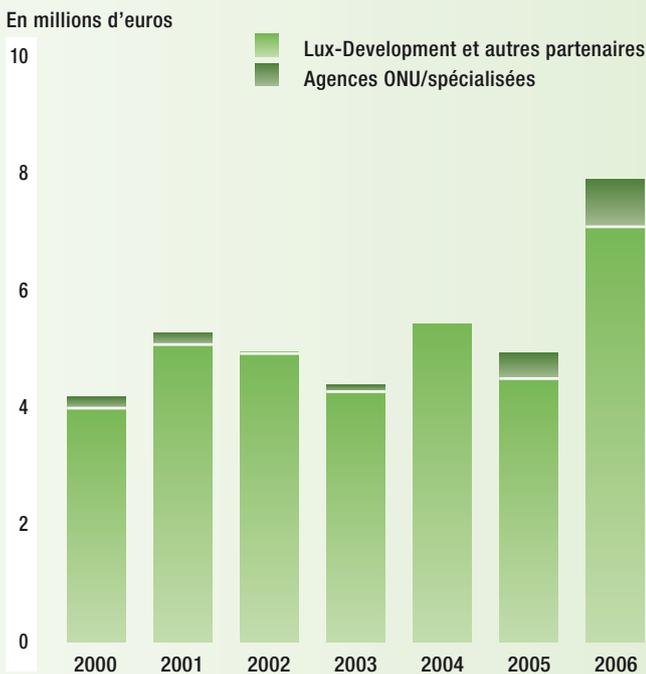
Enfin, le programme de formation bancaire mis en place en collaboration avec l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) a obtenu d'excellents résultats. Du fait de l'intérêt du secteur bancaire salvadorien pour les formations offertes, le programme sera poursuivi en 2007.

Parallèlement à l'élaboration du PC 2007-2010, les projets bilatéraux suivants ont été mis en œuvre ou formulés au cours de l'année 2006:

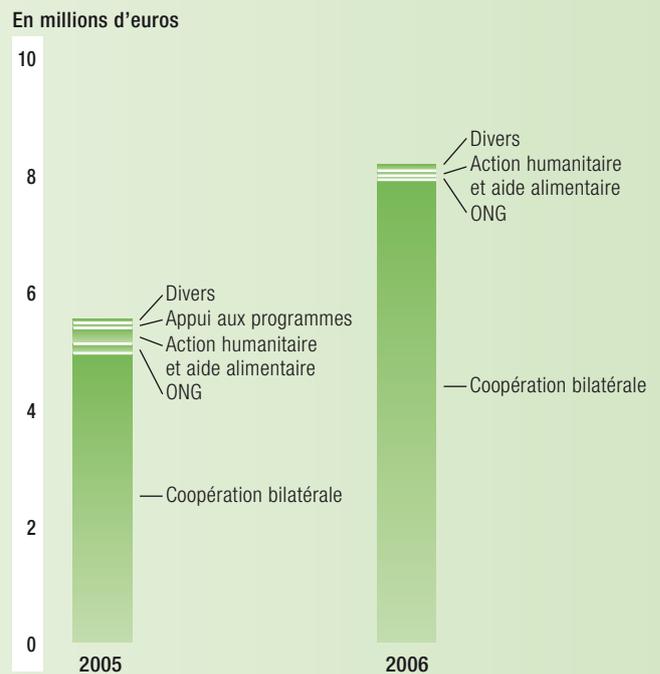
Les projets de la coopération bilatérale en cours au Salvador

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
SVD/013: Education primaire	2002-2006	12.791.000	LD	Education
SVD/014: Santé Oriente	2002-2006	6.371.050	LD	Santé
SVD/017: Eau et assainissement en Oriente	2005-2008	5.560.000	LD	Eau/assainissement
SVD/019: Appui institutionnel à ANDA	2005-2009	2.495.000	LD	Eau/assainissement
ATTF	annuel			
Agences ONU/spécialisées				
Dialogue interinstitutionnel pour le développement de la petite entreprise agro-rurale au Salvador	2006-2008	215.075	PNUD	Développement rural
Santé reproductive Oriente	2006	946.187	UNFPA	Santé

Outre les projets bilatéraux, la Coopération luxembourgeoise a également soutenu deux projets d'organisations multilatérales au Salvador en 2006, à savoir (i) un projet du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) visant le dialogue interinstitutionnel pour le développement de la petite entreprise agro-rurale au Salvador ainsi que (ii) un projet du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) concernant le renforcement de la sensibilisation à la santé reproductive dans la zone orientale.



Evolution de la coopération bilatérale au Salvador



Evolution de la coopération au Salvador



Amérique Centrale **Nicaragua**

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Agent d'exécution:							
Lux-Development et autres partenaires	6.301.034	4.360.043	2.500.000	4.995.303	3.782.182	5.295.455	5.563.441
Agences ONU/spécialisées	-	330.000	7.424	631.227	1.005.580	1.358.847	1.259.350
Total	6.301.034	4.690.043	2.507.424	5.626.530	4.787.762	6.654.302	6.822.791

Le Nicaragua face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Bien que situé avant Haïti, le Guatemala, le Honduras et la Bolivie sur l'échelle du développement humain (PNUD, Rapport sur le Développement Humain 2006), le Nicaragua ne reste pas moins l'un des pays les plus pauvres de l'Amérique latine. En effet, 45 % de sa population dispose de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat, soit quelque 2,4 millions de personnes, dont 1,7 millions vivent en milieu rural. Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015 représente donc un défi de taille pour ce pays. Le gouvernement a un rôle-clé à jouer par la mise en œuvre de politiques visant d'une part une augmentation significative de la couverture des services sociaux et garantissant d'autre part l'inclusion des groupes les plus marginalisés de la société dans le développement économique. Ainsi, bien que l'on observe une réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, les actions doivent être considérablement renforcées, notamment au vu des reculs constatés dans certains domaines comme l'enseignement élémentaire, la santé de la mère et de l'enfant et la lutte contre le VIH/SIDA.

De même, d'importants efforts doivent encore être déployés afin de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable. Par ailleurs, mettre en œuvre un développement économique qui soit durable et ne s'effectue pas au détriment de l'environnement, représente un autre défi considérable.

Événements marquants de l'année 2006

Le 5 novembre 2006, quelque 2,3 millions de Nicaraguayens âgés de plus de 16 ans – soit 80 % des électeurs – sont allés aux urnes et ont élu pour cinq ans un nouveau président de la République, 90 députés à l'Assemblée nationale ainsi que 20 députés au Parlement centraméricain.

Pour la première fois dans l'histoire démocratique du Nicaragua, les deux partis politiques dominants, à savoir le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) et le Parti libéral constitutionnaliste (PLC), ont dû faire face à une forte opposition de la part de l'Alliance libérale nicaraguayenne (ALN), du Mouvement de rénovation sandiniste (MRS) et, dans une moindre mesure, de l'Alternative pour le changement (AC).

Contrairement aux trois scrutins antérieurs, où le vainqueur avait recueilli plus de 50 % des voix, Monsieur Daniel Ortega (FSLN) a remporté l'élection présidentielle de 2006 avec seulement 38 % des suffrages. Deux raisons majeures expliquent la victoire de M. Ortega à la présidentielle en dépit de ce résultat minoritaire:

- 1 la division des voix libérales (anti-sandinistes) entre le PLC (27,11 %) et l'ALN (28,30 %), et
- 2 la réforme de la loi électorale réduisant de 45 à 35 % le pourcentage nécessaire pour être élu (à la condition d'avoir obtenu 5 % de plus que le candidat arrivé en deuxième position).

Le débat sur l'avortement thérapeutique, qui a provoqué un clivage au sein de la société nicaraguayenne et suscité des réactions de la part de la communauté internationale, a également marqué l'année 2006.

Nicaragua	2000	2006
Population (millions)	4,8	5,4
PIB par habitant (PPA, en USD)	2.142	3.634
Classement selon l'indicateur du développement humain	116/174	112/177
APD nette reçue en % du PIB	30,20 %	27,10 %
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	50,30 %	45,10 %
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	14 %	10 %
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	78,60 %	88 %
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	51 %	59 %
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	104 %	99 %
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108 %	113 %
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	110 %	111 %
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	48	38
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	39	31
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71 %	84 %
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	150	83
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	67 %
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	22 %	79 %
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	46 %	47 %

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Nicaragua

	2005	2006	Evolution en %
Coopération bilatérale	6.654.302	6.822.791	3
ONG	490.054	520.308	6
Action humanitaire et aide alimentaire	0	0	
Appui aux programmes	53.465	72.402	35
Bureau de la Coopération	0	37.818	
Divers	116.833	9.901	-92
Total	7.314.654	7.463.220	2

Le 26 octobre 2006, l'Assemblée nationale a en effet adopté une réforme du Code pénal interdisant l'avortement thérapeutique, jusqu'à là légal au Nicaragua. Malgré les protestations des Nations Unies, de l'Union européenne et de l'association des médecins nicaraguayens, cette nouvelle loi a été promulguée par Enrique Bolaños le 17 novembre 2006. Depuis, le nombre des avortements clandestins a augmenté, comme en témoigne le nombre de femmes admises à l'hôpital à la suite de complications.

En automne 2006, la Coopération luxembourgeoise a ouvert un bureau régional à Managua qui est désormais co-localisé avec le bureau régional de Lux-Development et est compétent pour les activités de la Coopération luxembourgeoise au Nicaragua et au Salvador.

Programme indicatif de coopération, projets/programmes en cours et perspectives d'avenir

Lors de la troisième Commission de partenariat qui s'est tenue à Luxembourg le 4 décembre 2006, Monsieur Mauricio Gómez Lacayo, secrétaire d'Etat aux Relations économiques et à la Coopération, et Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ont signé le deuxième Programme indicatif de coopération (PIC), portant sur la période 2007-2010.

La signature du deuxième Programme indicatif de coopération (PIC 2007-2010) représentait l'aboutissement d'une année de consultations intensives entre les deux gouvernements pour poser ensemble les jalons de leur partenariat pour les quatre ans à venir. Ce programme s'inscrit dans la continuité du premier PIC (2003-2006) et définit le nouveau cadre dans lequel se placera l'action de la Coopération luxembourgeoise.

Celle-ci s'est donc engagée à poursuivre son soutien aux efforts fournis par le gouvernement nicaraguayen en vue de la réduction de la pauvreté et en faveur du développement durable. Les objectifs stratégiques retenus dans le PIC II se fondent sur les expériences antérieures de la Coopération luxembourgeoise, présente sur le terrain depuis les années 90, ainsi que sur les nombreuses recommandations résultant de la revue à mi-parcours du premier PIC et sur celles émises lors des différentes Commissions de partenariat.

Le PIC 2007-2010 prévoit un appui au développement socio-économique du Nicaragua, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle, de la santé et de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Il a également pour ambition de maximiser l'impact de l'aide par le biais d'une meilleure coordination et d'une meilleure harmonisation ainsi que d'une utilisation plus efficace des fonds.

Des thématiques transversales telles que la bonne gouvernance, la démocratie participative, l'environnement et le genre seront incluses dans les projets de ce deuxième PIC.

Les principaux partenaires multilatéraux de la Coopération luxembourgeoise au Nicaragua ont également participé activement à l'élaboration de ce deuxième PIC. En effet, 15 % des 31,6 millions d'euros prévus seront alloués à des projets multilatéraux.

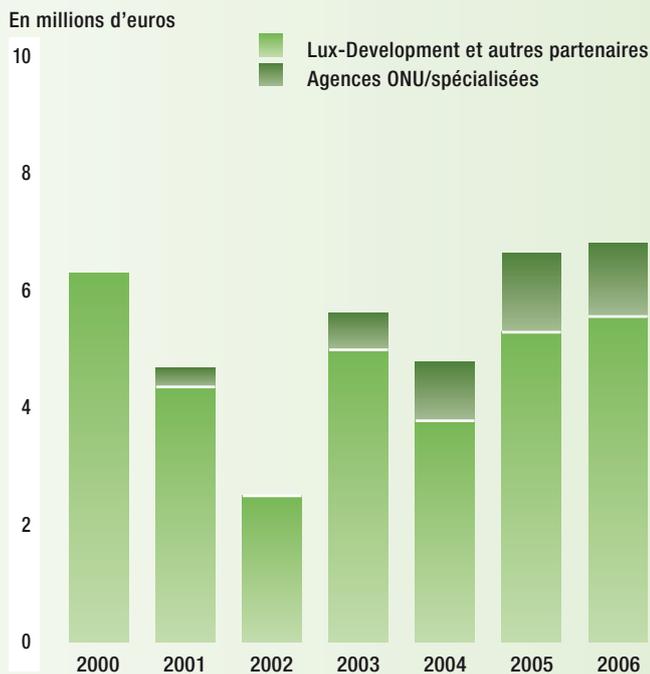
Plusieurs projets, lancés dans le cadre du premier PIC, se poursuivront et entreront dans une deuxième étape, l'objectif étant de consolider les acquis des dernières années. En matière de formation professionnelle, la coopération luxembourgeoise accompagnera l'école hôtelière de Managua dans sa phase de démarrage. De même, le projet de santé de base, qui vise à améliorer la qualité et la couverture des services de santé dans les départements de Masaya, Carazo et Rivas, sera renforcé afin d'assurer la durabilité du fonctionnement de ces services. Le Luxembourg poursuivra également son action dans le domaine de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement.

Indépendamment de l'élaboration du PIC 2007-2010, les projets bilatéraux suivants ont été mis en œuvre ou formulés au cours de l'année 2006:

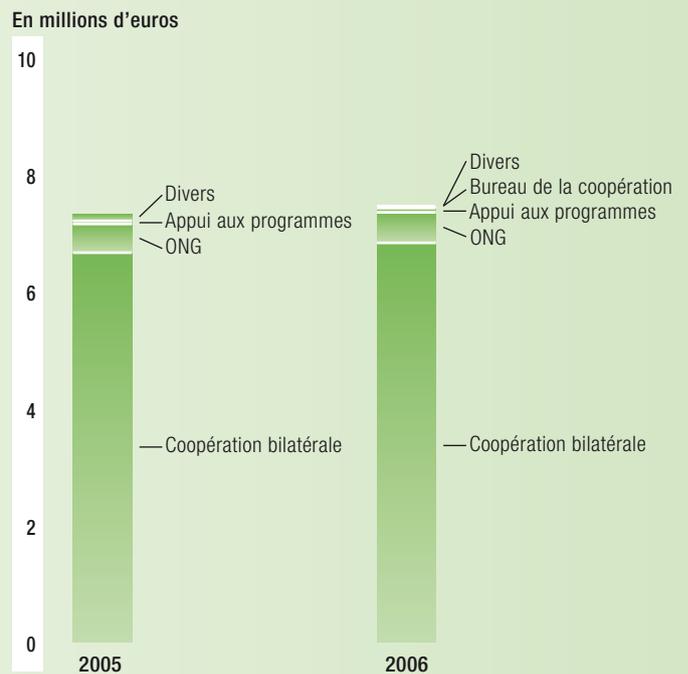
Les projets de la coopération bilatérale en cours au Nicaragua

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NIC/012: Eau Potable Nueva Segovia et Madriz	2003-2007	5.975.000	LD	Eau/assainissement
NIC/013: Formation hôtelière	2003-2006	4.233.000	LD	Education
NIC/014: SILAIS MACARI (santé)	2002-2007	7.650.000	LD	Santé
NIC/016: Transfusion sanguine au Nicaragua	2005-2009	5.900.000	LD	Eau/assainissement
NIC/018: Formation hôtelière – Phase II	2006-2009	2.580.000	LD	Eau/assainissement
Etica y Transparencia – Transparence municipale	2006	85.000	GET	Gouvernance
NIC/920: Projet MACARI – Phase II (santé)	en formulation	7.950.000	LD	Santé
NIC/922: Route du café	en formulation	4.000.000	LD	Secteur privé
NIC/921: Eau potable Nueva Segovia, Madriz et Esteli-Phase II	en formulation	8.000.000	LD	Eau/assainissement
Etica y Transparencia - Transparence de la gestion publique	en formulation	665.455	GET	Gouvernance
Agences ONU/spécialisées				
Sexual Education	2006-2009	3.292.297	UNFPA	Santé/Education
Soins obstétricaux	2004-2006	1.000.000	UNFPA	Santé
Promotion de l'emploi et des revenus et d'appui aux petites entreprises pour le développement local	2003-2005	1.115.000	BIT/HIMO	Divers

Aux projets bilatéraux s'ajoutent également les programmes et projets des organisations internationales soutenus par la Coopération luxembourgeoise qui dans le cas du Nicaragua étaient au nombre de trois en 2006, à savoir (i) un projet du Bureau international du travail (BIT) qui vise la promotion de l'emploi et des revenus, et l'appui aux petites entreprises de construction pour le développement local (HIMO) et (ii) deux projets du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le premier concernant le renforcement des soins obstétriques d'urgence pour une maternité sûre (200.000 euros) et le deuxième l'éducation à la santé reproductive (978.742 euros).



Evolution de la coopération bilatérale au Nicaragua



Evolution de la coopération au Nicaragua



Vietnam

Laos

Asie

Laos

Vietnam







Asie Laos

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Agent d'exécution:							
Lux-Development et autres partenaires	2.415.722	1.855.316	2.947.337	3.159.898	3.964.714	4.991.978	3.678.043
Agences ONU/spécialisées	676.749	913.102	1.046.070	1.100.542	778.957	1.089.670	1.004.687
Total	3.092.471	2.768.418	3.993.407	4.260.440	4.743.671	6.081.648	4.682.730

Le Laos face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le développement durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) font clairement partie des priorités du gouvernement lao qui a lancé l'année dernière son 6^e plan national de développement socio-économique (NSEDP) pour la période 2006-2010. Ce plan vise une forte croissance économique (un dédoublement du PIB en 2010 par rapport à 2000) liée à un développement social équitable et durable.

S'il est vrai que le Laos compte parmi les pays les moins avancés (PMA) du monde, l'on peut toutefois se féliciter du fait qu'au cours des cinq dernières années le taux moyen de croissance du PIB s'est élevé à quelque 6,24 % par an, ce qui a permis la création de quelque 500.000 emplois et une réduction sensible du taux de pauvreté. Ceci dit, les investissements réalisés, notamment en matière d'infrastructures, n'ont pas permis à tous les foyers et particulièrement à ceux des régions rurales éloignées, de bénéficier d'un accès adéquat aux services de santé, d'éducation ou d'eau propre et d'électricité.

Beaucoup reste donc à faire au Laos afin d'atteindre les OMD. En effet, quelque 27 % de la population disposent de moins d'un dollar par jour et 74,1 % de moins de deux dollars par jour. Selon l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de 2006, le Laos se place en 133^e position sur 177 pays et environ 80 % de la population restent directement dépendants de l'agriculture pour leur survie. Les indicateurs en matière de santé ne sont guère plus encourageants.

La situation au niveau de la bonne gouvernance et des droits de l'homme reste également préoccupante malgré les nombreuses réformes administratives et institutionnelles en cours.

Selon le NSEDP 2006-2010, les perspectives de croissance restent pourtant très favorables (entre 7,5 et 8 % par an) et le grand défi pour la réalisation des OMD au Laos restera donc d'assurer une croissance équitable et d'inclure les populations des régions rurales enclavées, notamment les minorités ethniques. La Coopération luxembourgeoise joindra ses efforts à ceux du gouvernement lao et de la communauté internationale pour atteindre ces objectifs.

Événements marquants de l'année

Les bonnes relations entre la RDP lao et le Luxembourg ont encore pu être renforcées lors de la visite officielle au Laos du Premier Ministre Jean-Claude Juncker en septembre 2006. En plus des réunions officielles, notamment avec son homologue lao M. Bouasone Bouphavanh, le Premier Ministre Juncker a visité plusieurs projets de la Coopération luxembourgeoise dans les provinces de Vientiane, Khammouane et Borikhamxay.

En matière de coopération au développement, la 9^e session de la Table Ronde a réuni tous les bailleurs internationaux et le gouvernement lao, en novembre 2006, sous coprésidence du PNUD et du gouvernement. Cette réunion fut l'occasion de présenter le NSEDP 2006-2010 et de signer la "Déclaration de Vientiane sur l'efficacité de l'aide" qui représente la déclinaison nationale de la Déclaration de Paris.

L'évènement phare de l'année pour la coopération lao-luxembourgeoise était sans conteste la signature du Programme indicatif de coopération (PIC) 2007-2010 par les Ministres Jean-Louis Schiltz et Soulivong Dalavong, lors de la Commission de Partenariat qui s'est tenue le 19 septembre à Vientiane, en marge de la visite du Premier ministre du Luxembourg.

Laos	2000	2006
Population (millions)	5,2	5,8
PIB par habitant (PPA, en USD)	1.734	1.954
Classement selon l'indicateur du développement humain	140/174	133/177
APD nette reçue en % du PIB	21,8 %	11 %
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	ND	27 %
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	ND	40 %
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	73 %	84 %
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	55 %	63 %
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	90	94
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	32	85
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	44	63
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	116	83
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	96	65
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71 %	36 %
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	650	530
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	19 %
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans ¹	ND	0,1 %
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	ND	51 %
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	30 %

Source: Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2006

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Laos

	2005	2006	Evolution en %
Coopération bilatérale	6.081.648	4.682.730	-23,00
ONG	366.222	403.838	10,27
Action humanitaire et aide alimentaire	0	200.000	
Appui aux programmes	41.120	120.857	193,91
Divers	28.283	9.767	-65,47
Total	6.517.273	5.417.192	-16,88

¹ Taux moyen de prévalence pour l'ensemble de la population.

Programme indicatif de coopération, projets/programmes en cours et perspectives d'avenir

Face au bilan très positif du premier PIC 2003-2006 dont les déboursments (20 millions d'euros) ont même dépassé les prévisions (18 millions d'euros), il a semblé logique que le PIC 2007-2010 se base sur les acquis du premier et maintienne la stratégie de concentration géographique et sectorielle.

L'action luxembourgeoise continuera donc au niveau des secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi que du développement local et de la bonne gouvernance locale. Au niveau géographique, les 47 districts les plus pauvres du Laos ont été intégrés dans le PIC II, en sus des provinces de Vientiane, Borikhamxay et Khammouane où la Coopération luxembourgeoise est actuellement active. Dans ce contexte, une mission d'identification dans la province de Xiengkhouang a été menée en 2006.

Face aux nombreux défis auxquels est confronté le Laos et compte tenu des bons résultats obtenus au cours du premier PIC, l'enveloppe budgétaire du programme 2007-2010 a été portée à 35 millions d'euros, ce qui place désormais le Luxembourg parmi les principaux bailleurs au Laos.

Le nouveau PIC préconise en outre une coordination plus étroite avec le gouvernement lao et les autres bailleurs sur place, ainsi qu'une approche plus programmatique de la coopération. De nouveaux domaines d'activités seront explorés comme par exemple le développement du secteur privé, du secteur de la finance ou encore de l'accès au marché du travail.

Six projets bilatéraux étaient en phase d'exécution en 2006. Deuxième bailleur bilatéral dans le secteur de la santé au Laos, la coopération luxembourgeoise a pu consolider les résultats encourageants des projets de santé dans la province de Vientiane, de gestion de l'équipement médical et de l'école d'infirmières. L'action luxembourgeoise sera encore sensiblement renforcée à travers un nouveau programme d'appui à la santé dans les provinces de Khammouane et de Borikhamxay et d'appui au programme national d'immunisation, actuellement en cours de formulation.

Dans le domaine du développement local, la mise en œuvre conjointe des deux projets d'appui à la province de Borikhamxay a pu être intensifiée et une revue à mi-parcours a confirmé les progrès importants réalisés. Le Premier ministre luxembourgeois a d'ailleurs pu constater l'état d'avancement de ces projets lors de sa visite, au cours de laquelle il a inauguré le lycée de Ban Naviengkham en présence également de Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. L'école de formation professionnelle à Khammouane a été inaugurée au cours de la même visite.

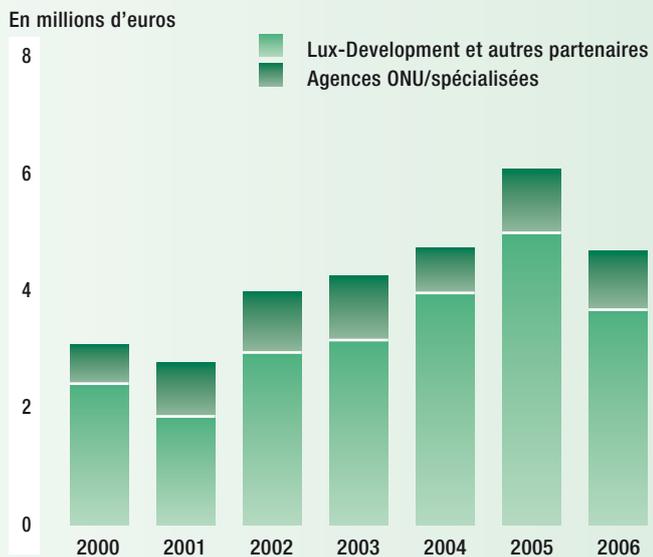
La coopération dans le secteur financier sera sensiblement renforcée, notamment grâce à un mandat de formulation remis par le Ministère à Lux-Development pour un projet d'appui à l'Institut de formation bancaire de Vientiane.

En complément aux projets bilatéraux, le PIC II réserve environ 20 % de son enveloppe budgétaire à la réalisation de projets multilatéraux mis en œuvre par des agences onusiennes avec lesquelles le Luxembourg entretient des relations de partenariat privilégiées.

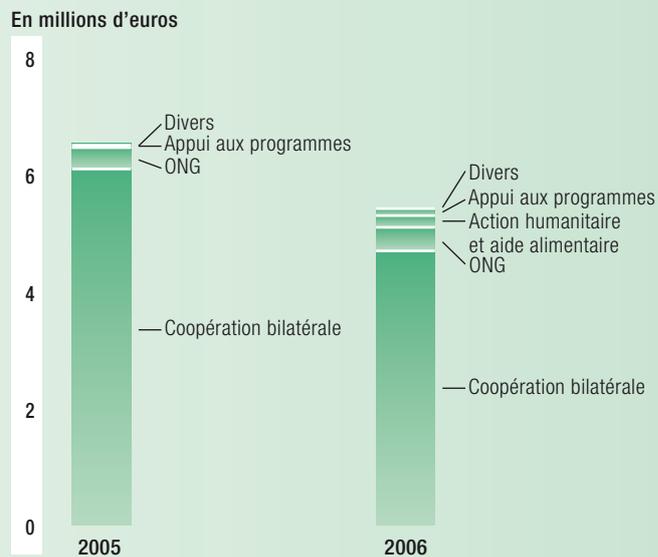
En 2006, il s'agissait (i) d'un projet conjoint du Bureau international du travail (BIT) et du PNUD concernant le renforcement du système de sécurité sociale, (ii) d'un projet de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en coopération avec l'Université de Calgary (Canada) visant le renforcement des ressources humaines dans le domaine de la santé, (iii) d'un projet de l'OMS concernant la lutte contre des infections parasitaires et (iv) d'un projet conjoint du PNUD et du gouvernement laotien qui vise à fournir une assistance technique au Laos dans le domaine du déminage et de la dépollution d'anciennes bombes et mines.

Les projets de la coopération bilatérale en cours au Laos

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
LAO/015: Santé phase III	2003-2008	5.294.052	LD	Santé
LAO/009: Maintenance équipements médicaux	2003-2006	923.000	LD	Santé
LAO/010: Ecole infirmières	2005-2008	1.475.550	LD	Santé
LAO/014: Borikhamxay phase III	2004-2008	2.100.000	LD	Développement rural
LAO/011: Dév. rural Pakkading	2004-2008	5.900.000	LD	Développement rural
LAO/008: Ecole professionnelle	2001-2007	3.295.997	LD	Education
Agences ONU/spécialisées				
Sécurité sociale	2002-2006	2.685.000	BIT-PNUD	Santé
Renforcement des ressources humaines	2003-2008	474.589	OMS	Santé
Contrôle infections parasitaires	2004-2007	639.738	OMS	Santé
UXO Laos, Phase III	2006-2008	750.000	PNUD	Déminage



Evolution de la coopération bilatérale au Laos



Evolution de la coopération au Laos



Asie Vietnam

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Agent d'exécution:							
Lux-Development et autres partenaires	4.392.700	3.121.216	4.151.219	6.631.824	5.977.952	5.374.651	4.453.445
Agences ONU/spécialisées	337.067	1.130.514	976.427	1.744.870	1.632.643	3.171.673	3.119.016
Total	4.729.767	4.251.730	5.127.646	8.376.694	7.610.595	8.546.324	7.572.461

Le Vietnam face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

La lutte contre la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) font partie des priorités du gouvernement vietnamien qui s'est fixé douze objectifs de développement spécifiques au pays, les "Vietnam Development Goals". L'année passée, le Vietnam a lancé son plan de développement socio-économique (SEDP) 2006 à 2010, qui prend en compte les OMD et qui a intégré les autres stratégies de croissance et de développement du pays.

Les ambitions du Vietnam sont à la mesure des avancées réalisées au cours des quinze dernières années, qui ont notamment vu la proportion de la population pauvre passer de 58 % en 1993 à 24 % en 2004. Parmi les prouesses du développement du pays entre 2001 et 2005, il y a lieu de relever la création de quelque 7,5 millions d'emplois ainsi qu'un taux de croissance moyen du PIB de 7,5 % par an.

Le nouveau plan quinquennal a fixé des objectifs concrets dans les domaines socio-économique et de l'environnement. Ainsi, le Vietnam prévoit un dédoublement du PIB en 2010 par rapport à l'année 2000 et une réduction du taux de pauvreté à 11 % de la population. Le plan prévoit en outre la création de 8 millions d'emplois, l'éducation secondaire de base universelle et l'introduction de nouvelles technologies écologiques.

Grâce à son rythme de croissance considérable, le Vietnam compte bien réaliser les OMD d'ici 2015 et espère même devenir un pays industrialisé d'ici 2020. Afin d'y parvenir, le pays devra toutefois redoubler d'efforts dans un certain nombre de domaines, notamment en matière de qualité de son développement. Une grande partie des minorités ethniques vivant dans des régions plus enclavées ne profitent guère du développement du pays et des mécanismes de protection sociale doivent être mis en place. Des réformes administratives s'avèrent également urgentes afin de garantir un système judiciaire indépendant, d'endiguer la corruption et de renforcer la compétitivité du pays.

Événements marquants de l'année

L'intégration du Vietnam dans l'économie internationale a pris un essor considérable en 2006 avec l'adhésion du pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette adhésion (qui a été officialisée le 11 janvier 2007) présente des avantages significatifs pour l'économie du pays, mais entraîne également un certain nombre de défis, notamment dans le domaine de la compétitivité des entreprises vietnamiennes.

Le Vietnam a par ailleurs organisé avec succès la 14^e réunion de l'APEC ("Asia-Pacific Economic Cooperation Forum") à Hanoi en novembre 2006 et a été nommé comme membre temporaire du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour l'année 2008.

Au niveau de l'aide publique au développement (APD), la réunion du groupe consultatif s'est tenue les 14 et 15 décembre 2006 à Hanoi sous présidence conjointe du gouvernement vietnamien et de la Banque mondiale et a permis de mobiliser la somme record de quelque 4,4 milliards USD pour l'année 2007, dons et crédits confondus. Il est à noter que, pour la première fois, le Premier ministre Nguyen Tan Dung a participé à cette réunion.

Vietnam	2000	2006
Population (millions)	77,6	83,1
PIB par habitant (PPA, en USD)	1.689	2.745
Classement selon l'indicateur du développement humain	108/174	109/177
APD nette reçue en % du PIB	4,7 %	4 %
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour ¹	ND	ND
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	41 %	28 %
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	99,9 %	93 %
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	ND	87 %
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100	94
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	97	ND
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	77
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	42	23
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	31	17
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	89 %	97 %
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	130	170
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	85 %
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans ²	ND	0,5 %
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	55 %	85 %
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	61 %

Source: Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2006

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Vietnam

	2005	2006	Evolution en %
Coopération bilatérale	8.546.324	7.572.461	-11,40
ONG	280.064	405.748	44,88
Action humanitaire et aide alimentaire	500.000	700.000	40,00
Appui aux programmes	97.586	305.526	213,08
Bureau de la Coopération	149.233	179.030	19,97
Divers	13.754	15.339	11,52
Total	9.586.961	9.178.104	-4,26

¹ Selon les statistiques vietnamiennes, 24 % de la population vivait en-deçà du seuil de pauvreté en 2004.

² Taux moyen de prévalence pour l'ensemble de la population.

Programme indicatif de coopération, projets/programmes en cours et perspectives d'avenir

L'évènement phare pour la Coopération luxembourgeoise au Vietnam en 2006 était sans nul doute la signature du Programme indicatif de coopération (PIC) 2006-2010 par les Ministres Jean-Louis Schiltz et Cao Viet Sinh, lors de la Commission de Partenariat en date du 8 mars à Luxembourg.

Le PIC 2006-2010 est un programme de consolidation qui se base sur les acquis du premier PIC et met les jalons pour la coopération future entre les deux pays. Doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros, le PIC II prévoit une concentration géographique, notamment sur les provinces et districts les plus défavorisés ainsi qu'une concentration sectorielle dans les domaines de la santé, du développement local et de l'éducation et de la formation professionnelle.

Le nouveau PIC préconise en outre une approche plus programmatique de la coopération en coordination étroite avec le gouvernement vietnamien et la communauté internationale.

De nouvelles modalités de coopération comme des appuis sectoriels ou budgétaires peuvent ainsi être envisagés. Le PIC II prévoit également une coopération plus poussée dans le domaine financier et bancaire et met en exergue l'opportunité de projets pilotes à caractère innovateur et ayant un fort potentiel de développement.

Dans ce contexte, huit projets bilatéraux étaient en phase d'exécution à travers Lux-Development en 2006 dans les domaines de la santé, du développement rural et de la formation professionnelle. Les projets d'école professionnelle et d'irrigation dans les provinces de Bac Kan et Cao Bang au nord-Vietnam ont pu démarrer en 2006 de même que le projet de la jacinthe d'eau dans le domaine de l'énergie renouvelable dans la province de Hau Giang, au sud du Vietnam. Le projet d'appui au secteur du tourisme est entré dans sa phase finale.

Parallèlement, trois nouveaux projets ont pu être formulés en 2006: le projet de développement local dans le district de Quang Dien (province de Huê) et deux importants projets de renforcement de la chaîne du froid dans les domaines de la sécurité sanguine et des vaccins à travers le pays.

La coopération dans le secteur financier a été sensiblement renforcée en 2006, d'une part à travers une approche plus programmatique des formations bancaires en collaboration avec l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) et, d'autre part, à travers un mandat de formulation pour un projet de renforcement des capacités de supervision dans le domaine des marchés des capitaux.

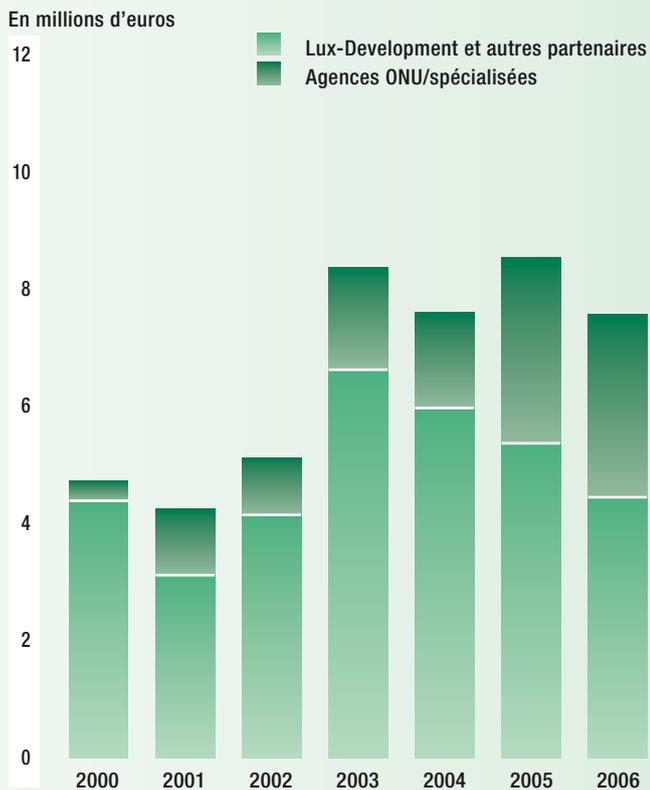
Finalement, le projet de formation hôtelière de jeunes Vietnamiens au LTHAH (Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck) se poursuit annuellement avec grand succès.

En complément aux projets bilatéraux, le PIC II réserve environ 20 % de son enveloppe budgétaire pour la réalisation de projets multilatéraux mis en œuvre par des agences onusiennes avec lesquelles le Luxembourg entretient des relations de partenariat privilégiées.

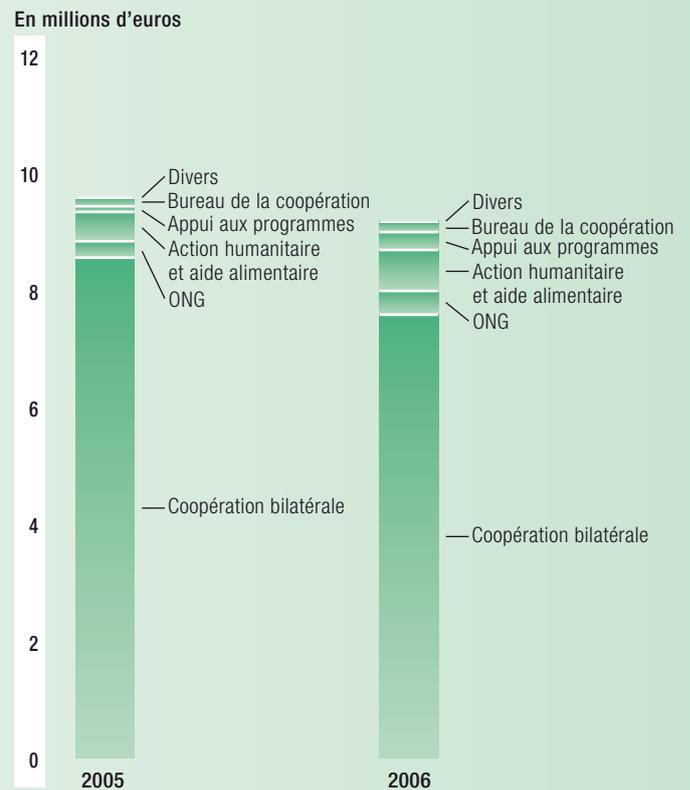
Les projets de la coopération bilatérale en cours au Vietnam

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
VIE/014: Développement rural Nghe An II	2002-2007	7.758.000	LD	Développement local
VIE/012: Nam Dinh	2002-2006	2.643.500	LD	Eau/assainissement
VIE/013: Santé Hue	2002-2006	1.075.500	LD	Santé
VIE/017: Santé Hung Yen II	2002-2006	2.987.200	LD	Santé
VIE/015: Formation hôtelière III	2003-2006	2.991.000	LD	Formation professionnelle
VIE/019: Irrigation Cao Bang	2005-2007	3.300.000	LD	Développement local
VIE/020: Jacinthe d'eau	2005-2007	1.000.000	LD	Environnement
VIE/021: Ecole professionnelle Bac Kan	2005-2007	3.100.000	LD	Formation professionnelle
ATTF (formation bancaire)	2005	226.664	ATTF	Formation professionnelle
Formation de jeunes Vietnamiens au LTHAH	2005	104.325	LTHAH	Formation professionnelle
Natural Disaster Mitigation Partnership	2006-2008	147.143	MARD	Environnement
Agences ONU/spécialisées				
Renforcement sécurité du travail	2005-2007	424.000	BIT	Formation professionnelle
Renforcement chaîne du froid	2003-2006	4.000.000	OMS/Banque mondiale	Santé
Programme pour enfants dans les provinces enclavées	2004-2006	1.177.600	UNICEF	Développement local
Appui au programme national d'immunisation	2005-2007	682.000	UNICEF	Santé
Programme conjoint des NU	2006-2010	4.000.000	PNUD	Services sociaux

En 2006, il s'agissait notamment (i) d'un projet du Bureau international du travail (BIT) relatif au renforcement des capacités en matière de sécurité du travail, (ii) d'un projet conjoint de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la Banque mondiale (BM) sur l'assistance technique en matière de chaîne du froid dans le domaine de la transfusion sanguine, (iii) d'un projet du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) concernant le renforcement de programmes en faveur des enfants vivant dans les provinces éloignées des hauts plateaux, (iv) d'un deuxième projet de l'UNICEF relatif à la vaccination et à la production locale de vaccins de haute qualité et finalement (v) d'un projet conjoint de plusieurs agences onusiennes sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) relatif au renforcement des politiques sociales du gouvernement vietnamien.



Evolution de la coopération bilatérale au Vietnam



Evolution de la coopération au Vietnam

Proche-Orient

Territoires
Palestiniens
Occupés

Territoires Palestiniens Occupés





Proche-Orient Territoires Palestiniens Occupés

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Agent d'exécution:							
Lux-Development et autres partenaires	558.749	691.955	698.302	367.913	311.333	490.000	1.475.000
Agences ONU/spécialisées	1.285.523	1.388.204	2.841.979	2.305.836	2.018.605	1.900.000	1.750.000
Total	1.844.272	2.080.159	3.540.281	2.673.749	2.329.938	2.390.000	3.225.000

Suite aux élections législatives palestiniennes qui se sont tenues le 25 janvier 2006 et à la victoire du Hamas, les nombreuses restrictions sur la mobilité des biens et des personnes imposées par l'armée israélienne dans les Territoires Palestiniens Occupés (TPO) n'ont pas diminué et les conditions de vie des Palestiniens vivant dans les TPO de Cisjordanie et de la bande de Gaza restent précaires.

Coopération bilatérale

En 2006, la Coopération luxembourgeoise a soutenu le "Temporary International Mechanism" (TIM) mis en place par la Commission européenne à hauteur de 1 million d'euros, lesquels ont permis de payer les salaires dans le secteur de l'éducation dans les TPO.

La Coopération luxembourgeoise continue d'ailleurs de soutenir la société civile palestinienne via deux ONG locales: le Palestinian Agricultural Relief Committee (PARC) et la Palestinian Medical Relief Society (PMRS).

Le programme "Towards capacity building and sustainable rural development" mis en œuvre par l'ONG PARC entend aider des organisations agronomes locales à se développer et à se structurer pour être en mesure d'exécuter des petits projets agricoles et de développement.

A travers l'ONG PMRS, la Coopération luxembourgeoise apporte son soutien au "Women's Health Programme", qui couvre 22 localités qui comptent environ 400.000 personnes. Il vise à améliorer la qualité et à augmenter l'utilisation des services de santé par les femmes palestiniennes. Le programme attache une importance particulière aux soins préventifs et curatifs et à améliorer la capacité de réaction des communautés aux situations d'urgence. En outre, les objectifs du programme visent à améliorer le conseil et l'éducation ayant trait à la santé des femmes.

Coopération multilatérale, aide humanitaire et ONG

Via un soutien substantiel de 1.750.000 euros au budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la coopération multilatérale a, comme par le passé, constitué en 2006 la majeure partie des contributions luxembourgeoises en faveur des TPO.

En 2006, l'assistance humanitaire luxembourgeoise en faveur des TPO a été effectuée à travers le Comité International de la Croix Rouge (CICR) et la Fondation Caritas Luxembourg.

Le Ministère a ainsi alloué 550.000 euros au CICR pour un programme basé principalement sur trois axes: les visites carcérales, la protection et l'assistance. Le CICR effectue très régulièrement des visites dans les prisons d'Israël et de l'ensemble des territoires, visitant les prisonniers de droit commun, mais surtout les prisonniers de sécurité et les détenus administratifs. Il s'agit, pour ce qui est de ces deux derniers types de prisons, d'institutions accueillant une population carcérale variée d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges, y inclus toute personne considérée comme pouvant être dangereuse pour l'Etat d'Israël. On trouve ainsi, dans les prisons de sécurité, une soixantaine de responsables politiques élus auxquels les autorités israéliennes reprochent notamment d'avoir, par leurs actes politiques, incité la population à participer à l'Intifada.

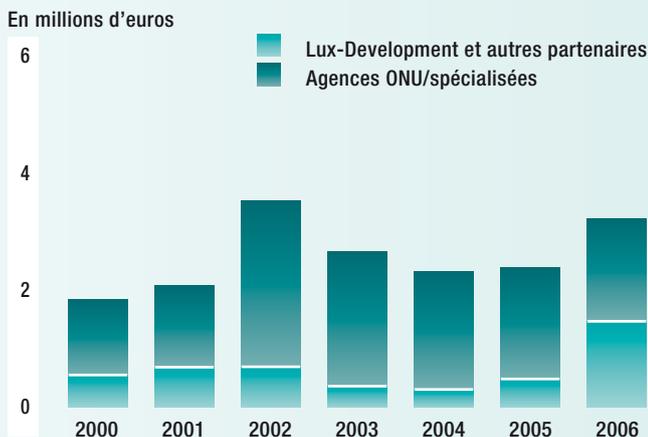
Dans le cadre de son action dans le domaine de la protection, le CICR intervient surtout en faveur des victimes de violences armées en tous genres et dans le secteur de l'assistance, le CICR agit avant tout afin de faciliter la libre circulation des Palestiniens, notamment en matière de transports médicaux.

Le Luxembourg a contribué à hauteur de 125.000 euros à un programme de la Fondation Caritas Luxembourg. Le but de ce programme était de garantir à la population palestinienne l'accès aux biens de première nécessité et aux soins médicaux de base et de lui permettre de poursuivre des activités génératrices de revenus.

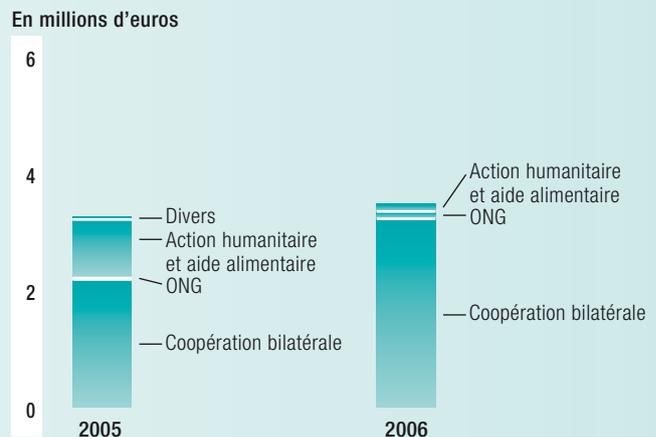


Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg dans les Territoires Palestiniens Occupés

	2005	2006	Evolution en %
Coopération bilatérale	2.190.000	3.225.000	47,26
ONG	24.091	126.209	423,88
Action humanitaire et aide alimentaire	1.004.695	125.000	-87,56
Appui aux programmes	0	0	/
Divers	41	0	/
Total	3.218.827	3.476.209	8,00



Evolution de la coopération bilatérale dans les Territoires Palestiniens Occupés



Evolution de la coopération dans les Territoires Palestiniens Occupés

La coopération bilatérale dans d'autres pays

Balkans occidentaux

Afghanistan

Afrique du Sud

Chine

Équateur / Pérou

Maroc

Mongolie

Rwanda

São Tomé-et-Principe

Tunisie





Balkans occidentaux

Les projets mis en œuvre en Europe du Sud-Est soutiennent les secteurs sociaux (éducation, santé et eau), le développement rural et les activités génératrices de revenus en vue d'y promouvoir le développement durable.

En 2006, le Luxembourg a maintenu une coopération substantielle en Europe du Sud-Est.

Celle-ci s'intègre, d'une part, dans l'effort global consenti par la communauté internationale en faveur de la stabilité de la région et, d'autre part, dans le contexte de la politique du gouvernement luxembourgeois visant à faciliter le retour et la réintégration dans leur pays d'origine des demandeurs d'asile dont la demande a été refusée, sans toutefois procéder à une discrimination positive à l'égard des personnes retournées du Luxembourg dans leur pays d'origine.

Le Ministère a déboursé en 2006 un montant de 8.731.700 euros pour la réalisation de ses projets dans la région des Balkans occidentaux.

Albanie

En Albanie, la Coopération luxembourgeoise concentre ses activités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Actuellement, un projet mis en œuvre par Lux-Development soutient le développement d'un réseau hydraulique dans plusieurs villages de la région de Diber.

Ce projet comprend également un volet de transfert de savoir-faire au niveau communal qui devrait permettre aux communes sélectionnées d'assumer la responsabilité de la gestion de l'eau.

Le projet d'assistance technique au gouvernement albanais pour la mise en œuvre d'un programme d'eau et d'assainissement en collaboration avec la Banque européenne d'investissement (BEI) suit son cours.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
Water and Sanitation in Diber Region	2002-2006	4.365.000	Eau et Assainissement
EIB Sanitation	2004-2008	2.000.000	Eau et Assainissement

Monténégro

En 2006, la Coopération luxembourgeoise a maintenu son soutien au secteur laitier et forestier du Monténégro.

Le bureau de Caritas à Berane, financé par le Ministère et établi depuis octobre 2000, continue de gérer un programme de coopération au développement dans 5 municipalités de la région Nord du Monténégro.

Ce programme est axé sur les secteurs sociaux, le renforcement de la société civile, l'eau et des projets promouvant les activités génératrices de revenus.

En 2006, le Ministère a déboursé un montant de 1.932.834 euros pour la réalisation de ces projets.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
Bureau Caritas (Phase 4)	2005-2008	271.800	Assistance technique
Microcrédits (Phase 2)	2002-2007	325.815	Microfinance
Rattrapage scolaire	2003-2007	34.000	Education
Rénovation d'écoles (Phase 3)	2004-2006	293.394	Education
Projet hydraulique à Petjica	2005-2006	140.600	Eau et assainissement
Projet hydraulique à Donja Raznica	2003-2006	83.460	Eau et assainissement
Distribution de vaches via micro crédits	2004-2007	279.163	Agriculture
Community building à Berane et Rozaje	2004-2006	169.916	Société civile
Soins à domicile	2005-2008	416.791	Santé
LD: Appui au secteur laitier	2005-2007	2.975.400	Agriculture
LD: Appui au secteur forestier	2003-2006	2.512.000	Développement sylvicole

Serbie

Le projet de soutien à la municipalité de Novi Pazar dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau suit son cours et s'inscrit directement dans le processus de décentralisation entamé par la Serbie.

En 2006, le Ministère a déboursé un montant de 1.907.236 euros pour la réalisation de ce projet.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
Services sociaux à Novi Pazar	2003-2006	5.625.000	Education – Santé – Eau

Kosovo

Le travail de coopération au développement, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, restait tout au long de l'année largement conditionné par les discussions sur le statut final de la province.

Suite à une requête du Ministère du Travail et du Bien-Etre social du Kosovo, le Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois a mandaté Lux-Development pour la formulation d'un nouveau projet dans le domaine de la formation professionnelle.

En 2006, le Ministère a déboursé un montant de 3.306.309 euros pour la réalisation de ces projets.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
Transformation agro-alimentaire	2005-2006	655.234	Economie/agriculture
Crèche à Gillogovac	2002-2006	166.908	Education
Ecole à Prizren	2002-2005	313.430	Education
Cours de rattrapage	2005-2007	31.800	Education
Ecole primaire à Pec/Peja	2005-2006	282.468	Education
Ecole primaire à Orashe	2005-2006	326.880	Education
LD: Rénovation de l'hôpital Prizren	2003-2006	3.645.000	Santé
Renforcement de la société civile	2005-2007	181.868	Société civile

Afghanistan

La coopération en Afghanistan a été marquée en janvier 2006 par la conférence de Londres, lors de laquelle fut adoptée la stratégie du "Afghanistan Compact". Cette stratégie se base sur les objectifs afghans du millénaire pour le développement et s'articule autour de trois priorités principales, à savoir (i) la sécurité, (ii) la gouvernance, l'Etat de droit et les droits de l'homme et (iii) le développement socio-économique.

A Londres, la communauté internationale a ainsi réitéré son engagement à long terme pour le développement de l'Afghanistan, où la situation générale reste extrêmement préoccupante. La sécurité s'est sérieusement dégradée au cours de l'année 2006, avec notamment une multiplication des attaques et des combats particulièrement intenses dans le sud, le sud-est et l'est du pays. La production d'opium a atteint un nouveau record en 2006 avec 165.000 hectares cultivés, ce qui représente une augmentation de 59 % par rapport à 2005.

L'Afghanistan assure ainsi quelque 92 % de la production mondiale d'opium et de l'héroïne qui en est extraite.

La pauvreté d'une grande partie de la population alimente davantage encore la détérioration de la situation en Afghanistan. Dans ce contexte difficile, la coopération au développement internationale a certainement son rôle à jouer pour promouvoir des alternatives durables pour le développement du pays.

La Coopération luxembourgeoise a adopté une approche plus programmatique pour son appui à l'Afghanistan, notamment par le biais d'un accord pluriannuel (2006-2010) avec le Afghanistan Reconstruction Trust Fund (ARTF) pour un montant global de 4.400.000 euros dont 1.200.000 euros ont été déboursés en 2006.

L'objectif du ARTF est de fournir au gouvernement afghan une source de financement unique, transparente et prévisible afin d'appuyer la reconstruction du pays.

L'ARTF finance des activités dans trois secteurs cibles, à savoir l'infrastructure, le renforcement des capacités du secteur public et le développement local dans les communautés rurales.

Au niveau de l'aide humanitaire, la Coopération luxembourgeoise poursuit sa collaboration avec ses principaux partenaires. Le Ministère a accordé une dotation de quelque 500.000 euros au programme du PAM ainsi qu'une contribution de 190.173 euros à UNFPA pour son projet de lutte contre la fistule.

En 2006, le Ministère des Affaires étrangères a déboursé un montant de 1.890.173 euros pour la réalisation de ces projets.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
PAM aide alimentaire d'urgence	2006	500.000	Aide humanitaire
BM - ARTF	2006-2010	4.400.000	Multisecteur
UNFPA – lutte contre la fistule	2006	190.173	Santé

Afrique du Sud

En 2006, la phase de désengagement entamée dans ce pays a été finalisée par la clôture du dernier projet en exécution.

En 2006, le Ministère a déboursé un montant de 709.241 euros pour la réalisation de ce projet de rénovation et d'entretien de la structure hospitalière à Butterworth.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
Renovation and Maintenance of Butterworth Hospital (Phase III)	2002-2006	3.954.000	Santé

Chine

L'action de la Coopération luxembourgeoise en Chine se concentre principalement sur le domaine de la santé. L'appui fourni dans ce cadre est délivré à travers des ONG luxembourgeoises et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aux populations démunies qui ne profitent guère de la forte croissance du pays.

Le projet de renforcement de la chaîne du froid réalisé à travers l'OMS dans la région autonome du Qinghai arrivant à échéance, un nouveau projet a été lancé au Shandong avec l'OMS dans le domaine des maladies non contagieuses.

Le Luxembourg poursuit également son programme de formation bancaire hautement apprécié par les jeunes cadres de la Banque centrale chinoise. Ces formations sont organisées par l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) et ont lieu en Chine et au Luxembourg.

En 2006, le Ministère a déboursé un montant de 562.105 euros pour la réalisation de ces projets.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
Micro-projets Ambassade	2006	60.000	Divers
ATTF – Formation bancaire	2006	125.363	Formation professionnelle
OMS – Chaîne du froid	2003-2006	700.000	Santé
OMS – Maladies non contagieuses	2006-2009	1.356.000	Santé

Equateur / Pérou

L'Equateur et le Pérou ne figurant plus depuis plusieurs années sur la liste des pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise, le bureau de la Coopération à Quito a été définitivement fermé en septembre 2006.

Lors d'une visite de la Direction de la Coopération au développement à Quito et à Lima en mai 2006, cette démarche a été dûment expliquée aux autorités équatorienne et péruviennes. Toutefois, la Coopération luxembourgeoise a assuré à ses partenaires qu'elle respectera les engagements pris antérieurement, sans pour autant pouvoir faire droit à de nouvelles requêtes de coopération.

Ainsi, deux projets de coopération bilatérale restent en cours en Equateur: un projet dans le secteur de l'éducation dans les régions côtières d'Esmeraldas et de Manabí et l'autre dans le secteur de la santé. Ce dernier, se situant dans le cadre du projet "Intégral Binational Frontalier Equateur/Pérou", consiste en la construction et la modernisation d'un hôpital général à Macas afin d'offrir une capacité supérieure et des services diversifiés. Cette intervention s'inscrit dans le cadre du Plan binational pour la paix et le développement existant entre ces deux pays.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
ECU/009 Education Esmeraldas/Manabi	2006-2009	2.450.000	Education
ECU/010 Santé Macas	2006-2009	1.517.000	Santé

Maroc

En 2006, le processus de désengagement de la Coopération luxembourgeoise au Maroc se poursuit et il arrivera à terme avec la finalisation du dernier programme d'eau et d'assainissement en 2009. Le programme d'adduction d'eau dans les provinces d'Errachidia et de Zagora a été finalisé.

En 2006, le Ministère a déboursé un montant de 914.559 euros pour la réalisation de ces projets.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
Adduction d'eau Errachidia et Zagora	2002-2006	3.975.000	Eau et
Eau potable et assainissement	2005-2009	2.938.000	assainissement



Mongolie

Au vu des importants résultats obtenus par le projet MON/002 "Centre de diagnostic cardiovasculaire" à travers la création d'un centre de référence cardiovasculaire à l'hôpital Shastin à Ulan Bator, la Coopération luxembourgeoise s'est déclarée prête à soutenir une deuxième phase de ce projet.

Une évaluation du projet MON/002 et une visite de terrain ont permis de confirmer l'impact considérable de la mise en réseau par internet de six hôpitaux provinciaux, qui ont d'ailleurs bénéficié de formations et ont été équipés en matériel échographique.

La Coopération luxembourgeoise a ainsi réussi une expérience pilote en matière de télémédecine en Mongolie.

Les cardiologues de province peuvent avoir recours au diagnostic et aux conseils des spécialistes de l'hôpital central, ce qui évite à de nombreux patients en province le lourd fardeau financier et logistique que comporte un transfert à l'hôpital dans la capitale Ulan Bator.

Un mandat de formulation a été remis à l'agence d'exécution Lux-Development pour une deuxième phase du projet qui consolidera les acquis de la première phase, tout en élargissant son rayon d'action et en renforçant davantage les capacités des médecins mongols.

En matière de coopération multilatérale, le projet de prévention de catastrophes naturelles, réalisé par le PNUD, est venu à échéance en 2006 et a produit des résultats satisfaisants.

Des pourparlers ont débuté avec UNFPA concernant un projet en matière de télémédecine complémentaire à l'action bilatérale luxembourgeoise.

Dans le domaine de la coopération financière et bancaire, le Luxembourg poursuit son programme de formations très appréciées des jeunes cadres des banques commerciales et de la Banque centrale mongole. Ces formations sont organisées par l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) et ont lieu en Mongolie et au Luxembourg.

En 2006, le Ministère a déboursé un montant de 359.440 euros pour la réalisation de ces projets.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
MON/002 Centre de diagnostic cardiovasculaire	2001-2006	954.000	Santé
ATTF Formation bancaire	2006	63.540	Formation professionnelle
PNUD – Disaster management	2004-2006	640.000	Environnement

Rwanda

Au Rwanda, deux projets restaient en exécution durant l'année 2006: le projet "Développement de l'économie rurale au Bugesera" et le projet "Initiative ESTHER – lutte contre le SIDA". Ce dernier projet est un des plus importants exécutés par la Coopération luxembourgeoise dans le cadre de ses efforts dans la lutte contre le SIDA.

Le Ministre Jean-Louis Schiltz a effectué en février 2006 avec Mme Ann M. Veneman, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), et le Docteur Peter Piot, Directeur exécutif du Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), une visite au Rwanda dans le cadre de la lutte contre le SIDA.

Ils ont visité des sites du projet luxembourgeois de lutte contre le SIDA, des programmes communautaires qui apportent des soins aux personnes séropositives ainsi que des services de prévention incluant le dépistage et le conseil volontaire. La délégation a pu se rendre compte des efforts déployés par les autorités rwandaises, qui viennent de mettre en œuvre un plan stratégique national de lutte contre le SIDA pour la période 2006 à 2009. Dès à présent, le Rwanda traite environ la moitié des personnes séropositives, ce qui représente l'un des taux les plus élevés en Afrique subsaharienne.

Suite à la visite au Rwanda, Lux-Development a été chargée de la formulation d'une nouvelle phase du projet de lutte contre le SIDA en cours.

Cette phase comportera un volet de renforcement des capacités pour mettre les autorités rwandaises en mesure d'assumer seules à partir de 2009 la responsabilité pour les activités lancées avec l'appui du Luxembourg.

En 2006, le Luxembourg a déboursé 1.944.471 euros en exécution de la coopération bilatérale au Rwanda.

A noter que le projet INT/107 s'inscrit également dans le cadre de l'initiative internationale ESTHER (Ensemble pour une Solidarité THérapeutique En Réseau contre le SIDA), un programme lancé en 2001 par la France dans le but de favoriser l'accès au traitement aux patients atteints du VIH/SIDA dans les pays en développement grâce au partenariat entre structures de santé du Nord et du Sud.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
RWA/022 Développement rural Bugesera II	2004-2009	8.541.500	Développement rural
INT/107 ESTHER – lutte contre le SIDA	2002-2006	3.566.000	Santé



São Tomé-et-Príncipe

En octobre 2001, le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le gouvernement de la République Démocratique de São Tomé-et-Príncipe et l'Institut Portugais d'Aide au Développement (IPAD) ont signé un accord triangulaire de financement en faveur d'étudiants santoméens.

Cet accord prévoit le financement d'un programme permettant à des étudiants santoméens de suivre un cycle d'études universitaires complet de 5 ans et d'acquérir des connaissances dont pourra ultérieurement profiter leur pays. Les étudiants s'engagent à intégrer après leurs études le marché du travail de la République Démocratique de São Tomé-et-Príncipe pendant au moins 5 ans.

L'encadrement des étudiants est assuré par l'IPAD, tandis que le financement du programme est entièrement assuré par la Direction de la Coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois.

En 2006, le Ministère a déboursé un montant de 82.153 euros pour la réalisation de ce projet.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
Bourses d'étudiants	2001-2007	469.260	Education

Tunisie

Entre 1993 et 2006, cinq accords de coopération bilatérale ont été conclus entre la Tunisie et le Luxembourg. Ils ont permis la mise en œuvre de vingt projets visant la lutte contre la pauvreté en milieu rural, le développement de la filière laitière, de l'offre d'éducation, ainsi que la protection de l'environnement.

La Coopération luxembourgeoise poursuit actuellement le processus de désengagement en cours en Tunisie et en 2006 deux projets étaient encore en exécution.

Il s'agit tout d'abord du projet "Ecoles des Métiers II", qui soutient les efforts du Ministère de l'Education de Tunisie en matière d'amélioration de l'école professionnelle de Radés, de la mise en place d'un centre de ressources et de la consolidation de la position des écoles des métiers.

La clôture de ce projet est prévue vers la fin de l'année 2008.

Enfin, le projet des "Zones d'ombre" de la région de Kairouan vise à intégrer les populations de ces zones dans le circuit économique et social du pays. Il arrivera à échéance au courant de l'année 2007.

En 2006, le Ministère a déboursé un montant de 1.084.849 euros pour la réalisation de ce projet.

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur
Zones d'ombre Kairouan	2002-2005	2.624.000	Infrastructures et services sociaux divers
Ecoles des Métiers II	2005-2008	2.490.000	Education

La coopération multilatérale





La coopération multilatérale

La coopération multilatérale

Dans le contexte de la coopération multilatérale, l'année 2006 a été marquée par la signature d'un accord-cadre avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La santé, surtout l'accès aux soins sanitaires (infrastructures, traitements, médicaments) est l'une des priorités de la Coopération luxembourgeoise, la santé étant reconnue comme un élément-clé du développement. L'accord-cadre signé avec l'OMS permet une approche plus cohérente dans le soutien accordé à cette organisation et une planification pluriannuelle des ressources prévisibles, condition préalable pour une action efficace en faveur de la santé dans le monde.

La signature de cet accord-cadre porte au nombre de quatre les organisations multilatérales avec lesquelles la coopération luxembourgeoise entretient des liens privilégiés, à savoir le PNUD, UNFPA, l'UNICEF et l'OMS.

Sous l'impulsion notamment des recommandations de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (mars 2005), une réflexion sur l'approche de la planification de la coopération dans nos pays partenaires a abouti en 2006 à un rapprochement plus poussé de la coopération multilatérale avec la programmation bilatérale dans le cadre des Programmes indicatifs de coopération (PIC) de deuxième génération.

Outre cet alignement plus étroit de la coopération multilatérale avec la coopération bilatérale, la coopération multilatérale s'est également engagée dans une approche réellement programmatique, symbolisée d'un côté par les accords-cadres signés avec quatre organisations multilatérales et marquée de l'autre côté par le soutien plus systématique à des programmes de pays, par exemple en Namibie où le Luxembourg finance le programme-pays de UNFPA.

Pour les Nations Unies, l'année 2006 a été marquée par la publication du rapport du groupe des experts à haut niveau sur la cohérence du système dans le domaine du développement ("Delivering as One: High Level Panel report on System Wide Coherence"). Mis en place à l'initiative du Secrétaire général sortant M. Kofi Annan, le panel a fait une série de recommandations concernant la réforme du secteur développement qui visent notamment la bonne gouvernance du système onusien au niveau aussi bien des sièges que du terrain.

La discussion de ce rapport se poursuivra tout au long de l'année 2007 et au-delà. Huit pays (dont deux pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise, le Cap Vert et le Vietnam) ont cependant déjà marqué leur intérêt pour mettre en oeuvre certaines recommandations du panel sur le terrain comme pays pilotes

ce qui offre de nouvelles opportunités pour soutenir la réforme des Nations Unies de manière concrète. Par ailleurs, le Luxembourg a soutenu l'effort de réforme du système des Nations Unies en 2006 par une contribution au Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la réforme.

En 2006, le Luxembourg a participé en tant qu'observateur aux réunions des conseils d'administration des quatre agences avec lesquelles il a signé des accords-cadres de même qu'aux réunions des conseils d'administrations ou organes directeurs d'autres organisations telles que le Fonds mondial pour la lutte contre la tuberculose, le paludisme et le VIH/SIDA ou encore ONUSIDA. Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz a représenté le Luxembourg lors de la réunion de haut niveau sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés en 2001 dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA fin mai 2006 à New York.

La coopération avec les agences multilatérales

La coopération du Luxembourg avec les agences et institutions de l'ONU comporte les trois volets repris dans le tableau qui suit:

Nom du Projet	2004	%	2005	%	2006	%
Projets multi-bi (Fonds de la Coopération au Développement / FCD)	13.516.865	49,6	17.722.405	51	25.676.808	52
Contributions volontaires et obligatoires aux budgets d'organisations internationales (lignes 031 et 032)	8.973.791	32,9	9.895.425	28	12.363.003	25
Contributions volontaires aux programmes et priorités thématiques d'organisations internationales (ligne 030)	4.753.920	17,4	7.450.000	21	11.047.066	23
Budget total coopération multilatérale	27.244.576	100	35.067.830	100	49.086.877	100

En ce qui concerne les contributions thématiques, la coopération luxembourgeoise a maintenu son soutien aux priorités définies en 2004 à savoir: l'éducation et la formation professionnelle, l'accès aux services de santé, l'eau et l'assainissement. S'y ajoutent nos considérations horizontales: le genre, la bonne gouvernance et l'environnement.

A côté des agences (PNUD, UNFPA, UNICEF, OMS) avec lesquelles le Luxembourg maintient une coopération plus étroite, la Coopération luxembourgeoise contribue également au budget général d'autres agences internationales clés ou à leurs programmes et projets dans ses pays partenaires. En 2006, la Coopération luxembourgeoise a ainsi soutenu des projets réalisés par d'autres partenaires importants, tels le BIT, la Banque mondiale, le PAM, la FAO ou encore la CNUCED.

Le Luxembourg a notamment contribué au programme FCTD (Formation Communautaire pour un Travail Décent) du BIT qui est un programme de promotion de l'auto-emploi et d'activités génératrices de revenus par la formation, ainsi qu'au Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF) de la Banque mondiale pour soutenir la lutte contre le changement climatique dans les pays les plus défavorisés.

En 2006, la lutte contre le VIH/SIDA a continué à prendre une place importante dans l'effort de la Coopération luxembourgeoise. A travers des contributions à l'OMS, à l'ONUSIDA, au Fonds global et autres projets plus spécifiques, notamment d'UNFPA et de l'initiative ESTHER, près de 5 millions d'euros ont été versés directement à la lutte contre le VIH/SIDA.

Le 1^{er} décembre 2006, journée internationale de la lutte contre le VIH/SIDA, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a publié un communiqué de presse conjoint avec le Ministre de la Santé soulignant l'importance d'œuvrer ensemble pour freiner cette épidémie qui est malheureusement toujours en progression au niveau mondial.

A côté de ces contributions à des priorités thématiques de nos partenaires multilatéraux, la coopération luxembourgeoise a également poursuivi son approche géographique en finançant des projets mis en œuvre par des agences internationales dans nos pays partenaires (pour les détails voir le chapitre sur la coopération bilatérale).

PAM – "schoolfeeding" (programme d'alimentation scolaire)

Initialement, l'aide alimentaire du PAM était apportée essentiellement dans le cadre d'interventions de secours, les écoles étant des lieux commodes servant à distribuer des vivres aux enfants sous-alimentés. Les mérites de l'aide alimentaire en tant qu'outil de développement se sont imposés progressivement et le PAM a commencé à développer des programmes d'alimentation scolaire (PAS).

Dans le secteur de l'aide alimentaire dans les écoles, le PAM coopère depuis les années 90 avec l'OMS et l'UNESCO. En 2006 a été lancée l'idée d'une initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants (ECHUI) en coopération avec l'UNICEF. Le PAM coopère également avec la Banque mondiale dans le cadre de l'initiative Education for All (EFA).

Le rôle premier des activités d'alimentation scolaire du PAM est d'apporter un supplément nutritionnel aux élèves provenant de familles appartenant à un groupe spécialement ciblé et d'encourager les familles à scolariser ou à continuer de scolariser leurs enfants, garçons et filles. Le soutien du PAM dans le secteur alimentation scolaire s'adresse à des populations pauvres bien identifiées qui sans cela n'auraient pas accès à l'éducation.

ONUSIDA – les programmes soutenus par la Coopération luxembourgeoise

ONUSIDA est un programme mis en place il y a dix ans pour coordonner l'action des différents acteurs du système onusien dans la lutte contre le VIH/SIDA. Les "co-parrains" d'ONUSIDA sont: UNHCR, UNICEF, PNUD, UNFPA, UNODC, UNESCO, PAM, BIT, OMS et BM. A travers ONUSIDA, la Coopération luxembourgeoise soutient l'initiative Global Coalition on Women and Aids lancée en 2004 pour faire face à une évolution inquiétante de l'épidémie du VIH/SIDA: le taux d'infection des femmes, notamment dans certaines parties d'Afrique et d'Asie, a augmenté de manière dramatique ces dernières années. Ce développement est d'autant plus inquiétant qu'il s'agit souvent de femmes mariées, mères et chefs de famille. L'épidémie prend ainsi une toute nouvelle dimension sociale et économique. Le Luxembourg soutient également le programme Three Ones (one national authority, one national strategy, one national framework) mis en œuvre par ONUSIDA pour harmoniser à un niveau national les activités et acteurs dans la lutte contre le VIH/SIDA.

OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a pour mandat d'amener toutes les populations au niveau de santé le plus élevé possible, la santé étant définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.¹

L'OMS reste un bénéficiaire important de la Coopération luxembourgeoise. En 2006, plus de 14 % de la coopération multilatérale sont allés à l'OMS. À côté des projets multi-bi de l'OMS dans nos pays partenaires, le Luxembourg verse des contributions thématiques à l'OMS dans les sept domaines prioritaires identifiés dans l'accord-cadre.

En 2006, le Luxembourg a également maintenu son soutien au Programme mondial d'éradication de la poliomyélite, au Programme de la fortification des aliments de même qu'au Programme de contrôle de l'ulcère de Buruli en Afrique occidentale.

PNUD

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est le pivot central du réseau de développement dont dispose le système des Nations Unies. Le PNUD est présent sur le terrain dans 166 pays. Son mandat est notamment d'aider les pays à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement. Le PNUD tente de renforcer les capacités des pays en les reliant aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie.

Le PNUD joue un rôle de coordination dans le suivi de la mise en œuvre des OMD. Par ailleurs, le PNUD est actif dans les domaines tels que la gouvernance démocratique, la réduction de la pauvreté, la prévention des crises et le relèvement, l'énergie et l'environnement et la lutte contre le VIH/SIDA.

En 2006, outre une contribution volontaire générale aux ressources propres du PNUD, la Coopération luxembourgeoise a ciblé son soutien sur trois priorités: la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et l'environnement, notamment à travers des contributions à des fonds fiduciaires spécifiquement mis en place par l'ONU et gérés par le PNUD, à savoir: le Fonds fiduciaire pour la mise en œuvre des OMD, le Fonds fiduciaire pour la démocratie et la bonne gouvernance ainsi que le Fonds fiduciaire pour l'environnement. Le Rapport sur le Développement Humain 2006 était dédié à la crise mondiale de l'eau et de l'assainissement. Le rapport traite également des effets de la problématique de l'eau sur les secteurs de la santé et de l'éducation ainsi que sur l'activité économique.

Le Rapport sur le Développement Humain 2006 montre que le Luxembourg se classe en tête des bailleurs en termes de contributions à des programmes concernant l'eau et l'assainissement (en pourcentage d'APD). Au Luxembourg, le rapport a été présenté par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Jean-Louis Schiltz, le 9 novembre 2006, en présence d'un représentant du PNUD.

OMS – l'accord-cadre de 2006

L'accord-cadre avec l'OMS a été signé le 17 janvier 2006. Cet accord-cadre a essentiellement la même structure et le même contenu que ceux signés avec les trois autres principaux partenaires multilatéraux (PNUD, UNFPA, UNICEF) en 2004, la contribution obligatoire annuelle au budget de l'OMS étant versée par le Ministère de la Santé.

Les sept aires de travail prioritaires identifiées dans l'accord-cadre sont:

- La recherche dans le domaine des maladies tropicales (Programme TDR)
- La lutte contre le paludisme (Programme Roll Back Malaria)
- La lutte contre la tuberculose (Programme Stop Tuberculosis)
- La lutte contre le VIH/SIDA (avec un accent sur les enfants et les adolescents)
- Le développement des ressources humaines du secteur santé
- Le développement de structures et de systèmes de santé efficaces
- La mise en place de politiques de la santé dans le secteur développement

Dans l'accord-cadre, et sous réserve du respect de la procédure budgétaire et législative, le Luxembourg s'est engagé à une contribution thématique annuelle d'un niveau au moins identique à celui de l'année précédente (art 2.1). Le Luxembourg a cependant augmenté sa contribution thématique de 2005 à 2006 de plus de 9 %.

UNFPA – "Global Programme to Enhance Reproductive Health Commodity Security" (RHCS)

Le "Global Programme to Enhance Reproductive Health Commodity Security", lancé par UNFPA en 2005 pour une durée de dix ans, vise à améliorer l'accès individuel aux dispositifs et produits de la santé reproductive dans les pays en développement, faute de quoi ces derniers ne seront pas en mesure d'atteindre les OMD 4, 5 et 6 liés à la santé, à savoir: (i) réduire la mortalité infantile, (ii) améliorer la santé maternelle et (iii) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies. Le but du programme RHCS est de développer les capacités des autorités responsables, de faciliter le développement de procédures et de mécanismes adaptés aux besoins de la santé reproductive et de couvrir les besoins urgents des pays. Il s'agit également de soutenir les pays dans la définition et la réalisation d'une politique nationale de "sécurité" des produits en question (disponibilité, qualité, prix). Le RHCS met l'accent sur la coordination entre acteurs partenaires dans les pays bénéficiaires.

¹ www.who.int

UNFPA

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances. UNFPA offre son appui aux pays pour utiliser les données de population dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté. Les programmes et projets de UNFPA visent avant tout la santé reproductive (réduction de la mortalité infantile, amélioration de la santé maternelle), la prévention du VIH/SIDA (éducation, sensibilisation, accès aux soins et aux médicaments) ainsi que la lutte contre la discrimination spécifique des femmes et des enfants notamment en situation de conflit.

A côté d'une contribution volontaire aux ressources propres de UNFPA, le Luxembourg contribue également à trois priorités thématiques du Fonds, à savoir: la santé maternelle et plus spécifiquement la prévention et la lutte contre la fistule (ces programmes font partie de l'objectif de lutte contre mortalité et morbidité maternelle,

qui correspond au 5^e OMD) de même que le Programme démographique de UNFPA, qui vise avant tout à recueillir des données démographiques précises pour permettre ensuite d'intégrer les questions d'évolution de la population dans les politiques de développement.

Outre les projets multi-bi dans nos pays partenaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine, le Luxembourg a réaffirmé en 2006 son soutien au Programme mondial de la sécurité des produits et équipements liés à la santé reproductive (RHCS) de UNFPA.

UNICEF

Le Fonds des Nations Unies pour les enfants (United Nations Children's Emergency Fund), qui a fêté son 60^e anniversaire en 2006, a été mis en place après la deuxième Guerre mondiale pour fournir une aide humanitaire aux enfants des pays dévastés par la guerre. Depuis lors, la mission fondamentale de l'UNICEF de venir

en aide aux enfants n'a pas changé bien que sa tâche soit devenue de plus en plus difficile et que le Fonds doive s'adapter à des réalités et à des situations d'urgence de plus en plus complexes. Son mandat n'est plus uniquement humanitaire, mais se fonde depuis 1991 sur la Convention relative aux droits de l'enfant; droits qui sont au centre de toutes ses activités. La Coopération luxembourgeoise soutient tant des projets et programmes à caractère "développement" de l'UNICEF, que des activités dans le domaine humanitaire.

A côté de projets multi-bi de l'UNICEF notamment au Sénégal, au Vietnam et en Namibie, le Luxembourg fait également une contribution volontaire aux ressources propres de l'UNICEF et soutient les priorités thématiques du Fonds, à savoir son programme mondial en faveur de l'éducation des filles ainsi que son programme de développement intégré de la petite enfance qui visent à créer des conditions favorables au bon développement de l'enfant à partir de sa naissance jusqu'au moment de sa scolarisation.

Abréviations

AIEA	Agence Internationale de l'Energie atomique
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BIRD	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (Banque mondiale)
BIT	Bureau international du travail
CDE	Centre pour le Développement de l'Entreprise
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
ESTHER	Ensemble de Solidarité Thérapeutique en Réseau contre le SIDA
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
GRIP	Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité
OCDE-CAD	Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Comité d'Aide au Développement
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des Affaires humanitaires
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUD-FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
PNUD-PAPP	Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNCCD	Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNV	Volontaires des Nations Unies

La coopération multilatérale

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (EUR)	Payé en 2006 (EUR)
AIEA				47.066	47.066
35.030	Contribution aux programmes de l'AIEA	Monde	2006	47.066	47.066
BANQUE MONDIALE				8.803.344	4.051.672
35.030	Programme panafricain de lutte contre l'onchocercose (Phase II)(APOC)	Afrique	2003-2007	450.000	450.000
35.030	Fast Track Initiative - Education	Monde	2006	550.000	550.000
35.030	Water and Sanitation Program	Monde	2006	300.000	300.000
FCD	ARTF	Afghanistan	2006-2010	4.400.000	1.200.000
FCD	LDCF	Monde	2006-2008	3.103.344	1.551.672
BIT				5.417.067	1.812.844
35.030	Contribution thématique	Monde	2006-2007	1.000.000	450.000
FCD	Projet HIMO d'appui aux programmes de pistes rurales (PROHIMO)	Sénégal	2001-2006	1.016.400	558.945
FCD	Sécurité sociale (PNUD-BIT)	Laos	2002-2007	2.685.000	525.198
FCD	Enhancing Capacity Occupational Safety and Health Training (BIT-IBRD)	Vietnam	2005-2007	424.000	170.025
FCD	Projet GERME de renforcement des micro entrepreneurs en activité et potentiels en Afrique de l'Ouest	Sénégal, Burkina Faso, Mali	2006-2007	291.667	108.676
CICR				600.000	600.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2006	600.000	600.000
CNUCED				425.250	322.428
FCD	CNUCED - E-regulations	Mali, Nicaragua, Vietnam, El Salvador	2006-2007	425.250	322.428
ESTHER				5.016.200	1.157.369
FCD	Jumelage Hospitalier Phase I - INT/107	Rwanda	2002-2007	5.016.200	1.157.369

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (EUR)	Payé en 2006 (EUR)
FAO				2.089.657	973.800
35.032 FCD	Contribution obligatoire au budget Développement des régions montagneuses du Kosovo et Montenegro et amélioration des conditions de vie des petits fermiers	Monde Kosovo, Montenegro	2005 2006-2008	254.108 1.950.000	254.108 719.692
Fonds Commun pour les Produits de Base				16.831	16.831
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2003-2007	16.831	16.831
Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme				2.000.000	2.000.000
35.031	Contribution volontaire	Monde	2006	2.000.000	2.000.000
GAVI				500.000	500.000
35.030	Global Alliance for Vaccine Immunization	Monde	2006	500.000	500.000
GRIP				80.000	80.000
FCD	Contribution à l'amélioration de la sécurité humaine dans huit pays d'Afrique occidentale et centrale	Afrique	2006	80.000	80.000

La coopération multilatérale

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (EUR)	Payé en 2006 (EUR)
OCDE/CAD				200.000	200.000
35.030	Club du Sahel	Monde	2006	100.000	100.000
35.030	WG Aid Effectiveness	Monde	2006	100.000	100.000
OCHA				150.000	150.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2006	150.000	150.000
OIM				19.567	19.567
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2006	19.567	19.567
OMS				14.937.319	7.091.976
35.030	Communicable Disease Research (T.D.R.)(CDS)	Monde	2006	875.000	875.000
35.030	Roll Back Malaria	Monde	2006	490.000	490.000
35.030	Programme de lutte contre la tuberculose (Stop TB)(CDS)	Monde	2006	420.000	420.000
35.030	Child and Adolescents/HIV/AIDS	Monde	2006	490.000	490.000
35.030	Health System policies	Monde	2006	385.000	385.000
35.030	Policy making for health in development	Monde	2006	385.000	385.000
35.030	Human Ressources	Monde	2006	455.000	455.000
FCD	Human Ressources for Community Health (+Calgary University)	Laos	2003-2008	474.589	91.531
FCD	CRP Phase II (Microbiology for Development)	Afrique	2003-2007	900.000	160.000
FCD	Assistance Technique Chaîne du Froid avec Banque mondiale	Vietnam	2003-2006	4.000.000	1.000.000
FCD	Control of Soil Transmitted Helminth Infections	Laos	2004-2007	639.738	137.958
FCD	Control of Buruli Ulcer in West Africa	Monde	2006-2007	310.401	310.401
FCD	Programme d'Eradication de la Poliomyélite	Monde	2006-2008	2.400.000	800.000
FCD	Fortification des aliments	Monde	2006-2007	580.000	300.000
FCD	Assistance technique au Ministère de la Santé	Cap Vert	2006-2007	776.591	442.087
FCD	Formation médecins	Chine / Shandong	2006-2009	1.356.000	350.000
ONU DI				87.252	87.252
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2006	87.252	87.252
ONUSIDA				2.200.000	2.200.000
35.030	Global Coalition on Women and AIDS	Monde	2006	200.000	200.000
35.030	Three Ones	Monde	2006	900.000	900.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2006	1.100.000	1.100.000

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (EUR)	Payé en 2006 (EUR)
PAM				3.180.670	3.180.670
FCD	School feeding	Mali, Niger, Burkina Faso, Bénin (500.000)	2006-2007	3.180.670	3.180.670
PNUD				11.067.320	6.549.997
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2006	1.400.000	1.400.000
35.030	Poverty Reduction (+MDG)	Monde	2006	700.000	700.000
35.030	Good Governance	Monde	2006	300.000	300.000
35.030	Environment Trust Fund	Monde	2006	350.000	350.000
FCD	Programme d'Appui au Renforcement de l'Equité Hommes/Femmes - PAREHF II	Mali	2004-2007	420.000	100.000
FCD	Fonds de Développement local à St Louis (PAREP)	Sénégal	2004-2006	472.560	122.560
FCD	Disaster Mitigation II	Mongolie	2004-2006	600.330	187.603
FCD	Plate-forme multifonct.	Sénégal, Burkina Faso	2004-2007	1.000.000	250.000
FCD	UXO Lao - Lao National Unexploded Ordnance Programme, Phase III	Laos	2006-2008	750.000	250.000
FCD	Dialogue interinstitutionnel pour le développement de la petite entreprise agro-rurale au Salvador	El Salvador	2006-2008	201.633	201.633
FCD	Expansion on UNDP Community Water Initiative	Sénégal, Mali, Niger	2006-2008	1.515.858	658.915
FCD	Joint UN Policy Programme (UNDAF)	Vietnam	2006-2010	3.058.572	1.529.286
FCD	Promotion de la décentralisation et des dynamiques locales de développement économique et social sur l'axe Matam/StLouis/Louga (FDL-ONUDI-FENU)	Sénégal	2006-2007	500.000	500.000
PNUD - FENU				330.000	330.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2006	330.000	330.000
PNUÉ				350.000	350.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2006	350.000	350.000
UNCCD				7.000	5.245
35.032	Contribution au budget général du Secrétariat de la Convention de Lutte contre la désertification	Monde	2006	7.000	5.245

La coopération multilatérale

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (EUR)	Payé en 2006 (EUR)
UNESCO				100.000	100.000
FCD	Les droits humains et l'éducation pour lutter contre la pauvreté: soutien à l'autonomisation des filles et des femmes au Niger	Niger	2006	100.000	100.000
UN Trust Fund for the United Nations Reform				46.461	46.461
FCD	Contribution au Trust Fund pour la Réforme des Nations Unies - Panel	Monde	2006	46.461	46.461
UNFPA				18.485.254	7.908.529
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2006	1.150.000	1.150.000
35.030	Santé maternelle	Monde	2006	700.000	700.000
35.030	Lutte contre la fistule	Monde	2006	300.000	300.000
35.030	Programme démographique	Monde	2006	150.000	200.000
FCD	Renforcement des soins obstétriques d'urgence pour une maternité sûre	Nicaragua	2004-2007	1.000.000	200.000
FCD	Maternité sans risque, phase II, à Agadez	Niger	2004-2007	500.720	134.654
FCD	Appui à la lutte contre l'excision	Mali	2004-2007	500.000	100.000
FCD	Plaidoyer et Renforcement de la Santé Reproductive - Zone Orientale	El Salvador	2005-2006	946.187	521.125
FCD	Global Programme to Enhance Reproductive Health Commodity Security	Monde	2006-2010	2.000.000	400.000
FCD	Renforcement de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes y compris la prévention des IST/VIH-SIDA	Niger	2006-2010	3.500.000	700.000
FCD	Country Programme Action Plan 2006-2010	Namibie	2006-2010	1.970.366	394.073
FCD	Stratégies d'éducation à la vie en Amazonie	Equateur	2006-2008	44.934	44.934
FCD	Sexual Education	Nicaragua	2006-2009	3.447.874	978.743
FCD	Appui aux structures de la santé (Matam, Richard Toll)	Sénégal	2006-2007	1.000.000	1.000.000
FCD	Recensement	Burkina Faso	2006-2007	1.085.000	1.085.000
UNHCR				1.100.000	1.100.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2006	1.100.000	1.100.000
UNICEF				9.675.671	5.605.170
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2006	1.200.000	1.200.000
35.030	Basic Education and Gender Equality (Education des jeunes filles)	Monde	2006	800.000	800.000
35.030	Young Child Survival and Development (Développement intégré de la petite enfance)	Monde	2006	600.000	600.000
FCD	Développement intégré de la petite enfance	Sénégal	2004-2006	600.000	200.000
FCD	Integrated and Holistic Programming for Children in Central Highlands	Vietnam	2004-2006	1.177.600	270.899
FCD	Education des Filles	Namibie	2005-2007	250.000	100.000
FCD	Renforcer la durabilité de EPI au Vietnam à travers la production locale de vaccins de haute qualité	Vietnam	2005-2007	682.000	68.200
FCD	Education	Bénin	2006-2008	4.000.000	2.000.000
FCD	Vaccination contre l'hépatite B	Cap Vert	2006-2007	66.071	66.071
FCD	Survie et développement du jeune enfant dans la région Matam	Sénégal	2006-2007	300.000	300.000

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (EUR)	Payé en 2006 (EUR)
UNIFEM				850.000	850.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2006	850.000	850.000
UNRWA				1.750.000	1.750.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Territoires Palestiniens	2006	1.750.000	1.750.000
Total (en EUR)					49.086.877
dont Fonds de Coopération au Développement					25.676.808
dont lignes budgétaires					23.410.069
dont contributions volontaires et obligatoires aux budgets d'organismes internationaux					12.363.003
dont contributions volontaires aux programmes et priorités thématiques d'organismes internationaux					11.047.066



La coopération avec les ONG





La coopération avec les organisations non gouvernementales

Introduction

La coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) constitue un pilier central dans la mise en œuvre de la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire. En 2006, 82 ONG luxembourgeoises de développement étaient agréées au Ministère. Cet agrément est la condition nécessaire pour toute relation contractuelle entre Ministère et ONG.

En 2006, le soutien aux projets et programmes de coopération des ONG dans les pays en développement, aux projets de sensibilisation et d'éducation au développement au Luxembourg et aux frais de fonctionnement des ONG s'est chiffré à 26.597.987 euros.

Les relations entre le Ministère et les ONG sont rythmées par des réunions d'un groupe de travail conjoint qui existe depuis 1998. De même, le Cercle de coopération des ONG de développement du Luxembourg joue un rôle privilégié d'interface entre le Ministère et la plupart des ONG agréées.

Les instruments de cofinancement

Le Ministère dispose de deux instruments principaux pour cofinancer les activités de coopération au développement des ONG:

L'accord-cadre est une relation contractuelle pluriannuelle dans le cadre de laquelle le Ministère et l'ONG concernée se mettent d'accord sur un programme d'activités qui peut contenir des projets ou programmes dans différents pays en développement et/ou dans différents secteurs, orientés autour d'une stratégie d'intervention claire. Le Ministère participe à hauteur de 80 % de l'enveloppe financière globale acceptée dans un tel accord-cadre.

La majorité des ONG agréées continue d'opter pour l'approche-projet individuelle qui ne pose pas d'exigences stratégiques particulières. Dans ce cas, le soutien financier du Ministère est de 75 % du coût total du projet si celui-ci se déroule dans un pays partenaire privilégié de la Coopération luxembourgeoise et de 66,66 % dans un autre pays en développement.

Appui aux projets et programmes de coopération des ONG luxembourgeoises

En 2006, quinze accords-cadres étaient en voie d'exécution (dont un en consortium entre deux ONG) et dans ce cadre 17.366.166 euros ont été déboursés pour 266 projets dans 50 pays en développement.

En même temps, le Ministère a approuvé 103 demandes de cofinancement qui lui ont été soumises par 41 ONG luxembourgeoises actives dans 32 pays en développement (ces demandes étaient soit faites pour de nouveaux projets, soit étaient des appels de fonds pour des phases successives de projets déjà en cours). La participation financière totale s'est chiffrée à 5.659.137 euros.

En 2006, le Ministère a également contribué à hauteur de 2.350.509 euros aux frais administratifs des ONG se rapportant à l'exercice 2005.

Appui aux activités de sensibilisation et d'éducation au développement

La Direction de la Coopération au développement soutient également les efforts des ONG pour l'information et la sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise par rapport aux enjeux de la coopération au développement et des relations Nord-Sud.

Elle appuie ces efforts par une politique volontariste de participation aux activités de sensibilisation et d'éducation au développement des ONG de développement luxembourgeoises. Comme pour le financement de projets et programmes de coopération dans les pays en développement, il existe deux instruments pour l'intervention du Ministère. Les activités de sensibilisation annuelles sont cofinancées à hauteur de 75 % et choisies à travers un appel à propositions annuel. En 2006, le Ministère s'est engagé à cofinancer onze activités annuelles, à hauteur de 401.837 euros. Les accords-cadres en matière de sensibilisation sont des relations contractuelles pluriannuelles cofinancées à hauteur de 80 %: en 2006, les engagements pour les accords-cadres se sont chiffrés à 1.070.047 euros. Globalement, des déboursés à hauteur de 1.222.174 euros ont été effectués en 2006.



Relations de travail entre Ministère et ONG

Le service ONG du Ministère est en charge des contacts quotidiens avec les ONG luxembourgeoises, du traitement des demandes ainsi que des doléances de ces dernières. Ces contacts peuvent également se matérialiser par des réunions de travail avec les représentants des ONG et de leurs partenaires du Sud, lorsque ces derniers sont à Luxembourg.

S'y ajoute une collaboration plus institutionnalisée entre Ministère et ONG qui a lieu dans le cadre du groupe de travail Ministère-ONG. Ce groupe de travail est le forum dans lequel sont traitées des questions d'intérêt commun, qu'elles soient de nature technique ou plus stratégique.

Le Cercle de coopération

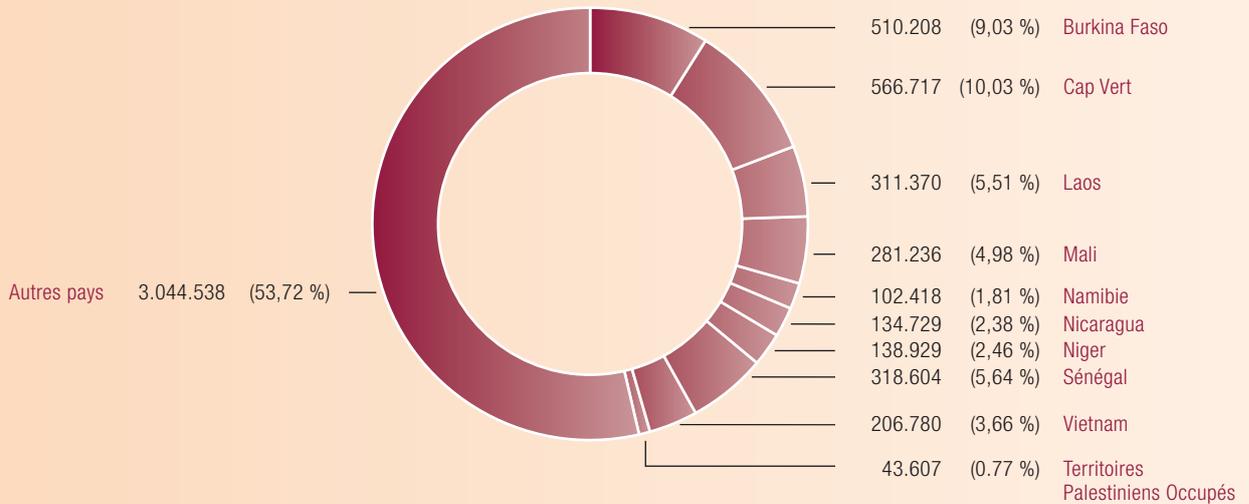
Le Cercle de coopération, aussi appelé Cercle des ONG, regroupe la majeure partie des ONG de développement luxembourgeoises et les représente au niveau national en tant qu'interlocuteur privilégié du Ministère et au niveau européen et international. Dans les locaux du Cercle de coopération sont également hébergés le Bureau d'Assistance technique (BAT) et le Service éducation Nord-Sud (voir plus loin). Le Ministère appuie ces deux entités, avec le Secrétariat du Cercle de coopération, à travers une ligne budgétaire spécifique. En 2006, la contribution du Ministère au Secrétariat du Cercle s'est ainsi élevée à 87.975 euros.

Le Bureau d'assistance technique

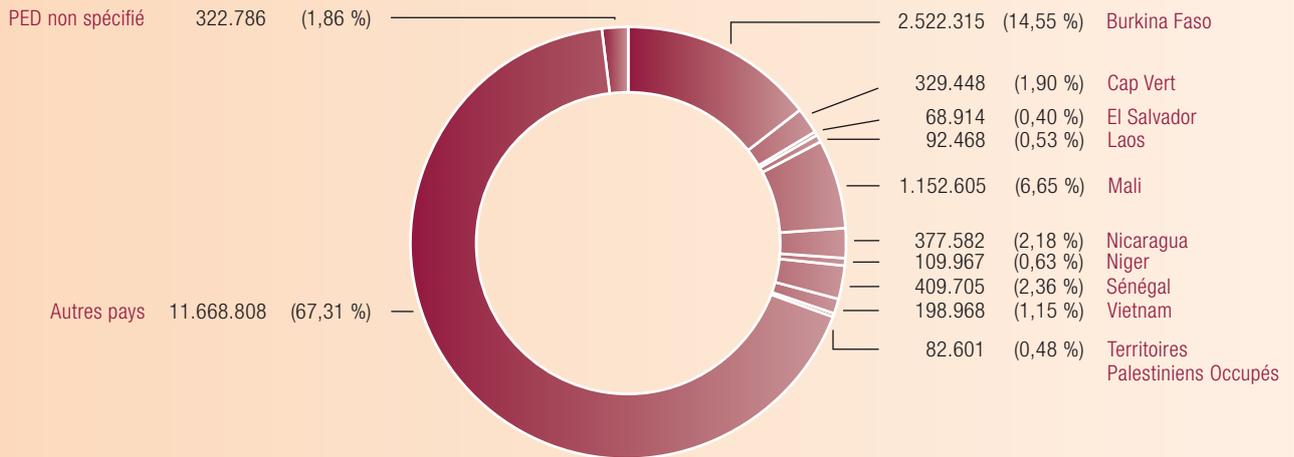
Depuis 2001, le Bureau d'assistance technique (BAT) est à la disposition des ONG pour leur fournir une assistance en matière de formulation de projets et pour organiser des formations diverses en relation avec la coopération au développement. La participation publique aux activités du BAT en 2006 s'est chiffrée à 143.183 euros.

En 2006, le BAT a fait l'analyse de 45 nouvelles demandes de cofinancement proposées par 24 ONG. Il a également organisé 18 formations profitant à 152 participants de plusieurs ONG de développement. Une dizaine de formations ont porté sur différents aspects de la gestion du cycle de projet (préparation, planification opérationnelle, suivi et évaluation); une formation a à chaque fois été organisée sur les indicateurs objectivement vérifiables, la gestion de l'évaluation des accords-cadres, le renforcement organisationnel et le partenariat, les ressources humaines, la Journée du bénévolat et la microfinance.

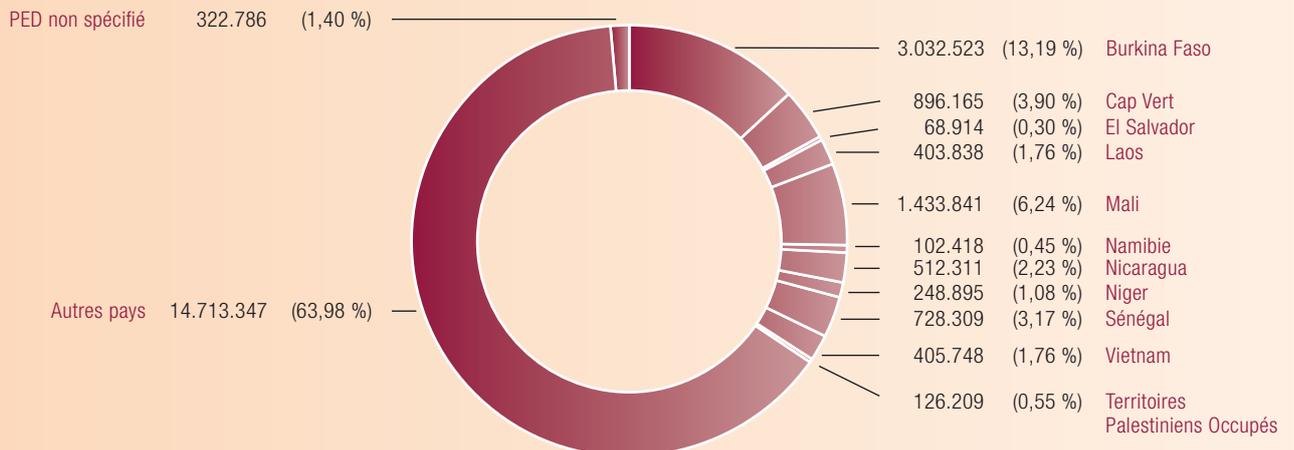
Répartition géographique des fonds accordés pour des cofinancements en 2006, en euros (valeur relative entre parenthèses)



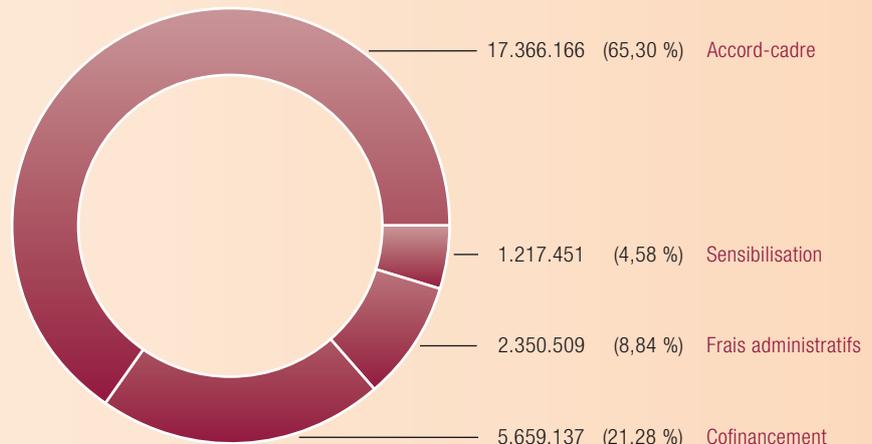
Répartition géographique des fonds accordés pour des accords-cadres en 2006, en euros (valeur relative entre parenthèses)



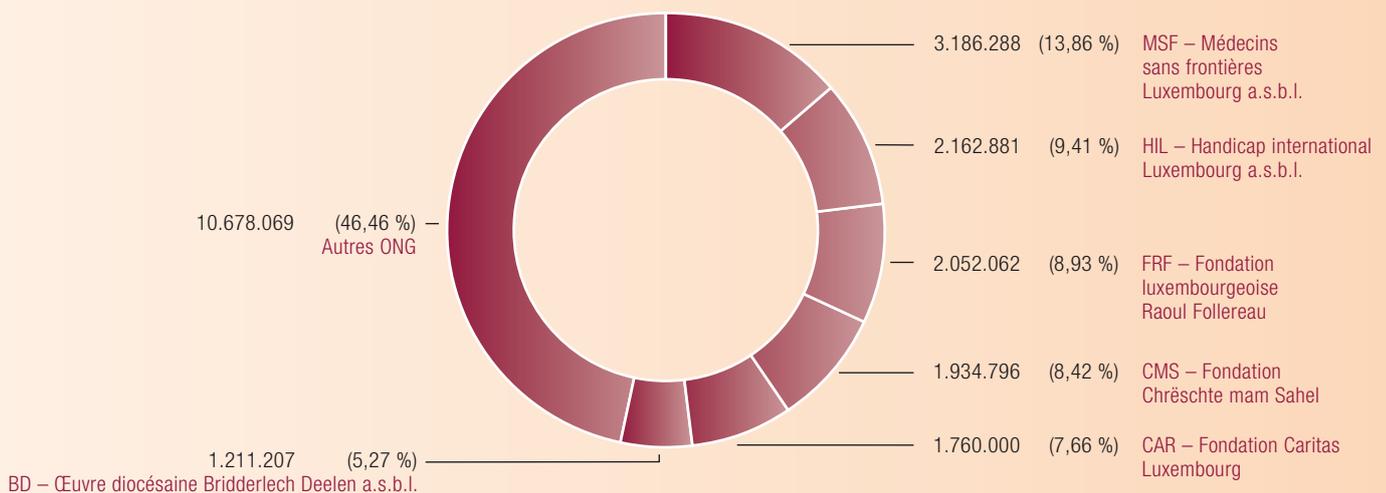
Répartition géographique des fonds accordés pour des cofinancements et des accords-cadres en 2006, en euros (valeur relative entre parenthèses)



Répartition par outils de cofinancement des fonds accordés en 2006, en euros (valeur relative entre parenthèses)



Répartition par allocation budgétaire, en euros (valeur relative entre parenthèses)



BAT - Dossiers

	Nb dossiers	Nb ONG
Accord-cadre	0	0
Cofinancement	45	24
Total	45	24

BAT - Formations

Phases de formation	Nb sessions	Nb participants	Nb ONG
GCP/CL: Phase préparation de projets	4	29	12
GCP/CL: Phase planification opérationnelle	4	20	10
GCP/CL: Phase Suivi	2	15	11
GCP/CL: Phase évaluation	2	15	11
Indicateurs objectivement vérifiables	1	10	8
Gestion d'évaluation des accords-cadres	1	11	8
Renforcement organisationnel et partenariat	1	4	3
Ressources humaines	1	8	8
Journée du bénévolat	1	22	15
Microfinance	1	18	9
Total	18	152	95

L'action humanitaire





L'action humanitaire

Sur le plan humanitaire, l'année 2006 n'a pas connu de crises majeures, par référence au tremblement de terre de Bam du 26 décembre 2003, au tsunami du 26 décembre 2004 ou encore au tremblement de terre du 8 octobre 2005 au Pakistan.

Dans le contexte du tsunami, après la phase d'urgence en 2005, l'action humanitaire en 2006 s'est concentrée pleinement sur la réhabilitation et la reconstruction dans les zones touchées. Comme prévu et planifié dès le début de 2005, le Ministère a ainsi contribué à hauteur de quelque 1.500.000 euros à différents programmes mis en œuvre par des ONG luxembourgeoises au Sri Lanka, en Inde, en Indonésie et aux Maldives (cf. page 104).

2006 fut aussi le moment de tirer les premiers enseignements de la réponse humanitaire au tsunami (cf. page 104). L'action humanitaire est un secteur d'intervention très évolutif, qui repose tant sur la grande professionnalité que sur le pragmatisme, la capacité d'adaptation et la rapidité d'action de tous les acteurs. L'aide humanitaire au Pakistan, à la suite du tremblement de terre du 8 octobre 2005, en est la preuve. L'intervention des acteurs humanitaires y a été plus rapide encore, l'identification des besoins a été plus adéquate, la coordination entre les différents acteurs, civils et militaires, sur le terrain et dans les capitales, a été plus efficace.

L'hélicoptère de la Luxembourg Air Rescue qui a effectué, pour le compte du Ministère, au service de l'ensemble des organisations humanitaires et dans le cadre du dispositif mis en place par l'OTAN et géré par les Nations Unies, quelque 925 missions au Pakistan entre le 11 novembre 2005 et le 31 janvier 2006, a très largement contribué à cette réussite. Le coût total de cette action s'est élevé à 1.248.765 euros, dont 99.842 euros ont été payés à charge du budget 2006.

Toujours au Pakistan, au cours de l'été 2006, après la fin de la phase d'urgence, le Ministère a alloué 425.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation de plusieurs écoles détruites par le tremblement de terre et, à l'approche de l'hiver, le Ministère a contribué à hauteur de 250.000 euros au programme United Nations Humanitarian Air Service (UNHAS) exécuté par le Programme alimentaire mondial (PAM). Il s'agit là d'un programme de soutien logistique qui consiste à assurer la disponibilité de moyens de transports aériens permettant de fournir de la nourriture et des médicaments aux régions isolées suite aux effets conjugués du tremblement de terre et de la rigueur hivernale de l'Himalaya.

Ces actions sont directement en rapport avec les deux catastrophes majeures des années précédentes et la fausse impression pourrait s'installer que d'un point de vue humanitaire, l'année 2006 a été plutôt calme. Il n'en fut rien.

Pour répondre aux besoins humanitaires en 2006, le Luxembourg a déboursé plus de 31 millions d'euros. Bon nombre de crises se déroulent dans l'indifférence des médias, loin du regard de l'opinion publique et le Luxembourg, conformément à sa politique d'engagement pour la gestion des crises oubliées, a consacré une grande partie de son budget à venir en aide aux populations souffrant en silence.

Le Luxembourg est également intervenu dans des situations de crises humanitaires provoquées par des catastrophes naturelles ou des conflits armés qui, pendant quelque temps, ont été couverts par les médias. Le Luxembourg a même souvent été le premier pays à répondre aux appels des organisations humanitaires.

Ainsi, en Indonésie, suite au tremblement de terre qui a frappé l'île de Java le 27 mai 2006, le Ministère a alloué 100.000 euros à la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), 400.000 euros au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), 50.000 euros respectivement à la Fondation Caritas Luxembourg et au Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour la mise en œuvre d'un programme d'aide d'urgence.

Au Vietnam, le Ministère a mis en œuvre, en collaboration avec les autorités vietnamiennes, une aide d'urgence bilatérale en faveur des victimes du passage du typhon Xangsane. Le coût de cette opération s'est élevé à 200.000 euros.

Aux Philippines, suite aux inondations de décembre 2006, le Ministère a alloué 55.000 euros à la FICR, 25.000 euros à UN-HABITAT et 22.727 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour la mise en œuvre de différents programmes d'aide d'urgence.

Toujours à la suite de diverses inondations et en collaboration avec la Fondation Caritas Luxembourg, le Ministère a contribué à hauteur de 85.000 euros respectivement à deux programmes de réhabilitation réalisés au Bangladesh et à Mumbai en Inde et à hauteur de 20.000 euros à un programme de réhabilitation réalisé à Eluru, également en Inde.

Suite à l'intervention militaire d'Israël sur le territoire libanais, le Ministère a alloué 250.000 euros respectivement au Comité International de la Croix-Rouge (CICR), au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et au PAM ainsi que 50.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg.

Dans ce même contexte, mais dans le cadre de son action en réponse aux crises oubliées, le Ministère a contribué à hauteur de 125.000 euros à un programme d'assistance mis en œuvre par la Fondation Caritas Luxembourg en faveur de la population dans les Territoires Palestiniens Occupés.

En Irak, le Ministère a maintenu son soutien à un programme d'aide aux femmes enceintes ou allaitantes et aux enfants en bas âge lancé par la Fondation Caritas Luxembourg en 2001. Le montant de la contribution 2006/2007 était de 100.000 euros.

Au Sri Lanka, autre pays dévasté, non seulement par le tsunami, mais aussi par un conflit armé sanglant qui dure depuis des décennies, le Ministère a alloué 400.000 euros au CICR, 250.000 euros au Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et 50.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour venir en aide à la population touchée par ce conflit. Dans ce même pays, le Ministère a également alloué 85.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour la réhabilitation de maisons et du système d'adduction d'eau dans le district d'Anuradhapura, programme dont bénéficient les victimes tant du tsunami que du conflit armé.

En République Populaire Démocratique de Corée, le Ministère a continué, pour la quatrième année de suite, à soutenir le PAM dans son programme d'aide alimentaire d'urgence en faveur de quelques centaines de milliers de personnes souffrant de la faim. Le montant de la contribution luxembourgeoise était, cette année, de 500.000 euros.

Au Tadjikistan, le Ministère a également continué son soutien à la Fondation Caritas Luxembourg dans le contexte de son programme d'assistance aux groupes vulnérables en milieu carcéral. Ce programme vise à fournir aux prisonniers une assistance alimentaire et à assurer un suivi médical de ces prisonniers, notamment dans le cadre de la lutte contre la tuberculose et le virus du VIH/SIDA.

Egalement au Tadjikistan, le Ministère a alloué à la Fondation Caritas Luxembourg une deuxième contribution, d'un montant de 27.088 euros, pour permettre l'achèvement d'un programme de prévention contre les inondations par le renforcement des mesures prises dans le domaine de la gestion du réseau fluvial à Muminabad.

Cet équilibre entre l'aide humanitaire en réponse à des crises émergentes dues à des catastrophes naturelles ou des conflits armés et l'assistance donnée à des populations totalement démunies, victimes muettes dans des crises oubliées se retrouve également dans l'aide que le Luxembourg accorde aux autres continents.

Ainsi, en Amérique latine, le Ministère a accordé une contribution de 50.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour la mise en œuvre d'un programme d'aide d'urgence suite à des inondations en Bolivie. Au Salvador, le Ministère a alloué 85.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour la réalisation d'un programme de réhabilitation de maisons suite au passage de l'ouragan Stan et en Equateur, le Ministère a contribué à hauteur de 50.000 euros au programme d'aide d'urgence du PAM en faveur des victimes de l'éruption du volcan Tungurahua.

En Argentine, le Ministère a financé à hauteur de 72.000 euros le programme d'aide alimentaire en faveur des populations démunies du bidonville de Bella-Vista à Rosario réalisé par l'ONG "Hellef fir Rosario". En Colombie, où la sécurité ne s'est pas améliorée, le Ministère a alloué à la Fondation Caritas Luxembourg 150.000 euros pour la mise en œuvre d'un programme d'aide d'urgence et 127.000 euros pour un programme de réhabilitation en faveur de la population déplacée et victime de la guerre.

En Afrique, notamment au Burkina Faso, le Ministère a contribué à hauteur de 120.000 euros à un programme de prise en charge d'urgence d'une épidémie de méningite par Médecins sans Frontières.

En Corne d'Afrique, le Ministère est intervenu à la suite de la sécheresse, puis à la suite des inondations qui ont touché la région durant la période de septembre à novembre.

En Ethiopie, le Ministère a financé deux programmes de la Fondation Caritas Luxembourg, l'un en faveur des nomades de la région de Shinile à hauteur de 100.000 euros et l'autre en faveur des victimes des inondations à Dire Dawa à hauteur de 50.000 euros. Le Ministère a également contribué au programme annuel du CICR à hauteur de 327.000 euros, au programme d'aide alimentaire d'urgence du PAM à hauteur de 500.000 euros et au programme d'aide d'urgence en faveur des victimes des inondations, également réalisé par le PAM, à hauteur de 250.000 euros. Finalement, le Ministère a alloué une aide humanitaire bilatérale aux victimes des inondations par le biais d'une contribution à Médecins sans Frontières Belgique.



Au Kenya, le Ministère a alloué à la Fondation Caritas Luxembourg une contribution de 100.000 euros pour la mise en œuvre d'un programme d'aide d'urgence en faveur des victimes de la sécheresse et il a financé à hauteur de 500.000 euros un programme de l'UNHCR d'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées suite aux inondations.

Toujours suite aux inondations, le Ministère a accordé une aide supplémentaire de 500.000 euros à l'UNHCR pour contribuer à la réalisation d'un autre programme d'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées en Somalie.

En République Centrafricaine, le PAM a réalisé un programme d'aide alimentaire d'urgence auquel le Ministère a participé à hauteur de 250.000 euros.

Au Tchad, le Ministère a contribué à deux programmes d'aide d'urgence mis en œuvre par Médecins sans Frontières. Le premier, visant la prise en charge de blessés à Ndjamena, a bénéficié d'un soutien de 220.000 euros. Le deuxième, consistant en la prise en charge d'une épidémie de choléra dans la région de Bol, a été financé à hauteur de 190.000 euros.

Toujours au Tchad, mais dans le contexte d'une crise oubliée, le Ministère a contribué à hauteur de 50.000 euros à un programme d'urgence en faveur des réfugiés soudanais mais aussi de la population autochtone dans les villages affectés par la venue de ces réfugiés. Ce programme a été exécuté par la Fondation Caritas Luxembourg.

Dans un autre contexte de crise de longue durée, dans le cadre d'un conflit qui dure depuis plus de vingt ans, le Ministère a apporté une contribution de 100.000 euros à l'UNHCR pour la réalisation d'un programme d'assistance des réfugiés sahraouis à Tindouf en Algérie.

En Guinée, toujours par le biais de l'UNHCR, le Ministère a contribué à hauteur de 200.000 euros à un programme de réfugiés libériens et ivoiriens.

En République Démocratique du Congo, le Ministère a soutenu le programme annuel du CICR à hauteur d'un million d'euros et il a alloué 130.190 euros au PAM pour la mise en œuvre d'un programme d'aide alimentaire.

Au Malawi, le Ministère a soutenu deux programmes d'aide alimentaire mis en œuvre par le PAM, le premier, à hauteur de 200.000 euros, en faveur des réfugiés et des populations locales, le second, à hauteur de 150.000 euros, en faveur des victimes de l'insécurité alimentaire et du SIDA.

En Namibie, toujours en collaboration avec le PAM, le Ministère a contribué à hauteur de 250.000 euros à un programme d'aide alimentaire en faveur des orphelins et des enfants vulnérables des six provinces du nord de ce pays.

Au Niger, également en réponse à des crises alimentaires, le Ministère a accordé une contribution de 500.000 euros au PAM pour la mise en œuvre d'une aide d'urgence et une autre contribution, de 85.000 euros, à la Fondation Caritas Luxembourg pour un programme de réhabilitation agricole en faveur des populations touchées par la crise de 2005.

Au Soudan, dans un contexte d'insécurité totale et de violences continues, des centaines de milliers de victimes se sont réfugiées dans les pays voisins et des millions de personnes déplacées survivent tant bien que mal dans des camps ou en errant sur les routes. La majorité des acteurs humanitaires est partie, dépitée, dans l'impossibilité d'agir. Ceux qui restent agissent quand et comme ils peuvent, si les bénéficiaires sont accessibles et en prenant des risques énormes.

En 2006, le Luxembourg a continué son effort en faveur de la population soudanaise, dépassant même le montant de l'aide accordée en 2005, en finançant divers programmes au Sud-Soudan et dans la région du Darfour. Le Ministère a ainsi contribué à hauteur d'un montant total de 1.500.000 euros à l'UNHCR pour la mise en œuvre de trois programmes en faveur des réfugiés et des personnes déplacées. Le Ministère a aussi alloué 500.000 euros au PAM pour la mise en œuvre d'une aide alimentaire en faveur des victimes du conflit. Enfin, le Ministère a contribué à hauteur de 483.492 euros à quatre programmes exécutés au Darfour et au Sud-Soudan par la Fondation Caritas Luxembourg.

Finalement, le Ministère a alloué un million d'euros au PAM pour la mise en œuvre d'un programme d'aide alimentaire régional dans le contexte de la crise qui a touché l'Afrique de l'Ouest. Le Ministère n'a pas souhaité affecter cette contribution plus spécifiquement à un ou plusieurs pays dans la région, laissant au PAM le soin d'utiliser ces fonds pour faire face aux besoins les plus pressants.

Cette façon de procéder est l'expression visible de la concrétisation des efforts du Ministère en vue du renforcement de la collaboration avec ses partenaires. Depuis 1999, le Ministère renégocie et reconduit d'année en année des memoranda régissant sa collaboration avec ses trois principaux partenaires dans le domaine de l'aide humanitaire, à savoir l'UNHCR, le PAM et le CICR.



En 2006, le Ministère a alloué un montant total de 6.300.000 euros à l'UNHCR, 8.030.120 euros au PAM, dont il est devenu, de loin, le plus grand contributeur par tête d'habitant et en pourcentage de revenu national brut, et 4.977.500 euros au CICR.

Le Luxembourg est ainsi devenu membre du Groupe de Support des Donateurs du CICR. Ce groupe réunit, dans un cadre informel, les principaux donateurs du CICR. Il permet au Luxembourg d'avoir un accès privilégié aux programmes, au savoir-faire et aux responsables du CICR et le fait d'appartenir à ce groupe permet au Ministère de faire connaître ses vues sur l'évolution de cette organisation.

Les memoranda signés en 2006 avec ces trois partenaires portaient sur des contributions de 3.000.000 euros chacune.

Pour ce qui est de l'UNHCR, le Ministère a, par ce biais, contribué à des programmes en faveur des réfugiés et des personnes déplacées en Colombie, en Thaïlande, au Népal, au Tchad, dans la région des Grands Lacs et en Afrique de l'Ouest.

En ce qui concerne le PAM, le Ministère a financé par ce moyen un programme d'aide alimentaire et d'appui nutritionnel en faveur des victimes directes et indirectes du VIH/SIDA ainsi que des aides alimentaires en Afghanistan, dans la région du Sahel, la région des Grands Lacs et dans la Corne d'Afrique.

Enfin, en collaboration avec le CICR, le Ministère a contribué à la réalisation de programmes en Tchétchénie, au Myanmar, au Népal, dans les Territoires Palestiniens Occupés, dans la région des Grands Lacs et en Afrique de l'Ouest. Dans les programmes ainsi réalisés, le CICR intervient dans le domaine des visites carcérales, des réunifications familiales, de l'assistance, de la protection ainsi que, si besoin en est, dans les secteurs classiques de l'aide humanitaire, à savoir notamment l'assistance médicale, l'aide alimentaire, la distribution d'abris et de biens de première nécessité.

Pour certaines de ces contributions, le Ministère a, là encore, renoncé à cibler de façon plus spécifique l'un ou l'autre pays, confiant à ses partenaires le soin d'affecter au mieux les fonds luxembourgeois.

Dans tous les cas, aussi par le biais de memoranda, le Ministère est intervenu pour répondre à des crises émergentes mais également et surtout pour faire face à des crises oubliées.

Ces trois partenaires étant complémentaires dans leurs interventions, le Ministère a décidé dans certains cas de financer plusieurs d'entre eux dans une même région afin de couvrir tous les aspects de la crise en question.

Dans un autre cas, le Ministère a choisi d'accorder des contributions à deux organisations qui travaillent dans des pays voisins, le Myanmar et la Thaïlande, mettant en œuvre des programmes distincts, mais qui ciblent une crise qui touche les deux pays. L'objectif de cette démarche était une fois de plus de garantir la complémentarité et la coordination de l'action soutenue par le Luxembourg, mais le but était aussi d'éviter de prendre le risque de déplacer le problème d'un pays vers l'autre par le fait d'une intervention unilatérale.

Au cours de l'année 2006, le Luxembourg a également resserré ses liens avec un autre partenaire clé dans le secteur de l'aide humanitaire, le Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires (BCAH/UNOCHA).

Suite à la collaboration très étroite que le Ministère a eue avec ce département du Secrétariat de l'ONU durant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, au plus fort de la crise du tsunami, et après de très nombreux et fructueux contacts personnels entre le ministre luxembourgeois de la Coopération et de l'Action humanitaire et le Coordinateur humanitaire des Nations Unies, Monsieur Jan Egeland, le Ministre Jean-Louis Schiltz a été, tout au long de l'année 2005, l'un des principaux garants de la mise en place du CERF (Central Emergency Response Fund / Fonds Central d'Intervention d'Urgence). Il s'agit là d'un fonds d'urgence alimenté par l'ensemble des pays membres des Nations Unies, géré par le BCAH sous la responsabilité du Coordinateur humanitaire des Nations Unies, et dont le but est de garantir à tout moment et en toutes circonstances la disponibilité des moyens financiers nécessaires pour répondre très rapidement et de manière adéquate à toute crise humanitaire quelle qu'elle soit.

La mise en place de ce fonds est très largement considérée comme un des résultats concrets suite au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de septembre 2005 à New York. En 2006, le Ministère a contribué au CERF à hauteur de 3.314.551 euros.

Dans ce même contexte, le Ministère a également apporté une contribution de 225.972 euros au budget annuel de fonctionnement du BCAH afin de soutenir les efforts de coordination menés par cette agence et il a alloué 200.000 euros à un programme d'appui au système des coordinateurs humanitaires actifs dans les pays touchés. Ce programme développé par le BCAH vise à renforcer la sélection des coordinateurs humanitaires, à assurer une meilleure formation des candidats retenus et contribuer à améliorer leurs capacités opérationnelles.

Les évaluations des diverses réponses humanitaires confirment que la coordination est l'élément clé de toute action humanitaire. Le rôle des coordinateurs humanitaires, qui sont les représentants du BCAH sur le terrain dans le cadre d'une crise donnée et dont la charge est, dans ce contexte, de coordonner l'ensemble des agences onusiennes, mais aussi, dans la mesure du possible, de tous les autres acteurs humanitaires présents, est essentiel. Il est donc primordial et logique de soutenir ce système et la structure en place.

Au total et sans tenir compte du montant des dépenses effectuées dans le cadre de l'action menée par le Ministère suite au tsunami de 2004, le Luxembourg a donc dépensé en 2006 la somme de 30,9 millions d'euros. Le Ministère est intervenu dans ce contexte dans 38 pays et dans 4 régions, il a soutenu deux programmes thématiques et il a contribué à deux fonds humanitaires. Enfin, le Ministère a collaboré avec 6 ONG luxembourgeoises, 1 ONG étrangère, 7 agences onusiennes et 2 branches du Mouvement international de la Croix-Rouge.

La réponse luxembourgeoise à la catastrophe du tsunami: suite

En date du 2 janvier 2005, le Conseil de gouvernement, en session extraordinaire, avait décidé de mettre à disposition des moyens budgétaires supplémentaires à hauteur de 5.000.000 euros afin de permettre de faire face à la crise humanitaire causée par le tsunami. En date du 22 avril 2005, cette enveloppe budgétaire destinée à financer l'aide humanitaire d'urgence et l'aide à la reconstruction luxembourgeoises sur une période de trois ans a été portée à un montant total de 8.500.000 euros, dont 6.000.000 euros pour l'année 2005, 1.500.000 euros pour l'année 2006 et 1.000.000 euros pour l'année 2007.

Au cours de l'année 2006, le Ministère a transféré les deux dernières tranches des contributions à la Fondation Caritas et à la Croix-Rouge luxembourgeoise pour leurs programmes d'aide d'urgence au Sri Lanka. Ainsi, entre décembre 2004 et décembre 2006, le Luxembourg a honoré l'intégralité de ses engagements en matière d'aide humanitaire en réponse au tsunami pour un montant total de 4.605.372 euros.

En matière de programmes de reconstruction, le Ministère a continué à soutenir les programmes de la Croix-Rouge luxembourgeoise et de la Fondation Caritas Luxembourg visant la reconstruction de maisons unifamiliales au Sri Lanka et en Inde. En outre, le Ministère a alloué une contribution à l'association momentanée "Alindo – Tsunami-Hëllef fier Indonesien" à travers l'ONG luxembourgeoise Aide au Vietnam pour permettre à leur partenaire local de reconstruire des maisons sur la petite île indonésienne de Nias, non seulement dévastée par le tsunami, mais également sinistrée par le tremblement de terre du 28 mars 2005.

Par ailleurs, le Luxembourg a contribué à hauteur de 200.000 euros au projet de reconstruction de maisons aux Maldives du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Il faut noter que les Maldives sont le pays victime du tsunami qui a le moins bénéficié de la générosité internationale et qui présentait, début 2006, un déficit de financement de son programme de reconstruction de près de 100 millions de dollars US.

Au total, le Ministère a déboursé 3.191.203 euros en faveur de dix projets de reconstruction au cours des années 2005 et 2006, dont 900.000 euros en 2006.

Enfin, le Ministère a participé au financement de la "Tsunami Evaluation Coalition" (TEC), qui a mené une analyse approfondie de l'aide d'urgence apportée par la communauté internationale en réponse au tsunami. Cette étude, réalisée conjointement par une multitude d'acteurs (gouvernements, agences onusiennes, organisations non gouvernementales et experts) a permis d'éviter des redondances en matière d'évaluation et de tirer des leçons précieuses pour l'interaction de la communauté humanitaire, notamment en matière de coordination.

Fin décembre 2006, deux ans après le tsunami, la Direction de la Coopération au développement a organisé une réunion de récapitulation et de réflexion sur l'effort luxembourgeois pour les victimes du tsunami. Les principales organisations non gouvernementales impliquées dans la réponse luxembourgeoise au tsunami (Fondation Caritas Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise, SOS Villages d'Enfants Monde, Aide à l'Enfance de l'Inde et Indesch Patenschaften), ont passé en revue les conclusions du TEC, et notamment les recommandations de ce rapport à l'adresse des ONG. Cette table ronde a permis de faire le bilan des efforts luxembourgeois et de tirer des enseignements de cette crise pour optimiser l'efficacité de l'assistance humanitaire luxembourgeoise.

La prévention des catastrophes naturelles et des conflits armés: un nouvel engagement

En janvier 2005, à l'occasion de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobé, la communauté internationale a adopté le "Cadre d'Action de Hyogo pour les années 2005 à 2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes".

En effet, les catastrophes naturelles d'envergure survenues au cours des dernières années – notamment le tsunami du 26 décembre 2004 dans l'Océan Indien et le tremblement de terre du 8 octobre 2005 au Pakistan – ont montré que le prix que paient les pays victimes de catastrophes naturelles est énorme, tant en vies humaines qu'en termes économiques et en termes de développement humain. Par conséquent, il s'impose d'investir davantage dans les systèmes d'alerte précoce, dans les stratégies nationales de prévention des risques, ainsi que dans la sensibilisation et la préparation des populations. Outre les catastrophes naturelles, il faut également s'atteler à la prévention des crises provoquées par l'homme, comme les catastrophes écologiques et les conflits armés.

Dans ce contexte, le Ministère a décidé en 2006 de réserver au moins cinq pour cent du budget annuel de l'aide humanitaire à la prévention et à l'atténuation de catastrophes ainsi qu'à la réduction de la vulnérabilité des populations à risques.

Ainsi, au cours de l'année 2006, le Ministère a alloué 500.000 euros au Vietnam et 200.000 euros au Laos pour soutenir le renforcement des capacités de ces pays partenaires en matière de lutte contre la grippe aviaire.

Par ailleurs, le Ministère a fait une contribution de 400.000 euros au projet "Sentinelle" de l'UNICEF, un projet d'alerte précoce centré sur les enfants, destiné à prévenir la malnutrition dans la région du Sahel, et plus spécifiquement au Burkina Faso (200.000 euros) et au Mali (200.000 euros).

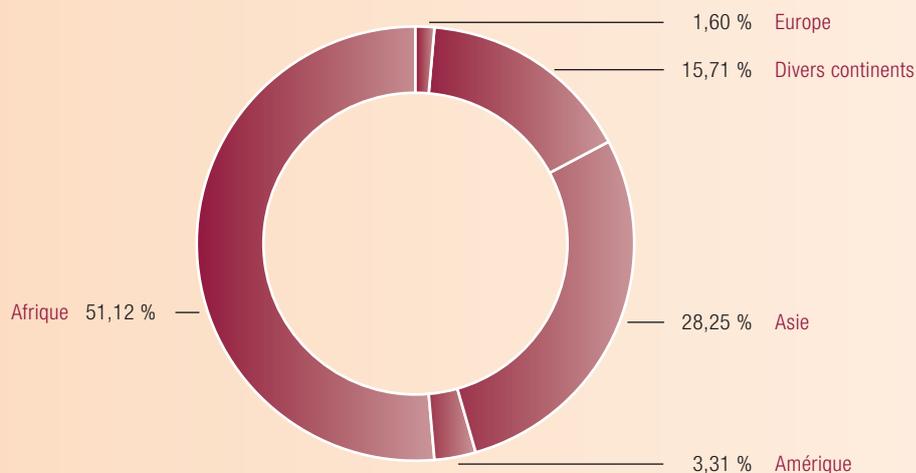
Le Ministère a également alloué 500.000 euros au secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes des Nations Unies (le SIPC), dont l'objectif principal est la mise en œuvre du Plan d'Action de Hyogo. Cette contribution vise à soutenir le SIPC dans ses efforts de sensibilisation et de formulation de stratégies nationales en matière de réduction des risques et à renforcer les institutions du SIPC en vue du lancement officiel de la "Plateforme Globale pour la Réduction des Risques" en juin 2007 à Genève.

En matière de prévention des risques de conflits armés, le Ministère a affecté la somme de 200.000 euros au Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

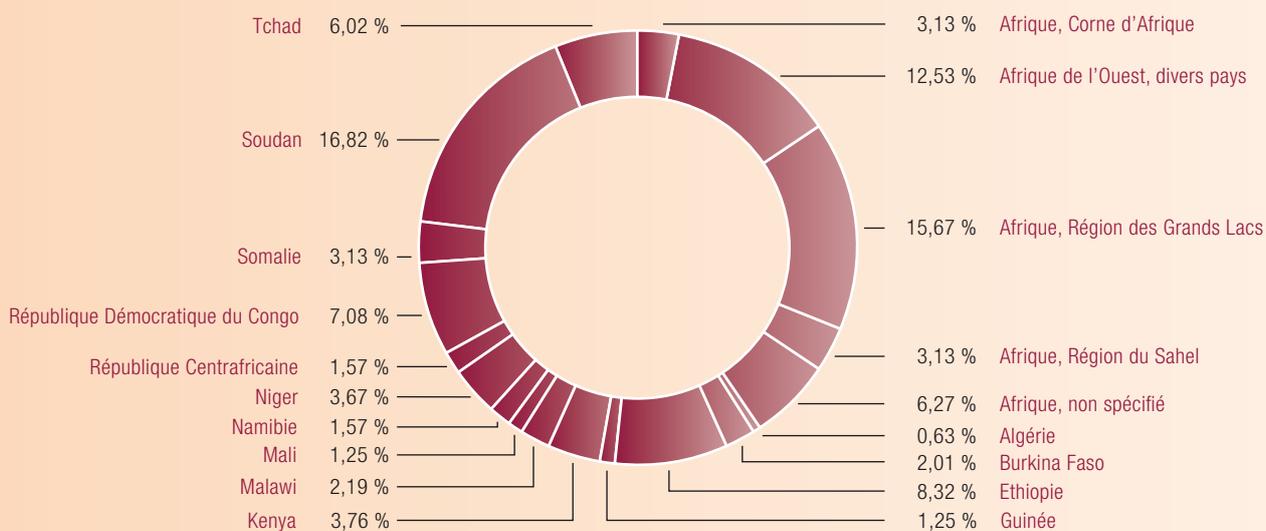
Au total, les contributions en matière de prévention se chiffraient à 1.800.000 euros en 2006, ce qui représente 7,29 pour cent de la somme des dépenses à charge du budget de l'aide humanitaire.



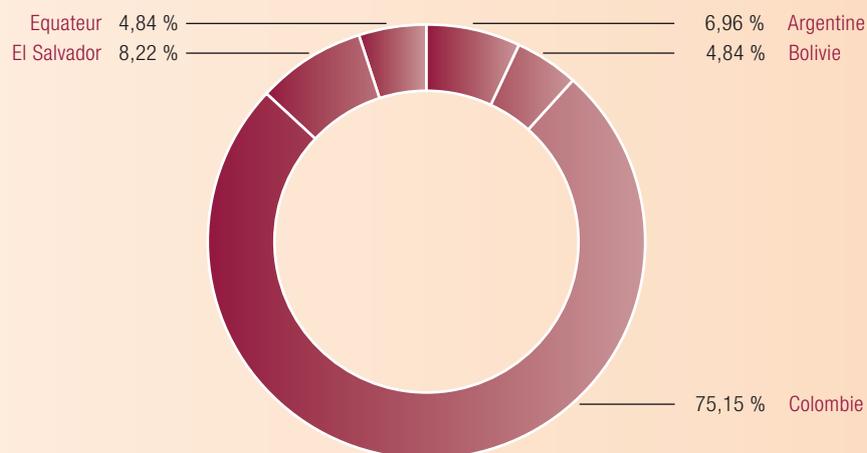
Aide humanitaire luxembourgeoise en 2006: ventilation géographique



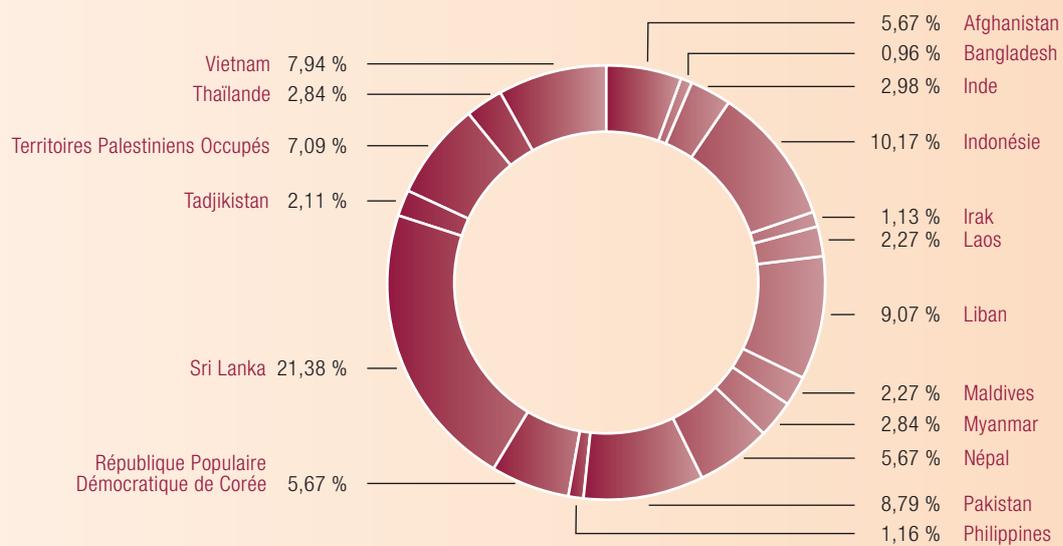
Aide humanitaire luxembourgeoise en 2006 par pays bénéficiaire en Afrique



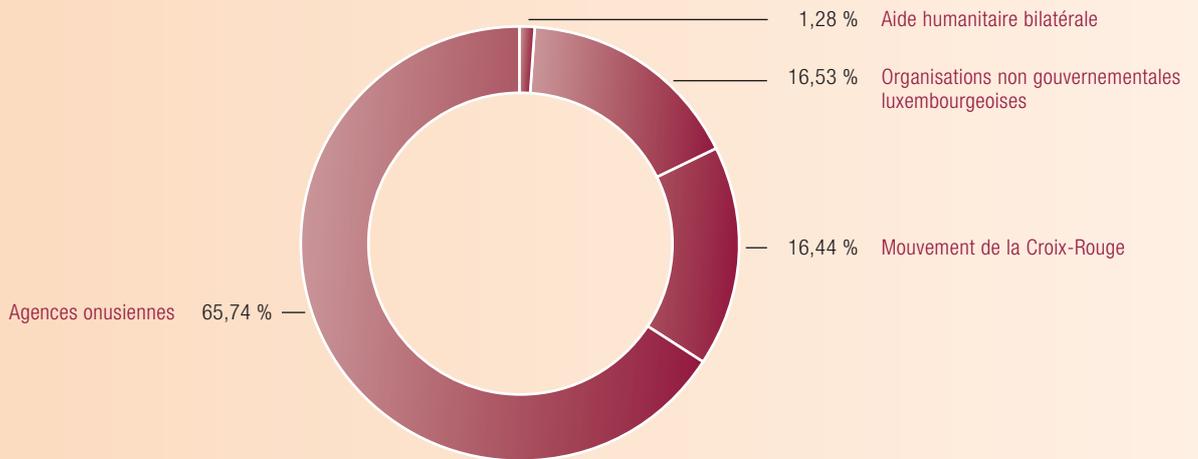
Aide humanitaire luxembourgeoise en 2006 par pays bénéficiaire en Amérique latine et centrale



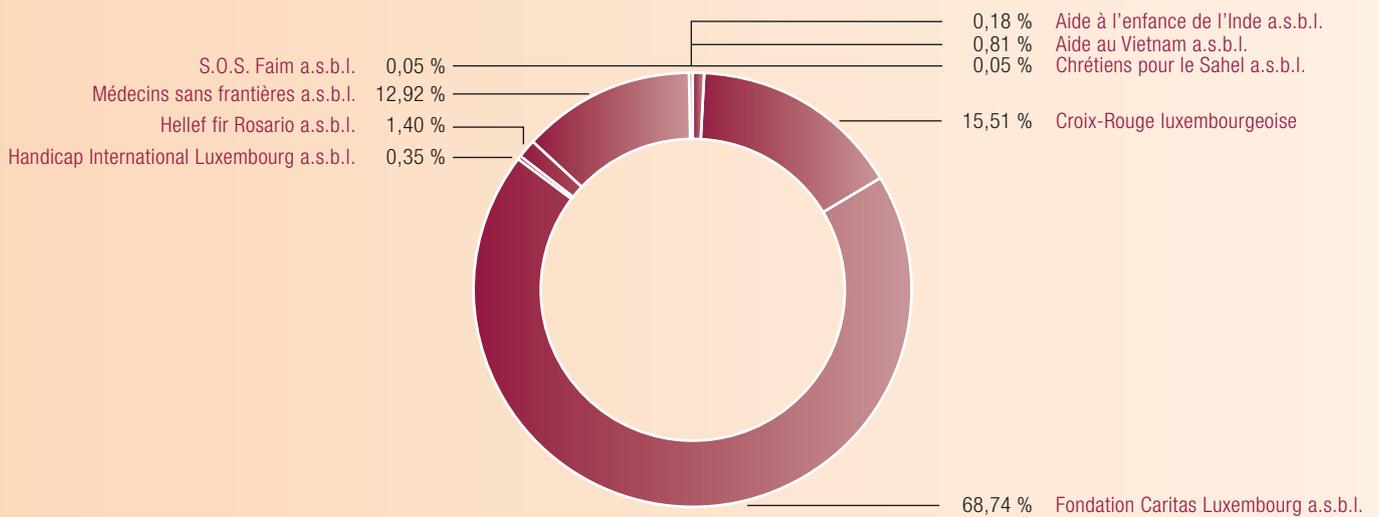
Aide humanitaire luxembourgeoise en 2006 par pays bénéficiaire en Asie



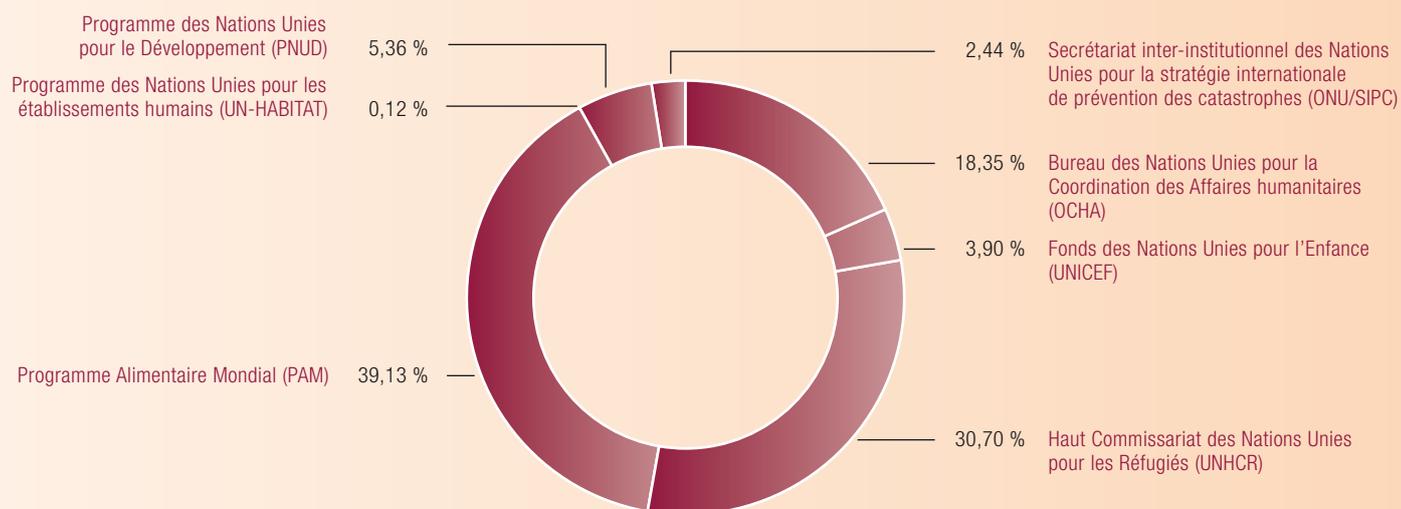
Aide humanitaire luxembourgeoise en 2006: ventilation par catégorie d'acteurs



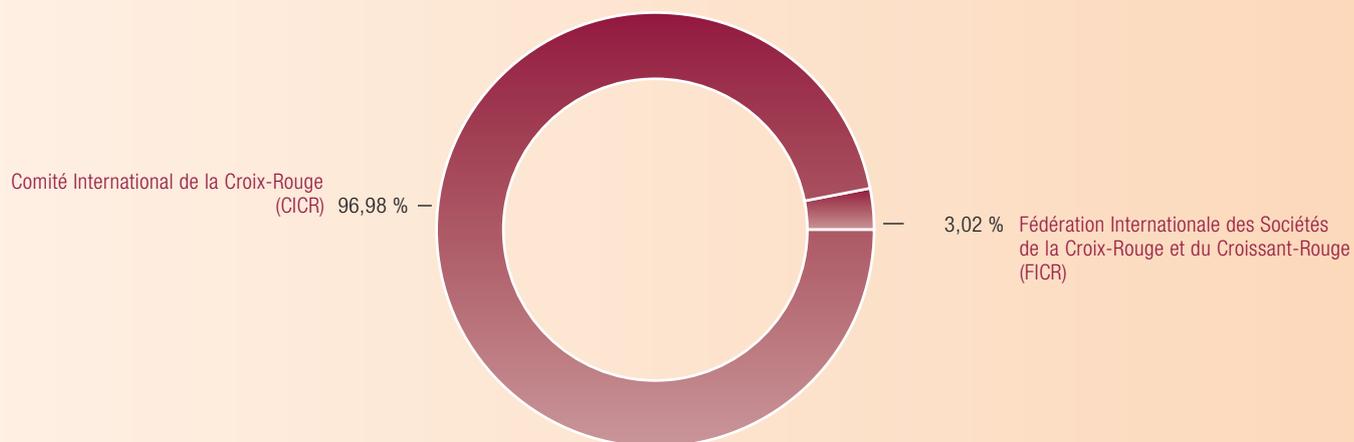
Aide humanitaire luxembourgeoise en 2006 à travers des ONG luxembourgeoises



Aide humanitaire luxembourgeoise en 2006 à travers des agences onusiennes



Aide humanitaire luxembourgeoise en 2006 à travers le mouvement de la Croix-Rouge



L'appui aux programmes





L'appui aux programmes

Le volet de l'appui aux programmes dans le cadre de la politique luxembourgeoise de coopération au développement concerne le support financier des ressources humaines déployées au service de la coopération. Il s'agit en particulier des Junior Professional Officers auprès des Nations Unies (JPO), des Jeunes Experts dans les délégations de la Commission européenne (JED), des Volontaires des Nations Unies (VNU), des agents de la coopération, des coopérants, des stagiaires et des boursiers.

Les agents de la coopération

L'année 2006 a vu l'ouverture de deux bureaux de coopération supplémentaires avec l'envoi d'agents nouveaux, ceci parallèlement à un renforcement en personnel dans des postes déjà opérationnels.

Ainsi, des nouvelles antennes ont été installées au Nicaragua et au Burkina Faso, dotées chacune de deux agents nouveaux, tandis que les postes au Cap Vert et au Vietnam se sont vus attribuer, respectivement deux et un agent(s) agréé(s) additionnel(s).

Le nombre des agents de la coopération agréés sur le terrain était de 9, auxquels s'ajoutent 3 agents provenant du MAEI sous le régime public.

Les centres d'activité des bureaux se situaient à Quito (Equateur), Ouagadougou (Burkina Faso), Hanoi (Vietnam et Laos), Managua (Nicaragua), Dakar (Sénégal), Praia (Cap Vert), Ségou (Mali) et Pristina (Kosovo).

Les Coopérants

Les coopérants et assimilés, comme d'ailleurs les agents de la coopération, font l'objet d'un agrément ministériel sur base de la Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

Outre certaines congrégations religieuses, 8 ONGD agréées par le Ministère avaient envoyé en 2006 des coopérants dans leurs pays d'action respectifs.

A cela s'ajoutent les coopérants assimilés sous contrats luxembourgeois de "Médecins sans Frontières" dont le nombre déployé de personnes sur le terrain représente 85 % du total des personnes ayant reçu l'agrément ministériel.

Les pays d'opération des coopérants, religieux et assimilés étaient le Burkina Faso, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Zimbabwe, le Bénin, le Tchad, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la RDC, le Pakistan, le Népal, le Sri Lanka, la Bolivie et le Brésil.

Le congé "coopération au développement"

Au cours de l'année 2006, le Ministère, en accord avec la loi et le règlement grand-ducal régissant la matière, a accordé 30 congés de coopération, ayant ainsi permis à des membres d'ONGD luxembourgeoises agréées de participer à des missions auprès de leurs partenaires.

Les programmes de formation

Depuis plusieurs années, la coopération au développement luxembourgeoise soutient différents programmes d'organisations nationales et internationales dans le financement de leurs activités de formation de jeunes professionnels.

Le Luxembourg finance actuellement la participation de 39 ressortissants ou résidents luxembourgeois et de 6 ressortissants de nos pays partenaires privilégiés au sein des différents programmes mis en œuvre.

Ces programmes représentent une forme supplémentaire d'aide au développement via les systèmes d'organisations nationales et internationales, particulièrement axée sur les pays partenaires de la coopération au développement luxembourgeoise. Ils offrent aux nationaux ou résidents luxembourgeois, ainsi que depuis 2002 à quelques ressortissants de nos pays partenaires, plusieurs possibilités pour mieux connaître les réalités d'un pays en développement, et pour se former à la coopération technique sur le terrain. L'expérience acquise peut être considérée comme un valeur ajoutée pouvant donner accès à des emplois dans le domaine de la coopération au développement.

Le programme Junior Professional Officers (JPO) auprès des agences des Nations Unies

Depuis la signature de l'accord général entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en date du 17 juin 1994, le Ministère offre aux jeunes professionnels désireux de se spécialiser dans la coopération au développement la possibilité d'acquérir une expérience concrète de la coopération technique multilatérale auprès du PNUD et de ses agences dépendantes, ainsi qu'auprès d'autres agences onusiennes comme UNFPA, UNICEF, OCHA et HCR.

Ainsi, en 2006, 18 JPO ont été financés par la coopération luxembourgeoise.

Les lieux d'affectation des JPO du programme luxembourgeois pour l'année 2006 étaient le Niger, le Laos, le Cap Vert, le Sénégal, le Vietnam, le Nicaragua, l'Equateur, les TPO ainsi que des quartiers généraux de certaines agences (New York, Genève).

6 candidats ont été retenus lors du dernier recrutement lancé en 2006.

Le programme des Jeunes Experts (JED) au sein des délégations de la Commission européenne

L'accord général entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Commission des Communautés européennes du 17 octobre 1996 permet également au Ministère d'offrir aux jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois une possibilité de se former aux différentes actions de coopération au développement de l'Union européenne en étant principalement attachés auprès des délégations de la Commission européenne dans les pays partenaires privilégiés du Luxembourg.

En 2006, les JED du programme luxembourgeois étaient affectés au Niger, au Mali, en Namibie, au Nigeria, au Burkina Faso et au Botswana. 6 postulants se sont vus offrir des postes JED suite à un appel à candidatures en 2006.

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU)

Depuis la signature de l'accord du 7 décembre 2000 entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), le Ministère est devenu le premier bailleur de fonds à supporter un programme de volontaires Sud-Sud. Entre-temps et grâce au succès de l'initiative, d'autres bailleurs européens ont rejoint ce programme. En 2006, les pays d'origine des VNU financés par le Luxembourg étaient le Mali et le Niger avec affectation au Niger, Cap Vert et Mali.

Le programme des Stagiaires "Lux-Development"

En plus des programmes susmentionnés qui requièrent une certaine expérience professionnelle, le Ministère, sur base de l'accord signé le 29 juillet 2002 avec son agence d'exécution offre la possibilité à des jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois d'acquérir, à la fin de leurs études, une première expérience dans la coopération au développement et de les mettre en contact avec ses différents aspects, notamment pour ce qui est de la gestion du cycle projet.

Les candidats doivent être au minimum détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques ou bien produire un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes.

Les stagiaires reçoivent cette formation soit au sein de Lux-Development, soit auprès d'un organisme spécialisé sélectionné par l'Agence, avant d'être détachés sur le terrain.

Cette formation interne constitue une introduction à la politique de la Coopération luxembourgeoise, au fonctionnement de Lux-Development, au programme du pays dans lequel sera détaché le stagiaire, aux procédures de gestion de l'Agence, etc.

Le détachement sur le terrain se fait, en principe, auprès d'un chef de projet ou conseiller technique principal de Lux-Development, qui assume le tutorat du stagiaire. Il est responsable de l'encadrement du stagiaire, ainsi que du suivi et de l'évaluation de sa formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire rédige un rapport de stage visé par le maître de stage et qui sera transmis au Ministère muni d'observations ou de propositions éventuelles à formuler par Lux-Development. Un certificat de stage est remis au stagiaire à la fin de la formation.

Une quatrième sélection a été effectuée en 2006 suite à laquelle quatre stagiaires ont été affectés au Mali, au Nicaragua, au Niger et en Namibie.

Chiffres en 2006 selon statut accordé ou programmes

Statut

Agents de la coopération	9
Coopérants	16
Religieux	9
Assimilés	140
Total 1	174

Programmes de formation

Experts associés auprès des NU	18
Jeunes experts auprès de la CE	8
Volontaires des NU	6
Stagiaires Lux-Development	7
Total 2	39

Total 1+2

213

La sensibilisation et l'éducation au développement



Droits de l'

éducation

Dignité

intellectuelle

Liberté

Genre multi

La sensibilisation et l'éducation au développement

L'une des missions de la Direction de la coopération au développement consiste à communiquer les enjeux de la coopération au développement à l'opinion publique luxembourgeoise, notamment par la sensibilisation et l'éducation au développement aux problèmes des populations dans les pays en développement.

En ce qui concerne l'appui du Ministère aux activités de sensibilisation et d'éducation au développement des ONG, voir le chapitre "Coopération avec les ONG".

Actions d'information et de sensibilisation du Ministère

La Direction de la coopération au développement dispose d'une ligne budgétaire séparée pour les actions d'information et de sensibilisation, sur laquelle 327.187 euros ont été déboursés en 2006.

250.000 euros ont été affectés en 2006 par la Coopération luxembourgeoise à l'exposition "All We Need" dans le cadre de l'année culturelle 2007. De même, la Direction de la coopération a organisé ensemble avec l'ONG Appui au développement autonome (ADA) une série de quatre séminaires sur le thème de la microfinance: ces "Midis de la microfinance", se sont tenus dans l'auditoire de la Banque de Luxembourg.

Il sera noté également que le site internet de la Coopération www.mae.lu/cooperation a été restructuré en 2006, permettant dès lors de communiquer de manière plus rapide une information actualisée.

Le Service Education Nord-Sud

La Coopération luxembourgeoise prend en charge entièrement les frais liés au fonctionnement du Service Education Nord-Sud (SENS), réseau pédagogique d'éducation au développement. Hébergé dans les locaux du Cercle de coopération, le SENS est mandaté par le Ministère pour l'organisation de stages et de séminaires à l'attention du personnel enseignant et des élèves de l'enseignement secondaire, mais également de l'accompagnement des ONG de développement pour la formulation de projets de sensibilisation.

La mise en œuvre des activités du SENS est supervisée par un Comité de gestion auquel participent un représentant du Ministère de l'Education nationale, du Service national de la Jeunesse, du Cercle de coopération, de la Direction de la coopération au développement ainsi qu'un professeur-animateur détaché. En 2006, la contribution du Ministère au SENS s'est chiffrée à 108.100 euros.

Sur demande des ONG et des membres de la Commission des Affaires étrangères, un effort de conceptualisation de la politique de sensibilisation et d'éducation au développement a été lancé.

Dépenses pour la sensibilisation et l'éducation au développement

Total	1.657.461 EUR
Projets d'ONG	1.222.174 EUR
Ligne sensibilisation de la Direction de la Coopération	327.187 EUR
Appui au SENS	108.100 EUR

L'édition 2006 des Assises de la Coopération luxembourgeoise

La première édition des Assises de la Coopération luxembourgeoise "nouvelle version" s'est déroulée du 12 au 14 septembre 2006 dans le cadre calme et excentré du château de Bourglinster et a réuni plus de 120 acteurs de la coopération au développement au Luxembourg, ainsi que des membres de la Chambre des députés et des représentants de plusieurs pays partenaires privilégiés.

Ainsi, les Ambassadeurs du Burkina Faso, du Mali, du Nicaragua, du Niger, du Salvador et du Sénégal, ainsi que de nombreux représentants d'ONG luxembourgeoises du développement, de Lux-Development, du corps diplomatique luxembourgeois et d'autres organismes intéressés ont pris une part active aux sessions de discussions qui ont porté sur le suivi de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le développement et le commerce et les migrations.

Un échange de vues entre M. le Ministre et des membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense et de la Coopération de la Chambre des Députés sur les grandes orientations de la Coopération luxembourgeoise a eu lieu dans le cadre des Assises.

La seconde édition des Assises de la Coopération dans leur nouveau format aura lieu du 10 au 13 septembre 2007.



Annexes





Déclaration du Ministre Jean-Louis SCHILTZ sur la politique de coopération au développement Chambre des députés - 24 avril 2007

Seul le texte prononcé en luxembourgeois fait foi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Seul celui qui connaît et assimile le passé peut prétendre participer à la construction de l'avenir.

Il est difficile pour un continent dont de nombreuses frontières ont été tracées à la règle par des tiers de prendre en main son développement, d'autant plus que ces frontières ont été fixées sans prendre en considération les questions d'identité et de culture et sans se soucier de ce qui allait ou n'allait pas ensemble.

C'est difficile pour un continent sur lequel – il y a encore une génération, ou une génération et demie – des étrangers, souvent venus de très loin, ont dit aux habitants ce qu'ils devaient faire et ce qu'ils ne devaient pas faire. Et ce d'autant plus que cette pratique s'est institutionnalisée pour devenir un pouvoir colonial.

Il est difficile pour un continent à partir duquel, pendant des siècles, des hommes et des femmes ont été exportés vers d'autres continents comme des marchandises ou du bétail, de prendre en main son développement. D'autant plus que les marchands d'esclaves – européens, mais aussi américains et arabes, ainsi que leurs complices africains – ne choisissaient que les prétendus meilleurs et les plus sains pour les entasser dans les cales des navires à destination d'un avenir incertain et terrible, indescriptible.

Pourtant, bien des choses remarquables sont en train de se produire en Afrique.

Au Bénin, comme au Liberia, un nouveau président a été désigné l'année dernière au terme d'élections démocratiques et les populations de ces deux pays placent de grands espoirs dans leurs présidents, Yaya Boni au Bénin, qui est déjà venu au Luxembourg, et Ellen Johnson Sirleaf, au Liberia.

Cependant, comme l'a pertinemment fait remarquer l'International Crisis Group, les élections comme celles qui se sont déroulées au Liberia ne marquent que le début d'une évolution positive au terme de 25 années de troubles, de corruption et de mauvaise gestion. Une période de reconstruction et de réhabilitation s'impose pour transformer l'essai en termes de développement durable. Depuis le mois de février de cette année, le Luxembourg siège à la Commission de consolidation de la paix de l'ONU et intervient de manière accrue, dans le cadre de son aide humanitaire, pendant de telles périodes de transition cruciales.

Ce tableau aux débuts prometteurs est en revanche terni par les guerres et les massacres au Darfour, en Somalie et dans d'autres régions du monde.

Le Darfour et la Somalie: deux régions devenues synonymes de massacres et de crimes contre l'humanité. La situation dans ces deux pays est certes scandaleuse, mais il est tout aussi scandaleux que la communauté internationale, nous tous ici présents inclus, ne soit pas en mesure d'y mettre un frein et de renverser la vapeur. Il y a deux ans, à mon retour du Darfour, j'ai déclaré que je ne voyais pas le bout du tunnel. Je vous dis aujourd'hui que depuis lors la situation n'a fait qu'empirer. Voilà pourquoi nous devons impérativement tout mettre en œuvre – dans cette enceinte, mais aussi au sein des instances internationales – pour faire enfin bouger les choses. Il faut par exemple que l'ONU puisse enfin déployer des troupes au Darfour, ce qui représenterait ne serait-ce que le commencement d'une solution, dans un environnement d'une complexité persistante, jusqu'à ce que nous parvenions – grâce aussi à la diplomatie et à la politique – à une résolution durable de ce conflit.

Sur toile de fond de ces évolutions positives et négatives en Afrique, la Coopération luxembourgeoise demeure fermement déterminée à atteindre son objectif de 1 % du RNB. Le budget de cette année vise les 0,9 %, nous faisant ainsi figurer dans le peloton de tête avec la Norvège et la Suède, devant le Danemark et les Pays-Bas. Je me réjouis de ce que cet objectif continue à être soutenu par tous les partis ici présents.

Je tiens toutefois aussi à répéter que nous ne misons pas seulement sur le volume de notre effort de coopération, mais que nous veillons tout autant à la qualité, une qualité elle aussi reconnue au niveau international. Cette qualité se définit notamment par une forte concentration géographique, une forte concentration sectorielle, mais aussi une forte présence sur le terrain. Ainsi, nous avons ouvert cette année, comme nous l'avions déjà annoncé, nos bureaux à Ouagadougou et à Managua. Cette qualité se définit également par l'approche plus programmatique qui caractérise nos Programmes indicatifs de coopération de deuxième génération, mais aussi par notre détermination à pousser plus loin nos efforts en matière de suivi, d'évaluation et de contrôle. Nous mettrons, cette année et l'année prochaine, un accent particulier sur les ONG. La Direction de la Coopération est par ailleurs en train de mettre en œuvre les recommandations de l'audit organisationnel tandis que LuxDev a réorganisé sa direction cette année, ce qui est somme toute une bonne chose.

Toutes ces mesures et d'autres encore nous permettent de travailler encore plus efficacement et je peux vous assurer que nous continuerons à faire le maximum pour faire en sorte que les fonds à disposition profitent à ceux qui sont censés en bénéficier, à savoir les plus pauvres parmi les pauvres. C'est pour moi, en tant que responsable politique, comme d'ailleurs pour tous ceux qui ont des responsabilités dans le domaine de la coopération, un souci de tous les jours, un souci permanent.

Voilà pour les piliers quantitatif et qualitatif de la politique de coopération luxembourgeoise, mais je souhaiterais me concentrer aujourd'hui sur deux autres sujets.

Je commencerai par le commerce international. Ne pas en parler en 2007 serait une grave erreur, car c'est le sujet qui dominera clairement l'ordre du jour de cette année et des années à venir. C'est pourquoi je voudrais aujourd'hui traiter cette question en détail.

Je consacrerai la deuxième partie de mon intervention à la question de la gouvernance, un sujet que je viens d'évoquer avec les exemples du Bénin et du Liberia.

Puisque je concentrerai mon intervention sur le commerce international et la gouvernance, je n'évoquerai pas cette année d'autres sujets que j'ai traités en détail par le passé et dont nous avons débattu notamment au sein de la commission et pendant les premières Assises de la Coopération. Nous aurons encore l'occasion d'en discuter lors des deuxièmes Assises qui auront lieu en septembre de cette année.

Développement et commerce

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La communauté internationale s'est fixé des objectifs précis en 2000. Je veux parler des Objectifs du Millénaire, dont le but principal est de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015.

Pour y parvenir, nous avons besoin, au niveau international, de consacrer des moyens supplémentaires à la politique de développement et nous avons besoin, toujours au niveau international, d'une politique de développement efficace et bien structurée. Nous sommes sur la bonne voie sur ces deux plans, du moins au sein de l'Union européenne.

Toutefois, si nous voulons relever le défi du développement, nous devons aussi parvenir à associer les pays en développement au commerce international et à inclure de manière intelligente leurs activités économiques, celles qui existent et celles qu'ils vont encore développer, dans le cadre des échanges internationaux, de sorte qu'ils puissent se développer, de sorte qu'ils puissent eux-mêmes prendre en main leur développement.

Si nous n'y parvenons pas, les réalisations de la coopération ne seront peut-être pas vaines, mais elles n'auront pas, sur une période de 20 ou 30 ans, les effets positifs durables et généralisés escomptés, et nous devons continuer à faire du rapiéçage ou renouveler notre soutien aux pays en développement.

Nous avons besoin de la coopération classique dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau pour créer les bases du développement – c'est indispensable. Mais par la suite, si nous voulons briser le cercle vicieux de l'assistanat, – et c'est ce que nous voulons – si nous voulons que les Africains prennent eux-mêmes en main leur développement – et c'est ce que nous voulons – alors nous devons faire en sorte qu'ils puissent être admis sur la scène du commerce international en tant qu'acteurs à part entière. Non pas pour promouvoir à tout prix le commerce international. Non pas pour commercer coûte que coûte. Mais pour que le commerce génère de la croissance – au profit des populations – parce que cette croissance génère des ressources, parce que ces ressources entraînent des recettes fiscales et que ces recettes peuvent alors être employées par l'Etat pour mettre en œuvre des politiques – politiques sociales par exemple – dans l'intérêt des populations.

Maintenant, chacun est libre d'être favorable ou non à la mondialisation, là n'est pas la question, cela ne change rien à l'affaire. Le fait est que la mondialisation existe, elle est réelle, qu'on le veuille ou non; et nous devons nous en accommoder, bon gré mal gré.

Et tout comme nous nous efforçons de donner une orientation sociale et écologique à la composante économique de la mondialisation, de même nous devons y inclure la composante du développement – c'est là l'enjeu, c'est à ce niveau que nous devons agir.

Méfions-nous aussi des faux amis. Ceux qui veulent faire croire aux Africains qu'ils pourront atteindre un développement positif en autarcie totale, pour ainsi dire en marge de la mondialisation, les induisent en erreur, ils leur jettent de la poudre aux yeux. On ne peut pas observer la mondialisation de loin, sans y être mêlé et pourtant en tirer tous les profits. Il est irresponsable de donner l'illusion que l'Afrique et les Africains peuvent prendre en main leur développement sans être admis à prendre part au commerce international et à profiter des retombées économiques du commerce international.

Les auteurs de telles déclarations n'atteindront, s'ils parviennent à s'imposer – je ne l'espère pas et je m'y oppose – qu'un seul but, à savoir la pérennisation de l'assistanat pendant des dizaines et des dizaines d'années.

Tel n'est pas mon objectif, ce n'est pas ce que nous voulons et c'est ce que nous combattons.

Ce que nous voulons, ce sont des instruments nous permettant de donner une orientation différente à la mondialisation. Dans l'intérêt du développement. Dans l'intérêt de ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui, jour après jour, doivent survivre avec moins d'un dollar.

Sur le plan international, 2005 a été l'année de la refonte et de la relance de la coopération au développement. 2007 peut et doit devenir l'année de la définition de nouvelles règles commerciales internationales. En faveur du développement.

Au moins deux rendez-vous importants nous attendent. Ils constituent une occasion exceptionnelle de faciliter et d'améliorer la participation des pays en développement aux échanges commerciaux internationaux.

Le premier des ces rendez-vous est l'actuel cycle de négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mieux connu sous l'appellation cycle de Doha pour le développement.

Je n'évoquerai que brièvement l'OMC. En dépit de toutes ses imperfections – mais c'est là un autre sujet – le cycle de Doha pourrait résulter sur des améliorations en faveur des pays en développement. Je vise en particulier des éléments tels que la suppression des subventions à l'exportation des produits agricoles des pays développés ou encore une plus grande ouverture unilatérale des marchés envers les exportations des pays les moins avancés.

Or c'est sur le deuxième rendez-vous que je souhaite insister aujourd'hui. Je fais référence aux Accords de partenariat économique ou APE, qui sont en cours de négociation entre l'Union européenne et les pays ACP. A mes yeux, ces accords peuvent être des instruments de développement. Je pense même qu'ils doivent le devenir.

Je voudrais présenter aujourd'hui plusieurs aspects de ces accords afin de mettre en avant l'influence qu'ils sont susceptibles d'exercer dans les décennies à venir sur l'orientation générale du commerce international, même au-delà des frontières de l'Afrique et de l'Europe.

S'agissant tout d'abord du calendrier, les négociations sont censées être conclues d'ici la fin de l'année. En effet, le régime commercial entre l'UE et les ACP n'étant pas conforme aux règles de l'OMC, l'UE et les pays ACP ont obtenu en 2000 un délai de 8 ans pour ajuster leur régime bilatéral. Ce délai arrive donc à expiration à la fin de cette année!

Cette échéance n'est pas à prendre à la légère, car ne pas la respecter pourrait avoir de lourdes conséquences. Ainsi, cela pourrait notamment signifier la fin pour les pays les moins avancés (PMA) du régime "everything but arms", celui-ci n'étant pas conforme aux règles de l'OMC. Pour mémoire, "everything but arms" autorise les PMA à exporter sans droits de douane leurs produits vers les pays de l'UE – ce qui ne serait plus possible si l'Union européenne et les ACP ne trouvaient pas d'accord. L'accès aux marchés européens pour ces pays en deviendrait par conséquent beaucoup plus difficile voire impossible.

Les négociations en cours doivent par conséquent avancer rapidement, ce d'autant plus que jusqu'à présent personne, – j'ai bien dit: personne – n'a encore été capable de présenter une alternative crédible. Je l'attends toujours...

Maintenant, quel est ou quel devrait être le contenu de ces accords? Quels en sont les principaux éléments? Je voudrais en évoquer quatre. Le premier élément est celui de l'asymétrie (1). Le deuxième celui des règles de protection spécifiques pour l'un ou l'autre secteur particulièrement sensible (2). Le troisième celui de l'intégration régionale (3) et le quatrième celui du développement des capacités (4).

Cette énumération démontre déjà que ces accords ne sont pas de simples accords de libre échange comme certains ne se lassent pas de le prétendre.

- (1) Venons-en d'abord à la question de l'asymétrie:

Les APE doivent être caractérisés par une forte asymétrie entre le Sud et le Nord.

Une asymétrie dans le temps – d'abord une ouverture pratiquement immédiate des marchés européens et par la suite seulement, après 15, 20 ou 25 années, une ouverture des marchés ACP.

Mais aussi une asymétrie au niveau des produits. Une ouverture quasi totale de la part de l'Europe, une ouverture partielle ou une ouverture beaucoup plus restreinte de la part des ACP. Cela signifie que l'UE devrait supprimer à court terme dans le domaine économique pratiquement toutes les restrictions qui touchent encore – au niveau tant des tarifs que des quantités – les exportations des pays ACP. Pendant ce temps, cette démarche se ferait bien plus lentement et plus progressivement du côté des ACP, qui pourraient également maintenir une protection par rapport à environ 20 % des exportations de l'UE pendant et au-delà de la période de transition, c'est-à-dire jusqu'après 2020 ou 2025, voire plus longtemps encore.

Ce dernier élément me tient fortement à cœur, et il m'amène à mon deuxième point, à savoir les règles spécifiques pour les secteurs particulièrement sensibles.

- (2) Je suis convaincu que chaque continent, chaque région du monde doit avoir le droit d'organiser son agriculture comme bon lui semble.

C'est une question de sécurité alimentaire, mais c'est aussi une question de souveraineté alimentaire.

D'ailleurs, ce droit (pour chaque continent d'organiser son agriculture comme bon lui semble) je le revendique aussi pour l'Union européenne – je vise ici la politique agricole commune, son principe, pas son contenu.

Mais ce droit, je le revendique aussi et surtout pour l'Afrique. Car si je m'arroge le droit d'organiser mon agriculture en interne comme bon me semble, je dois aussi accorder ce droit aux autres. C'est élémentaire, certes, mais ce raisonnement va plus loin. Si je m'accorde – à raison, il me semble – le droit d'organiser mon agriculture comme bon me semble, cela signifie aussi que j'ai l'obligation de ne pas désorganiser l'agriculture de l'autre continent. Concrètement, cela signifie qu'il faut une fois pour toutes mettre fin aux poulets européens bon marché – car subventionnés au départ – du marché de Dakar. On ne peut tout de même pas apporter d'un côté un soutien massif à l'Afrique et d'un autre côté, en inondant les marchés de Dakar, d'Accra et d'ailleurs de poulets bon marché subventionnés, anéantir tous les efforts de développer une agriculture indépendante. Certes, le Luxembourg n'exporte pas de poulets subventionnés vers l'Afrique, mais en tant que membre de l'Union européenne, nous ne pouvons pas ne pas être concernés par la question.

Aux mesures à prendre pour organiser l'agriculture d'un continent donné, je dis clairement "oui". Aux mesures ayant des retombées négatives pour d'autres continents, je dis clairement "non".

Quant à la question des subventions à l'exportation, je ferai remarquer, en passant, que le paquet ficelé par l'OMC à Hong Kong en décembre 2005 prévoyait qu'elles seraient ramenées à 0 d'ici 2012. Cette décision est elle aussi remise en question, puisqu'en raison de la suspension des négociations au sein de l'OMC le paquet de Hong Kong a lui aussi été rouvert. Soit dit en passant, je voudrais également rappeler que je considère Hong Kong comme un demi-échec plutôt que comme un demi-succès.

Tout serait tellement simple si le principe de la sécurité alimentaire, au sens premier du terme, était au centre des débats, s'il était accepté et respecté de tous.

Loin d'être neutre, la question de la sécurité alimentaire sera encore longtemps au centre de nos préoccupations.

A l'instar des questions d'environnement et d'énergie qui sont actuellement au centre du débat public, fort à propos d'ailleurs, je crains que les questions liées à l'agriculture et à l'alimentation, si nous ne les abordons pas correctement, ne deviennent tout aussi pressantes dans un avenir proche.

Aujourd'hui, nous sommes 6 milliards sur cette terre. En 2050, nous serons plus de 9 milliards, la population des 50 pays les plus pauvres de la planète aura doublé. Si d'ici là nous n'avons pas trouvé de réponse durable à la question alimentaire – et par conséquent à la question de l'organisation de l'agriculture de par le monde – c'est au plus tard à ce moment-là que nous devrons nous attendre au pire et que nous risquerons de voir la faim provoquer des conflits à grande échelle.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La question que je soulève ici dépasse bien évidemment le cadre des accords entre l'Union européenne et les ACP. Elle pourrait cependant trouver un début ou une esquisse de réponse dans le cadre de ces mêmes accords.

- (3) Je voudrais à présent passer à une troisième composante importante des APE, à savoir l'intégration régionale. Tout comme la quatrième composante, c'est-à-dire le développement des capacités, ce troisième aspect est peut-être moins connu, mais il n'en est pas moins essentiel.

L'intégration régionale a apporté au cours des dernières décennies un essor important à l'Europe, le Luxembourg ainsi que d'autres pays d'Europe lui doivent beaucoup – il est important de s'en souvenir.

Et ce qui vaut pour l'Europe dans ce contexte pourrait aussi valoir pour l'Afrique et les autres pays ACP.

Les six régions avec lesquelles l'Union européenne est en négociations à l'heure actuelle sont encore loin de pouvoir être considérées comme des unions douanières, et encore moins s'agit-il de marchés intégrés. L'essor économique de l'Afrique s'en trouve fortement freiné.



Sans intégration économique régionale nous avancerons à peine. Considérés sous cet angle, les APE pourraient donner une impulsion décisive. Il faut cependant s'assurer que les marchés intégrés régionaux se créent et fonctionnent avant de passer à une ouverture vers l'extérieur, vers l'Union européenne.

Le moment venu, six ensembles économiques plus grands et plus forts feront face à l'UE, au lieu de 77 pays avec 77 économies isolées, et donc plus faibles, comme c'est le cas aujourd'hui encore.

Cela m'amène à mon quatrième point.

- (4) Le fait est – et je n'ai pas l'intention de le cacher – que ce cadre multidimensionnel et novateur des APE entraînera des adaptations et des mutations dans ces 77 pays. Ces adaptations sont nécessaires pour que les effets positifs des APE se fassent complètement ressentir – ce n'est que de cette manière que les ACP pourront atteindre un développement durablement positif.

Ces adaptations ont un prix, c'est évident. Et c'est précisément à ce niveau que l'Union européenne sera le plus fortement sollicitée. C'est à ce niveau que les pays ACP nourrissent de grandes attentes à notre égard – à raison, d'ailleurs. C'est à ce niveau que nous ne devons pas les décevoir et que nous découvrirons définitivement dans quelle mesure chacun des 27 Etats-membres de l'UE est sérieux lorsqu'il parle de "partenariat".

Il ne s'agit pas – et je tiens à le préciser une nouvelle fois – de dédommager les ACP pour des accords qui auraient des répercussions globalement négatives. Il s'agit de maximiser les effets positifs des APE pour les pays ACP par le biais d'un soutien intelligent. Il s'agit de tracer le chemin commun et d'accompagner les accords de manière à ce que les effets positifs de ces accords puissent se ressentir le plus vite et le plus complètement possible:

Cela signifie que nous devons aider nos partenaires dans le Sud à développer de nouvelles capacités. Les capacités nécessaires pour faire progresser le développement. Qui sont nécessaires pour réorganiser le cadre réglementaire. Qui sont nécessaires pour appliquer de manière cohérente ces nouvelles règles, en particulier les règles de nature économique.

Ainsi, il nous faut des administrations qui réussissent à organiser – quand il le faut – et à accompagner – quand il le faut – ce processus. Il nous faut en particulier des administrations capables de collecter les impôts de manière équitable, transparente et acceptable, des administrations qui parviennent à stimuler l'économie et à ne pas l'entraver. Mais même dans le secteur privé il faut un accompagnement et de la formation, et tout ce qui touche au "capacity building" et à la gouvernance économique; il nous faut des règles d'origine facilitant l'accès aux marchés, une simplification et une harmonisation des procédures, des règles protégeant les investissements, etc. etc.

Pour parvenir à tout cela, il nous faudra cependant aussi fournir – à mes yeux sur une base temporaire – les moyens financiers pour neutraliser les pertes causées par la réduction des droits de douane.

Par ailleurs, il faudra améliorer les infrastructures dans le domaine de l'énergie et du transport.

Nos actions devront également être conçues et évaluées de manière à permettre à nos partenaires du Sud de développer – avec notre soutien – des capacités productives – je parle du secteur privé. Entre autres des PME et de l'esprit d'entreprise en général. Il s'agit en fin de compte de développer un environnement commercial positif et il s'agit d'investir en Afrique, il s'agit de ces investissements dont ce continent a tellement besoin.

Nous devons faire tout cela – et quand je dis "nous", je parle des Africains et des Européens, ensemble, dans un partenariat bien conçu et vraiment vécu.

Nous devons faire tout cela, non pour le plaisir de réformer et de réorganiser, mais parce que nous voulons qu'à terme les Africains puissent prendre leur développement en main et que nous puissions quitter la voie d'un assistantat permanent.

La coopération n'est pas une fin en soi, elle a pour but d'éradiquer la pauvreté. Elle ne doit en aucun cas mener à la pérennisation de l'assistantat et c'est pourquoi tout cela importe tellement. Il y va de centaines de millions de personnes, qui ne demandent pas "toujours plus" et "toujours plus", il y va de personnes qui attendent avec impatience de pouvoir enfin prendre en main leur propre destin. J'estime que c'est là une raison suffisante pour leur donner un sérieux coup de main, ça en vaut la peine.

Vous pensez peut-être que c'est une tâche énorme et compliquée, et difficilement réalisable – moi, je vous dis qu'ensemble nous en viendrons à bout.

Vous pensez peut-être que cette entreprise ne peut pas être financée – moi je vous dis que nous pouvons la financer: nous, c'est-à-dire les Européens, n'avons qu'à tenir nos promesses. Ni plus, ni moins.

Je m'explique.

L'Union européenne s'est engagée sous présidence luxembourgeoise à consacrer globalement d'ici 2010 0,56 % et d'ici 2015 0,7 % de sa richesse à la coopération, ce qui équivaut à 20 milliards d'euros par an de plus pour la coopération au développement à partir de 2010. Il est évident que dans cette grande cagnotte de 20 milliards nous devrions trouver suffisamment de fonds pour réaliser les adaptations dont j'ai parlé précédemment. Les moyens sont disponibles, l'argent est là – de nouveaux engagements ne sont pas nécessaires, nous n'avons qu'à tenir nos promesses.

Il va de soi que tout cela devra être concrétisé et précisé dans les mois et les années à venir.

Cela s'est d'ailleurs déjà fait en partie. Pour les initiatives destinées à rendre le commerce plus facile et plus efficace, l'Union européenne a ainsi déjà prévu des montants substantiels – il s'agit maintenant de répartir les tâches et les contributions. Une partie significative du dixième Fonds européen de développement (FED) a été réservée pour les programmes comme ceux que j'ai déjà évoqués. L'UE, en collaboration avec la BEI, a en outre mis en place un Fonds européen pour les infrastructures en Afrique. Le Luxembourg a apporté une contribution d'un million d'euros à ce fonds, dont le lancement officiel a eu lieu hier. Un premier projet visera à financer un barrage qui améliorera l'approvisionnement du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie en électricité.

Et j'imagine aisément que la mise en place de fonds APE régionaux pourrait constituer un instrument supplémentaire – financé, encore une fois, grâce à la cagnotte "0,56-2010/0,7-2015" à notre disposition.

Nous pouvons faire tout cela parce que nous avons décidé, sous présidence luxembourgeoise, de doubler, au moins, l'aide au développement européenne d'ici 2015.

Nous devons faire tout cela parce que c'est la clé du succès, dans l'intérêt du développement. Nous voulons faire tout cela parce qu'en 2007 la pauvreté est décidément inacceptable d'un point de vue humain et inutile d'un point de vue économique. Cette dernière phrase est en partie une citation de Kofi Annan.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les discussions vont se prolonger dans les mois à venir et je me félicite de ce que les orientations définies par le gouvernement dans ce domaine aient globalement trouvé un écho positif au sein de la commission compétente de la Chambre des députés.

Evidemment, je ne m'en cache d'ailleurs pas, il n'est pas exclu que l'entreprise se solde par un échec et je ne peux pas non plus exclure de nouveaux retards. Mais je refuse de croire qu'Africains et Européens ne parviendront pas à s'entendre tout comme je refuse de croire que l'un ou l'autre membre de l'Union européenne pourrait décider de revenir sur ses engagements.

Deux dernières remarques à ce sujet:

Premièrement, dans la logique de la création d'opportunités pour le secteur privé et pour ceux qui opèrent dans le domaine rural, nous allons lancer avant la fin de l'année avec l'UEMOA, l'organisation régionale en charge des questions économiques en Afrique de l'Ouest, un grand projet de développement des capacités dans le domaine de la microfinance. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Cela nous mènerait trop loin si j'énumérais aussi les initiatives bilatérales qui rentrent dans ce contexte – formation, insertion professionnelle, développement rural; vous les trouverez dans notre rapport annuel qui paraîtra en juillet.

Deuxième remarque: Quand le commerce international se développe, de nouvelles opportunités se présentent aux entreprises luxembourgeoises, et c'est très bien. Des opportunités de ce genre pour les entreprises luxembourgeoises, il en existe déjà un certain nombre dans le cadre de la Coopération. J'ai déjà évoqué les synergies intelligentes entre les entreprises et la Coopération devant cette même assemblée l'année dernière. Depuis, nous avons approfondi la question, sur laquelle je reviendrai sous peu dans un autre contexte.

Développement et Gouvernance

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je l'ai dit au début de mon intervention: il nous faut davantage de coopération au développement. Il nous faut une politique de développement mieux structurée au niveau international. Nous devons réussir l'insertion des pays en développement dans les échanges commerciaux internationaux.

Mais tout cela ne suffit pas. Il faut aussi et peut-être surtout que des efforts soient faits en matière de gouvernance.

Nous savons pertinemment que chaque euro dédié à la coopération au développement produit un effet plus positif dans les pays et régions où les indicateurs de gouvernance sont positifs que dans ceux où ce n'est pas le cas.

Le Zimbabwe et la Guinée-Conackry sont deux exemples négatifs, mais il existe aussi des exemples positifs, tels que le Mali. Mais je voudrais surtout évoquer le Cap Vert qui a obtenu dans un classement de la Banque mondiale – qui évalue la gouvernance sur une échelle allant de 0 à 6 – un score de 4,75, c'est-à-dire entre bon et très bon. Cet exemple nous démontre que développement positif et bonne gouvernance vont de pair.

Partant de ce constat et du fait qu'une bonne gouvernance permet d'obtenir de meilleurs résultats en matière de coopération au développement, la nécessité d'un dialogue permanent et structuré entre le Nord et le Sud est indéniable.

Cela vaut pour le Luxembourg, mais cela vaut peut-être bien plus encore pour l'Union européenne et c'est pour cela qu'il était tellement important de réussir en 2005 à faire de l'Accord de Cotonou un accord plus politique, un accord qui réserve une place centrale aux aspects politiques, qu'il s'agisse des droits de l'homme, des principes fondamentaux de la démocratie et de l'Etat de droit ou encore de la cour pénale internationale et de la lutte contre le terrorisme.

Les mécanismes de l'accord de Cotonou dans sa version originale ont d'ailleurs fait leurs preuves dans bien des domaines depuis 2000, notamment en prévoyant pour les cas où la gouvernance peine à s'affirmer des règles permettant par le biais du dialogue politique de remettre les choses en place et de ne suspendre les aides qu'en dernier recours. Cela a été le cas pour la Guinée Conakry. Cela a également été le cas pour le Togo.

Si le dialogue politique a une vertu primordiale, c'est bien celle de permettre de surmonter les obstacles et de relancer de la sorte la coopération, dans un contexte positif ainsi que cela a récemment été le cas dans le cadre des relations entre l'Union européenne et le Togo. Voilà pourquoi j'applaudis aussi le fait que le dixième FED, c'est-à-dire le Fonds européen de développement, prévoit une "tranche incitative gouvernance" destinée aux pays qui ont fourni des efforts substantiels en la matière. Il ne s'agit pas de punir les uns et de récompenser les autres. Il ne s'agit pas non plus d'imposer de nouvelles conditionalités. Il s'agit purement et simplement de reconnaître les progrès réalisés dans un domaine essentiel, celui de la gouvernance.

Le dialogue politique entre partenaires permet à chacun de mieux comprendre les inquiétudes et les préoccupations de l'autre et partant de chercher ensemble des solutions ou des remèdes. Le dialogue politique permet également de mieux structurer la politique de coopération, puisqu'une coopération accompagnée d'un réel dialogue politique est une coopération qui se fonde sur le partenariat et qui pratique ce partenariat au quotidien, et ce même partenariat doit précisément reposer d'abord sur la compréhension mutuelle qui est la base de tout dialogue politique.

Le dialogue politique est utile, le dialogue politique est important. Il reste qu'il est peut être tout aussi important d'étayer ce dialogue par des initiatives concrètes, soulignant par là qu'il ne s'agit pas simplement de paroles en l'air. Faire de la gouvernance une priorité est une intention certes louable, mais qui ne représente que la moitié ou les trois quarts du chemin. Autrement dit, en matière de gouvernance il importe de ne pas se limiter aux paroles, mais de les compléter par une série d'actions concrètes, sans évidemment remettre en question l'objectif premier de la coopération au développement mais au contraire pour accompagner et donc renforcer ce même objectif premier à savoir l'éradication de la pauvreté.

C'est précisément ce que nous tentons de faire dans le cadre de l'effort de coopération luxembourgeois. Ainsi, nous apportons d'ores et déjà notre soutien au Médiateur de la République au Mali tout comme nous le ferons bientôt à celui de la République du Sénégal. Toujours au Sénégal, nous sommes en train de concevoir avec les représentants de la société civile un projet de sensibilisation des jeunes aux méfaits de la corruption. Au Nicaragua, nous accompagnons la mise en place de communes dans le sens d'une meilleure compréhension de leurs actions par les citoyens.

Si nous voulons réussir le défi de la gouvernance, il convient cependant dans tous les cas d'agir avec modestie et circonspection. Car, ceux qui croient qu'ils peuvent rapporter "un à un" nos modèles démocratiques en Afrique ou ailleurs se trompent lourdement. Mon appel est dès lors aussi un appel à la modestie.

Il ne faut tout de même pas oublier dans ce contexte que la plupart des pays africains n'ont acquis leur indépendance que dans les années 60 après s'être libérés du joug des puissances coloniales.

A ceci s'ajoute que ceux qui pensent pouvoir exporter à l'échelle identique des modèles démocratiques méconnaissent aussi dans une très large mesure les aspects spécifiques que nous rencontrons en Afrique. Je pense ici par exemple aux chefferies et aux marabouts, qui jouent un rôle important dans pratiquement tout modèle africain, un rôle que nous ne pourrions pas ignorer et que nous ne devrions pas sous-estimer, lorsque nous parlons de gouvernance et de démocratie.

Les traditions ne sont certes pas immuables, mais encore convient-il de ne pas jeter par-dessus bord ce que les traditions ont de bon – il y va en effet ici de la cohésion sociale qui est à la base de toute vie en commun quelque peu ordonnée.

Sans tomber dès lors dans le piège des transpositions de modèles démocratiques à l'échelle identique, il faut néanmoins reconnaître qu'il existe dans le contexte de la gouvernance en général et de la démocratie en particulier toute une série d'éléments-clés indispensables à tout modèle démocratique solide. Je parle ici de l'Etat de droit, de la séparation des pouvoirs et de la nécessité d'un système judiciaire indépendant. Je parle aussi de l'importance de partis politiques qui sont conscients de l'importance de leur rôle, aussi en-dehors des campagnes électorales. Je parle encore de la nécessité d'un électorat bien informé, de la liberté de la presse et du dynamisme de la société civile et je pourrais continuer à multiplier les exemples.

Il s'agit aussi toujours d'accompagner ces processus de démocratisation. Il faut s'assurer que les pays dans lesquels les élections se sont bien passées et qui ont ensuite été félicités par l'ensemble de la communauté internationale ne disparaissent pas simplement des radars de cette même communauté internationale et retombent dans l'oubli. Développement et gouvernance sont en effet les deux faces d'une même médaille, et les pays en développement qui font état de progrès en matière de démocratie ont souvent plus que jamais besoin de l'aide de tiers. Ce n'est qu'ainsi que la confiance des citoyens dans le processus démocratique peut être renforcé.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans tout ce dont je vous parle aujourd'hui, il est une chose qu'il ne faut jamais perdre de vue, à savoir que la démocratie doit en tout premier lieu être synonyme de respect de l'autre – c'est la clé de voûte. Et si nous incluons dans nos réflexions le principe que celui qui veut exporter des modèles démocratiques à l'échelle identique se trompe prodigieusement, alors, je pense que nous progressons. J'ai donné tout à l'heure les exemples du Liberia et du Bénin. Je pense que ces deux exemples illustrent bien que de nombreuses choses sont en train d'évoluer dans la bonne direction.

Je souhaite à présent aborder un dernier point dans ce contexte.

Certaines personnes élaborent des théories selon lesquelles la gouvernance et la démocratie ne pourraient de toutes les façons pas prendre pied en Afrique puisque de toute manière les Africains n'y comprendraient rien et ne pourraient pas se prévaloir de traditions en la matière. Pour toutes ces raisons – je continue de paraphraser ce genre de théories – il y aurait une incompatibilité totale entre les cultures africaines d'une part, et le principe de la participation et de la compétition politiques – ce principe étant à la base de tout système démocratique – d'autre part.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à le préciser très clairement. Ces théories sont fausses. Archi-fausse.

Il s'avère plutôt que l'époque coloniale a causé d'énormes dégâts et a fait perdre aux Africains bon nombre de leurs acquis. Mais il s'avère surtout que nous trouvons dans l'histoire africaine de nombreux exemples de structures de gouvernance et d'éléments de démocratie.

Restituer cette histoire aujourd'hui, même sommairement, fait apparaître une forme de richesse qui est loin d'être banale, que nous ne connaissons pas et qui est en fait extraordinaire.

Ainsi, l'on retrouve dans presque toutes les sociétés précoloniales le concept des organes délibérants, des assemblées ou des conseils, et ceci même si la règle de décision à l'unanimité prévalait dans bien des cas, même si tout le monde n'avait pas toujours accès à ces assemblées ou à ces conseils, même si en matière d'égalité entre hommes et femmes, tout restait à faire. Quoi qu'il en soit, les exemples sont là: chez les Peuls, en Afrique de l'Ouest, le conseil était composé des aînés, mais au moins un représentant des jeunes générations avait également voix au chapitre au cours de ces conseils; chez les Ibo, un des grands peuples du Nigeria, le conseil était lui aussi composé des aînés, qui devaient cependant, pour pouvoir prendre une décision, obtenir l'accord des représentants des jeunes générations. Dans bon nombre de ces sociétés, il existait également des éléments d'autorité, autorité confiée par exemple aux aînés. C'était par exemple le cas des Dogons, au Mali.

En outre, il existait dans un certain nombre de sociétés des règles selon lesquelles les autorités étaient désignées. Ainsi, le premier empereur du Mali a été désigné par tirage au sort. Comme l'a dit l'actuel président du Mali, ce n'était assurément pas un mode d'élection démocratique tel que nous le connaissons, mais néanmoins le début d'une compétition politique, et par conséquent une première tentative de démocratie, même si la chance y a joué un rôle clé. Dans d'autres cultures, chez les Ashanti au Ghana et les Mossi au Burkina Faso, le conseil des aînés pouvait destituer le roi s'il était d'avis que celui-ci n'agissait pas dans l'intérêt du peuple.

Enfin, à une époque où il y a une tendance à mettre sur un pied d'égalité l'esclavagisme tel qu'il était pratiqué par nombre de sociétés africaines précoloniales et la traite des esclaves pratiquée par les Européens, les Américains et les Arabes, il est intéressant de relever que dans certains de ces cas d'esclavagisme précolonial, même les esclaves participaient à la prise de décision. Chez les Serer au Sénégal, le chef des esclaves jouait un rôle important dans la nomination d'un nouveau souverain, qu'il conseillait aussi durant son règne. Chez les Mossi au Burkina Faso, le chef des esclaves exerçait aussi la fonction de Ministre des finances, tandis le général de l'infanterie royale – qui n'avait pas le droit de monter à cheval, monture considérée comme étant trop noble pour l'esclave qu'il était – avait cependant le pouvoir de remplacer le Premier Ministre.

Qui plus est, et en dehors de ces éléments qui montrent que les concepts de participation et de gouvernance ont une histoire en Afrique, l'on retrouve aussi tôt qu'au 13^e siècle en Afrique des éléments qui démontrent qu'à l'époque déjà le concept des Droits de l'homme était en train de voir le jour. A une époque où il n'y avait pas encore eu de contact entre l'Afrique et l'Europe et bien avant que l'Europe ou certains Etats ne codifient les Droits de l'homme. Je parle ici de la Charte du Mandé proclamée en 1222 par le premier empereur du Mali. Ce texte faisait pendant longtemps partie des textes qui ont été transmis par tradition de génération à génération et même si l'on ne connaît pas avec une précision de 100 % la tournure du texte de 1222, force est néanmoins de constater qu'il était assez proche du texte que nous connaissons actuellement et qui a été couché par écrit en 1981. Le premier paragraphe de ce texte démontre de manière définitive que nous partageons avec les Africains une base commune à partir de laquelle nous pouvons continuer à développer la démocratie et la gouvernance. On peut y lire ce qui suit:

"Toute vie humaine est une vie. Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie, mais une vie n'est pas plus ancienne, plus respectable qu'une autre vie, de même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre vie."

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le tableau que je viens de brosser est complexe. C'est un tableau qui reproduit les choses telles qu'elles sont: complexes.

C'est un tableau qui dépasse le cadre de la coopération classique. Mais il me tient à cœur, car il montre que tout est lié et interdépendant.

Nous avons besoin, aujourd'hui plus que jamais, de la coopération classique, mais elle ne suffit pas à elle seule si nous voulons obtenir des résultats sur le long terme. Mon tableau illustre, je le pense, les défis que nous devons relever dans les 10, 20 et 30 prochaines années dans les échanges entre le Nord et le Sud.

Ce tableau n'est évidemment pas complet, et les sujets tels que les migrations, l'environnement, le rôle de la femme ou encore les crises politiques et les crises humanitaires en font assurément partie.

Le tableau que je viens de présenter est avant tout porteur de chances et d'opportunités.

Des chances et des opportunités pour un monde plus juste.

Des chances et des opportunités pour un développement durable, au-delà des frontières de l'Europe.

Des chances et des opportunités pour des centaines de millions de personnes de se libérer des chaînes de la pauvreté endémique.

Des chances et des opportunités pour un développement rapprochant dans la paix le Sud et le Nord.

Bref, des chances et des opportunités pour que le monde de demain ne ressemble pas à celui d'aujourd'hui.

Si nous traitons habilement les questions de gouvernance et de commerce international dans les 10, 20 ou 30 années à venir – si nous les combinons avec un effort de développement conséquent au sens classique du terme, nous pouvons réussir. Sinon, je crains que cette génération risque d'entrer dans l'histoire comme celle qui avait la chance d'apporter un changement, mais qui l'a laissée passer...



Extrait du rapport annuel du Ministère des Finances

3. Relations monétaires et financières internationales

Le Ministère des Finances est chargé du suivi de l'économie internationale et, à ce titre, participe aux efforts de coordination des politiques économiques européennes et internationales. Il représente le Luxembourg dans le Comité économique et financier et contribue aux travaux du Comité de politique économique du Conseil de l'Union européenne. Il traite également des questions d'aide au développement et est chargé des relations avec les institutions financières internationales dont notamment le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale (BM). Dans ce contexte il suit les problèmes liés à l'endettement international et à la croissance durable.

3.1. Relations monétaires internationales

Le Directeur du Trésor et son suppléant ont participé à toutes les réunions du Eurogroup Working Group qui prépare les travaux de l'Eurogroupe ainsi qu'à toutes les réunions du CEF tant au comité plénier qu'au comité des suppléants. Le CEF, institué par le Traité UE, est l'organe de préparation du Conseil Affaires Economiques et Financières (ECOFIN), traitant ainsi de tous les sujets y afférents, hormis ceux ayant trait à la fiscalité.

Une des tâches principales du CEF réside dans la surveillance multilatérale des politiques économiques et budgétaires des pays membres de l'Union Européenne. Pour assurer une telle surveillance le CEF, et donc au-delà l'ECOFIN, dispose de divers instruments et mécanismes prévus par le Traité UE ou sa législation secondaire.

Les grandes orientations de politiques économiques (GOPE) sont l'instrument-clé dans ce cadre de surveillance multilatérale. Ces recommandations émises par la Commission et ensuite, après discussion au Conseil Ecofin, entérinées par le Conseil Européen, concernent tous les aspects de la politique économique des Etats membres.

Le CEF a aussi consacré une large partie de ses travaux de début 2006 à l'analyse des programmes de stabilité et de croissance des 25 Etats membres de l'UE. Le principal instrument de surveillance dans ce cadre est le Pacte de stabilité et de croissance.

Les travaux en vue d'une efficacité accrue des marchés financiers européens constituent un autre volet important des activités du CEF.

La préparation de nombreux dossiers internationaux, tels que les réunions des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale et les réunions du G7 Finances, a aussi été effectuée par le CEF pour le compte des Ministres de l'Economie et des Finances.

3.2. Aide au développement et institutions financières internationales

Le Ministère des Finances poursuit une politique active d'aide publique au développement (APD) dans le monde. Son action est à la fois multilatérale, multibilatérale et bilatérale. Elle est régie par l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) définis lors du sommet dit du Millénaire en septembre 2000 à New York.

Aide multilatérale:

Le Ministère des Finances verse chaque année une contribution significative à trois grandes banques de développement (Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement).

Aide bilatérale et multibilatérale:

L'aide multibilatérale sert à financer tout ou partie de la mise en œuvre de projets ou programmes spécifiques des organisations multilatérales. A titre d'exemples, on peut citer la contribution du Ministère des Finances aux centres régionaux d'assistance technique du FMI en Afrique et son concours au fonds fiduciaire d'assistance technique à la Mongolie, géré par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Les objectifs du Millénaire pour le développement

Les OMD fournissent un repère autour duquel les Nations Unies rallient les efforts des pays riches en faveur du développement dans le monde d'ici l'horizon 2015. Ils sont au nombre de huit:

1. Réduction de moitié de l'extrême pauvreté
2. Universalisation de l'éducation
3. Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes
4. Baisse de la mortalité infantile
5. Amélioration de la santé maternelle
6. Lutte contre un certain nombre de maladies graves dont le sida et le paludisme
7. Respect de l'environnement
8. Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement

Coordination des politiques:

Le Ministère des Finances, dans un souci de cohérence des politiques, participe régulièrement aux réunions du Comité interministériel pour la coopération au développement. Ainsi, il adopte une politique qui a pour but de compléter les actions du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et tient notamment compte des pays-cible de la coopération au développement luxembourgeoise dans sa programmation. Aussi, l'axe central de son soutien à la lutte contre la pauvreté est constitué par une politique active de promotion d'un développement économique durable du secteur privé des PD.

Les dépenses du Ministère des Finances en faveur des Institutions financières internationales et de la coopération au développement:

En 2006, le Ministère des Finances a déboursé quelques 27 millions d'euros pour soutenir l'aide au développement, soit environ 9 % de l'aide publique au développement du Luxembourg. La majeure partie de cet effort est fournie à travers les contributions aux banques internationales et régionales de développement. Compte tenu de l'objectif du gouvernement luxembourgeois d'atteindre 1 % d'APD à moyen terme, le Ministère des Finances continue à développer l'éventail des ses instruments d'aide.

Le tableau des pages 146 et 147 résume les engagements du Ministère des Finances en matière de coopération au développement. La distinction entre aide publique au développement (APD) et aide publique (AP) est faite selon les critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE¹.

3.2.1. Le groupe Banque Mondiale

Le groupe Banque mondiale est constitué de cinq institutions: la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (AID), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale pour la garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

En tant que Ministère responsable des relations du Luxembourg avec le groupe Banque mondiale, le Ministère des Finances participe activement aux négociations de reconstitution du capital et des fonds concessionnels, cofinance des projets et appuie des fonds fiduciaires administrés par le groupe Banque mondiale. L'intervention du Ministère des Finances est centrée sur l'AID et la SFI.

Le Luxembourg et la Banque Mondiale

Historique

Le Luxembourg est un membre fondateur de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD). Il est aussi membre de l'Association Internationale de Développement (depuis 1964), de la Société Financière Internationale (1956), de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (1991) et du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (1970).

Représentation

Le Luxembourg est représenté dans les organes de décision par un Gouverneur et son suppléant, qui avec les autres Gouverneurs, détiennent le pouvoir de décision final au sein de la Banque. M. Frieden, Ministre du Trésor et du Budget, est Gouverneur de la Banque mondiale pour le Luxembourg et M. Jean Guill, Directeur du Trésor, est son suppléant.

Ces responsables ne pouvant se réunir qu'une fois par an pour décider d'actions spécifiques (admission de nouveaux membres; changer le stock de capital; etc.), ils délèguent leur responsabilité de supervision des activités quotidiennes des institutions à leur représentants désignés au Conseil des Administrateurs. Ces Administrateurs résident à Washington et se rencontrent régulièrement tout au long de l'année pour prendre des décisions relatives aux prêts, aux nouvelles orientations politiques et aux questions financières.

Le Conseil est composé de 24 Administrateurs dont 5 sont désignés par les actionnaires principaux (par ordre alphabétique Allemagne, Etats-Unis, France, Japon et Royaume Uni). Les 19 autres sont élus par des groupes de pays pour représenter leurs intérêts. Le Luxembourg partage ainsi sa représentation au Conseil avec 9 autres pays: Autriche, Belgique, Biélorussie, République Tchèque, Hongrie, Kazakhstan, Slovaquie, Slovénie et Turquie. Le poste d'Administrateur est tournant et est actuellement détenu par M. Gino Alzetta (Belgique).

Parts d'Adhésion & Pourcentage de Voix

Avec 0.11 % des parts de la BIRD (depuis le 30 juin 2003), le Luxembourg détient la 82^e place parmi les actionnaires de la BIRD. Le Luxembourg contribue à hauteur de 118 millions de dollars US au financement de l'AID.

Source: Banque Mondiale

¹ En gros, les contributions aux pays en voie de développement (Partie I de la liste OCDE) ainsi qu'aux institutions financières internationales qui les supportent sont classées APD, tandis que les transferts aux pays en transition en Europe Centrale et Orientale (Partie II de la liste OCDE) ainsi qu'aux institutions s'occupant de cette région sont qualifiés de AP. (A noter toutefois qu'un certain nombre de pays appartenant à cette dernière région figurent en Partie I, et à ce titre l'assistance qui leur est accordée est qualifiée de APD).

3.2.1.1. Association internationale de développement (AID)

L'AID, filiale de la Banque mondiale accordant des prêts concessionnels aux 80 pays les plus pauvres dans le monde, reste le partenaire de choix du Ministère des Finances en ce qui concerne son action en faveur des pays à faible revenu. Son action à travers les initiatives PPTE et IADM ainsi que ses projets d'investissement, ses prêts d'ajustement et son programme de dons font de l'AID le principal instrument de la Banque mondiale dans sa lutte contre la pauvreté dans le monde.

En 2006, quelques 9,7 millions d'euros ont été déboursés sur le budget du Ministère des Finances pour soutenir les programmes de l'AID. Depuis sa création en 1960, l'AID s'est vue octroyer une contribution cumulative du Ministère des Finances de l'ordre de 118 millions de dollars US. S'y ajoute l'engagement du Ministère des Finances de contribuer à l'initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) dont l'objectif est d'annuler la totalité de la dette des pays à faible revenu à l'égard du FMI, de l'AID et du FAFD. La contribution luxembourgeoise à l'IADM est de 29,52 millions d'euros.

Examen à mi-parcours de l'AID-14:

En date du 20 novembre 2006, les pays donateurs de l'AID se sont réunis pour passer en revue la mise en œuvre du programme de travail couvrant la 14^e reconstitution des ressources de l'AID (2005-2008). A cette occasion, les donateurs ont exprimé leur satisfaction à l'égard du niveau des engagements contractés et du rythme de déboursement observé.

Les donateurs ont apprécié les progrès réalisés par l'AID pour mieux aligner les projets sur l'objectif d'une croissance plus équilibrée, seul moyen pour permettre aux populations des pays les plus pauvres d'atteindre les objectifs de développement humain et social contenu dans les OMD.

Qu'est ce que l'AID?

Créée en 1960, l'Association internationale de développement, institution du groupe Banque mondiale, a pour vocation d'aider le développement économique des pays les plus pauvres. Pour soutenir les plus pauvres des pays en développement elle accorde des prêts sans intérêt et des dons. L'AID complète ainsi l'autre guichet de prêt de la Banque mondiale qu'est la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), laquelle dispense des prêts d'investissement et des services de conseil aux pays à revenu intermédiaire. Alors que la BIRD mobilise l'essentiel de ses ressources sur les marchés internationaux des capitaux, l'AID est largement tributaire des contributions des plus riches de ses pays membres pour l'essentiel de ses ressources financières. Elle tire des ressources supplémentaires des transferts de revenu de la BIRD et des remboursements de ses crédits antérieurs effectués par les pays emprunteurs. Les pays donateurs se réunissent tous les trois ans pour reconstituer les ressources de l'AID et passer en revue ses politiques. La dernière reconstitution en date était la quatorzième de la série. Conclue en février 2005, elle permet à l'AID de financer ses projets pour une période de trois ans qui prendra fin le 30 juin 2008.

L'AID est l'un des principaux bailleurs de fonds aux 81 pays les plus pauvres de la planète, dont 40 sont situés en Afrique. Elle constitue la principale source de financement des services sociaux de base dans ces pays. Depuis sa création, l'AID a accordé au total 161 milliards de dollars US de crédits et de dons, dont la majeure partie, soit environ 50 %, va à l'Afrique.

Pour pouvoir bénéficier de l'assistance de l'AID, le revenu annuel par habitant d'un pays ne doit pas dépasser 1.025 dollars US. Lorsqu'un pays se qualifie pour l'assistance de l'AID, une stratégie globale est élaborée en consultation avec le gouvernement et la société civile du pays en question d'une part, et avec les autres bailleurs de fonds d'autre part. La bonne gestion par les pays bénéficiaires des allocations reçues compte dans une large mesure pour la détermination du volume des allocations futures. C'est cette combinaison de procédures d'allocation qui fait de l'AID un des instruments d'aide au développement les plus participatifs et efficaces.

Les fonds mis à disposition par l'AID servent à promouvoir deux types d'opérations bien distinctes: d'une part, des projets d'investissement affectant directement les conditions de vie des plus démunis, comme la fourniture d'eau potable, de systèmes d'irrigation, de soins de santé ou de moyens d'éducation; d'autre part, des projets d'ajustement structurel soutenant d'une façon plus générale les finances publiques dans les pays bénéficiaires, ceci en vue de faciliter des réformes en matière de restructuration économique, de stimulation de l'emploi ou de mise en place d'un système de sécurité sociale. Si la majeure partie des allocations se fait sous forme de prêts concessionnels (0 % d'intérêt, remboursables sur 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans), une part non négligeable est désormais dispensée sous forme de dons.

Dans ce contexte, ils ont discuté sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux exploiter l'instrument des opérations de politique de développement.²

Afin d'évaluer l'impact direct sur le terrain de sa politique d'aide, l'AID a développé un système permettant de mesurer les résultats obtenus. Ce système a été renforcé sous l'impulsion de l'AID-14. Lors de l'examen à mi-parcours, les bailleurs de fonds ont mis en exergue la nécessité de renforcer encore plus les systèmes statistiques nationaux permettant de mesurer les progrès réalisés en matière de développement et de rapprocher les résultats et les programmes et projets de l'AID sur le terrain.

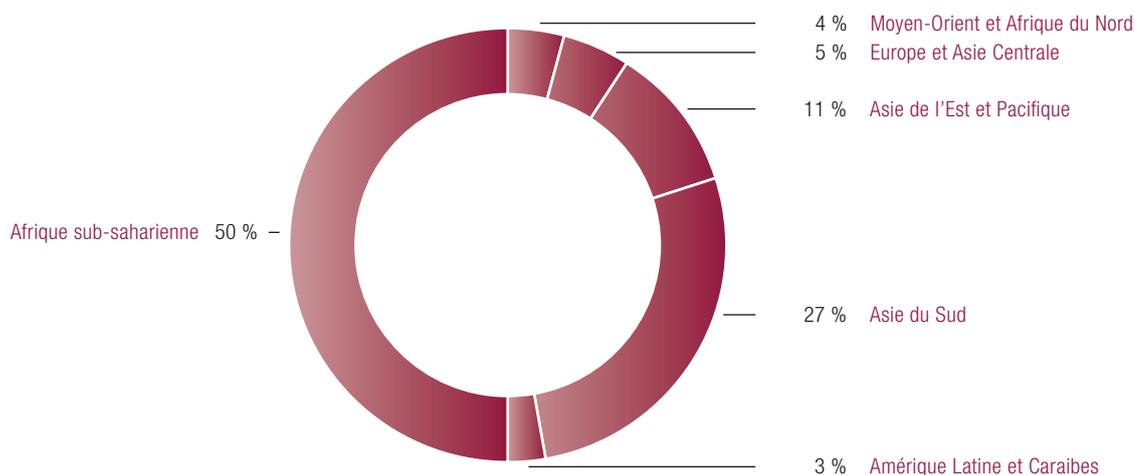
Ils ont également souligné l'importance du recours aux systèmes statistiques nationaux dans le cadre de leur discussion sur les efforts d'harmonisation de l'aide octroyée par l'AID. Les donateurs ont salué les progrès réalisés par l'AID en vue d'une coordination plus étroite de l'aide internationale au développement et souligné le rôle crucial que l'AID joue dans l'atteinte d'un véritable partenariat entre les pays bénéficiaires et la communauté des bailleurs de fonds.

Dans le cadre de leur analyse du système d'allocation des ressources de l'AID fondé sur la performance des pays bénéficiaires, les donateurs ont exploré différentes mesures

visant à simplifier le système actuel et à le rendre plus transparent. Ces mesures destinées à réduire la volatilité des allocations ne mettent toutefois pas en question le facteur gouvernance qui continuera à jouer un rôle important dans l'allocation des prêts et des dons de l'AID.

L'examen du nouveau système d'éligibilité aux dons fondé sur une analyse de la vulnérabilité à la dette des pays bénéficiaires s'est conclu par le constat que l'AID à elle seule ne peut pas garantir la soutenabilité de la dette des pays à revenu faible. Les donateurs ont mis l'accent sur la nécessité d'une coordination renforcée entre les différentes catégories de créanciers.

Nouveaux crédits de l'AID par région pendant l'exercice 2006



Nouveaux crédits de l'AID par secteur pendant l'exercice 2006



² "Development policy lending is rapidly disbursing policy-based financing, which the World Bank provides in the form of loans or grants to help a borrower address actual or anticipated development financing requirements that have domestic or external origins. The Bank may provide development policy lending to a member country or to a subnational division of a member country."

Sans coordination entre les créanciers officiels et les autres créanciers, dont notamment les créanciers privés, une restauration de la soutenabilité de la dette et un traitement global du problème de l'endettement des pays à faible revenu ne sont pas envisageables. A cet effet, les donateurs ont fait appel à la Banque mondiale et au FMI de soutenir leurs efforts et de briser le cycle d'endettement. Les donateurs ont également traité de la question du financement du système de dons de l'AID dont la mise en œuvre engendre une baisse du volume des remboursements sur prêts. Dans ce contexte, ils ont décidé d'établir un rapport sur les performances du système de dons et son impact sur les assises financières de l'AID.

Ce rapport sera analysé en détail lors des négociations sur la 15^e reconstitution des ressources de l'AID-15.

En guise de préparation au cycle de négociations sur l'AID-15, les donateurs ont fait part de leur désir d'examiner le rôle de l'AID dans l'architecture financière internationale, l'impact de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale et le système de dons sur les assises financières de l'AID. Ils ont fait un appel aux pays donateurs émergents, dont notamment l'Inde et la Chine, de joindre le cycle de reconstitution des ressources de l'AID. Les négociations sur l'AID-15 vont débiter au courant du premier trimestre 2006.

3.2.1.2. Allègement de la dette des pays à faible revenu

Malgré le fait que le Luxembourg ne détient pas de créances à l'égard des pays les plus pauvres, il affiche un soutien inconditionnel aux différents mécanismes multilatéraux d'allègement de la dette des pays à faible revenu.

Ainsi, le Ministère des Finances participe à l'IADM pour un montant total de 29,52 millions d'euros. En date du 22 décembre 2006, la Chambre des Députés a voté la loi relative à la participation du Luxembourg dans l'IADM. Par ailleurs, une part de sa contribution financière à l'AID-14 sert à financer la participation de l'AID à l'initiative PPTE (1,54 millions d'euros sur la période 2006-2014).

Le Luxembourg et l'initiative d'allègement de la dette multilatérale

Lors du sommet du G-8 de Gleneagles du 9 juillet 2005, les Chefs d'Etat ont trouvé un accord sur l'annulation totale des créances de l'Association Internationale de Développement de la Banque mondiale, du Fonds Monétaire International (FMI) et du Fonds africain de développement de la Banque Africaine de Développement (FafD) sur les pays bénéficiaires de l'initiative de réduction de la dette en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Cet accord a ensuite été confirmé par le Comité de Développement de la Banque mondiale et le Comité monétaire et financier international du Fonds Monétaire International le 25 septembre 2005. En vertu de cet accord, les bailleurs de fonds sont tenus à compenser intégralement, pour l'Association Internationale de Développement et le Fonds Africain de Développement, la perte de ressources correspondant à cette annulation.

L'initiative PPTE supposait une action concertée des organisations multilatérales et des Etats pour ramener à un niveau supportable la charge de la dette extérieure des pays pauvres les plus endettés. L'IADM va plus loin, car elle vise à effacer complètement la dette de ces pays afin de libérer davantage de ressources pour les aider à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). A la différence de l'initiative PPTE, l'IADM n'envisage pas parallèlement l'annulation des créances des créanciers bilatéraux publics ou privés, ni d'autres institutions multilatérales que le FMI, l'AID et le FafD.

La participation du Luxembourg à l'IADM se limite au cas de l'AID dans la mesure où l'annulation de la dette due au FMI est financée sur ressources propres et que le Luxembourg n'est pas membre de la Banque Africaine de Développement. Les négociations relatives au financement de l'annulation de la dette multilatérale dans le cadre de l'AID se sont clôturées le 7 décembre 2005 à Washington DC. Lors de ces négociations, les bailleurs de fonds ont exprimé leur soutien à l'octroi d'un allègement supplémentaire de la dette par le biais de l'IADM permettant d'investir des ressources plus conséquentes dans le cadre des OMD. Les représentants ont souligné le rôle central de l'AID dans la réalisation de ces objectifs. Ils ont également souligné que l'initiative ne doit nullement nuire à la capacité financière de l'AID et que l'AID doit pouvoir continuer à jouer son rôle de soutien aux pays à faible revenu. Par conséquent, les bailleurs de fonds se sont engagés à compenser les coûts à supporter par l'AID, et inhérents à l'allègement de la dette, sur une période de 37 ans.

Pour le Luxembourg, cette annulation de dettes multilatérales représente un engagement estimé à 29,52 millions d'euros sur la période 2007-2043.

³ Fonctionnement de l'initiative PPTE: Pour bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative, un pays doit: (1) être exclusivement AID et admissible à la FRPC; (2) faire face à une charge de la dette insupportable, hors du champ des mécanismes d'allègement de la dette traditionnellement disponibles, (3) donner la preuve qu'il a engagé des réformes et mené une politique économique avisée dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et la Banque mondiale et (4) avoir formulé un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) basé sur un vaste processus participatif. Lorsqu'un pays a accompli des progrès suffisants vers la satisfaction des critères retenus ou y a satisfait, les Conseils d'administration respectifs du FMI et de l'AID décident officiellement de son admissibilité à l'allègement et la communauté internationale s'engage à ramener la dette au seuil de viabilité convenu. C'est ce que l'on appelle le point de décision. Lorsqu'un pays atteint le point de décision, il peut immédiatement recevoir un allègement intérimaire sur le service de la dette qui est exigible. Cependant, afin de recevoir la réduction intégrale et irrévocable de la dette au titre de l'initiative PPTE, le pays doit: i) continuer de donner la preuve qu'il exécute comme il convient les programmes soutenus par le FMI et l'AID. ii) exécuter de manière satisfaisante les réformes fondamentales convenues au point de décision, et iii) adopter et exécuter pendant un an au moins le DSRP. Lorsqu'un pays a satisfait à ces critères, il peut atteindre son point d'achèvement. Les créanciers doivent alors lui accorder l'allègement intégral de la dette promis au point de décision.

Les initiatives PPTE et IADM - Aperçu et mise à jour

En 2005, dans le but de renforcer les mécanismes pour la réalisation des OMD, l'initiative IADM est venue s'ajouter à l'initiative PPTE. L'IADM vise l'annulation de la totalité de la dette des pays à faible revenu envers trois institutions multilatérales – le FMI, l'AID de la Banque mondiale et le FafD.

Coûts de la PPTE et de l'IADM

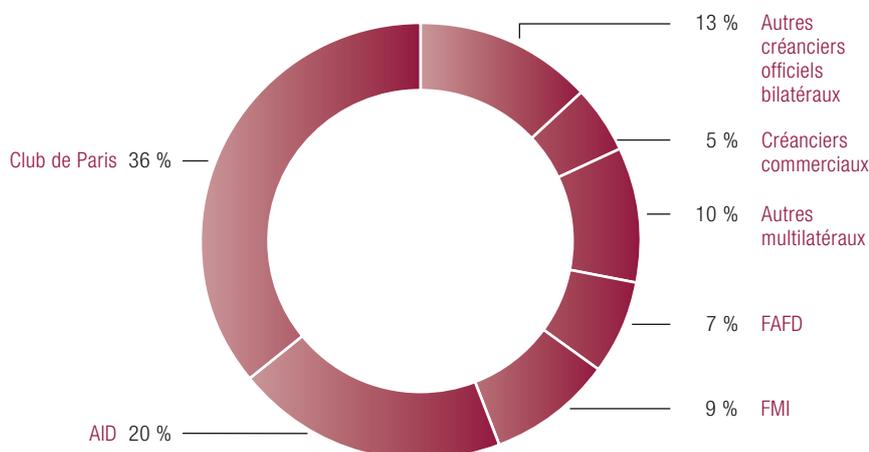
Le coût total de l'initiative PPTE pour les 40 pays éligibles est actuellement estimé à 63,2 milliards de dollars US en valeur nette actualisée 2005. Plus de la moitié de l'aide provient des institutions financières multilatérales dont 23 % de l'AID et 8 % du FMI. Le coût de l'IADM est évalué à 24,9 milliards de dollars US en valeur nette actualisée 2005. L'allègement fourni par l'AID représente 70 % du coût total. La Banque mondiale et le FMI estiment que les deux initiatives vont réduire le stock de la dette des 29 pays ayant déjà atteint le point de décision³ de 90 %. Le stock de la dette des pays concernés passe ainsi de 88 à 10 milliards de dollars US, ce qui a permis à ces pays d'accroître leurs dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté de 5,9 milliards de dollars US en 1999 à 14,8 milliards de dollars US en 2005.

Défis

Un des problèmes de l'initiative PPTE concerne les pays en phases intérimaires et décisionnelles. Environ la moitié des pays post-décisionnels éprouvent des difficultés à mettre en œuvre les programmes macroéconomiques et de réformes structurelles leur permettant d'accéder à l'allègement intégral de la dette promis au point de décision. De même, un nombre non-négligeable de pays pré-décisionnels devraient accroître leurs efforts afin d'atteindre le point de décision. L'autre défi majeur consiste à impliquer les créanciers bilatéraux privés. Force est de constater que la plupart des créanciers commerciaux bilatéraux ne participent pas à la PPTE et que l'initiative se heurte à un nombre croissant de litiges qui opposent les pays endettés à ces derniers. La participation des créanciers officiels bilatéraux hors Club de Paris⁴ pose également problème.

La mise en œuvre de l'IADM se heurte à deux problèmes majeurs. Dans les mois qui ont suivi son annonce, certains pays débiteurs ont connu un relâchement de leur discipline budgétaire renforçant par la même les craintes des institutions financières internationales impliquées que l'annulation de la dette ne conduise à une recrudescence des recours aux prêts commerciaux ("free rider problem"). Pour parer à cette éventualité, le Conseil d'Administration de la Banque mondiale a approuvé en date du 11 juillet 2006 un paquet de mesures allant du simple renforcement du système de reporting à la réduction des allocations de ressources financières dues aux pays bénéficiaires en passant par un appel à une application généralisée par les banques multilatérales de développement et autres institutions de développement du cadre d'analyse de la soutenabilité de la dette qui détermine l'éligibilité des pays PPTE aux dons.

Participation à l'initiative PPTE par catégories de créanciers - 2006



⁴ Le Club de Paris est un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de nations endettées. Les créanciers du Club de Paris conviennent de rééchelonner les dettes qui leur sont dues. Les rééchelonnements sont un moyen d'apporter un allègement de dette en reportant et, dans le cas des rééchelonnements concessionnels, en annulant des échéances dues sur la dette.

Soulignons également le soutien du Ministère au fonds fiduciaire du FIDA pour les pays pauvres très endettés. Au total, nos contributions à ce fonds s'élèvent actuellement à 850.000 euros et servent à réduire la dette de deux pays-cible de la coopération luxembourgeoise, à savoir le Mali et le Niger.

Finalement, il y a lieu de relever l'engagement du Ministère des Finances à l'égard de la Facilité pour la réduction de la pauvreté (FRPC) et pour la croissance du FMI.

3.2.1.3. Fonds pour l'environnement mondial (FEM-GEF)

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM-GEF) est le principal mécanisme financier pour la mise en œuvre des différentes conventions internationales ayant trait à l'environnement global: préservation de la diversité biologique, réduction de l'effet de serre, mesures contre l'épuisement de la couche d'ozone et les polluants organiques persistants, protection des eaux internationales, ainsi que lutte contre la désertification. La Banque mondiale assure la présidence et le secrétariat permanent du FEM et en gère les moyens financiers. Pour la mise en œuvre des projets, le FEM fait appel à plusieurs agences d'exécution, dont notamment la Banque mondiale, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), et les banques régionales de développement.

Lors de la troisième Assemblée du FEM qui s'est tenue les 29 et 30 août 2006 au Cap, en Afrique du Sud, et à laquelle un représentant du Ministère des Finances a participé, des progrès ont été accomplis sur plusieurs questions de fond d'importance stratégique pour le FEM. Au cours d'une réunion extraordinaire, le Conseil du FEM a approuvé la quatrième reconstitution des ressources du FEM par laquelle 32 pays membres (sur un total de 176) ont accepté d'allouer 3,13 milliards de dollars US à des projets sur l'environnement pendant les quatre prochaines années, une contribution financière record à l'action du FEM. Par cet acte, le Conseil a inauguré une nouvelle ère pour le FEM en rendant l'institution plus efficace et en accroissant son impact sur l'application des conventions internationales sur l'environnement.

Le Luxembourg, par son Ministère des Finances, est devenu membre du FEM en 1997. Désormais, par sa participation à quatre reconstitutions des ressources, le Ministère s'est engagé à hauteur de 16 millions de DTS. Depuis sa création en 1991, le FEM a alloué 6,2 milliards de dollars US à quelques 1800 projets dans 150 pays et a généré 20 milliards de dollars US de cofinancement en provenance d'autres partenaires. Lors de la réunion du Conseil du FEM en décembre 2006, le Luxembourg a pu annoncer une contribution de 4,12 millions de dollars US au LDCF ("Least Developed Countries Fund"), un financement en provenance du Ministère des Affaires Étrangères.

3.2.1.4. Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (CGIAR)

Le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale - CGIAR est un organisme de la Banque mondiale qui soutient les activités de recherche dans le domaine de la sécurité alimentaire de 16 centres de recherche implantés à travers le monde.

Le Luxembourg finance des projets de recherche de deux de ces centres, le Centre international de la pomme de terre - CIP à Lima et l'Institut international des ressources génétiques - IPGRI à Rome. Ces projets sont mis en œuvre en étroite collaboration avec le Centre de Recherche Public "Gabriel Lippmann" - CRP. Le soutien du Ministère des Finances a le mérite d'une retombée très positive sur la recherche au Luxembourg et permet de renforcer la visibilité de la communauté scientifique luxembourgeoise au niveau international. C'est grâce à l'aide du Ministère des Finances que le CRP Gabriel Lippmann, peut participer à des projets de recherche scientifique internationaux et organiser des colloques internationaux y relatifs. Pour plus d'informations sur le partenariat entre le Ministère des Finances et le CRP Gabriel Lippmann, il y a lieu de consulter le rapport d'activités du CRP.



L'avenir des forêts européennes en question

Plus de cent experts européens en ressources génétiques végétales se sont réunis à Luxembourg pour le congrès "National Plant Genetic Resources Programmes: from research to policy making" organisé conjointement par l'International Plant Genetic Resources Institute (Italie) et le CRP - Gabriel Lippmann du 15 au 18 novembre 2006.

Après le succès de l'organisation du Workshop d'Alnarp qui a eu lieu en Suède en 2003, il existait une volonté réelle, partagée dans toute l'Europe, de poursuivre les discussions et d'échanger les expériences des différents programmes nationaux de conservation des ressources génétiques végétales. Preuve s'il en fallait: le succès du workshop organisé cette semaine à Luxembourg auquel prennent part pas moins de 100 experts internationaux issus de 32 pays différents.

Une autre belle preuve de ce succès tient dans la participation de nombreux chercheurs venus de l'Europe de l'Est. "Sans motivation, bon nombre d'entre eux auraient pu refuser l'invitation tant il leur faut parfois batailler ferme pour obtenir un visa", souligne Jean-François Hausman, responsable des recherches menées en biotechnologies agricoles et forestières au CRP-Gabriel Lippmann.

C'est que le programme concocté par l'IPGRI et le CRP - Gabriel Lippmann est d'un intérêt majeur. Durant quatre jours, les experts auront l'occasion de présenter leurs différents programmes nationaux et pourront confronter leurs idées et leurs politiques de développement et de conservation des ressources génétiques végétales. "L'idée est aussi de discuter des perspectives et opportunités du développement, de l'utilisation et de la valorisation de ces mêmes ressources génétiques en Europe, poursuit le Docteur Hausman. Les décideurs ont et auront un rôle à jouer dans la conservation et l'usage des ressources végétales en Europe et dans le monde. L'idée d'un tel congrès est donc aussi de favoriser la communication avec eux." Pour ce faire, des réseaux de collaboration régionaux existent déjà et seront présentés aux participants durant le workshop.

On notera enfin qu'en trois mois, le CRP - Gabriel Lippmann a organisé trois congrès internationaux. Depuis septembre, Luxembourg aura vu défile plus de 400 chercheurs ou experts internationaux. Le dynamisme de la recherche luxembourgeoise et sa reconnaissance internationale sont-ils encore à démontrer?

Source: CRP Gabriel Lippmann

Le projet de fortification nutritionnelle de la pomme de terre du CIP, en cours depuis 2003, se poursuit jusqu'en 2009. Le Ministère des Finances a signé un accord de financement couvrant cette période à hauteur de 300.000 euros par an. Le projet de conservation génétique des arbres à feuilles de vigne, mis en œuvre par l'IPGRI, a été financé à hauteur de 160.000 euros par an et touche actuellement à sa fin.

3.2.1.5. Les activités du Ministère des Finances en faveur de la microfinance

La microfinance constitue un puissant outil de développement économique et social. Elle se situe au centre de nos préoccupations en matière de coopération au développement. L'accès des pauvres aux services financiers permet de donner un nouvel élan au développement du secteur privé.

L'action du Ministère des Finances en matière de microfinance est centrée sur le Groupe consultatif pour aider les plus pauvres (CGAP), organisme de la Banque mondiale dont le rôle est de promouvoir le microcrédit et la microfinance dans le monde, en mettant en lumière leur apport positif à l'accomplissement des OMD. Le CGAP intervient par l'intermédiaire de dons directs aux institutions de microfinance, par l'élaboration de documentations sur les pratiques optimales et sur les instruments techniques ainsi que par le dialogue sur les politiques et réformes. En date du 30 novembre 2006, une nouvelle convention cadre entre le Luxembourg et le CGAP a été signée. Depuis 1998, le Ministère des Finances et le Ministère des Affaires étrangères financent ensemble les activités du CGAP. Le 4^e accord s'étend sur la période 2007-2008 de la 3^e phase stratégique du CGAP. Le montant total de l'engagement s'élève à 700.000 euros dont 400.000 euros à charge du Ministère des Finances et 300.000 euros à charge du Ministère des Affaires étrangères. En juin 2007, il est prévu qu'une assemblée générale des bailleurs de fonds discutera de l'avenir du CGAP au-delà de la 3^e phase stratégique.

En tant que membre de la Table ronde luxembourgeoise de la microfinance, le Ministère des Finances participe activement aux efforts de coordination des principaux acteurs luxembourgeois en microfinance. La Table Ronde de la Microfinance au Luxembourg regroupe les acteurs luxembourgeois en microfinance suivant: la Direction de la Coopération au Développement, le Ministère des Finances, Lux-Development, ADA (Appui au Développement Autonome), SOS Faim, l'ATTF (Agence de Transfert de Technologie Financière) et Etika. Elle assure notamment le secrétariat de la plateforme européenne de la microfinance créée à la suite d'une conférence internationale sur la microfinance qui s'est tenue en octobre 2005 au Luxembourg - Luxembourg Microfinance Week: Capital Markets - European Dialogue - Rural Finance. Une deuxième édition de la Semaine de la microfinance, réunissant la majorité des acteurs européens de la microfinance au Luxembourg, a eu lieu du 29 novembre au 1^{er} décembre 2006. L'un des événements phares de cette deuxième édition a été la remise du premier prix européen de la microfinance.

Le 20 juillet 2006 constitue une autre date clef dans l'engagement du Luxembourg en faveur de la microfinance. Avec le soutien du Ministère des Finances et du Ministère des Affaires étrangères a été lancée la Luxembourg Fund Labelling Agency (LuxFlag) dont l'objet est d'octroyer un label officiel à des organismes de placement collectif investissant en microfinance. Il s'agit de soutenir les efforts des promoteurs de fonds microfinance à collecter des avoirs auprès des investisseurs privés et institutionnels.

En septembre 2006, le Ministère des Finances et la Banque Européenne d'Investissement ont signé un "Memorandum of Understanding" qui permet aux deux institutions de réunir de façon très concrète les efforts fournis dans le contexte de la lutte contre la pauvreté.

Parmi ses multiples interventions, la BEI prend des participations dans des sociétés de portefeuille ayant pour objet de créer ou de développer des "institutions de microfinance", intermédiaires formels ou semi-formels qui offrent des services financiers de proximité aux micro- ou petites entreprises. Ces investissements ont un effet stimulateur important sur le développement du secteur privé et la croissance économique en général.

Cependant, afin d'assurer la durabilité des investissements et d'aider les institutions de microfinance à devenir autonomes sur le plan commercial et financier, il est indispensable d'accompagner ces investissements par des projets d'assistance technique et de formation parallèles. L'accord de coopération entre la BEI et le Ministère des Finances prévoit que la BEI, à travers sa participation aux conseils d'administration des fonds d'investissement qu'elle soutient, identifie des projets d'assistance technique présentant un intérêt de financement. Sur recommandation de la BEI, et après examen, le Ministère des Finances finance alors directement le projet.

Les premiers projets bénéficiant de cet accord visent à fournir un appui crucial au niveau de la comptabilité, de l'administration et de la gestion des risques de trois institutions de microfinance: les organisations "Advans" au Ghana et en République démocratique du Congo et "Reliance microfinance" en Gambie.

3.2.1.6. Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS)

Le FIAS a été créé en 1985 pour conseiller les gouvernements des pays en développement ou en transition en matière de politiques, programmes et institutions à mettre en place pour attirer des investissements étrangers ou domestiques. Les investissements directs constituent la première source de formation de capital, de création d'emplois et d'innovation technologique pour ces pays.

Le FIAS, un service multi-donateur de la Société Financière Internationale et de la Banque mondiale, se concentre sur quatre domaines principaux: les diagnostics en matière de climat d'investissement, le cadre légal en matière de promotion des investissements, l'élimination des barrières administratives, et la compétitivité des économies. Depuis sa création, le FIAS a assisté plus de 130 pays à travers 680 projets.

Cumulativement, le Luxembourg a versé des fonds d'une valeur totale de plus de 1,2 millions d'euros au profit du FIAS, avec pour l'année 2006 une contribution de 200.000 euros.

3.2.1.7. Development Gateway Foundation

La "Development Gateway Foundation (DGF)" est une organisation internationale non lucrative dont la mission est de réduire la pauvreté et de favoriser les changements dans les pays en développement à travers l'utilisation des technologies de l'information. A cet effet, la DGF fournit des plates-formes Internet permettant de rendre plus efficace l'aide au développement et ses initiatives associées à travers le monde.

Les ressources de la DGF sont focalisées dans trois domaines où même les petits investissements dans les technologies de l'information et de la communication (ICT) peuvent faire une grande différence:

- Renforcement des capacités gouvernementales – permettre une meilleure gestion et coordination de l'aide au développement ainsi qu'une plus grande efficacité et transparence dans les passations de marchés gouvernementaux.
- Partage de connaissance et collaboration – renforcer l'utilisation de l'Internet pour communiquer en ligne entre professionnels du développement à travers le monde.

- Programmes de partenariats locaux dans environ 50 pays – associer les organisations des pays en voie de développement à la mission de la DGF et les aider à utiliser les ITC pour renforcer les initiatives de développement local.

Le Ministère des Finances s'est engagé en 2004 à contribuer un montant de 1,2 millions d'euros répartis en trois tranches annuelles de 400.000 euros sur les années de calendrier 2005, 2006 et 2007. Cette contribution permettra notamment de continuer la mise en place de portails Internet dans les pays cibles de la coopération luxembourgeoise, orientés vers leurs besoins spécifiques.

3.2.1.8. Global Corporate Governance Forum

Le GCGF est un fonds fiduciaire multilatéral co-fondé en 2001 par la Banque mondiale et l'OCDE qui a pour objectif de promouvoir des initiatives globales, régionales et locales visant à améliorer les cadres institutionnels et les pratiques de la bonne gouvernance d'entreprise. Le Forum contribue ainsi à la promotion d'une croissance économique soutenable et à la réduction de la pauvreté dans le cadre des objectifs internationaux de développement.



Renforcer la gouvernance du secteur privé est un élément essentiel pour créer le climat nécessaire au développement social et économique. De bonnes pratiques contribuent à la mise en place d'un environnement de confiance pour les investisseurs et les créanciers.

En 2006, le Ministère des Finances a contribué 200.000 euros au Forum amenant ainsi son engagement total en faveur du GCGF à 1,2 millions de dollars US.

Le Forum organise régulièrement des tables rondes régionales afin de promouvoir le concept de bonne gouvernance en prenant comme référence les Principes de gouvernement d'entreprise édictés par l'OCDE. Ces tables rondes contribuent à la définition de l'action des pouvoirs publics dans les économies émergentes et les pays en transition. Il s'agit d'établir un dialogue continu entre les milieux d'affaires, la société civile et le secteur public dans le but de formuler des recommandations et objectifs politiques concrets visant à promouvoir les principes de bonne gouvernance définis par l'OCDE.

3.2.1.9. Global Development Network

Le GDN est un réseau dynamique d'instituts de recherche et de politique appliquées travaillant ensemble pour aborder des questions de développement national et régional. Lancé en 1999 par la Banque mondiale, le GDN est devenu aujourd'hui indépendant avec comme vocation de se transformer en organisation internationale. Ce réseau relie des institutions de recherche en provenance de plus de 100 pays et contribue ainsi à la coordination de la recherche, au renforcement des partenariats, à la diffusion des connaissances et au renforcement des liens entre recherche et prise de décision politique.

Le GDN soutient la recherche multidisciplinaire dans le domaine des sciences sociales et produit des connaissances pertinentes pour les décideurs à une échelle globale avec comme but la mise en œuvre concrète sur le terrain.

Un représentant du Ministère des Finances a participé en janvier 2006 à la septième "Annual Global Development Conference" ayant eu lieu à St Petersburg en Russie. Ce genre de conférence fournit une enceinte globale pour l'échange d'idées sur le développement soutenable et la réduction de la pauvreté, rassemblant des chercheurs, des représentants gouvernementaux, des décideurs politiques et des représentants d'organisations internationales.

A travers le GDN, le Ministère des Finances soutient à hauteur de 370.000 euros un projet de la Banque mondiale s'intitulant "Moving out of poverty", visant à analyser comment des individus ont pu se libérer de façon permanente du fléau de la pauvreté. Le but du projet est notamment de fournir des orientations stratégiques pour les agences de développement poursuivant les Objectifs du Millénaire. Le Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS/INSTEAD) de Differdange a été étroitement et activement associé au projet "Moving out of poverty".

3.3.1.10. Sustainability Business Innovator (SBI)

Dans la lignée de sa politique générale de soutien au développement du secteur privé dans les pays en développement ou en transition, le Ministère des Finances a en 2006 versé un montant de 250.000 euros au SBI, un programme de la Société Financière Internationale (SFI) visant à incuber des "business initiatives" innovatrices ayant pour objectif de dégager des bénéfices environnementaux et sociaux, tout en démontrant leurs attraits commerciaux et en encourageant leur réplique dans d'autres pays ou régions.

Le SBI s'est donné comme objectif de développer entre 2006 et 2011 un portefeuille de projets à hauteur de 60 millions de dollars US, avec des contributions de 15 millions de dollars US de la part de la SFI elle-même; de 15 millions de dollars US de la part du secteur privé; et de 30 millions dollars US de la part de bailleurs de fonds comme le Luxembourg.

3.3.2. Participation dans les programmes du FMI

Les travaux du FMI en 2006 ont été largement dominés par les réflexions sur la stratégie à moyen terme et, en l'occurrence, sur le rôle joué par le FMI dans la coopération économique internationale.

Ainsi, au cours de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, les Etats membres ont approuvé les réformes destinées à mieux aligner les quotes-parts sur l'évolution économique de l'économie mondiale et à renforcer la participation et la voix des pays à faible revenu. Dans ce contexte, la Chine, la Corée, le Mexique et la Turquie se sont vus attribuer une augmentation ponctuelle de leurs quotes-parts. La réforme de la structure de gouvernance a également donné naissance à un programme de travail dont l'objectif est de définir une nouvelle formule de quotes-parts. Il est envisagé que le Conseil d'administration du FMI parvienne à s'accorder sur une nouvelle formule avant l'automne 2008, voire 2007.

Les autres éléments de la stratégie à moyen terme concernent la modernisation du dispositif de surveillance économique, la création d'un nouvel instrument de liquidités pour les pays émergents et l'assistance aux pays à faible revenu. Le renforcement de la surveillance économique accordera plus d'importance aux questions de taux de change, mettra plus d'accent sur la surveillance multilatérale ainsi que sur la surveillance du secteur financier.

Quant aux pays émergents, des discussions sont en cours pour assurer une meilleure protection de leurs économies contre les crises de confiance. Finalement l'aide aux pays les plus pauvres sera centrée sur la réalisation des OMD. Aussi, afin de prévenir un retour à un nouvel endettement insoutenable, le FMI conjointement avec la Banque mondiale continuera à ajuster le cadre d'analyse de la viabilité de la dette vu comme le principal instrument pour garantir une stratégie de crédits cohérents aux pays les plus pauvres.

Le Ministère des Finances suit de près ces évolutions et participe à cet effet régulièrement aux réunions du Comité monétaire et financier et aux assemblées annuelles du FMI. L'intervention du Ministère des Finances au niveau du FMI est centrée sur la coopération au développement. Plus précisément, il s'agit d'appuyer les instruments du FMI dans la lutte contre la pauvreté, en l'occurrence la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'annulation de la dette multilatérale (IADM).

3.3.2.1. Soutien financier aux pays à faible revenu

En 2006, le concours du Ministère des Finances à la FRPC, dont le but est l'octroi de crédits assortis de faibles taux d'intérêt aux pays à faible revenu, s'est élevé à 1 million de dollars US. Il s'est agi de la 10^e et dernière tranche de contribution s'inscrivant dans le cadre d'une annonce de contribution de 10 millions de dollars US sur 10 ans. La contribution cumulée du Luxembourg, sous forme de dons, à la FRPC - compte de bonification se chiffre à 14,3 millions DTS en tenant compte d'une allocation antérieure de 3 millions DTS.

En sus de la FRPC, le Ministère des Finances appuie, par le biais d'un nouvel accord couvrant la période 2005-2009, le fonds pour l'aide d'urgence aux pays à faible revenu qui sont victimes de catastrophes naturelles. Le montant total de cet engagement s'élève à 1,25 millions d'euros. Cette contribution à fonds perdu entend renforcer l'éventail des instruments à disposition du FMI pour aider les pays à faible revenu.

3.3.2.2. Centres d'assistance technique en Afrique – AFRITAC

Les centres régionaux d'assistance technique du FMI en Afrique (AFRITAC) visent à renforcer les capacités administratives des pays de l'Afrique subsaharienne dans le but d'améliorer la mise en œuvre de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Les AFRITAC fonctionnent en étroite concertation avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque Africaine de développement, la Banque mondiale et la communauté des donateurs.

Pendant la phase initiale (2002-2005), le Ministère des Finances a contribué 250.000 euros aux centres régionaux d'assistance technique du FMI en Afrique. Suite aux résultats encourageants d'une évaluation indépendante des AFRITACs en 2005, le Ministère des Finances a renouvelé son engagement envers cette initiative. Aussi, le Luxembourg contribue à la phase II (2006-2008) de l'initiative le montant de 250.000 euros sur trois ans.

AFRITAC

Création

AFRITAC-Est, octobre 2002
AFRITAC-Ouest, mai 2003
AFRITAC-Centre, janvier 2007

Pays desservis

Est:

Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie

Ouest:

Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo

Centre:

Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Tchad

Frais de fonctionnement annuels combinés

14 millions de dollars US

Exemples d'assistance technique

gestion des liquidités, risque de crédit, décentralisation budgétaire, administration des douanes, fraudes, douanières et budgétaires, réforme du budget, gestion de trésorerie de l'Etat, statistiques nationales et microfinancement

Source: FMI

3.3.2.3. Renouvellement de l'accord de financement du bureau de liaison du Fonds Monétaire International au Kosovo pour la période août 2006 - août 2008

Depuis 2002, le Ministère des Finances contribue aux efforts de reconstruction de la communauté internationale au Kosovo. Au cours de la période 2002-2005, le gouvernement luxembourgeois a ainsi déboursé 1,362 millions de dollars US pour financer un bureau de liaison du FMI au Kosovo. Notons que le FMI est intervenu dès la fin du conflit pour aider à stabiliser la situation macroéconomique et pour fournir de l'assistance technique afin de rétablir la capacité administrative et financière du Kosovo. Suite à une étude récente, corroborant l'efficacité de l'assistance technique délivrée par le FMI sur le terrain, le Ministère des Finances a décidé de continuer son soutien au bureau de liaison en mettant à disposition du FMI une contribution supplémentaire de 703.000 dollars US.

3.3.3 Participation dans les programmes du Fonds international de développement agricole (FIDA)

Au-delà de sa participation aux reconstitutions des ressources financières du FIDA (cf. encadré), le Ministère des Finances complète son action en faveur du développement économique et social des zones rurales par des projets en cofinancement et des contributions financières au titre de la participation du FIDA à l'initiative PPTe.

Ainsi, depuis 2002, le Ministère soutient un projet de développement rural intégré du FIDA au Laos à travers un cofinancement de 1.751.000 euros sur 8 ans. La contribution luxembourgeoise finance, d'une part, le chef de projet, un luxembourgeois (M. Sacha Backes) mis à disposition par Lux-Development et, d'autre part, la composante "services financiers ruraux" du projet. Cette composante vise à mettre en place des "caisses villageoises d'épargne et de crédits" destinées à convertir

l'épargne des petits agriculteurs en microcrédits subsidiés. Afin d'assurer la durabilité du système de finance rurale en question, le Ministère des Finances a pris la décision en date du 9 juin 2006 d'octroyer une extension du budget de 280.000 euros sur 4 ans. Cette décision a été prise suite aux résultats encourageants sur le terrain documentés par la mission d'évaluation à mi-parcours.

Le Luxembourg soutient également les efforts du FIDA en faveur des pays pauvres très endettés. Au total, nos contributions au fonds fiduciaire "Pays pauvres très endettés" (PPTe) administré par le FIDA s'élèvent actuellement à 850.000 euros et servent à réduire la dette de deux pays-cible de la coopération luxembourgeoise, à savoir le Mali et le Niger.

En date du 13 décembre 2006, le Ministère des Finances a signé un nouvel accord de partenariat avec le FIDA dont l'objectif est de soutenir la Facilité financière de promotion de transferts de fonds innovants de la part de migrants.

Le Fonds International de Développement Agricole et le Luxembourg

Le Fonds International de Développement Agricole a pour objectif de mobiliser et de fournir, à des conditions privilégiées, des ressources financières supplémentaires pour le développement agricole des Etats membres en développement. En vue de cet objectif, le Fonds fournit des prêts et des dons, principalement pour des projets et programmes visant expressément à créer, développer ou améliorer des systèmes de production alimentaire et à renforcer les politiques et institutions connexes dans le cadre des priorités et stratégies nationales, compte tenu de la nécessité d'accroître cette production dans les plus pauvres des pays à déficit alimentaire, du potentiel d'accroissement de la production alimentaire dans d'autres pays en développement et de l'importance d'améliorer le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement.

Le Luxembourg participe aux reconstitutions des ressources du FIDA depuis 1977. L'historique des contributions du Luxembourg au FIDA se résume comme suit:

Reconstitution des ressources et adhésion	Date de la loi	Montant
Souscription initiale et FIDA-1	2 décembre 1977	320.000 DTS 400.000 USD
FIDA-2	27 février 1985	160.000 USD
FIDA-3	10 novembre 1988	248.275 USD
FIDA-4	24 février 1994	400.000 USD
FIDA-5	25 juillet 2002	384.080 EUR
FIDA-6	10 novembre 2003	510.000 EUR

Les négociations relatives à la septième reconstitution des ressources du FIDA, la dernière en date, se sont clôturées le 15 décembre 2005 à Rome. Elles ont eu pour trame de fond l'engagement international en faveur de la réalisation des OMD et l'évolution de l'orientation, du rôle et de l'avantage comparatif du Fonds dans l'effort mondial de réduction de la pauvreté.

Malgré l'effort international consacré à la réalisation des OMD les récentes analyses des Nations Unies et de la Banque mondiale soulignent qu'en l'absence de mesures supplémentaires les OMD ne seront pas atteints. Ceci est particulièrement vrai pour les trois quarts de personnes extrêmement pauvres vivant en milieu rural.

L'initiative regroupe la Commission européenne (CE), le FIDA et le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP) et vise à améliorer les services financiers permettant aux travailleurs migrants de transférer des fonds à leurs familles restées aux pays d'origine. Le Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds utilisera un processus compétitif qui, sur base d'appels à propositions, est appelé à sélectionner des projets innovants en matière de transferts de fonds de la part de migrants. Le mécanisme de financement soutiendra également des projets qui encouragent la création de partenariats stratégiques entre les institutions financières officielles et d'autres institutions ayant une expérience dans l'envoi de fonds.

L'accord de partenariat permettra de consolider les efforts du Ministère des Finances en matière de microfinance en soutenant une approche coordonnée entre les acteurs internationaux concernés.

Ce dernier point souligne aussi l'importance qu'attribue le Ministère des Finances aux efforts consacrés à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Finalement, l'accord de partenariat stipule que les ressources financières mises à disposition par le Ministère des Finances sont utilisées au profit de projets dans nos pays cibles africains à savoir: le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Cap Vert. En ce faisant, l'action du Ministère des Finances s'inscrit résolument dans la stratégie de coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères et affirme de nouveau son soutien au continent africain.

L'accord de partenariat envisage une participation financière de 850.000 euros répartie sur les exercices budgétaires 2006 et 2007.

3.3.4. Support d'entreprises et d'experts luxembourgeois dans les institutions financières internationales

Depuis treize ans, le Luxembourg a mis à la disposition du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD-EBRD) des ressources financières pour faciliter le recrutement d'experts d'origine luxembourgeoise pour l'identification, la supervision et l'évaluation de programmes d'investissements de ces organisations: à cet effet, tant les honoraires que les frais de voyage et de séjour de ces consultants peuvent être imputés à la contribution luxembourgeoise. Les fonds sont déposés dans des comptes fiduciaires auprès des institutions concernées, et le Ministère des Finances, en concertation avec la Chambre de Commerce et les représentants luxembourgeois dans les conseils d'administration de la BIRD et de la BERD, supervise l'exécution des accords.

Dans ce contexte, les bailleurs de fonds à la septième reconstitution des ressources du FIDA ont mis en évidence les avantages comparatifs dont dispose le Fonds dans les domaines du développement rural et de l'insécurité alimentaire et se sont mis d'accord pour centrer le cadre stratégique de la septième reconstitution des ressources du FIDA sur la réalisation des OMD. Ce faisant, les donateurs ont approuvé un plan d'action dont l'objectif principal est d'améliorer l'efficacité du Fonds en matière de développement. Ce plan reposera sur trois axes: la planification et l'orientation stratégiques en vue de définir les domaines prioritaires d'intervention du FIDA (le cadre stratégique), le renforcement des programmes pays (le modèle opérationnel) ainsi que la gestion des connaissances et l'innovation (la gestion des ressources humaines).

Parallèlement à la mise en œuvre du plan d'action, la consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA a réaffirmé que le système d'allocation des ressources financières basé sur la performance sera étendu à l'ensemble du programme de prêts. Il a pour objet de faire en sorte que les ressources du FIDA soient attribuées aux pays par anticipation en fonction de l'aptitude qu'ils auront démontrée à utiliser ces ressources avec efficacité. Afin de répondre aux inquiétudes exprimées par un certain nombre de bailleurs de fonds, dont notamment le Luxembourg et la France, le FIDA a confirmé qu'il continuera à affecter à l'Afrique subsaharienne un pourcentage de ressources au moins égal à celui que la région reçoit actuellement. En même temps, les bailleurs de fonds se sont accordés que le FIDA adopte sur le modèle de l'AID un cadre pour la soutenabilité de la dette régissant la ventilation de l'aide aux pays habilités entre dons et prêts. En ce faisant, les Etats membres du FIDA acceptent de compenser intégralement les remboursements de principal non versés suite à l'application du cadre pour la soutenabilité de la dette.

Le plan d'action constitue l'émanation concrète d'une volonté de transformation stratégique dont l'objectif ultime est de repositionner le FIDA dans le cadre plus général de l'effort international d'harmonisation et d'efficacité de l'aide au développement. La période 2007-2009 sera décisive pour débloquer le potentiel de développement du FIDA et pour réaffirmer son rôle au sein du système international. En vue de cet objectif, et compte tenu de l'importance accordée au développement rural et agricole pour la réalisation des OMD, les bailleurs de fonds se sont accordés sur un objectif de 800 millions de dollars US pour la période de la septième reconstitution des ressources. Avec cette nouvelle enveloppe financière, il sera désormais possible de porter le programme de travail (dons et prêts) à 2 milliards de dollars US sur la période 2007-2009. La contribution du Luxembourg dans FIDA-7 s'élève à 650.000 euros et sera réglée par l'émission d'un bon du trésor, à rembourser par les crédits budgétaires annuels du Ministère des Finances en faveur des institutions financières internationales.

Le système d'encadrement des entreprises et bureaux d'études luxembourgeois en termes d'accès aux marchés publics offerts par les institutions financières internationales se fait par l'intermédiaire d'un guichet à la Chambre de Commerce dont la fonction consiste à rassembler une base de données sur les entreprises luxembourgeoises désireuses de travailler avec les institutions financières internationales dont le Luxembourg est membre, et d'assister les entreprises dans le déblayage des appels d'offre de ces institutions en tenant compte de leur expertise spécifique dans tel ou tel domaine.

Aussi le Ministère des Finances a-t-il organisé en 2006 en collaboration avec l'Office du Ducroire et de la Chambre de Commerce un séminaire conjoint sur la Banque mondiale et la BERD au profit des entreprises et bureaux d'études luxembourgeois.

En ce qui concerne les consultations auprès de la BERD, le soutien du Ministère des Finances s'est concentré en 2006 sur les deux programmes TAM ("TurnAround Management") et BAS ("Business Advisory Services"), qui consistent à faire appel aux services de consultants soit luxembourgeois (pour TAM) soit locaux ou étrangers (pour BAS) en faveur d'entreprises situées dans des pays d'opération de la BERD. En ce qui concerne BAS, en 2006, une quarantaine de projets ont bénéficié de financements luxembourgeois pour un montant total de 500.000 euros, et ceci en Russie du Nord-Ouest, Kaliningrad, Bulgarie et Croatie.

Quant à TAM, les efforts se sont concentrés en 2006 sur la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie. Neuf experts luxembourgeois (la BERD en a répertorié en tout 35) ont travaillé sur quatre projets pour un montant total de 200.000 euros.

Le Ministère des Finances a financé depuis 2004 la position d'un expert luxembourgeois comme Project Preparation Committee (PPC) Officer dans le département "Environnement" de la BERD. Son mandat qui s'achèvera en 2007 est d'identifier et de préparer des projets ayant des retombées environnementales en Europe de l'Est et en Asie Centrale, notamment dans le domaine de la biodiversité.

Pour ce qui est des consultations auprès du Groupe de la Banque mondiale, en 2006 le Ministère des Finances a mis à la disposition de la Société Financière Internationale à travers le "Technical Assistance Trust Fund" luxembourgeois un montant de 250.000 euros pour financer des activités d'assistance technique. En conformité avec les nouvelles règles de la Banque mondiale, il s'agit d'aide non liée. En outre il est prévu qu'une partie de ce montant sera utilisée pour contribuer à payer les frais de consultation d'experts juristes dans le contexte de la mise sur pied de l'infrastructure Internet "haut débit" en Afrique de l'Est.

3.3.5. Banque Européenne d'Investissement - Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat – FEMIP

La déclaration de Barcelone, adoptée le 28 novembre 1995 lors de la conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, a instauré le Partenariat euro-méditerranéen. Le "processus de Barcelone" est né. Il s'agit d'une initiative commune aux 27 partenaires réunis à Barcelone – les 15 membres de l'UE et 12 partenaires méditerranéens (Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et Territoires palestiniens) – pour créer des liens durables dans tous les domaines d'intérêt commun: questions économiques et financières, questions sociales, culturelles et humanitaires. Afin de revitaliser le processus de Barcelone, les Ministres des finances des 27 pays de l'Union et des partenaires méditerranéens (PPM) ont inauguré le 18 octobre 2002 à Barcelone la nouvelle "Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat" (FEMIP) de la Banque européenne d'investissement.



La FEMIP pour la Méditerranée

Au travers de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), qui fait appel à l'ensemble des instruments disponibles pour promouvoir le développement économique des pays partenaires méditerranéens, la BEI s'est imposée comme le principal partenaire financier de la région méditerranéenne, avec plus de 9 milliards d'euros (y compris la Turquie jusqu'en 2005) investis entre 2002 et 2006. Dans le cadre du Processus de Barcelone et, plus récemment, au titre de la politique européenne de voisinage, la FEMIP a pour mission de promouvoir la modernisation économique et sociale des pays partenaires méditerranéens, mais aussi d'appuyer le renforcement de l'intégration régionale, notamment dans la perspective de l'établissement progressif d'une zone de libre-échange avec l'UE d'ici 2010. La FEMIP articule ses interventions autour de deux objectifs prioritaires: le soutien au secteur privé et la création d'un environnement propice à l'investissement. En outre, la FEMIP s'emploie à promouvoir un dialogue soutenu avec toutes les parties prenantes du partenariat financier euro-méditerranéen, qu'il s'agisse des différentes institutions ou des représentants du secteur privé et de la société civile.

La FEMIP en 2006

La majeure partie des prêts consentis en 2006 est allée au secteur des infrastructures énergétiques (594 millions d'euros, soit 44 %). La protection de l'environnement a représenté 325 millions d'euros (24 %), tandis que l'industrie et les lignes de crédit accordées à des intermédiaires financiers au bénéfice des PME ont absorbé respectivement 200 millions d'euros (15 %) et 115 millions d'euros (8 %). Le secteur de la santé a reçu 70 millions d'euros (5 %) et les opérations de capital-risque 50 millions d'euros (4 %). Pour ce qui est de la répartition géographique, 64 % du volume total ont été alloués à des projets au Proche-Orient (7 projets pour un montant total de 870 millions d'euros), 33 % au Maghreb (6 projets pour un total de 444 millions d'euros) et 3 % à des projets régionaux (4 projets totalisant 40 millions d'euros). Avec un portefeuille actif de 380 millions d'euros d'opérations sur capitaux à risques engagés en faveur du secteur privé dans les pays partenaires méditerranéens, la BEI est devenue, grâce aux ressources budgétaires de l'UE, l'institution financière internationale la plus active dans le domaine du capital-investissement dans la région. La gamme de produits comprend des investissements directs, des participations à des fonds et des co-investissements avec des intermédiaires locaux (apports de fonds propres et quasi-fonds propres).

Le nouveau mandat

En novembre 2006, les Etats membres de l'Union européenne sont convenus de fixer à 8,7 milliards d'euros le plafond indicatif des prêts de la BEI dans les pays méditerranéens pendant la période 2007-2013, sur l'enveloppe globale de 12,4 milliards d'euros allouée à l'ensemble des pays partenaires, ce qui revient à doubler les ressources qui étaient disponibles pour des prêts au titre du mandat précédent. Dans ce cadre, le soutien au secteur privé, qui a triplé en valeur absolue au cours de la période 2003-2005 par rapport à 2000-2002, va demeurer une priorité de la FEMIP. Celle-ci va aussi, en investissant dans les infrastructures, appuyer les pays partenaires dans les efforts qu'ils déploient pour créer un environnement propice au développement du secteur privé. Deux axes d'intervention seront le soutien à des réseaux intégrés de transport, d'énergie et de télécommunications, y compris l'extension des réseaux transeuropéens en direction de la Méditerranée, et l'investissement dans le capital humain.

Le dialogue au niveau institutionnel sera organisé sur trois niveaux: i) le Conseil ministériel de la FEMIP (le prochain se tiendra à Chypre le 14 mai 2007); ii) le Comité FEMIP, composé de représentants des pays européens et méditerranéens et de la Commission, et chargé d'examiner la stratégie de la FEMIP, d'approuver son rapport annuel et de fournir des avis aux ministres sur des sujets spécifiques, par exemple en réalisant des analyses sectorielles ou en définissant de nouveaux instruments de financement. Il s'est réuni pour la première fois le 6 février; iii) les Conférences FEMIP, qui rassembleront des représentants des secteurs public et privé, des universitaires et toutes les parties prenantes concernées par les thèmes sélectionnés par les ministres. La prochaine conférence dans le cadre de la FEMIP, organisée conjointement avec la Fédération bancaire européenne, se tiendra à Paris les 22 et 23 mars 2007 et portera sur la question des transferts financiers des travailleurs migrants dans l'espace euro-méditerranéen.

La FEMIP constitue une évolution majeure dans la coopération financière et économique de l'Union et des PPM. Ses priorités d'action sont le développement du secteur privé, l'assistance au processus de réforme et de privatisation des économies des PPM, l'appui renforcé aux projets de coopération régionale et aux investissements de dimension sociale et la mise à disposition de produits financiers innovants, de capitaux à risques et d'assistance technique à l'émergence de projets. Le renforcement de la FEMIP a également conduit à la création d'un fonds fiduciaire destiné à fournir une assistance technique dans le but de promouvoir le développement du secteur privé et de contribuer à l'identification de projets relevant de certains secteurs prioritaires. Le Luxembourg a participé à ce fonds fiduciaire par une contribution financière de l'ordre de 1 million d'euros.

Suite à la sixième réunion ministérielle de la FEMIP, les 25 et 26 juin 2006 à Tunis, la décision a été prise d'établir un comité FEMIP en remplacement du comité des experts de la FEMIP. Ce comité est composé de représentants des pays européens et méditerranéens et de la Commission. Il est chargé d'examiner la stratégie de la FEMIP, d'approuver son rapport annuel et de fournir des avis aux ministres sur des sujets spécifiques. Le comité FEMIP est également chargé de préparer le Conseil ministériel de la FEMIP 2007.

3.3.6. Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Il revient au Ministère des Finances de représenter le Luxembourg au sein du Conseil d'Administration de cette banque de développement qui a son siège social à Paris.

La CEB, liée au Conseil de l'Europe par un "accord partiel" a pour vocation prioritaire la réalisation d'objectifs sociaux au sens large du terme. Les priorités statutaires sont l'aide aux réfugiés et aux migrants ainsi qu'aux victimes de catastrophes naturelles. Les nouvelles priorités avalisées par les organes dirigeants de la CEB sont la création d'emplois dans les PME, la formation professionnelle, le logement social, la santé et l'éducation. A cela s'ajoute dans une moindre mesure la protection de l'environnement, la modernisation rurale et la protection du patrimoine historique.

En termes géographiques, la CEB intervient dans les régions les moins favorisées des pays membres tout en gardant un important flux d'affaires dans les pays les plus développés afin d'assurer un sain équilibre dans le portefeuille des projets et ainsi garantir un re-financement intéressant.

D'après des premières estimations non-définies effectuées à la mi-janvier 2007, le volume des 37 projets approuvés en 2006 s'établirait à 2.459 millions d'euros. Quant aux décaissements ils atteignaient 1.640 millions d'euros, alors que le total de l'encours des prêts s'élèverait à la fin 2006 à 11.965 millions d'euros. Ces montants provisoires ne seront confirmés que fin mars 2007.

3.4. Actions spécifiques en faveur des pays d'Asie

3.4.1. Participation dans des programmes de la Banque Asiatique de Développement

En 2005, le Ministère des Finances a financé pour la première fois un projet d'assistance technique de la BASD au Laos qui a pour objectif d'appuyer des réformes juridiques visant à sécuriser les transactions bancaires relatives aux investissements internationaux. L'identification de ce projet a été réalisée en commun avec le département des cofinancements de la BASD. La BASD jouit d'une bonne réputation dans les domaines prioritaires de l'APD réalisée par le Ministère des Finances: support du climat d'investissement et du secteur privé, notamment à travers des réformes judiciaires, d'appui aux petites et moyennes entreprises ou encore d'intermédiation financière.

Compte tenu des résultats encourageants de ce premier projet en cofinancement le Ministère des Finances a signé en date du 30 août 2006 une convention de financement représentant un montant de 1,5 millions de dollars US avec la Banque asiatique de Développement. L'accord concerne l'appui au développement du secteur financier et du secteur privé en général moyennant le financement de projets d'assistance technique dont les principaux objectifs sont l'intégration régionale, le renforcement du cadre légal et réglementaire, la modernisation de l'industrie financière locale et l'amélioration de l'accès durable aux services financiers pour les pauvres.

Priorité est donnée aux projets dans les pays-cibles du Luxembourg dont notamment le Laos, le Vietnam et la Mongolie ainsi qu'aux projets dans les pays de la sous-région du Mékong. Les premiers projets en phase d'être réalisés concernent la réforme du système de sécurité sociale en Mongolie pour un montant de 500.000 dollars US et la réforme du secteur des entreprises étatiques au Vietnam pour un montant de 500.000 dollars US.

Au demeurant, l'apport luxembourgeois en matière de lutte contre la pauvreté de la BASD se situe au niveau de sa participation au Fonds Asiatique de Développement (FASD). En 2006, le Ministère des Finances a transféré 6,596 millions d'euros au FASD. Pour ce qui est de la 8^e reconstitution des ressources du FASD, couvrant la période opérationnelle 2005 à 2008, le montant de la participation luxembourgeoise est fixé à 2,9 millions d'euros. De son côté, le coût de la participation du Luxembourg au capital de la BASD s'est élevé pour 2006 à 859.208 euros en espèces et 891.172 euros sous forme de bons du trésor.

3.4.2. La coopération UE – Asie dans le cadre de l'ASEM

Les Ministres de l'Economie, des Finances et du Trésor ayant décidé lors de leur dernière rencontre à Tianjin (Chine) en juin 2005 de tenir leurs réunions tous les 2 ans à partir de 2006, il n'y a pas eu de rencontre ministérielle ASEM en 2006, ni de réunion de suivi de leurs représentants personnels.

3.5. Actions spécifiques en faveur des pays en transition d'Europe Centrale et Orientale

3.5.1. Programmes de stages et de formation bancaire

En 2006, le Ministère des Finances a alloué une enveloppe de 800 000 euros à l'Agence de Transfert des Technologies Financières (ATTF) pour financer un programme de formations bancaires dans les pays suivants: Bulgarie, Roumanie, Russie, Moldavie, Ukraine, Egypte, Tunisie et Turquie.

Les sujets traités incluent les fonds d'investissement, les obligations liées à Bâle II, les opérations bancaires comme le crédit, le "private banking" ou le financement de projets, et des sujets transversaux tels que la qualité ou les ressources humaines. Au total, 31 actions se sont ainsi déroulées au cours de l'année.

Plusieurs séminaires multinationaux ont eu lieu à Luxembourg en collaboration avec l'Institut de Formation Bancaire, l'Association des Fonds d'Investissement et le "Personnel Officers Group".

Le Ministère des Finances a également pris en charge les frais d'inscription et de séjour de deux étudiants mongols à la Luxembourg School of Finance. L'ATTF a été chargée de l'administration et de l'encadrement de cette bourse.

3.5.2. Réfection du sarcophage de Tchernobyl (Ukraine)

Depuis sept ans, le Luxembourg est membre du Fonds du sarcophage de Tchernobyl (Chernobyl Shelter Fund-CSF) avec un engagement total de 2,5 millions d'euros. Ce fonds a comme objectif le financement de projets de stabilisation et de réfection du sarcophage érigé autour de l'unité 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl, avec un coût total du projet estimé à plus de 800 millions de dollars US.

Le sarcophage, construit à la hâte et dans des conditions périlleuses suite à l'accident nucléaire en 1986, avait en effet commencé à présenter des signes de vieillissement importants il y a quelques années, et le danger d'une nouvelle contamination était devenu imminent.

La BERD, en raison de sa compétence régionale et de son expérience en matière de sécurité nucléaire, s'est vu attribuer le rôle de gestionnaire du fonds, ainsi que de coordinateur des travaux à entreprendre.

3.5.3. Mise hors service de la centrale nucléaire de Ignalina (Lituanie)

Sous la pression de l'Union Européenne, la Lituanie a été amenée à s'engager pour la fermeture de sa centrale nucléaire d'Ignalina, une centrale du type RBMK ("Tchernobyl") considérée comme très dangereuse au point de vue risque de contamination radioactive. Suite à une visite du Premier Ministre en Lituanie en avril 2001, la décision a été prise que le Luxembourg rejoindrait d'autres pays et la Commission Européenne dans le financement d'un programme de mise hors service de cette centrale: le programme comporte non seulement une contribution aux frais de démantèlement des installations proprement dites, mais encore une assistance pour le traitement du combustible radioactif, la modernisation d'unités de génération électrique non-nucléaires, ainsi que l'introduction de mesures de conservation énergétique.

L'engagement du Luxembourg se chiffre à 1,5 millions d'euros sur une période de 8 ans (2001-08). Les contributions de pays donateurs sont rassemblées au sein d'un fonds fiduciaire ("Ignalina International Decommissioning Support Fund"-IIDSF) maintenu auprès de la BERD, qui en vertu de son expérience en matière de sécurité nucléaire a reçu le mandat de mettre en œuvre le programme.

3.5.4. Contribution à des Fonds multilatéraux d'assistance technique auprès de la BERD

La Mongolie ayant été classée en 2006 comme pays d'opération de la BERD à part entière est ainsi devenue éligible pour recevoir une aide directe de cette institution sous forme de prêts ou de prises de participation. Cette nouvelle situation a amené les instances de la BERD, en accord avec le nombre limité de bailleurs de fonds concernés (y compris le Luxembourg), à fermer le "Mongolia Cooperation Fund", dans lequel le Luxembourg s'était engagé à hauteur d'1 million d'euros.

La Mongolie a été admise au sein de la "Early Transition Countries (ETC) Initiative" de la BERD. Le Luxembourg a versé en 2006 un montant de 250.000 euros au fonds ETC, équivalent à la deuxième moitié de son engagement initial d'un total de 500.000 euros.

Reflétant la situation politique et les besoins urgents et importants en assistance technique de cette région, la BERD a lancé en 2006 un fonds en faveur des pays du Balkan occidental. Le Luxembourg y contribuera un montant de 500.000 euros répartis sur trois années.

Pour faire face à ses engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre, le Luxembourg est devenu membre en 2006 du "Multilateral Carbon Credit Fund", initiative commune de la BERD et de la BEI, pour un montant total de 10 millions d'euros en provenance du Ministère de l'Environnement, contribution qui sera étalée sur plusieurs années.



Dépenses du Ministère des Finances en faveur d'institutions financières internationales et de la coopération au développement

Institution / Programme	Dépenses 2006 en euros	Participations aux reconstitutions des ressources ou au capital et financement de programmes		
		Montant versé	Aide Publique au Développement	Aide Publique
Fonds monétaire international				
	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC-PRGF)	903.824	903.824	
	Fonds du FMI pour les crédits d'urgence octroyés en cas de catastrophe naturelle	250.000	250.000	
	Bureau de liaison au Kosovo	264.763		264.763
	AFRITAC	90.000	90.000	
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Groupe Banque Mondiale)				
	Fonds pour l'environnement mondial (FEM-GEF)	1.390.660	1.042.995	347.665
	Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (CGIAR/CIP-IPGRI)	460.000	460.000	
	Groupe consultatif pour aider les plus pauvres (CGAP)	94.111	94.111	
	Global Development Network (GDN)	133.479	133.479	
	Development Gateway Foundation (DGF)	400.000	400.000	
	Société Financière Internationale dont:	900.000	900.000	
	Global Corporate Governance	200.000		
	FIAS	200.000		
	SBI	250.000		
	TATF	250.000		
Association internationale de développement (AID-IDA Groupe Banque mondiale)				
	Reconstitution des ressources	9.693.000	9.693.000	
Banque asiatique de développement				
	Capital à libérer	1.750.381	1.750.381	
	Channel Finance Agreement	640.788	640.788	
Fonds asiatique de développement (Groupe BASD)				
	Reconstitution des ressources	6.596.000	6.596.000	
Fonds international de développement agricole (FIDA)				
	Reconstitution des ressources	178.500	178.500	
	Remittances project	428.206	428.206	
	Projet Oudomxai au Laos	171.794	171.794	
Banque européenne d'investissement				
	Microfinance MOU	500.000	500.000	

Institution / Programme	Dépenses 2006 en euros	Participations aux reconstitutions des ressources ou au capital et financement de programmes		
		Montant versé	Aide Publique au Développement	Aide Publique
Banque européenne pour la reconstruction et le développement				
	Capital à libérer	270.000		270.000
	ChernobylSF	250.000	250.000	
	Ignalina TF	187.500		187.500
	Western Balkans Initiative	134.715		134.715
	Early Transition Countries Trust Fund	250.000	250.000	
	PPC Officer	77.783		77.783
	Turn Around Management	200.000		200.000
ATTF				
		720.000		720.000
Université du Luxembourg				
	Etudiants mongols	62.410	62.410	
	Conférence sur la microfinance et LuxFlag initiative	50.000	50.000	
Total		27.047.915	24.845.488	2.202.427



Adresses utiles

I. Coordonnées des missions et bureaux luxembourgeois à l'étranger qui interviennent dans la gestion des projets de coopération au développement et d'action humanitaire

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Hanoi Bureau de la Coopération au Développement

Pacific Place – Suite 1403
83B Ly Thuong Kiet
Hoan Kiem
Hanoi - Vietnam
Tél. +84 4 946 14 14
Fax +84 4 946 14 15
secretary@luxembassy.vn

Le bureau est chargé des relations de coopération avec les deux pays partenaires privilégiés en Asie du Sud-Est, le Vietnam et le Laos.
Son responsable est M. Léo FABER.

Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar

Cité des Jeunes Cadres Lébous
Zone Toundouf Riya
Lot n° 43, Route de l'aéroport Léopold Sédar Senghor
BP 11750
Dakar – Sénégal
Tél. +221 869 59 59 / -61 / -62 / -63
Fax +221 869 59 60
luxmission@luxmission.sn

La mission est chargée des relations de coopération avec le Sénégal et le Mali.
Son responsable est M. Marc FRANCK.

Bureau de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Praia

C.P. 163
Plateau
Praia – Cap Vert
Tél. +238 2 61 95 62
Fax +238 2 61 95 63
coop.lux@cvtelecom.cv

Le bureau assure la coordination des relations notamment de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg avec la République du Cap Vert.
Son responsable est M. Claude JENTGEN.

Bureau du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina

14, Metush Krasniqi
10 000 Pristina – Dragodan
Kosovo
Tél./Fax +381 (0) 38 226 787
lux_kosovo@ipko.net

Le bureau s'occupe principalement des relations de coopération au Kosovo et – si besoin est – dans l'ensemble de la Serbie et au Monténégro.
Son responsable est M. Manuel VEGA-MÄHLITZ.

Bureau de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou

Avenue Kwame Nkruma
B.P. 513
Ouagadougou 11
Burkina Faso
Tél. +226 50 30 13 38 / -39
Fax +226 50 30 15 09
Gsm+226 76 45 45 20

Le bureau est en charge des relations de coopération avec le Burkina Faso et le Niger.
Son responsable est M. Roland REILAND.

Bureau de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Managua

Calle Amaya Salamanca, Bolonia
Del Hospital Militar, 1 c. al lago, 1 c. ½ abajo
Managua – Nicaragua
Tél. +505 268 1881
Fax +505 266 7965
Gsm+505 401 7720

Le bureau est en charge des relations de coopération avec le Nicaragua et le Salvador.
Son responsable est M. René LAUER.

II. Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Lux-Development s.a.

10, rue de la Grève
B.P. 2273
L-1022 Luxembourg
Tél. +352 29 58 58 1
Fax +352 29 58 58 200
ask@lux-development.lu
www.lux-development.lu

III. Cercle de coopération des ONG de développement

13, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
www.cercle.lu

Secrétariat: M. Mike MATHIAS
Tél. +352 26 02 09 11
Fax +352 26 02 09 26
info@cercle.lu

Bureau d'assistance technique (BAT):
MM. Nelson BINDARIYE (conseiller)
et Dennis YAUN (assistant)
Tél. +352 26 02 09 22
Fax +352 26 02 09 26
bat@cercle.lu

Service Education Nord-Sud (SENS):
Mme Isabelle HAUCK
Tél. +352 26 02 09 33
Fax +352 26 02 09 26
sens@cercle.lu

IV. Centres de documentation au Luxembourg spécialisés en matière de coopération au développement:

Centre d'Information Tiers Monde (CITIM)

55, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg
Tél. +352 40 04 27-1 / -31
Fax +352 40 04 27-27
education@astm.lu
www.astm.lu

Centre de Recherche et de Documentation en Microfinance à Luxembourg (CEREM-LUX)

21-25, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Tél. +352 45 68 68-1
Fax +352 45 68 68-68
adainfo@microfinance.lu
www.microfinance.lu



Direction de la Coopération au développement Organigramme fonctionnel

Direction

Directeur	Marc BICHLER	Conseiller de Légation 1 ^{ère} classe
Directeur adjoint	Marc LEMAÎTRE	Conseiller de Légation
Secrétaire de direction	Valérie MACHADO	Employée

Service "Administration et Finances"

Coordination	Marc LEMAÎTRE	Conseiller de Légation
Service financier	Alex RIECHERT Marc PADJAN	Rédacteur principal Commis adjoint
Ressources humaines	Serge HENTZIG	Inspecteur principal
Courrier et archives	Fatma KREMER	Employée
Huissiers	Hervé WOHL Gaston PARAGE	Huissier principal Employé

Service "Opérations"

Coordination	Jacques FLIES	Secrétaire de Légation 1 ^{er} en rang
--------------	---------------	---

Coopération bilatérale

Afrique I: Burkina Faso, Niger, Namibie, Rwanda

Desk	Alex DIEDERICH	Chargé de programme
Bureau Ouagadougou	Roland REILAND	Agent de la coopération, Chef du bureau
	Alexandra PESCH	Agent de la coopération

Afrique II: Sénégal, Mali, Cap Vert

Desk	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme
Bureau Dakar	Marc FRANCK	Agent de la coopération, Chef du bureau
	Hamadou KONATE	Consultant (Afrique de l'Ouest)
Bureau Praia	Claude JENTGEN	Agent de la coopération, Chef du bureau
	Véronique CLEMENT	Agent de la coopération

Amérique latine: Nicaragua, El Salvador, Equateur

Desk	Nadine FEYDER	Attachée de Légation
Bureau Managua	René LAUER	Employé, Chef du bureau
	Marie-Anne MARX	Agent de la coopération

Asie: Vietnam, Laos, Chine, Mongolie

Desk	Manu TONNAR	Chargé de programme
Bureau Hanoi	Léo FABER	Attaché de Légation, Chef du bureau
	Patrick ACKERMANN	Agent de la coopération

Balkans, Territoires Palestiniens Occupés, autres pays à projets

Desk	Thierry LIPPERT	Chargé de programme
Bureau Pristina	Manuel VEGA	Agent de la coopération, Chef du bureau

Coopération multilatérale

Union européenne

Desk	Marc LEMAÎTRE	Conseiller de Légation
RPUE – Bruxelles	Patrick HEMMER	Secrétaire de Légation

ONU et agences spécialisées

Coordination	Béatrice KIRSCH	Conseiller de Légation
Desk	Patrice SCHMITZ	Rédacteur

OCDE – CAD

Desk	Georges TERNES	Secrétaire de Légation
------	----------------	------------------------

Service "Opérations" (suite)

Coopération avec les ONG

Accords-cadres	Luc DOCKENDORF	Attaché de Légation
Cofinancements	Véronique DEGARDIN	Rédacteur

Assistance technique

Desk	Serge HENTZIG	Inspecteur principal
------	---------------	----------------------

Assistance humanitaire

Coordination	Daniel FEYPEL	Inspecteur principal
Desk Tsunami	Marianne DONVEN	Employée

Sensibilisation

Desk	Luc DOCKENDORF	Attaché de Légation
Desk	Anne MASOTTI	Attachée de gouvernement

Service "Contrôle de qualité"

Coordination	Georges TERNES	Secrétaire de Légation
Marchés publics	Thierry LIPPERT	Chargé de programme
Suivi, évaluations, audits	Georges TERNES	Secrétaire de Légation
Knowledge Management	Anne MASOTTI	Attachée de gouvernement
Manuel de procédures	Valérie MACHADO	Employée

Répertoire téléphonique et de courriels de la Direction de la Coopération au développement et des Bureaux de la Coopération (par ordre alphabétique)

ACKERMANN Patrick	(Hanoi)	+84 4 946 1414 / -16	patrick.ackermann@luxembassy.vn
BICHLER Marc		+352 478 2364	marc.bichler@mae.etat.lu
CLEMENT Véronique	(Praia)	+238 261 9562	veronique.clement@mae.etat.lu
DEGARDIN Véronique		+352 478 2480	veronique.degardin@mae.etat.lu
DIEDERICH Alex		+352 478 2453	alex.diederich@mae.etat.lu
DOCKENDORF Luc		+352 478 2360	luc.dockendorf@mae.etat.lu
DONVEN Marianne		+352 478 8382	marianne.donven@mae.etat.lu
FABER Léo	(Hanoi)	+84 4 946 1414 / -16	leo.faber@luxembassy.vn
FEYDER Nadine		+352 478 2428	nadine.feyder@mae.etat.lu
FEYPEL Daniel		+352 478 2347	daniel.feypel@mae.etat.lu
FLIES Jacques		+352 478 2354	jacques.flies@mae.etat.lu
FRANCK Marc	(Dakar)	+221 869 5962	luxmission@luxmission.sn
HEMMER Patrick		+322 737 5678	patrick.hemmer@mae.etat.lu
HENTZIG Sergej		+352 478 2338	sergej.hentzig@mae.etat.lu
JENTGEN Claude	(Praia)	+238 261 9562	claud.jentgen@mae.etat.lu
KIRSCH Béatrice		+352 478 2359	beatrice.kirsch@mae.etat.lu
KONATÉ Hamadou	(Dakar)	+221 869 5961	hkonate@luxmission.sn
KREMER Fatma		+352 478 2458	fatma.kremer@mae.etat.lu
LAUER René	(Managua)	+505 268 1881	rene.lauer@mae.etat.lu
LEMAÎTRE Marc		+352 478 2457	marc.lemaitre@mae.etat.lu
LIPPERT Thierry		+352 478 2478	thierry.lippert@mae.etat.lu
MACHADO Valérie		+352 478 2351	valerie.machado@mae.etat.lu
MARX Marie-Anne	(Managua)	+505 268 1881	marie-anne.marx@mae.etat.lu
MASOTTI Anne		+352 478 8368	anne.masotti@mae.etat.lu
PADJAN Marc		+352 478 2425	marc.padjan@mae.etat.lu
PESCH Alexandra	(Ouagadougou)	+226 5030 1338 / -39	alexandra.pesch@cooplux.bf
REILAND Rol	(Ouagadougou)	+226 5030 1337	rol.reiland@cooplux.bf
RIECHERT Alex		+352 478 2440	alex.riechert@mae.etat.lu
SCHMITZ Dory		+352 478 2307	dory.schmitz@mae.etat.lu
SCHMITZ Patrice		+352 478 2328	patrice.schmitz@mae.etat.lu
TERNES Georges		+352 478 8369	georges.ternes@mae.etat.lu
TONNAR Manuel		+352 478 2361	manuel.tonnar@mae.etat.lu
VEGA Manuel	(Pristina)	+381 38 266 787	lux_kosovo@ipko.net

Liste des ONG agréées

ACTION LUTTE CONTRE LA PAUVRETE a.s.b.l.

Mme Alina ARMANI
5, rue des Artisans L-1141 Luxembourg
Tél. 40 52 85

ACTION POUR UN MONDE UNI a.s.b.l.

M. Claude STEICHEN
11, Kiirchestrooss L-5741 Filsdorf
Tél. 26 67 12 61

ACTION SOLIDARITE TIERS MONDE a.s.b.l.

Mme Monique LANGEVIN
55, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg
Tél. 40 04 27-1 / -20

ADOUNA a.s.b.l.

M. Abey HAILU SENBETA
10, rue Origer L-2269 Luxembourg
Tél. 40 44 56

AIDE A L'ENFANCE DE L'INDE a.s.b.l.

M. Dany HEINTZ
13, rue Pierre Kohner L-1871 Luxembourg
Tél. 43 36 64 / 47 21 55

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA SANTE a.s.b.l.

Dr Richard SCHNEIDER
50, boulevard J.F. Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette
Tél. 54 58 56

AIDE AU VIETNAM a.s.b.l.

Mme Maggy MENNE
113, rue J. F. Kennedy L-3249 Bettembourg
Tél. 51 80 24

AKTIOUN ABC FIR BILDUNG A GESONDHEET

AM TIERS MONDE a.s.b.l.

M. Jean HIERZIG
B.P. 1744 L-1017 Luxembourg
Tél. 48 33 54

AMICALE INTERNATIONALE D'AIDE À L'ENFANCE a.s.b.l.

M. Jean REDO
71, rue de Luxembourg L-8140 Bridel
Tél. 50 46 79

APPUI AU DÉVELOPPEMENT AUTONOME a.s.b.l.

M. Axel DE VILLE
21-25, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Tél. 45 68 68

ARBECHTSGRUPP DRETT WELT BUTTEKER a.s.b.l.

Mme Berthy BRAUN-LUDWIG
13, rue Pierre Kohner L-1871 Luxembourg
Tél. 43 36 64

ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés)

M. Serge KOLLWELTER
10-12, rue Auguste Laval L-1922 Luxembourg
Tél. 43 83 33

ASSOCIATION EUROPE - TIERS-MONDE a.s.b.l.

M. Gérard BREMAUD
11, rue de la Grève L-8020 Strassen
Tél. 31 91 45

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ILES DE PAIX a.s.b.l.

Mme Gaby FABER
33 C, rue de la Forêt L-7227 Bereldange
Tél. 33 21 86

ASSOCIATION SOLIDARITE LUXEMBOURG - NICARAGUA a.s.b.l.

M. Gilbert STOOS
B.P. 1766 L-1017 Luxembourg
Tél. 50 47 11

BETEBUERG HELLEFT a.s.b.l.

M. Roby BIWER
8, rue Dr François Baclesse L-3215 Bettembourg
Tél. 51 81 70

CHRESCHTE MAM SAHEL a.s.b.l.

M. Ferdy FISCHER
B.P. 2647 L-1026 Luxembourg
Tél. 49 05 55

CHRISTIAN SOLIDARITY INTERNATIONAL a.s.b.l.

M. Roger NILLES
140, rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg
Tél. 26 64 93 89

COMITE LUXEMBOURGEOIS POUR L'UNICEF a.s.b.l.

Mme Sandra VISSCHER
99, route d'Arlon L-1140 Luxembourg
Tél. 44 87 15

COOPERATION HUMANITAIRE LUXEMBOURG a.s.b.l.

Monsieur Francois PRÛM
13A, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg
Tél. 45 07 32

CROIX ROUGE LUXEMBOURGEOISE

M. Jacques HANSEN
B.P. 404 L-2014 Luxembourg
Tél. 45 02 02-1

DEFI a.s.b.l.

M. Georges SCHENTEN
12, am ënneschte Flouer L-6692 Moersdorf
Tél. 74 81 43

**ECLAIREURS ET ECLAIREUSES POUR
LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (FNEL) a.s.b.l.**

Mme Jacqueline MONVILLE
B.P. 2676 L-1026 Luxembourg
Tél. 26 48 04 50 / 46 43

ECPAT LUXEMBOURG a.s.b.l.

M. Jean-Marie JOLY
c/o Me De Meester
B.P. 848 L-2018 Luxembourg
Tél. 46 83 83-1

ENFANTS DE L'ESPOIR a.s.b.l.

Mme Martha SCHAUSS
B.P. 40 L-4701 Pétange
Tél. 23 65 19 89

ENFANTS DE TIZI a.s.b.l.

M. Abhi SCHUMACHER
16, in den Kreuzwiesen L-7319 Steinsel
Tél. 43 01 34 968 / 33 28 93

ENG BRECK MAT LATAINAMERIKA a.s.b.l.

M. Jacques DAHM
19, rue Jean l'Aveugle L-9208 Diekirch
Tél. 80 80 71

ENG OPPEN HAND FIR MALAWI a.s.b.l.

Mme Véronique WEIS
32, rue Zithe L-2763 Luxembourg
Tél. 4977 63 116

ENTWECKLONG DURCH GERECHTEN HANDEL a.s.b.l.

Mme Berthy BRAUN-LUDWIG
13, rue Pierre Kohner L-1871 Luxembourg
Tél. 33 21 86

FONDATION CARITAS - LUXEMBOURG

M. François JACOBS
29, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg
Tél. 40 21 31-1

FONDATION LUXEMBOURG – EL SALVADOR a.s.b.l.

Mme Maryse DONDELINGER
14, rue Wangert L-6931 Mensdorf
Tél. 26 78 71 69

FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU

Mme Claudine BRÜCK
151, avenue du 10 Septembre L-2551 Luxembourg
Tél. 44 66 06-11

FONDATION MENINOS E MENINAS DE RUA a.s.b.l.

Mme Lucina DE BERNARDI
22, boulevard Pierre Dupong L-1430 Luxembourg
Tél. 26 25 82 30

FONDS SOROPTIMIST LUXEMBOURG a.s.b.l.

Mme Maggy BERCKES
35, rue de Hassel L-5772 Weiler-la-Tour
Tél. 23 66 13 69

FOYER DE LA FEMME a.s.b.l.

Mme Lily GANSEN
98, boulevard J. F. Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette
Tél. 54 26 23

FRERES DES HOMMES a.s.b.l.

Mme Cécile GODFROY
11, rue des Bains L-1212 Luxembourg
Tél. 46 62 38

GUIDEN A SCOUTEN MAT DER DRETTER WELT a.s.b.l.

M. Francis SCHARTZ
5, rue Munchen-Tesch L-2173 Luxembourg
Tél. 26 94 84

HADASSAH - LUXEMBOURG a.s.b.l.

Mme Karin REDING-REUTER
40, boulevard G.-D. Charlotte L-1330 Luxembourg
Tél. 26 92 72-1

HAND AN HAND, KANNER, ELTEREN, DRETT WELT a.s.b.l.

M. Yves PHILIPPART
19, rue Léon Metz L-4238 Esch-sur-Alzette
Tél. 55 64 90

HANDICAP INTERNATIONAL LUXEMBOURG a.s.b.l.

Mme Marie-Paule PLANCHARD
140, rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg
Tél. 42 80 60

HELLEF FIR ROSARIO WALFERDANGE a.s.b.l.

Mme Liette LAMESCH-PANSIN
8, rue des Vergers L-7255 Helmsange
Tél. 33 02 19

HELLEF FIR TAPIRAI a.s.b.l.

Mme Marie-Louise TIBESART
1, Michelshof L-6251 Scheidgen
Tél. 79 00 63

H.E.L.P. a.s.b.l.

M. Robert ALTMANN
83, rue Krunn L-6453 Echternach
Tél. 72 91 63

HOGAR DE CRISTO a.s.b.l.

M. Nicolas SOISSON
23, rue Auguste Charles L-1326 Luxembourg
Tél. 40 73 11

INDESCH PATENSCHAFTEN a.s.b.l.

M. Marc WEITZEL
13, rue Michel Lentz L-6944 Niederanven
Tél. 34 04 34

IWERLIEWEN FIR BEDREETE VOLLEKER a.s.b.l.

M. Jean HEINEN
2, rue Louis XIV L-1948 Luxembourg
Tél. 26 25 86 87

KATHOULESCH MANNERACTIOUN a.s.b.l.

M. Armand BARTZ
5, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg
Tél. 447 43 251

KOMM HELLEF MAT PREIZERDAUL a.s.b.l.

M. Emile CALMES
B.P. 3 L-8606 Bettborn
Tél. 26 62 99 10

LES AMIS AYUDAME a.s.b.l.

M. Gusty REUTER
16, rue Kiem L-5337 Moutfort
Tél. 35 01 10

LES AMIS DE PIRAJA a.s.b.l.

Mme Andrée MAQUIL
5, rue St Gengoul L-1622 Luxembourg
Tél. 44 18 74

LES AMIS DU TIBET LUXEMBOURG a.s.b.l.

M. Pierre BAUMANN (c/o M. Olivier MORES)
36, rue de Keispelt L-8291 Meispelt
Tél. 4765-4495

LES AMITIES LUXEMBOURG-AMERIQUE LATINE a.s.b.l.

M. Patrick HOSS
28, rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg
Tél. 47 47 38



**LETZEBUERGER JONGBAUEREN
A JONGWENZER – SERVICE COOPERATION a.s.b.l.**

M. Léon WAGENER
5, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg
Tél. 44 743 252 / 562

LIONS CLUB INTERNATIONAL a.s.b.l.

M. Jean HANNES
40, boulevard Napoléon 1^{er} L-2210 Luxembourg
Tél. 45 78 79

LUXEMBOURG-PEROU a.s.b.l.

M. Raymond BOEVER
3, rue Aloyse Hentgen L-3393 Roedgen
Tél. 37 87 95

MEDAFRICA a.s.b.l.

M. Marc ZIGRAND
5, rue de l'Alzette L-7210 Walferdange
Tél. 62 05 32

MEDECINS SANS FRONTIERES a.s.b.l.

M. Luc DERLET
70, rue de Gasperich L-1617 Luxembourg
Tél. 33 25 15 21

NINOS DE LA TIERRA a.s.b.l.

(anciennement CHILES KINDER a.s.b.l.)
M. Michel SCHAACK
20, rue des Champs L-3327 Crauthem
Tél. 36 93 37

NOUVELLE PRO NINOS POBRES a.s.b.l.

M. Henri HIRTZIG
B.P. 100 L-4901 Bascharage
Tél. 50 23 67

OBJECTIF TIERS MONDE a.s.b.l.

M. Camille SCHNEIDER
140, rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg
Tél. 26 19 01 82

ŒUVRE CGFP D'AIDE AU DEVELOPPEMENT a.s.b.l.

M. Paul ZIMMER
3, rue M. Noppeney L-7378 Bofferdange
Tél. 33 10 80

ŒUVRE DE MERE TERESA a.s.b.l.

Mme Antoinette NILLES-BECKER
1, rue de la Montagne L-6136 Junglinster
Tél. 78 00 71

ŒUVRE DIOCESAINE BRIDDERLECH DELEN a.s.b.l.

M. Patrick GODAR-BERNET
27, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg
Tél. 26 84 26 50

OGB-L SOLIDARITE SYNDICALE a.s.b.l.

Mme Marie-Thérèse SANNIPOLI
60, boulevard J. F. Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette
Tél. 54 05 45 253

PHARMACIENS SANS FRONTIERES a.s.b.l.

M. Christian KASHEMWA
2, rue Louis XIV L-1948 Luxembourg
Tél. 25 27 03

PHILIPPINES-LUXEMBOURG SOCIETY a.s.b.l.

M. Jean GROTZ
22, rue Eugène Welter L-2723 Howald
Tél. 49 67 66

PRISMA-LUX a.s.b.l.

M. Léon DRUCKER
13, rue du Commerce L-1351 Luxembourg
Tél. 48 86 16 104

REGARDS D'ENFANTS D'ETHIOPIE a.s.b.l.

Mme Hénoké COURTE
17, rue du X Octobre L-7243 Bereldange
Tél. 26 33 04 23

SEMEURS DE JOIE a.s.b.l.

Mme Annick SCHAACK-LARSEL
16, rue de l'Eglise L-7446 Lintgen
Tél. 32 04 84

SOCIETE KOLPING DU G.D. DE LUXEMBOURG a.s.b.l.

M. Paul SCHROEDER
40, rue des Champs L-7218 Walferdange
Tél. 33 96 48

SOLIDARESCH AKTIOUN ECHTERNACH a.s.b.l.

M. Raymond BECKER
B.P. 123 L-6402 Echternach
Tél. 72 91 59

SOLIDARESCH HELLEF REISERBANN a.s.b.l.

M. Bernard CHRISTOPHE
29, rue de la Forêt L-3329 Crauthem
Tél. 36 93 76

SOLIDARITE LUXEMBOURG-CUBA a.s.b.l.

Mme Christiane TONNAR-MEYER
30, rue G. Schneider L-2522 Luxembourg
Tél. 47 27 98

SOS ENFANTS EN DETRESSE MERSCH a.s.b.l.

Mme Silvia PALAZZARI
17, rue des Noyers L-7594 Beringen
Tél. 32 76 84

SOS FAIM a.s.b.l.

M. Thierry DEFENSE
9, rue du Canal L-4050 Esch-sur-Alzette
Tél. 49 09 96

SOS VILLAGES D'ENFANTS MONDE a.s.b.l.

Mme Sophie MOLITOR
37, rue Glesener L-1631 Luxembourg
Tél. 49 04 30

SOS SAHEL INTERNATIONAL a.s.b.l.

M. Michel BARBANCEY
23, rue des Etats-Unis L-1477 Luxembourg
Tél. 48 97 39

STROOSSEKANNER SAO PAULO a.s.b.l.

Mme Nicole LORENTZ
3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg
Tél. 47 57 61

TRANSFAIR-MINKA a.s.b.l.

Mme Daniela RAGNI
2a, rue de la gare L-6910 Roodt / Syre
Tél. 35 07 62

UNITY FOUNDATION

M. Fernand SCHABER
17, allée Léopold Goebel L-1635 Luxembourg
Tél. 25 26 20

VATELOT a.s.b.l.

Mme Danièle FALTZ
B.P. 1253 L-1012 Luxembourg
Tél. 49 94 31 262

WEGA AIDE HUMANITAIRE a.s.b.l.

Mme Fernanda MARQUES
44, rue Andethana L-6970 Oberanven
Tél. 34 04 21

Autres adresses utiles

**CERCLE DE COOPERATION DES ONG
DE DEVELOPPEMENT a.s.b.l.**

13, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg
www.cercle.lu

Secrétariat: M. Mike MATHIAS
Tél. 26 02 09 11

Bureau d'Assistance Technique:
MM. Nelson BINDARIYE et Dennis YAUN
Tél. 26 02 09 22

Service d'Education Nord-Sud:
Mme Delfina BEIRÃO
Tél. 26 02 09 33

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Direction de la coopération au développement
6, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
Tél. 478-2351
Fax 46 38 42
www.mae.lu/cooperation

Coordination des opérations

M. Jacques FLIES
Tél. 478-2354

Service ONG

Accords-cadres:
M. Luc DOCKENDORF
Tél. 478-2360

Education au développement / sensibilisation:
M. Luc DOCKENDORF
Tél. 478-2360

Cofinancements, frais administratifs:
Mme Véronique DEGARDIN
Tél. 478-2480

Agréments:
Mme Véronique DEGARDIN
Tél. 478-2480

Coopérants / congé coopération au développement:
M. Sergej HENTZIG
Tél. 478-2338

Edité par:

Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration

Direction de la coopération au développement

6, rue de la Congrégation

L-1352 Luxembourg

Tél. 478-2351

Fax 46 38 42

www.mae.lu/cooperation

Crédit photo:

Direction de la coopération au développement,

SIP/Luc Deflorenne, SIP/Christophe Olinger

Conception et réalisation:

Interpub'

Impression:

Imprimerie Faber

